REVUE
D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

SOIXANTE TROISIÈME ANNÉE

JANVIER-JUIN — JUILLET-DÉCEMBRE 1949

SOMMAIRE

(Suite du sommaire au verso)

PARIS

EDITIONS A. PEDONE

Librairie de la Cour d'Appel et de l'Ordre des Avocats

13, rue Soufflot

1949

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. René Dollot, Ministre Plénipotentiaire, Directeur de la Revue, 26, rue Martignac, Paris, VII[e].

Le montant de la cotisation ou des abonnements (Paris et Départements : 1.200 francs) ; (Etranger : 1.500 francs), doit etre adressé aux Editions A. Pedone, 13, rue Soufflot, Paris, 5[e]. (Chèques Postaux : Paris 72-31).

REVUE D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE



REVUE
D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE GÉNÉRALE
ET D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

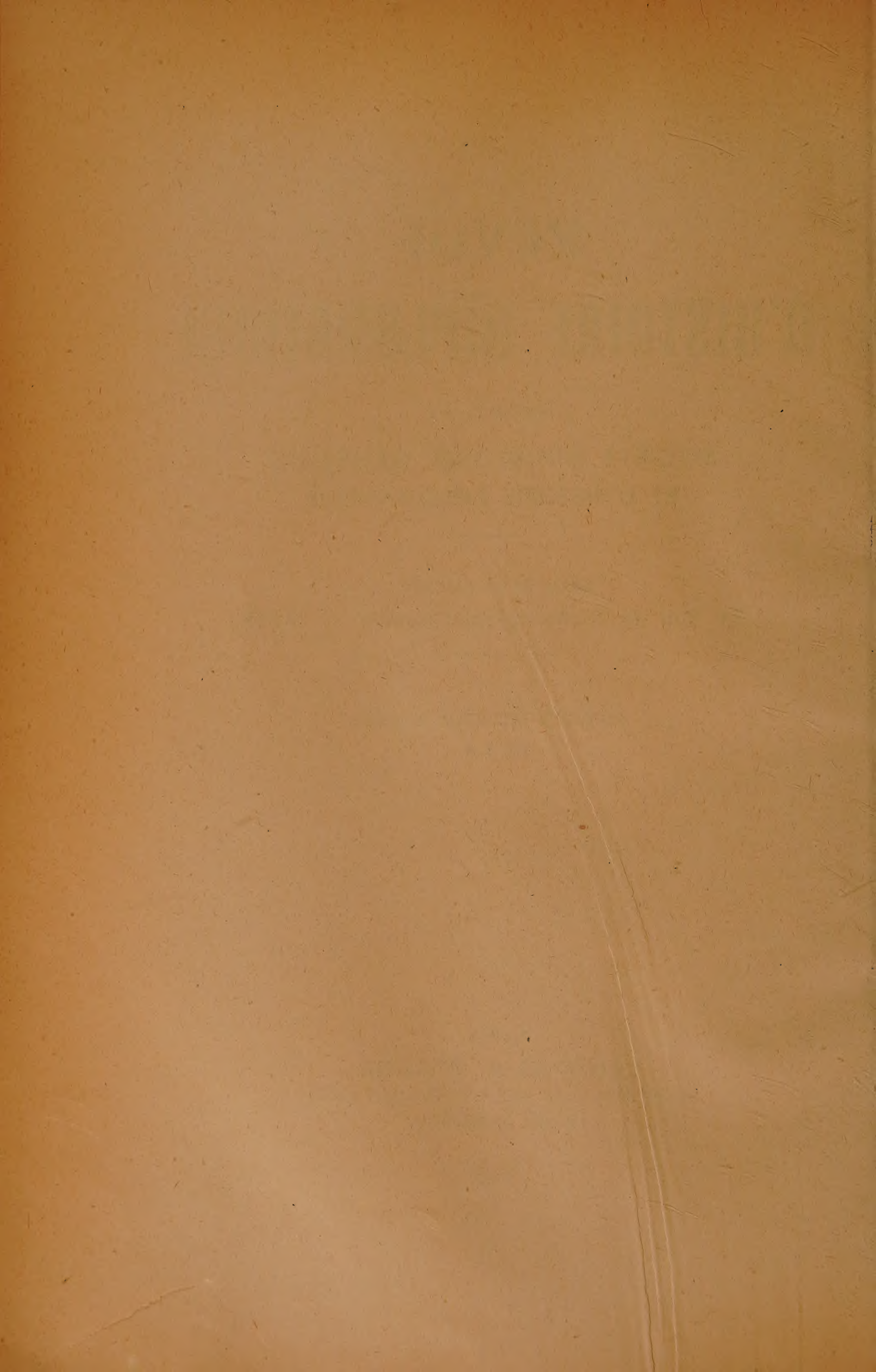
SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ :
33, Rue du Faubourg-Saint-Honoré — PARIS

SOIXANTE-TROISIÈME ANNÉE
1949

PARIS
ÉDITIONS A. PEDONE
Librairie de la Cour d'Appel et de l'Ordre des Avocats
13, Rue Soufflot, 13

—

1950



Hommage à Jean GIRAUDOUX [1]

Nous venons d'entendre rappeler — avec quelle délicate émotion où vibraient les souvenirs de l'amitié ! — les prestigieuses qualités de l'écrivain et artiste que fut Jean Giraudoux. Je remercie sa famille d'avoir demandé à l'actuel chef de la diplomatie française de compléter ce portrait et de dire ce qu'était Giraudoux diplomate. N'ayant eu le bonheur de le connaître personnellement, je me réfère aux témoignages. Ils concordent sur un point : dans ses préoccupations, sa vie administrative, sa vie publique, tenait une place égale à celle de sa vie d'écrivain. Il était trop complet, trop homme et pas assez homme de lettres pour se confiner dans un isolement dédaigneux de son siècle. Si quelque gouvernement ami des lettres avait à son intention bâti une tour d'ivoire remplie des bibelots les plus précieux, il n'y serait pas resté. Il n'acceptait pas d'entrer dans la carrière comme dans « une carlingue qui le soustrayait au pays ».

En quittant la rue d'Ulm, il préféra à l'enseignement le Quai d'Orsay. Ils sont nombreux à l'avoir fait, avant lui et depuis.

La carrière où il entra en 1910 lui aura rendu le service de lui faire garder constamment une vue sur le monde extérieur, sur les remous passagers de cette société humaine dont il scrutait

---

(1) Discours prononcé par M. Robert Schuman, Ministre des Affaires Etrangères, le 28 juin 1949, à l'inauguration de la plaque commémorative apposée sur le dernier domicile de Jean Giraudoux, 89, quai d'Orsay. La *Revue d'Histoire diplomatique* est profondément reconnaissante à M. le Président Schuman d'avoir bien voulu lui réserver la primeur de cette publication.

le cœur qui, lui, change moins. Et voilà sans doute pourquoi les écrivains sont parfois fonctionnaires.

Huysmans, il est vrai, ne paraît pas avoir été enchanté de son passage au Ministère de l'Intérieur. Paul Valéry, qui nous quitta peu après Giraudoux, s'évada du Ministère de la Guerre. L'administration que j'ai l'honneur de diriger s'allie mieux au travail de l'écrivain. Il existe même, semble-t-il, une harmonie préétablie entre la carrière littéraire et la carrière tout court. Chateaubriand, Lamartine, Claudel, Giraudoux en sont des vérifications éclatantes.

Si le Quai d'Orsay a fourni à Giraudoux un cadre propice à son génie créateur, n'oublions pas, pour autant, ce que la diplomatie, ce que le pays doivent à Giraudoux, grand commis et homme public.

Quand Philippe Berthelot conçut, au lendemain de la première guerre mondiale, le service des œuvres françaises à l'étranger, il fit appel à Jean Giraudoux pour y jouer un rôle de premier plan. Il avait apprécié sa connaissance si fine des civilisations germaniques et anglo-saxonnes, sa culture si riche qu'il n'étalait cependant jamais, son intuition des problèmes d'enseignement et de rayonnement français au dehors. Jean Giraudoux passa cinq années dans ce service, de 1919 à 1924. La subtilité de son esprit, l'extrême distinction de ses manières lui donnaient une autorité devant laquelle tous s'inclinaient. Et nul, je pense, ne lui fera grief d'avoir parfois préféré la douceur d'une flânerie méditative et féconde au dépouillement d'un morne dossier. Le génie, mais le génie seul, peut prendre de ces libertés.

Après avoir dirigé de 1924 à 1926 le Service de Presse et d'Information du Ministère, il passa quelques années dans un poste moins actif, plus ingrat, dans les services de la Commission d'évaluation des dommages alliés en Turquie. Il put, durant cette période, consacrer plus de temps à son œuvre littéraire; c'est de ces années que datent ses premières grandes œuvres de dramaturge et de romancier.

En 1934, il se vit confier la fonction qui pouvait le mieux lui convenir : l'inspection générale des postes diplomatiques. Assisté d'un auxiliaire fidèle, il sillonna la planète, portant sur

choses et gens le regard aigu et ironique que ses amis ont tous connu. Au retour, il livrait ses impressions dans des rapports, dont certains sont des chefs-d'œuvre du genre et mériteraient d'être exhumés, comme l'a été récemment, par les soins pieux du proviseur du lycée de Châteauroux et d'un notaire de cette ville, cette précoce et déjà étincelante dissertation de l'élève de troisième sur l'ambition et la vanité.

C'est la guerre qui devait permettre à Giraudoux, homme public, de donner toute sa mesure. Il venait de publier « Pleins pouvoirs », ouvrage profond, par endroits prophétique, où il analysait le problème français avec son habituelle acuité. En septembre 1939, il fut chargé par le Gouvernement de diriger les services de l'Information. Ses allocutions, si elles ne furent pas toujours comprises de tous en France, frappèrent nos amis étrangers par l'élévation de la pensée et la force du style. Il était jalousé, il fut critiqué. Et les attaques contre son activité de Commissaire à l'Information lui furent plus sensibles que celles qui visaient son œuvre littéraire. Il résigna sa fonction en mai 1940.

La défaite ne l'abattit point. Il était de ceux qui puisent leur force en eux-mêmes. Il resta hanté par les problèmes de l'information que nos ennemis avaient su résoudre à leur avantage. Il prévoyait que les négociations de l'après-guerre seraient dures et que l'improvisation, une fois de plus, risquait de nous coûter cher.

Quand la mort le surprit, il se préoccupait de constituer les pièces de ce qu'il appelait le dossier de la France. Ses dernières pensées, — combien est-ce significatif ! — ne furent point pour son œuvre — il la savait impérissable — mais pour sa patrie meurtrie, à laquelle il brûlait de se consacrer tout entier.

Dans l'avant-propos de « Sans pouvoirs », de cette ébauche d'un régime politique réformé, nous lisons ceci : « Il serait vain pour tout Français d'entreprendre une tâche d'état, s'il ne se représente pas clairement quelle est en cette heure la position de la France et quel avenir lui est réservé entre les nations après la guerre. »

—

Cette question, nous devons nous la poser aujourd'hui encore, sentant désormais qu'il n'y a pour les Français ni bonheur assuré, ni devoir accompli si la France est incertaine de son destin ou entravée dans l'exercice de son éternelle mission dans le monde.

Robert SCHUMAN.

Un Ambassadeur de France sous la Troisième République

ALBERT DECRAIS

(1838 - 1915)

Toute une génération a su par cœur « *Le Vase Brisé* ». Mais qui se souvient de la dédicace de l'auteur à Albert Decrais ? C'est pourtant au futur ambassadeur et ministre de la Troisième République que Sully-Prudhomme a fait hommage de ce petit poème un peu mièvre, « d'une charmante mignardise et d'un sentiment délicat » (1), voué aux anthologies de l'avenir.

Mme la Vicomtesse de Broissia, fille d'Albert Decrais, a bien voulu nous communiquer quelques lettres de Sully-Prudhomme et de Georges Lafenestre adressées à son père — ce furent ses amitiés littéraires — mais aussi de Gambetta et de Thiers, du Comte de Paris et du duc Albert de Broglie, d'autres encore signées de noms moins illustres. Nous publions les plus caractéristiques. Les premières nous permettent d'évoquer à leur propos quelques heures de la jeunesse d'hommes qui, formés sous le Second Empire, devaient connaître après 1870, la notoriété ou la gloire. D'autres sont contemporaines de la période qui s'étend entre le 4 septembre et l'avènement de Jules Grévy, celle des grandes préfectures d'Albert Decrais. L'Epistolarium conservé par sa famille ne contient pas de lettres postérieures à celles que nous avons citées. Nous avons pensé cependant qu'il n'était pas sans intérêt de résumer après la carrière administrative, la carrière diploma-

(1) A dit M. René Lalou, *Histoire de la Littérature française contemporaine*, éd. de 1933, p. 38.

tique et la carrière politique de l'émule au stage de Gambetta, esquissant sa biographie, à défaut d'une étude plus approfondie qu'il ne nous appartenait pas d'entreprendre. C'est la justification d'un titre en apparence un peu ambitieux puisqu'il s'agit ici surtout de la jeunesse d'Albert Decrais. Aussi bien, rarement jeunesse a mieux expliqué les triomphes de la maturité.

I

De souche protestante, Albert Decrais était né le 17 septembre 1838 à Bordeaux où il fit au Lycée de brillantes études. Dès la classe de cinquième (1851-52), il remporte le prix d'honneur et le prix d'excellence qu'il conservera chaque année (1). Mais c'est à Paris qu'il fera ses études de droit et que, licencié, il s'inscrira au barreau, « affirmant, dès les premières heures, son attachement à la démocratie » (2). C'était comme beaucoup de ses compatriotes un orateur né.

Avocat à la Cour d'Appel en 1861, il triomphe quelques mois à peine après son inscription au barreau dans cette redoutable épreuve qu'est le concours pour le Secrétariat de la Conférence. Il y est reçu le premier, Gambetta n'obtenant que la troisième place. Le Bâtonnier était alors Jules Dufaure qui venait de succéder à Jules Favre. Tous deux seront membres de l'Académie Française et inscriront leur nom dans l'histoire.

C'est de cette époque que datent « l'étroite intimité, l'affection des plus vives » qui devaient unir Albert Decrais et le chef du gouvernement de la Défense Nationale. De la séduction, de l'éloquence du jeune avocat bordelais, nous rencontrerons maints témoignages, mais le plus saisissant n'est-il pas celui de Gambetta lui-même ? Un jour qu'à la conférence des avocats, « Albert Decrais plaidant contre lui, mettait l'auditoire en garde contre la *voix de sirène* de son adversaire, Gambetta se retourne, se saisit de l'expression et, montrant Decrais : *La sirène, la voilà,*

(1) Note 1 de la p. 6 de la plaquette intitulée *Albert Decrais*. Discours prononcés à ses obsèques, 1 br. in-8° de 44 p., tirée à 500 exemplaires, Bordeaux, 2 mars 1915, Imprimerie Gounouilhou.

(2) Albert Decrais, *l. c.*, p. 3.

s'écrie-t-il. L'application était tellement juste que le mot qualifia désormais le futur ambassadeur » (1).

Naturellement chargé en 1863 du discours de rentrée, il est lauréat du prix Paillet avec un éloge de M. de Vatimesnil (2). Le choix du personnage constituait en lui-même un acte d'opposition, Vatimesnil ayant fait partie des représentants du peuple incarcérés au Mont-Valérien à la suite de leur protestation contre le coup d'Etat de 1851. Brillants débuts qui laissaient pressentir une grande carrière d'avocat. Le barreau ne sera cependant pour lui qu'un moyen de se perfectionner dans l'art d'exposer clairement les questions, une source complémentaire de revenus. Il lui préfère certainement les joutes oratoires de la Conférence La Bruyère.

C'était une petite académie, aujourd'hui bien oubliée, où l'on n'accédait que par l'élection avec discours et réception officielle. Elle avait succédé autour de l'Ecole de Droit à plusieurs conférences disparues sans laisser de traces, dont la dernière, la conférence Chateaubriand, sombra à son tour en 1855, victime des rivalités personnelles qui l'emportaient sur les questions littéraires. Un de ses membres, Hermann de Jouffroy, catholique libéral, lettré distingué, qui allait mourir en 1859, fonda, utilisant ses débris, la Conférence La Bruyère, « pour étudier et discuter des questions de littérature, d'histoire, d'art et de philosophie » (3). Elle se réunissait une fois par semaine.

La première séance se tint en avril. On relève parmi les trente et un présents le nom de Guillaume Guizot. Trois poètes devaient participer à ses débats : Georges Lafenestre, admis en avril 1856;

---

(1) Gabriel Hanotaux : *Mon Temps*. II. La Troisième République, Gambetta et Jules Ferry, Paris, Plon, 1938, pp. 188-189. — Comment ne pas rappeler à ce propos l'apostrophe adressée à un autre illustre Bordelais, Martignac, le célèbre ministre libéral de Charles X « Tais-toi sirène ».

(2) Antoine-François-*Henri* Lefébure de Vatimesnil, né à Rouen le 10 décembre 1789, avocat, Conseiller d'Etat, Ministre de l'Instruction Publique sous la Restauration dans le cabinet Martignac, député de l'Eure à la Législative, après la Révolution de 1848, mort à Paris, le 10 novembre 1860.

(3) Miodrag Ibrovac : J.-M. de Hérédia. I. La Vie et l'Œuvre, Les Presses Universitaires, 1923, p. 60. La Conférence La Bruyère qui, au bout de deux mois, comptait déjà quarante-cinq adhérents, se réunissait dans un café de la rue de l'Abbaye auquel elle devait demeurer fidèle, sauf un court espace de temps où elle siégea dans la salle de la mairie du III[e] arrondissement.

Sully-Prudhomme, qui fut, le 21 janvier 1861, le parrain de José-Maria de Hérédia. C'est ce qui explique les liens qui uniront Albert Decrais, reçu lui-même le 25 janvier 1858, à ces trois maîtres du Parnasse. Les deux derniers ne sont pas les seuls membres de la Conférence La Bruyère destinés à siéger parmi les quarante. Paul Thureau-Dangin, que nous allons rencontrer, Edouard Hervé, le Comte Othenin d'Haussonville, Alexandre Ribot seront également membres de l'Académie Française.

Albert Decrais fut élu président de la Conférence La Bruyère le 4 février 1861 (1). Il y prit fréquemment la parole, soit comme auteur ou rapporteur de communications, soit qu'il intervienne dans les débats. C'est ainsi que, le 29 novembre 1858, il parle de *Brizeux* (rapport de Guillaume Guizot); le 7 février 1859, de *Mme Emile de Girardin* (rapport de Camescasse) (2); le 16 janvier 1860, de *Vigny* (rapporteur Récamier); le 21 mai, des *Chants Populaires de la Grèce* recueillis par Marcellus; le 27 mai 1862, des *Pensées* de Pascal (3) (rapporteur Paul Charpentier); en 1863, de *Salammbô* (rapporteur Emmanuel Duvergier de Hauranne). Le 21 décembre de la même année — ce sera sa dernière causerie — il lit l'éloge de Vatimesnil qu'il a prononcé à l'ouverture de la Conférence des Avocats (4).

Ses interventions portent sur les sujets les plus divers (5) et nous permettent de rencontrer des noms voués à la notoriété :

---

(1) Il avait été élu premier secrétaire lors de l'élection trimestrielle du 14 mars 1859, membre du Comité des élections le 9 janvier 1860, premier vice-président le 16 avril, lors de l'élection trimestrielle du bureau. N'y a-t-il pas dans cette ascension rapide et continue comme une préfiguration juvénile de sa brillante carrière ?

La Conférence a publié un Annuaire à partir de 1857; on y trouve les Sommaires des séances depuis le 17 novembre 1856, et quelques-uns des mémoires et des vers lus aux séances. A partir de la session de novembre 1861, il n'y a plus, dans l'annuaire, que les mémoires et les vers; il n'y est plus fait mention des séances.

(2) (1838-1897). Préfet de police (1881-1885).

(3) Publié dans l'Annuaire de 1861, p. 62.

(4) V. plus haut, p. 3.

(5) Il prend part à une discussion sur la *Légende des Siècles* (12 mars 1860); l'*Influence de la Littérature Etrangère sur la Littérature Contemporaine* (27 avril) ; le Père Lacordaire (14 mai); le *Gouvernement et la Politique de l'Angleterre au commencement du* XVIIe *siècle* (28 janvier et 18 février

Beslay (1), Arthur Desjardin (6), Paul Thureau-Dangin. Decrais est rapporteur de l'étude que le futur auteur de l'Histoire de la Monarchie de Juillet, déjà sollicité par les problèmes religieux, consacre à Grégoire VII (2 mai 1859), du travail de Léon Renault sur le *Merlin l'Enchanteur* d'Edgar Quinet.

L'adversaire des positions partisanes qu'il sera toujours s'affirme le 30 mai 1864 lorsqu'il prend la parole pour une « motion d'ordre » et c'est sur cette intervention que nous terminerons notre exposé du rôle joué par Albert Decrais à la Conférence La Bruyère. Il demande la clôture de la discussion religieuse qui s'est engagée sur *l'Histoire de Sybille* d'Octave Feuillet et *Mademoiselle de la Quintinie* publiée l'année précédente par George Sand. Octave Feuillet s'était fait l'apologiste du catholicisme montrant le triomphe de la grâce sur l'esprit mondain. George Sand avait répliqué par un plaidoyer reposant sur une donnée scandaleuse contre les abus de pouvoir de l'Eglise dans la famille et la société. Thèses opposées dont la discussion risquait d'entraîner à des excès de langage que réprouvait justement la précoce sagesse du jeune Bordelais (3).

Une lettre d'un de ses amis qui porte un nom estimé dans la Basoche, Mouillefarine, nous éclaire d'ailleurs sur ses ambitions à cette époque. Elle se réfère à une étude sur la *Correspondance de Tocqueville* qu'il publia dans le *Courrier de la Gironde* du 29 octobre 1861 (4). L'article est médiocre, Mouillefarine ne le lui dissimule pas. Je ne crois pas que l'on ait jamais mieux caractérisé Albert Decrais que ne le fit cet ami fidèle, d'une franchise et d'une clairvoyance exemplaires. « Quand tu parles », lui

---

1861; la *Poésie Contemporaine* (15 avril); *Tocqueville* (8 juin); les *Effrontés* d'Emile Augier (24 juin); *Châteaubriand* (14 décembre 1863); l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* (22 février 1864); *Madame Sand* (7 mars 1864).

(1) Beslay (Paul), avocat et publiciste (1835-1883).

(2) Desjardins (Arthur), né en 1835, jurisconsulte, membre de l'Académie des Sciences Morales et Politiques (1882).

(3) Il y aurait une piquante étude à consacrer à l'affaire de *Mademoiselle de la Quintinie*. Interdite sous le Second Empire, sa représentation ne devait pas être davantage autorisée par la Troisième République de Jules Simon (1872).

(4) Nous avons vu, note 4 de la page 12, que Tocqueville occupait alors son esprit.

écrit-il, « surtout quand tu lis, tu es irrésistible, ta voix vibre avec une chaleur contenue, ton œil s'allume, on t'écoute avec délice; quand on te lit, je suis forcé de t'avouer que ces enchantements ont disparu ! — Tu écris cent fois mieux que Renault (1), mais tu n'es pas un écrivain exquis.

« Tu es orateur cent fois plus — on te l'a dit — je te le redirai après tous, ton affaire c'était de parler des choses littéraires, de faire un cours public. Tu n'as pas pris cette voie, tu es avocat par goût, par nécessité aussi, car on ne change pas de carrière à notre âge (Albert Decrais avait vingt-trois ans !). Dois-tu craindre l'insuccès ? Non, en tant que Méridional tu as un talent trop souple pour ne pas arriver à bien plaider, mais je te le déclare : tu n'y es pas encore. — Je vis au milieu des avocats, et puis discerner ce qui te manque : tu ne sais pas le droit. Tu as une parole trop littéraire; la phrase te cache l'argument. Est-ce un défaut de ton esprit ? Nullement. Ce n'est qu'une habitude. La Bruyère t'a beaucoup nui, mais tu as ce que personne n'a jamais su acquérir, le don du charme et de la persuasion ! » Peut-on mieux définir la manière d'Albert Decrais (2) ? Cinquante ans plus tard, parlant à ses obsèques, M. de la Trémoille, député de la Gironde, ne s'exprimait pas autrement. « Peu d'hommes, dira-t-il, eurent une telle puissance de séduction; il savait gagner les cœurs par l'éloquence de sa parole, par le charme de ses discours; il était parmi

---

(1) Renault (*Léon*-Charles), 1839-1933, Préfet de Police (1871-1876); Député (1876-1885), Sénateur (1885-1894).

L'Epistolarium de Blandans contient quelques lettres de Léon Renault, d'une lecture difficile. A la lumière de cette correspondance, discrètement éclairée par les remarques de ses amis, sa physionomie apparaît un peu trouble et l'on s'explique mieux certaines vicissitudes de sa carrière.

Ce que je puis dire, l'ayant fortuitement rencontré au cours d'un voyage en Suisse, à Zug, en 1900, c'est qu'il m'apparut alors, causeur disert, plein de finesse, infiniment séduisant et que je m'enchantai de ses propos émaillés de souvenirs toute une soirée.

(2) Je relève dans une autre lettre de Mouillefarine, datée de Milan, 28 septembre 1861, cette remarque pittoresque : « La pluie me tient actuellement bloqué à Milan. On y vend dans les rues le portrait d'Orsini et le pape avec une tête de porc. »

les causeurs les plus agréables d'un pays qui en compte tant d'exquis (1). »

« Ton affaire, c'était de parler des choses littéraires, de faire un cours public », lui dit Mouillefarine. Albert Decrais ne descend-il pas d'une famille où les activités de l'esprit étaient traditionnellement tenues en honneur ? Son père était né « à quelques pas de la demeure de Pierre de Lartigue où furent célébrées les fiançailles de Montesquieu. Il appartenait à cette bourgeoisie bordelaise de la fin du XVIII[e] siècle, aux goûts si raffinés, qui laissa de si remarquables monuments de culture intellectuelle et artistique, et il semble que la nature ait, comme à plaisir, rassemblé en lui tous les dons et toutes les qualités des grands ancêtres de cette époque » (2) !

Ces dons et ces qualités expliquent suffisamment qu'il se soit lié avec Sully-Prudhomme, alors clerc de notaire à l'étude de Maître Ernest Bertrand (3). Aussi bien, nous l'avons vu, tous deux font partie de la Conférence La Bruyère (4). Deux lettres à

---

(1) Discours de M. de la Trémoille, Député de la Gironde, Albert decrais, *l. c.*, p. 28.

(2) Discours de M. Charles Gruet, Maire de Bordeaux, aux obsèques d'Albert Decrais, Albert Decrais, *l. c.*, p. 30.

(3) Comme il l'a dit dans une lettre du 28 août 1906, adressée à Maître Henri Chenier, notaire honoraire, successeur de Maître Ernest Bertrand. Cette lettre a été publiée dans l'édition des *Stances et Poèmes*, imprimée « Pour les Amis des Livres », à Paris, 1918, in-4°. Rappelons que, né à Paris, le 16 mai 1839, Sully-Prudhomme y est mort en 1907. Sa renommée a dépassé les frontières, comme l'atteste le prix Nobel qui lui fut conféré en 1907. Plusieurs des indications contenues dans cette étude ont été empruntées au livre d'Edmond Estève : *Sully Prudhomme, poète sentimental et poète philosophique*, Boivin, 1935.

(4) Présenté par trois témoins, dont Georges Lafenestre. Il y lit, le 29 avril 1861, deux pièces en vers (pas d'autre précision); le 13 mai, un travail intitulé « *Recherches sur l'Esthétique;* le 27 mai, une pièce de vers; le 17 juin, deux élégies de Tibulle traduites en vers français. On trouve à la page 130 de l'Annuaire de 1861, le texte de deux poésies : *le Rire du Désespoir, Après la Pluie*, que Sully-Prudhomme ne rééditera pas. L'Annuaire de 1862 contient, p. 35, « La Force et la Justice », travail sur le livre de Proudhon, *la Guerre et la Paix*, et p. 341 deux poésies, *à la Conférence*, dernière séance de l'année, non rééditées et *l'Esprit et le Cœur* que nous allons retrouver, ainsi que *le Ciel;* enfin les *Oiseaux*. Dans l'Annuaire de 1863 figurent, p. 399, un *Chœur Polonais* et p. 112, *A Alfred de Musset*, que nous allons également retrouver.

Albert Decrais témoignent d'une amitié fervente entre les deux jeunes gens qui trouvera son expression durable dans la dédicace du *Vase Brisé* en 1868.

Voici la première. On en appréciera l'exquise délicatesse.

Paris, 8 octobre 1862.

« Mon cher Ami (1),

« Voilà bientôt le moment où la fin des vacances va vous rappeler à Paris; je ne veux pas que trois mois s'écoulent sans que je vous entretienne au moins du souvenir que vous m'avez laissé, puisque je suis privé de vos bonnes réunions du mercredi dont je m'étais fait une habitude.

« Je suis complètement seul; ma famille est à la campagne et mes occupations me retiennent à Paris.

« Je subis en effet la pire solitude qui est celle de l'esprit, et du cœur aussi; mes chers collègues négligent un peu ces deux choses pour les travaux positifs du métier. Je suis une espèce de somnambule avec ma pensée qui s'assied constamment devant moi, comme un hôte inévitable, en parasite, mais parasite aimé. Cela fait qu'il m'est impossible de prendre un vif intérêt aux plaisanteries qui se croisent à mes côtés et auxquelles je me contente d'offrir en manière d'approbation un sourire niais, immuable.

Vous comprenez quel prix avait pour moi la société que je trouvais avec vous et chez vous; j'écoutais avec charme et fruit. — Je le disais à notre cher Renault la dernière fois que j'ai causé avec lui, c'est-à-dire la veille même de son départ pour la Suisse. Il avait eu la bonté de m'inviter à dîner; il était seul chez lui. Nous étions donc en tête-à-tête installés près de la fenêtre de la salle à manger devant la verdure et par un beau temps. Il m'a parlé de son discours de rentrée, et, tout en le félicitant de l'honneur, je le plaignais de la fatigue. Il n'est pas facile de prendre

(1) Me E. Bertrand, Notaire, rue J.-J.-Rousseau, n° 1.

paisiblement ses vacances avec une pareille besogne sur le chantier; il avait cependant grand besoin de repos.

« Telle est la vie qu'il faut accepter pour réussir. La concurrence intellectuelle est si grande qu'on ne se distingue que par de belles facultés continuellement exercées. La jeunesse est vraiment surmenée; il lui faut un souffle étonnant pour tenir la carrière; et elle est bien robuste car la foi dans le bonheur ne l'abandonne jamais, en dépit des blessures de toutes sortes qu'elle reçoit; ainsi elle trouve assez de cœur en elle pour aimer toujours sans pouvoir jamais placer son amour — dans un objet digne et solide à la fois — des liaisons que j'ai contractées se sont toutes rompues dans la honte ou la douleur et je vous jure que je me sens aussi neuf qu'auparavant. Le cœur a la vie dure. Mais où vais-je ? Vous voyez que je m'oublie avec vous; ce n'est pas la première fois, et comme je m'en suis toujours bien trouvé, je ne songe pas à vous mesurer ma confiance.

« Il est vrai que je suis un être dolent et passablement noir... mais qu'y faire ? Je n'ai pas lieu de rire — mes succès n'y prêtent guère; la *Revue des Deux Mondes* n'accepte pas mon genre; elle le trouve trop métaphysique. « *L'esprit et le cœur* » notamment ne lui plaît pas (1); « *Le Ciel* » non plus (2); « *Musset* » (3) et « *La poésie est-elle morte* » (4) seraient agréés avec corrections, adoucissements, lavages. Puisque je vous parle de moi sans tarir, je vous dirai encore que j'ai un peu travaillé, mais je n'ai rien achevé; je n'ai eu que quinze jours de vacances en deux fois et j'ai dissipé mon temps. J'ai repris l'étude que je fais sur

---

(1) *L'Esprit et le Cœur.* V. ci-dessus, note 1 de la p. 6 bis. Treize strophes de quatre alexandrins. Cette poésie a été corrigée plus tard par Sully-Prudhomme, et reproduite seulement après la mort du poète, dans le volume *Epaves*, 1909, sous ce titre : *Sur une Pensée de Pascal le Cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas*, p. 110-112. Elle n'a plus que huit strophes. Sully-Prudhomme a supprimé les strophes 1, 3, 5, 12 et fait de nombreux changements dans les autres strophes.

(2) *Le Ciel.* Sous ce titre « *Mon Ciel* » a paru dans l'édition Lemerre, 1865-1866, *Mélanges*, p. 179. V. note 1 de la p. 6 bis.

(3) *Musset.* A Alfred de Musset, même recueil, *Poèmes*, p. 302. V. note 1 de la p. 6 bis.

(4) Peut-être s'agit-il ici, toujours dans le même recueil, du petit poème intitulé « La Poésie », p. 45 des *Glanes. La Vie intérieure.*

Condillac ou, pour mieux dire, sur la méthode de Condillac en psychologie; je veux montrer que cette méthode est vraiment scientifique et que si Condillac n'avait pas eu de parti pris, au lieu du « *Traité des Sensations* », nous aurions de lui une psychologie profonde et sûre. J'applique cette méthode et je suis ravi des résultats qu'elle me donne.

« Vous avez joui, mon cher Ami, du retour parmi les vôtres et dans ces plaisirs vifs et variés des vacances sous le ciel natal vous avez pu sentir que Paris vous est étranger, et que Bordeaux était dépositaire de vos affections les plus intimes; mais veuillez penser quelques moments à ceux qui, pour n'être pas de vieux amis, ne sont pas moins de vrais amis, et rapportez-leur, entière, la sympathie que vous leur avez témoignée. On ne fait guère que se rencontrer dans cette vie, mais elle est si courte qu'une rencontre peut y faire époque.

« Tels sont mes sentiments pour vous, et j'attends impatiemment les occasions nouvelles de vous les exprimer. »

SULLY-PRUDHOMME (49, rue d'Hauteville).

Quand on relit les pièces refusées par la *Revue des Deux-Mondes* où çà et là se détachent quelques beaux vers, on ne peut que partager le sentiment de Buloz. Et ce Condillac dont Sully-Prudhomme fait ses délices ne nous apparaît-il pas comme aux antipodes de la poésie ? « Il est sûr, écrit M. André Thérive, que cet auteur avait un esprit fort distingué et curieux de bien des choses, doué de culture scientifique, philosophique et littéraire... mais sa vraie vocation le poussait à être un raisonneur et un psychologue, deux qualités éminentes quand on ne fait pas de vers (1). » Peu de chutes ont été depuis quarante ans plus complètes que celles de la renommée de Sully-Prudhomme qui, membre de l'Académie Française depuis 1881, recevait en 1901, premier lauréat français, le prix Nobel de Littérature.

Nature exceptionnelle, il fit bénéficier Albert Decrais d'une amitié d'élite et l'introduisit dans le milieu du Parnasse. Une

---

(1) André Thérive : *Le Parnasse*. p. 127, 1 v., 330 p. Les Œuvres Représentatives, Paris, 1929 (Le XIXe siècle, sous la direction de René Lalou).

seconde lettre du 19 juillet 1866 nous le montre en effet lié avec Georges Lafenestre (1). Il s'excuse de ne pouvoir accepter une invitation de son ami partant pour Saint-Valéry en Caux avec le futur critique d'art qui revient d'Italie, qu'il avait découverte en 1854 et où il était retourné avec Sully-Prudhomme. « Vous savez, lui dit-il, combien j'ai de plaisir à échanger avec vous mes idées, mes sentiments, mes rêvasseries, mais vous savez aussi combien le plaisir m'est rendu rare en cette saison qui est vraiment celle de la dispersion des hommes. »

En 1869, il lui dédicace la première édition des *Solitudes*, parue chez Lemerre : « A mon ami Decrais, Témoignage d'affection. Sully-Prudhomme. » Il ne subsiste pas à Blandans d'autre marque de leur amitié.

Albert Decrais s'était lié avec Georges Lafenestre en 1860. « Nous nous sommes peu vus encore, lui écrit celui-ci le 21 octobre (2), mais il est des sympathies qui jaillissent comme l'éclair et d'un coup pénètrent le cœur, elles sont rares dans la nuit épaisse et froide où nous vivons; j'ai éprouvé cette émotion deux ou trois fois à peine, je l'ai éprouvée la dernière fois que je vous ai vu, et depuis ce jour, j'ai eu le plus grand désir de vous connaître, de mettre ma main dans la vôtre, et de suivre s'il était possible ensemble la route de l'avenir. J'ignore quel effet j'ai pu vous produire, ce que j'espère seulement, c'est que vous ne m'aurez pas trouvé indigne de vous, et que vous me permettrez par la suite de regarder plus profondément dans cette âme où tous ceux qui vous connaissent ont deviné tant de grandeur et de beauté... » Dans cette lettre d'un romantisme attardé ne manque même pas le rappel de Byron. « J'ai été fort maussade pendant deux mois, j'ai relu Manfred et ne l'ai point trouvé moins découragé que moi; l'impuissance du travail où m'a réduit ma faiblesse d'yeux m'a singulièrement ouvert l'esprit à toutes les rêveries désolées qui flottent dans l'air trouble de notre temps... » Dans cette lettre comme dans la sui-

(1) Lafenestre (Georges-Edouard), né à Orléans, le 5 mai 1837.
(2) Samedi 19 octobre 1860, Le Mousseau et Chenaye (20 octobre), Touraine.

vante — une réponse à Albert Decrais — l'épistolier, se complaisant en son chagrin, s'enchante de ses jolies phrases. Leur grâce un peu surannée ne déparerait pas certaines pages du *Dominique* d'Eugène Fromentin et fait penser à George Sand. Cette lettre permet aussi de pressentir le futur historien d'art. Décrivant un paysage de Touraine, il écrit : « Comme fond un ciel du plus beau bleu qui fait merveilleusement ressortir ces tons variés et un peu criards, mais rêveurs de l'automne. Un seul peintre de notre temps me paraît avoir rendu quelquefois cet effet; Théodore Rousseau. Son pinceau un peu brutal donne au feuillage un relief et un mouvement (1). »

« Poète éloquent, doué de vigueur, de splendeur et de plénitude, a écrit de lui M. André Thérive (2) qui reproduit dans son Anthologie le poème *Extase* dédié au poète des *Stances*. — Paul Valéry aurait trouvé dans ces vers la première idée du *Cimetière Marin*. Maurice Croiset a dit de Georges Lafenestre que « la nature l'avait doué d'une imagination vive, d'une sensibilité prompte et délicate » (3), et Henry Lemonnier a loué « sa bonne grâce, sa courtoisie, que l'âge rendit de plus en plus souriante » (4). Auteur d'une excellente *Histoire de la Peinture Italienne*, du *La Fontaine* et du *Molière* de la collection des Grands Écrivains Français que dirigeait J.-J. Jusserand, Lafenestre, dont j'ai suivi deux ou trois ans les cours à l'Ecole du Louvre à l'extrême fin de sa carrière universitaire, retrouvait dès qu'il abordait l'étude des primitifs italiens, un enthousiasme juvénile. Il en entretenait avec tendresse le public mondain qui se pressait autour de sa chaire.

---

(1) Son admiration ne se démentira pas. On en retrouve l'expression dans une page qu'il lui consacra trende-deux ans plus tard en rendant compte de l'*Exposition des Cent Chefs-d'Œuvre* 1892). V. son livre *Artistes et Amateurs*, 1 v. in-8°, 357 p. Paris, Société d'Editions Artistiques, Pavillon de Hanovre, pp. 308-310.

(2) Qui ajoute que « son humanisme renaissant l'a toujours incliné vers une conception très pure et très élégante de l'art des vers ». *Le Parnasse*, *l. c.*, p. 135.

(3) Discours aux Funérailles. Institut, 1919, fascicule 14.

(4) Discours aux Funérailles. Institut, 1919, fascicule 14. V. également Ch. Widor : Notice sur Georges Lafenestre, Séance annuelle de l'Académie des Beaux-Arts, du 27 décembre 1919.

Lui aussi s'efforçait de se connaître à l'heure de ses premières rencontres avec Albert Decrais, et comme son ami s'exerçait à l'éloquence. « La Conférence La Bruyère, lui écrivait-il le 23 septembre 1860, aura eu, je crois, cela d'utile qu'elle aura réuni un petit nombre d'intelligences qui se seraient inutilement cherchées dans la mêlée bruyante de la vie, et qui pourront se rendre d'immenses services par les encouragements qu'elles se pourraient prêter à l'heure des doutes et des défaillances; dans le travail de l'esprit surtout l'union fait la force, toutes les grandes révolutions intellectuelles l'ont bien prouvé. »

***

Sully-Prudhomme, Georges Lafenestre, José-Maria de Heredia, les amis parnassiens d'Albert Decrais : c'est le décor de sa vie de jeunesse, mais la carrière de l'homme se prépare dans les milieux libéraux du Second Empire, je dis bien, libéraux et non pas exclusivement républicains. Albert Decrais, nous le verrons, n'optera vraiment pour la République qu'au 16 mai 1877.

Le catalogue des livres de sa bibliothèque nous renseigne sur ses lectures. Elles sont révélatrices en ce sens qu'elles ne traduisent pas exclusivement ses préoccupations personnelles, mais caractérisent celles des esprits les plus distingués de sa génération. Voici *La Grèce Contemporaine* et *La Question Romaine* d'Edmond About, la *Vie Politique de Royer-Collard* de Barante, des écrits du *Duc de Broglie,* les *Mémoires* de Beugnot. Tout Prévost-Paradol est là, huit volumes de Proudhon, *l'Histoire du Gouvernement Parlementaire* de Duvergier de Hauranne, les *Plaidoyers* de Philippe Dupin; de Guizot, une douzaine de volumes, dont les *Mémoires;* la *Révolution* de Michelet, Mignet, Quinet, Tocqueville naturellement, Paul-Louis Courier, *la Liberté Religieuse et la Législation actuelle,* anonyme, qui porte sur la reliure le nom de Mme d'Haussonville. Mais aussi tout Balzac et Musset, Théophile Gautier et Maurice de Guérin, Henri Heine, *l'Histoire de la Littérature Française* de Désiré Nisard, *le Cours de Droit Naturel* de Jouffroy. Taine est absent, Renan, présent seulement par *les Apôtres.* La *Cité Antique* est sur les rayons. Quelques œuvres de Lamartine et d'Hugo...

Deux lettres nous permettent de nous rendre compte de l'évolution politique d'Albert Decrais, l'une de Gambetta, l'autre de Thiers. La première est du 24 mai 1868. Gambetta remercie Decrais des félicitations qu'il lui a adressées à l'occasion de sa défense de Delécluze dans le procès Baudin. On sait qu'obscur la veille, Gambetta accéda brusquement à la renommée. « Il était devenu, a écrit Emile Ollivier, l'idolatrie de la foule. Même les négociants de la rue du Sentier qui ne lui eussent pas confié la défense du moindre de leurs intérêts commerciaux, le déclarèrent apte à gérer les affaires de la France. » (1)

Voici la lettre de Gambetta :

Paris, 24 novembre 1868.

« Mon bien cher Ami,

« Je te remercie de ta bonne lettre.

« Je connais bien ton âme, et sens vivement tout ce qui en jaillit. Les éloges dont on m'accable sans mesure m'étonnent encore plus qu'ils ne me touchent. Je n'ai fait que mon devoir simplement comme je l'ai compris. Je n'ai fait qu'exprimer ce que tout homme droit pense... proclame; c'est d'ailleurs notre rôle à nous de servir d'expression à la conscience publique.

« Mais ce qui pourrait m'enivrer de joie et d'orgueil si je pouvais penser à moi dans cette grande agitation de la conscience française, ce sont les félicitations d'amis aussi chers et aussi purs que toi. La joie d'un cœur et d'une intelligence d'ami de la première heure, voilà ma suprême récompense, parce qu'elle sera demain ce qu'elle était hier et qu'il m'appartiendra de la prolonger jusqu'à la mort. »

Je t'embrasse,

L. GAMBETTA.

P.-S. — J'ai vraiment honte de présenter mes hommages à Madame Decrais après mon impardonnable négligence. Je rougis mais je m'exécute sauf à ne pas trouver grâce

---

(1) L'Empire libéral, T. XI, p. 98.

« Mes hommages à Madame Decrais. » Albert Decrais s'était en effet marié deux ans plus tôt, mariage d'inclination qui n'avait pas été sans traverses. Lorsqu'il avait demandé la main d'Alice Dethomas, fille d'un banquier parisien, celui-ci n'avait pas permis qu'elle agréât le jeune avocat sans fortune qui fréquentait son salon et l'avait fait épouser contre son gré M. Godard, beaucoup plus âgé qu'elle. Devenue veuve, elle avait mis à profit son indépendance pour réaliser le rêve de sa vie et était devenue Mme Albert Decrais (1).

La lettre de Thiers est de quelques mois postérieure à celle de Gambetta. Elle vise l'action qu'avait déployée Albert Decrais lors de la campagne qui précéda les élections des 23 et 24 mai 1869. Sur cette action nous ne sommes pas renseignés, mais les termes de la lettre si éloquente de Thiers nous permettent de penser qu'elle n'avait pas été inefficace.

Lettre de Thiers :

A Monsieur Albert Decrais,
15, rue Richer, Paris.

« Monsieur et jeune Ami,

« Je vous donne ce titre sans hésiter et vous me le pardonnerez en considération des sentiments que vous m'avez inspirés pendant cette dernière lutte.

« Votre geste pour notre commune cause, votre bon sens, votre esprit me font désirer que nos relations continuent, et dans cette espérance, je vous envoie le souvenir de ma vie parlementaire (2). Si vous lisez ce volume quand je ne serai plus, vous

---

(1) De son premier mariage, elle avait eu un fils qui fit une carrière au Ministère des Affaires Etrangères sous le nom de Godard-Decrais. Albert Decrais ayant obtenu du Conseil d'Etat que le nom de Decrais fût ajouté à celui de Godard.

(2) Il s'agit du recueil des *Discours de Thiers*. Session de 1864 à 1868 (1 v. in-8° sans date). L'ouvrage contient un certain nombre de discours ayant chacun leur pagination séparée. La dédicace est ainsi libellée : « Monsieur Decrais. Souvenir des élections de 1869. A. Thiers. »

vous souviendrez, je l'espère, d'un bon citoyen qui vous présage un brillant et heureux avenir.

« Je vous le souhaite et vous adresse l'expression de mes plus affectueux sentiments. »

12 juin 1869. A. THIERS.

II

Treize mois plus tard éclatait la guerre franco-allemande, et le 18 septembre 1870 le gouvernement de la Défense Nationale désignait Pierre-Albert Tachard comme ministre de France en Belgique (1). Albert Decrais fut choisi comme secrétaire de la mission. Ces fonctions, en une heure difficile, marquèrent ses premiers pas dans la diplomatie. Il y déploya des qualités qui le signalèrent d'une façon particulière à l'attention des pouvoirs publics (2). Il ne devait d'ailleurs pas s'attarder à Bruxelles. Rentré en France, M. Thiers, chef du pouvoir exécutif, l'appelait le 29 mars 1871 à la Préfecture d'Indre-et-Loire. Le « brillant et heureux avenir » qu'il lui promettait le 12 juin 1869, lui-même en allait être l'instrument.

On aimerait savoir quelle était, au lendemain du 4 septembre, la pensée intime d'Albert Decrais. Libéral, ai-je dit, plutôt que républicain, il semble qu'il n'ait pas exclu tout d'abord un retour de la monarchie orléaniste. C'est du moins ainsi que nous sommes tenté d'interpréter ses relations avec le Comte de Paris et la lettre du Prince du 20 septembre 1870, que nous allons reproduire. Elle le mérite à tous égards, car elle dénote chez le petit-

(1) Tachard (Pierre-Albert), né à Mulhouse en 1826, représentant du Haut-Rhin au Corps Législatif de 1869 à 1870. Il fit partie du groupe de l'opposition à l'Empire et vota contre la déclaration de guerre à l'Allemagne. Elu de nouveau le 8 février 1871, député du Haut-Rhin, à l'Assemblée Nationale, il donna sa démission aussitôt après avoir voté à Bordeaux contre les préliminaires de paix.

(2) Albert Decrais, *l. c.*, p. 4. On était alors peu fixé au Ministère des Affaires Etrangères sur l'orthographe de son nom. Decray peut-on lire sur la minute du décret de nomination qui porte la signature autographe de Jules Favre.

fils de Louis-Philippe, chez le fils du Duc d'Orléans et d'Hélène de Mecklembourg, une singulière élévation d'esprit. Elle nous permet d'admettre qu'Albert Decrais songeait alors à se présenter aux élections et que son entrée au Parlement ne fut que la réalisation tardive d'une ambition juvénile.

Voici la lettre du Comte de Paris :

« York-House »
Twickenham,
Middlesex.

Le 20 septembre 1870.

« Monsieur,

« J'ai tardé quelques jours à vous répondre parce que j'avais vu dans les journaux votre mission en Belgique, mais je pense que la date prochaine des élections vous aura ramené à Bordeaux; c'est donc là que je vous adresse ma réponse.

« Je n'ai pas besoin de vous dire combien je serais heureux d'apprendre le succès de votre candidature dans la Gironde. La terrible crise que nous traversons entrave tellement le mouvement qui, dans d'autres temps, aurait suivi la chute de l'Empire, la confusion est si grande en ce moment, qu'il est impossible de prévoir dans quel esprit se feront les prochaines élections. Tout dépend d'abord des événements de la guerre et surtout de la question de paix ou de guerre. Dans chaque département la disposition des esprits semble être différente, et comme, par-dessus le marché, les communications avec Paris sont interrompues, toute action d'ensemble devient absolument impossible.

« Aussi ne peut-on même prévoir exactement la ligne de conduite et le programme que devraient suivre dans l'avenir ceux qui veulent par tous les moyens honnêtes amener à la France un régime d'ordre et de vraie liberté.

« Bien des questions longtemps contestées seront peut-être résolues par la force même des choses; sur d'autres les préférences personnelles une fois exprimées devront s'effacer devant

la volonté nationale clairement manifestée. Mais dès aujourd'hui le vote de tous les libéraux me semble nettement tracé. Le gouvernement de la Défense Nationale a entrepris de terminer la guerre, et il est d'autant plus fort pour combattre l'ennemi qu'il ne désire qu'une paix honorable.

« Il faut avant tout le soutenir dans cette œuvre patriotique. Il faut prouver au monde que la France ne veut plus de l'Empire et qu'elle en répudie les errements.

« Enfin tous les libéraux doivent travailler à combattre, dans le présent, les deux grands dangers qui menacent notre société, la réaction en faveur du despotisme et les excès démagogiques : en cherchant à entrer dans la Constituante, à faire prévaloir dans son œuvre l'esprit de la vraie liberté démocratique, ils peuvent nous prémunir, dans l'avenir, contre ces dangers.

« Aussi, me semble-t-il que le devoir commande à tous ceux qui ont des chances sérieuses de succès de ne pas les négliger.

« Mais quelles sont ces chances pour chacun ? C'est ce qu'il est peut-être difficile d'apprécier, même sur place. En tous cas je ne saurais trop vous encourager dans la pensée que vous m'exprimez de consulter le Duc Decazes et si vous le désirez, cette lettre peut vous servir d'introduction de ma part auprès de lui (1).

« Je la termine en vous priant de me croire votre affectionné. »

LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS.

L'Assemblée Nationale s'est réunie à Bordeaux le 13 février 1871 et Thiers a été élu par elle, le 17, chef du pouvoir exécutif

(1) Le Duc Decazes, qui sera Ministre des Affaires Etrangères du 26 novembre 1873 au 23 novembre 1877, était alors Conseiller Général de la Gironde, département d'Albert Decrais. Candidat de l'opposition en 1863 et 1869, il ne réussit à jouer un rôle de quelque importance qu'après la révolution du 4 septembre 1870. Ses déclarations en faveur de la République et du gouvernement de la Défense Nationale ne l'empêchèrent pas, une fois élu député de la Gironde, le 8 février 1871, de s'associer à toutes les mesures de l'Assemblée contre Thiers (Grande Encyclopédie). L'Epistolarium de Blandans possède de lui un billet sans date qui témoigne de l'excellence des rapports qui existaient entre Decazes et Albert Decrais. Le voici : « Vous êtes toujours bon et affectueux pour moi, mon cher Decrais, et je vous en remercie bien cordialment. Tout à vous. Decazes. »

de la République Française. Dès le 20 mars, Albert Decrais est appelé à la préfecture d'Indre-et-Loire. C'est pendant son séjour à Tours que sera signé le traité de Francfort (10 mai). Puis se succéderont les étapes de la libération du territoire, l'emprunt de deux milliards, le 21 juin; celui de trois milliards du 15 juillet 1872, couvert quatorze fois. L'heure de l'évacuation totale de la France par les armées allemandes s'approche. Elle sera la conséquence de la convention du 15 mars 1873.

Néanmoins l'entente n'existe pas entre Thiers et sa majorité, une lettre de Louis de Ségur (1), député de Seine-et-Marne à l'Assemblée Nationale, va nous en apporter la preuve. Gendre d'Auguste Casimir-Périer (2), qui vient au printemps de 1873 de fonder le groupe de la République Libérale, il avait été chargé du rapport de la Commission des marchés passés par le gouvernement du 4 septembre.

Le débat auquel donna lieu la discussion de ce document est demeuré célèbre. Il fut marqué par un discours du duc d'Audiffret-Pasquier qui devait rester son meilleur titre, sinon le seul, au choix que fera de lui plus tard l'Académie Française où le rejoindra Challemel-Lacour. Le futur président du Sénat, justifiant son administration de la Préfecture du Rhône sous le gouvernement de la Défense Nationale, se classa d'emblée au premier rang des orateurs de la Troisième République. Nous ne connaissons pas la lettre d'Albert Decrais, mais par la réponse de Louis de Ségur, il est aisé de se rendre compte que le Préfet d'Indre-et-Loire est beaucoup plus proche des opinions libérales et mesurées du représentant de l'Ile de France que de celle de l'ancien proconsul de Lyon (3).

---

(1) Ségur (Louis-Philippe-Charles-Antoine de), né à Paris, le 22 décembre 1838, fils du général Philippe, historien de la campagne de Russie, membre de l'Académie Française, siégea à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876.

(2) Auguste-Casimir-Victor-Laurent Périer, fils du grand homme d'Etat de la Monarchie de Juillet, dont il incorpore le prénom à son nom en 1875. Ministre de l'Intérieur (1811-1876).

(3) Voir sur ces débats notamment l'intervention de Ségur, *le Temps* des 1er, 2 et 3 février 1873. — Le discours de Challemel-Lacour se trouve reproduit dans le recueil de ses *Œuvres oratoires*, 1 v. in-8°, 596 p., Paris, Delagrave, 1892, p. 1-74. V. aussi la remarquable notice de Joseph Reinach, p. I-XI.

Assemblée Nationale. Le 6 février 1873.

« Mon cher Ami,

« Vos félicitations m'ont été au cœur. Car vous savez si j'aime à avoir votre approbation. Voici une grande lutte terminée ou plutôt un épisode de lutte car le rôle de la Commission des Marchés n'est pas fini. Le coup cette fois a porté vigoureusement si j'en juge par la sérénade qu'exécutent les journaux démagogiques sous notre balcon. Le rapport sur les marchés de Marseille et de Lille ne leur plaît pas davantage (1).

« Il n'y a pas d'autre politique aujourd'hui que de lutter contre la démagogie dont les flots nous débordent. Il est triste que M. Thiers le comprenne si peu. S'il voulait seulement prendre son centre de gravité politique dans le groupe républicain Casimir-Périer où plusieurs de ses ministres sont inscrits, il aurait 600 voix dans l'Assemblée, et de vigoureux soldats à ses côtés. La déplorable discussion de la Commission des Trente cesserait aussitôt (1). Mais il aime mieux tenir ses inexplicables engagements envers la fraction avancée de la gauche, et courtiser comme ces derniers jours Challemel-Lacour et Cie (2). C'est de l'aveuglement. — Je vous en dirais trop long sur ce sujet. Mais je ne désespère pas de vous voir et de vous serrer la main; prévenez-moi quand vous viendrez à Paris.

« Mes hommages respectueux à Madame Decrais et pour vous mille vieilles et vives amitiés. »

14, rue d'Albe, Paris.

LOUIS DE SÉGUR.

---

(1) *Le Temps* du 3 février 1873 écrit « La nomination d'une Commission des Marchés a été une mesure à jamais regrettable ».

(2) Le 29 septembre 1872, sur la proposition de Dufaure, une commission de trente membres fut nommée pour préparer un projet de loi sur les attributions des pouvoirs publics. Elle choisit pour rapporteur le duc de Broglie. En majorité hostile à la République, elle porta, aux mois de février et mars 1873, un coup sensible à l'influence de Thiers.

Le dissentiment entre Thiers et sa majorité va aboutir à une rupture. Le 24 mars 1873, il est renversé et le maréchal de Mac Mahon élu président de la République que vont bientôt affermir l'échec de la fusion tentée entre les princes d'Orléans et le Comte de Chambord, l'adoption de la loi du Septennat le 20 novembre.

Ces changements de personnes n'affectent pas la carrière d'Albert Decrais. Le 11 novembre 1874, il est nommé préfet des Alpes-Maritimes, seconde étape de sa carrière administrative. Bientôt intervient le vote de la constitution du 25 février 1875. Le régime se stabilise, l'Assemblée Nationale touche au terme de son mandat. A la fin de septembre, le duc Albert de Broglie, président du Conseil, prononce un discours au banquet du comice agricole de Beaumesnil dans l'Eure (1). Rendant hommage à Thiers, exaltant le maréchal de Mac Mahon, il fait l'éloge de la Chambre qui va disparaître. Son langage est élégant et mesuré. Parlant de la constitution qui vient d'être votée, il s'exprime en ces termes : « Le pouvoir exécutif, dépourvu, il est vrai, du prestige de l'hérédité et de la durée, demeure doté, du reste, de ses prérogatives essentielles. » On ne saurait mieux dire et, commentant son discours, *le Temps* constate que le duc est « un politique » (2). Tandis que le chef du gouvernement parle en Normandie, le vice-président du Conseil, Louis Buffet, prononce à Dompaire dans les Vosges dont il est le représentant, lui aussi une allocution (3), mais d'un ton plus âpre qui correspond à son tempérament. Dans le fond, elle ne diffère pas de celle du premier ministre, comme va le constater le duc de Broglie. Voici sa lettre à Albert Decrais, qui n'avait pas laissé échapper l'occasion de le complimenter

(1) Reproduit dans le *Temps* du 22 septembre 1875.

(2) Bulletin du 22 septembre 1875.

(3) Il semble qu'elle ait été retouchée pour l'impression, la deuxième version étant moins agressive que la première. Dans son Bulletin du 22 septembre, le *Temps* reproche à Buffet d' « avoir mal traduit les aspirations des populations de l'Est ».

Broglie, Eure. 27 septembre 1875.

A Monsieur Albert Decrais.

« Mon cher Préfet,

« Je suis charmé que mes paroles aient eu votre approbatio
et que vous pensiez qu'elles soient de nature à faire quelque bien

« Je n'ai jamais dit plus exactement le fond de ma pensée.

« Depuis que nous avons dû perdre l'espoir de voir renaître ces belles institutions qui avaient eu le culte de ma jeunesse, j'ai, au fond, attaché peu d'importance à savoir quel nom nous donnerions à la tente sous laquelle nous devions passer un temps qui ne sera jamais qu'une halte dans les annales de notre histoire. L'essentiel était de se placer sur le terrain où nous pourrions reprendre plus aisément les forces conservatrices. Le « septennat » m'avait paru longtemps se prêter mieux qu'une autre combinaison à cette condition. L'extrême droite n'a pas voulu nous y laisser établir; que sa volonté soit faite et que la république révisible avec des institutions tolérables nous serve maintenant de quartier général dans la lutte que nous devons soutenir ! Tout autre plan serait déraisonnable. Ce sont les idées du ministère actuel, et les journaux s'évertuent vainement à trouver entre mon langage et celui de M. Buffet une différence qui n'était certainement pas dans ma pensée.

Veuillez croire, mon cher Préfet, à mes sentiments dévoués et distingués. »

BROGLIE.

Et voici la dernière lettre qui soit contemporaine de la carrière préfectorale d'Albert Decrais — la dernière aussi dont nous publierons un fragment — le dossier familial n'en contenant pas se rapportant aux périodes qui vont suivre. Elle n'est pas d'un homme politique, mais d'un collègue alors obscur d'Albert Decrais, destiné après avoir été un grand préfet à passer comme lui dans la diplomatie et à devenir à Londres le plus célèbre de

ses successeurs sous la Troisième République : Paul Cambon. Lettre d'excuses et de recommandation à la fois. Paul Cambon est depuis deux mois à peine à Besançon, où Albert Decrais, nommé préfet de la Gironde, le 21 mars 1876, n'est pas depuis beaucoup plus longtemps. On lui enlève son conseiller de préfecture, M. Boudet, transféré à Bordeaux. N'en ayant point d'autre, étant sans secrétaire général, il a dû le retenir quelques jours, s'en excuse et tisse de ce collaborateur le plus vif éloge :

« J'ajoute, dit-il, et la remarque est piquante s'adressant à Albert Decrais, fils de la Guyenne, que M. Boudet est de Montauban et que vous remarquerez quelquefois dans sa parole un peu de vivacité méridionale; mais que cela ne vous empêche pas de compter sur sa discrétion absolue lorsque vous en aurez besoin. Enfin il est protestant et très sincèrement religieux. »

Nous savons qu'Albert Decrais était lui-même protestant. La venue d'un coreligionnaire et d'un cadet de Gascogne n'était pas faite pour lui déplaire.

« Je suis très heureux à cette occasion — ainsi se termine la lettre de Paul Cambon, — Monsieur et cher Collègue, — de vous féliciter de votre nomination à Bordeaux. Vous ne vous souvenez peut-être plus que nous nous sommes rencontrés quelquefois à la Conférence La Bruyère, à l'Hôtel de Ville, pendant la guerre. Ceux qui vous ont aperçu ne serait-ce qu'une fois. conservent de vous un souvenir trop vif pour ne point s'intéresser à votre fortune administrative. »

Nous venons de voir qu'Albert Decrais avait été nommé à Bordeaux le 21 mars 1876, reparaissant à trente-sept ans dans sa ville natale comme chef du département, satisfaction qui dut être douce à son cœur. Il allait y connaître l'unique crise de sa carrière. Refusant de se solidariser avec les hommes du Seize Mai, il démissionna à la veille des élections et, le 18 décembre 1877, après la chute du gouvernement de l'Ordre Moral, fut rappelé à la Préfecture de Bordeaux. Le 15 mars 1879, à quarante-quatre ans, il est nommé conseiller d'Etat, obtenant ainsi la suprême récompense accordée aux préfets qui se sont le plus distingués.

Faut-il voir uniquement dans cette promotion la consécration de mérites professionnels d'exception ? Je serais assez tenté de

croire qu'Albert Decrais, plus proche à bien des égards des orléanistes que des républicains dont l'élection de Jules Grévy à la Présidence (30 janvier 1879) venait de déterminer l'avènement, préféra se retirer de la politique active, en dépit d'affinités certaines entre les hommes que le nouveau chef de l'Etat venait d'appeler au pouvoir et lui-même : un Waddington, ministre des Affaires étrangères; un Marcère, à l'Intérieur; un Léon Say, aux Finances. Aussi bien ne fera-t-il que traverser le Conseil d'Etat.

III

Le 8 mai 1880, l'ancien secrétaire de la mission Tachard est nommé conseiller d'Etat honoraire et désigné comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Bruxelles, neuf ans après y avoir fait ses débuts (1). Il commence ainsi dans la diplomatie une fulgurante carrière. Sa nomination fut acquise sous le premier ministère de Charles de Freycinet, auquel le rattachaient tant d'affinités de caractère et de religion, voire de province (Freycinet était né à Foix), qui devaient l'amener à faire de lui un de ses collaborateurs préférés.

On en eut la preuve quand, ayant succédé à Jules Ferry, le 30 janvier 1882, il éleva Decrais le 2 février à la première classe de son grade, l'appelant le 4 à la Direction des Affaires Politiques, faisant ainsi de lui son collaborateur immédiat. Ces hautes fonctions, dans lesquelles il succédait au Baron de Courcel, étaient alors les premières du Quai d'Orsay. Albert Decrais ne devait les conserver que quelques mois. Le 11 novembre 1882, il cédait la place à Billot, succédant au Marquis de Noailles auprès du Quirinal.

A Bruxelles, où il avait retrouvé de précieuses sympathies contemporaines de son séjour aux heures pénibles de la guerre franco-allemande, sa séduction s'était particulièrement exercée sur Léopold II. Quand le souverain le reçut en audience de congé, il le retint près d'une heure et lui exprima le « véritable cha-

(1) « Vous devez ce témoignage de haute confiance, lui écrit le Ministre, le 11 mai 1880, aux souvenirs que mon Département a gardés de votre participation à la mission de M. Tachard en 1870. »

grin » que lui causait son départ (1). Nous savons qu'il fut également apprécié par le roi Humbert. Il ne devait rester que trois ans à Rome, où il avait été envoyé par Duclerc, ministre des Affaires étrangères et président du Conseil depuis le 7 août 1882.

Le 17 juillet 1886, il est transféré à Vienne. C'est encore Freycinet, ministre des Affaires étrangères depuis la chute de Jules Ferry (30 mars 1885) et qui a repris le 7 janvier la présidence du Conseil, qui lui donne ce témoignage de confiance en l'appelant à remplacer le Comte Foucher de Careil (2). L'Ambassade d'Albert Decrais auprès de François-Joseph dura neuf ans. Elle demeure la plus marquante de ses missions diplomatiques. Il n'eût tenu qu'à lui qu'elle fût promptement et brillamment interrompue.

Le 11 décembre 1886, quelques mois à peine après sa nomination en Autriche, René Goblet, chargé de constituer le cabinet qui succède au quatrième ministère Freycinet, lui offre le portefeuille des Affaires étrangères (3). Il le décline en ces termes : « Depuis quinze ans que je sers la République, je n'ai refusé aucun des postes qui m'ont été désignés; je n'ai marqué aucune préférence ni mis en avant aucune convenance personnelle. Mais aujourd'hui je ne me sens pas l'autorité nécessaire pour affronter les luttes parlementaires, et d'ailleurs, je dois vous le dire avec loyauté, je craindrais de n'être pas d'accord avec tous mes collègues sur tous les points du programme de la politique du cabinet. » — Le libéral Albert Decrais n'avait pas sa place dans le cabinet radical de René Goblet. C'est Emile Flourens, président de section au Conseil d'Etat, qui recueillit la charge qu'avait déclinée l'Ambassadeur. Aussi bien celui-ci, qui venait à peine de s'installer aux bords du Danube, n'avait-il aucun désir d'échanger

(1) Lettre personnelle au Ministre, 19 février 1882. Les excellents souvenirs qu'il avait laissés en Belgique expliquent qu'il ait été choisi comme chef de la mission chargée de représenter le gouvernement de la République aux obsèques de Léopold II à Bruxelles, le 22 décembre 1909.

(2) Particulière. 3 juillet 1886. « Mon cher Ami. J'ai besoin de vos services à Vienne, je vais vous proposer au Président de la République et je compte que vous déployerez sur ce théâtre agrandi le même dévouement et les mêmes qualités qu'à Rome. »

(3) Goblet s'est assuré qu'il sera agréé par toutes les fractions de la majorité et ajoute « Je considère votre acceptation comme un devoir de patriotisme. J'insiste donc personnellement pour que vous acceptiez ».

un des premiers postes diplomatiques contre une fonction trop souvent singulièrement éphémère. Paul Cambon ne raisonnera pas autrement.

Le 21 juillet 1893, Albert Decrais atteindra le sommet de sa carrière diplomatique. Jules Develle, ministre des Affaires étrangères du premier cabinet Dupuy, l'appellera à l'Ambassade de Londres. Une fois de plus à son départ de Vienne, et ce sera cette fois le *Fremdenblatt*, interprète du Ballplatz, qui s'en chargera, seront louées ses qualités politiques, son « habileté, son tact exquis », qui lui ont permis de « se créer une situation éminente dans la haute société viennoise ». (28 juillet 1893.)

Sa mission à Londres sera brève. Elle s'insère entre l'Ambassade de William-Henry Waddington, qui a duré dix ans, et celle du Baron Alphonse de Courcel, qui s'étendra sur quatre années, atteignant à peine quatorze mois. Elle lui suffira pour acquérir de précieuses amitiés qui ne seront pas inutiles au ministre des Colonies du cabinet Waldeck-Rousseau. Il semble qu'il n'ait pas désiré la prolonger, ses conceptions ne s'accordant pas avec celles de Gabriel Hanotaux, ministre des Affaires étrangères depuis le 30 mai 1894; peut-être aussi la mort de Mme Decrais, qu'il annonce à celui-ci le 24 janvier 1895, n'est-elle pas étrangère à ses projets de retraite. Le 4 octobre 1894, un télégramme en clair de la main du ministre l'avise qu'il s'efforcera de faire coïncider sa mise à la disposition et sa promotion de Grand Officier de la Légion d'honneur. — Albert Decrais tient évidemment à ce que la fin brusquée de sa mission ne prenne pas les apparences d'une disgrâce. Gabriel Hanotaux termine par « ses sentiments affectueux ». Albert Decrais a cinquante-six ans. Ce n'est pas encore l'âge du recueillement.

IV

Il le prouve en commençant une troisième carrière. Dès la chute de l'Empire, l'orateur-né qu'il était avait été tenté par les luttes électorales : rappelons-nous les allusions du Comte de

(1) Il est placé dans le cadre de la disposition le 4 octobre 1894 et promu Grand-Officier de la Légion d'Honneur le 6 janvier 1895.

Paris. Du 1er août 1886 au 1er août 1887, il sera conseiller général de la Gironde pour le canton de Créon; de 1881 à 1900, conseiller municipal de la commune de Mérignac. Sa correspondance avec le Quai d'Orsay le montre toujours très attentif à garder le contact avec la Gironde. Rien d'étonnant dans ces conditions à ce que, le 21 février 1897, la quatrième circonscription de Bordeaux l'élise député, en remplacement de David Raynal, nommé sénateur. Il sera réélu le 8 mai 1898 et le 27 avril 1902.

Discrètement mais nettement, libéral impénitent, il s'est prononcé dans l'affaire Dreyfus pour la révision. C'est ce qui explique que Waldeck-Rousseau, de très peu son aîné, qui apprécie l'élégance de sa parole et la sûreté de son jugement, lui confie le portefeuille des Colonies dans le cabinet de Défense Républicaine qui occupera le pouvoir du 2 juin 1899 au 3 juin 1902. Il n'est pas sûr que si Mme Decrais avait vécu, il eût accepté de siéger dans un gouvernement dont le programme sur plus d'un point s'inspirait d'idées qui n'avaient pas toujours été les siennes.

Comme il avait succédé à la Chambre à David Raynal, il devait, lorsque la mort vint enlever le célèbre auteur des conventions si injustement dénommées scélérates, le remplacer au Sénat le 26 avril 1903.

*
* *

Avocat sans vocation, son passage au barreau n'a pas laissé de traces, mais il y a noué d'utiles amitiés. Aussi bien, le Second Empire est pour lui une période de formation. Il ne deviendra pleinement lui-même qu'au lendemain du 4 septembre 1870, époque à laquelle il est pour la première fois tenté par un mandat électif et où sa carrière diplomatique s'ébauche. Il la reprendra après s'être élevé jusqu'au rang suprême de l'administration. Les lettres qu'il a reçues montrent qu'il eût aussi volontiers servi une monarchie orléaniste. Le 16 mai marque la première coupure de sa carrière. Libéral, il a pris parti pour le nouveau régime, mais il est plus proche de la République conservatrice que de la République radicale. Il semble en effet qu'à l'avènement de Jules Grévy, il ait préféré se retirer d'une administration dont l'esprit

s'inspire de tendances qui ne sont plus tout à fait les siennes. Ce n'est pas un Gambettiste. Sa modération naturelle l'écarte naturellement des outrances du tribun; sa tenue, du laisser-aller de l'homme et de son entourage. Pas plus que Mme Jules Ferry, Mme Albert Decrais n'est de celles qu'on rencontre chez Léonie Léon. Mais la Lorraine n'est pas la Guyenne, il est plus près du sceptique Montaigne que du grand bâtisseur vosgien. Il ne figure pas parmi les militants de l'opportunisme et apparaît plus voisin de Freycinet, « si mince, si fin, si pâle, portant la clarté jusqu'à la splendeur... construisant devant l'auditoire émerveillé, des discours qui ressemblent dans leur frêle élégance et dans leur grâce un peu sèche à de merveilleux ponts suspendus ! » (1). Lui-même se caractérise par « la séduction d'une bonne grâce girondine » (2). Elle s'exerce puissamment sur Freycinet et contribue à la merveilleuse ascension diplomatique d'Albert Decrais.

Lorsqu'elle s'achève, sans rencontrer d'obstacle, avec cette aisance souveraine qui est comme la marque de sa destinée, il entreprend une troisième carrière qui, sans qu'il faille faire chez lui la moindre part à l'intrigue, le mène au gouvernement. Une ancienne amitié, nouée sous le parrainage de Gambetta, le prestige d'une éloquence reconnue, une sagesse faite d'expérience et de modération, l'installent pour trois ans au Pavillon de Flore sous la présidence de Waldeck-Rousseau, qui apprécie sa prudence et sa droiture. L'affaire Dreyfus a été l'occasion de son accession au pouvoir. Sans prendre une position retentissante, comme Poincaré, comme Jonnart, le libéral et le juriste se sont prononcés pour la révision.

L'expérience du diplomate, celle de l'ancien Ambassadeur à Vienne, se retrouvent aux dernières années de son existence. Il prend parti sans hésitation pour la loi de trois ans. « Ayant eu l'honneur de représenter la France en Autriche, il avait pu connaître les tendances des diplomates allemands; sa grande finesse lui avait permis de prévoir les périls auxquels nous étions exposés,

---

(1) Anatole France : *La Vie Littéraire*, t. II, p. 330-331.

(2) Discours d'Ernest Monis, *Decrais*, l. c., p. 19.

et même cette conflagration dont tant d'insensés niaient l'imminence malgré les plus sévères avertissements (1). »

Le 4 mai 1914, il est au Sénat. Ses amis lui demandent de leur faire « la leçon des choses qui se préparent. Il s'y prête de bon cœur. Alors, de ces grands observatoires qu'il a occupés jadis, de Bruxelles, de Rome, de Vienne, de Londres, il nous décrit avec clarté la situation de l'Europe et du monde », a dit sur sa tombe Ernest Monis (2), « et, de cet exposé magistral, il conclut à la certitude de la victoire ». Ce fut sa dernière apparition au Sénat.

Dans la nuit du 26 au 27 février 1915, il rendit le dernier soupir à Mérignac, au Château du Pavillon, où il avait désiré reposer au milieu des siens.

Fin, séduisant, cultivé, intelligent, d'une droiture sans rigueur, orateur disert, avec ce je ne sais quoi de nonchalance élégante qui caractérise volontiers les fils de la Garonne, Albert Decrais a réalisé trois belles carrières sans avoir eu la fortune de pouvoir s'attacher à une grande œuvre. Type accompli de l'honnête homme de son temps, il n'en demeure pas moins, dans la brillante période de celle-ci, un des meilleurs serviteurs de la Troisième République.

René DOLLOT.

(1) La Trémoille, *Albert Decrais*, *l. c.*, p. 28.
(2) *Albert Decrais*, *l. c.*, p. 20-21.

Calonne en Italie et en Autriche
(1790 - 1791)

Le poste de Turin était vraisemblablement peu recherché par les diplomates en 1789. Il ne leur offrait guère d'occasions de se mettre en valeur. A la cour du Roi de Sardaigne, on menait une vie monotone et médiocre; petites intrigues, petites négociations, le tout à l'échelle d'une puissance qui, sur l'échiquier européen, n'occupait encore qu'une position secondaire. Victor-Amédée III n'était plus jeune et n'aimait pas le luxe; quelques fêtes « berçaient un temps l'ennui » des ambassadeurs; mais qu'elles leur paraissaient provinciales en comparaison de celles dont leurs collègues leur envoyaient les récits ! Où étaient Versailles, sinon Schœnbrunn, ou même Sans-Souci ?

Les événements révolutionnaires survenus en France transformèrent l'existence du corps diplomatique. Quelques mois après la prise de la Bastille, arrivèrent à Turin le comte d'Artois et le prince de Condé, tous deux accompagnés de leur famille et d'une suite de gentilshommes. Ils apportaient aux ministres étrangers très précisément ce qui leur manquait : des occasions de rapports et des sujets de conversations. L'atmosphère s'agita. Vers Londres, vers Madrid, vers Vienne, vers Berlin partirent dépêches sur dépêches décrivant les activités des Princes français, commentant leurs espérances, s'étonnant de leurs illusions. Et ce fut, pour un temps, à qui recueillerait le premier une information exacte sur les projets des émigrés. Les dîners et les bals changèrent eux-mêmes de caractère; brillants et spirituels, les Français réussirent à donner un peu de piquant et de légèreté

à des réunions écrasées jusque là par une solennité guindée. On souriait de leur présomption, leur snobisme agaçait leurs hôtes, mais ce souffle de Trianon que l'on devinait grâce à eux dans les salons de Moncalieri leur valut, au moins dans les premières semaines, l'indulgence d'une cour qui s'abandonnait aux séductions de leur élégance.

A l'automne de 1790, le charme était rompu. Ces visiteurs trop sûrs d'eux-mêmes, et enclins à traiter avec condescendance quiconque n'avait jamais dansé dans la Galerie des Glaces, excédaient les Piémontais. Victor-Amédée, plus encore que ses sujets, ne songeait qu'à se débarrasser des émigrés. Condé surtout s'était rendu intolérable par son bourdonnement prétentieux, et ses agitations incohérentes. Artois bénéficiait d'une situation personnelle en sa qualité de gendre du Roi. Mais le gouvernement sarde maudissait un mariage qui, trouvait-il, devenait gênant. Il tremblait de peur à l'idée de perdre la Savoie et n'était guère disposé à admettre que des liens familiaux pussent avoir pour conséquence des démembrements territoriaux. Quant aux diplomates, leur intérêt s'émoussait; ils en avaient assez d'entendre les Princes faire des prédictions qui ne se réalisaient jamais, et de rendre compte à leurs Cours des mêmes chuchotements et des mêmes fanfaronnades. Manifestement, l'émigration s'enlisait. Pour lui redonner de l'élan, des hommes nouveaux étaient nécessaires. Les Princes songèrent à Calonne qui vivait à Londres, et avec qui ils étaient en correspondance depuis plusieurs mois. Il n'était pas homme à se dérober à leur appel. Vibrant d'enthousiasme, il arriva à Turin le 11 novembre, cristallisant autour de lui des espérances à la veille de se dissoudre.

***

Sa présence fit sensation. Il était précédé d'une réputation de mystère. Aussi célèbre que discuté, combattu par des inimitiés implacables, disposant d'amis fidèles et obstinés, il ne laissait personne indifférent. On lui attribuait simultanément les ambitions les plus sordides et le plus noble désintéressement. Il était pour ses contemporains une énigme, comme il l'est resté pour la postérité. Tout en lui semblait contradictoire. Au contrôle

général, il avait pendant quatre ans emprunté et dépensé, sans paraître s'inquiéter du lendemain; puis en 1787, il avait proposé à la sanction des notables stupéfaits un plan de réformes qui, par l'audace de ses conceptions, est sans égal dans l'histoire de la Monarchie. On l'avait dit homme des privilégiés, et plus qu'aucun autre ministre, il avait osé attaquer les privilèges. Les Polignac étaient ses intimes, mais il n'avait jamais conquis la confiance de Marie-Antoinette. Le Roi l'avait abandonné à l'heure la plus critique de sa carrière : Calonne lui était néanmoins resté obstinément fidèle. La Révolution n'avait pas d'ennemi plus acharné que lui : en même temps, on le savait opposé au rétablissement pur et simple de l'Ancien Régime. Bref, il intriguait, agaçait, énervait à la fois partisans et adversaires. De manières séduisantes, causeur expert, spirituel sans être méchant, léger tout en évitant de devenir superficiel, il avait, en apparence, tout ce qu'il fallait pour plaire à l'époque de la « douceur de vivre ». Par ailleurs, le connaissant travailleur acharné, rompu aux affaires par une longue carrière d'intendant, doué à un degré extrême de l'art de négocier, toujours disposé à convaincre plutôt qu'à imposer, on avait espéré, pendant quelque temps, trouver en lui le sauveur de la Monarchie. Au Ministère, comme dans le monde, il avait cependant échoué. Après sa disgrâce, il n'avait pas plus trouvé de défenseurs chez les courtisans que parmi les fonctionnaires. Il avait fui en Angleterre, mais il ne s'y était pas laissé oublier. A Versailles, on le disait fini, tout en ne cessant de parler de lui. Même écarté du pouvoir, il suscitait des discussions passionnées. Il laissait entendre qu'il était en bons termes avec Pitt; on n'ignorait pas ses relations avec Burke; on le soupçonnait d'avoir en France des agents secrets; il avait à un point tel le sens de l'intrigue et le goût de l'action qu'on lui prêtait plus de complots encore et de projets qu'il n'était capable d'en concevoir. En un mot, Calonne n'était pas un homme de tout repos. Si, à la fin de 1790, les Princes souhaitaient faire parler d'eux, ils ne pouvaient certes mieux y parvenir qu'en appelant dans leurs conseils une personnalité si tapageuse.

Le sachant dans les murs de Turin, les diplomates reprirent goût à leur travail. Lui présent, il était invraisemblable qu'il ne

se produisît pas quelque chose. Dans l'ensemble, il ne leur inspirait guère confiance. Le Ministre d'Angleterre se méfiait de sa « candeur suspecte ». Ce mot, qui a dû faire le tour des ambassades, valut à l'Hon. John Trevor, on peut l'imaginer, plus d'un sourire d'approbation. Dans les lettres du Marquis Gherardini à l'Empereur, du baron de Chambrier au Roi de Prusse, du comte de Linhares au Roi de Portugal, on ne trouve pas un mot d'éloge pour l'ancien contrôleur général. A vrai dire, personne ne savait ce qu'il venait faire auprès du comte d'Artois. Il travaillait avec quatre secrétaires, restait en conférence jusqu'à trois heures du matin, et se remettait à la tâche dès le lendemain à sept heures. Le corps diplomatique était surpris par ce rythme de vie, mais restait sceptique sur « le grand dessein » que ses admirateurs prêtaient au nouveau venu. Le baron de Choiseul, ambassadeur de France, fut de tous les représentants étrangers, le plus secoué par l'arrivée de Calonne. Ce fonctionnaire était prudent et cherchait habituellement à faire coïncider l'époque de ses congés avec l'apparition des questions épineuses. Malheureusement pour lui, il ne trouva pas en novembre 1790 de motifs d'absence. Que décider ? Le Comte d'Artois, arguant que son collaborateur était ancien ministre, exigeait sa présentation officielle au Roi de Sardaigne. Refuser, c'était se faire un ennemi du Prince, et comment deviner alors qu'il ne deviendrait Roi que quarante ans plus tard ? Accepter, c'était oublier la disgrâce formelle dont le contrôleur général avait été l'objet en 1788. Choiseul, influencé par les réfugiés, se décida cependant pour cette seconde solution. Il l'expliqua avec prudence à son ministre : « Je pense, Monsieur, qu'en pesant toutes les considérations, vous trouverez que j'ai pris le parti le plus noble et le plus sage, et j'espère qu'on le jugera ainsi. » Le malheureux diplomate dut lire avec angoisse la réponse du comte de Montmorin : « M. de Calonne, ministre d'Etat et fixé dans sa terre par une lettre de cachet, a quitté la France sans permission du Roi, et il vient de publier un ouvrage qui attaque directement l'Assemblée Nationale. Ces deux circonstances auraient dû, Monsieur, vous fournir les moyens d'éluder une cérémonie qui, lorsqu'elle sera connue ici, pourra y produire un effet dont M. le Comte d'Artois lui-même sera fâché. »

Nous ignorons si le livre auquel Montmorin fait allusion se trouvait en novembre 1790 dans la bibliothèque de l'Ambassade de France à Turin. Il venait seulement de paraître quelques semaines plus tôt, et il est peu vraisemblable que Choiseul, toujours mal informé, en ait déjà eu connaissance. S'il s'en procura un exemplaire, il comprit vite l'impair qu'il venait de commettre. Avant de quitter Londres en octobre, Calonne avait jugé utile de faire connaître ses idées politiques. Il les avait exposées dans un de ses ouvrages les plus importants : *De l'état de la France présent et à venir,* œuvre brillante et inégale comme tout ce qui émane de lui. Il recommandait une fois de plus l'adoption d'une monarchie constitutionnelle avec deux Chambres législatives, l'une la Chambre haute pour le Clergé et la Noblesse, l'autre, la Chambre des Communes composée de membres du Tiers Etat. S'il restait fidèle au principe de la division du pays en trois Ordres, il n'en préconisait pas moins l'abolition des privilèges fiscaux, et la reconnaissance des libertés individuelles. En un mot, il s'en tenait au programme que Louis XVI avait lu aux Etats Généraux le 23 juin 1789, et dont Mirabeau, dans un premier commentaire bien vite étouffé par sa fameuse apostrophe des « baïonnettes », avait instinctivement reconnu qu' « il pourrait être le salut de la patrie ». Surtout, Calonne rappelait à ses compatriotes que l'expérience et la tradition, aussi bien que la logique et la raison, peuvent servir de guides, car, observait-il avec sagesse, « les gouvernements se font avec le temps, mais on ne les fait pas ». A l'égard de la Constituante, il n'éprouvait qu'un scepticisme ironique; « il est très permis, il me semble, de douter si une Assemblée dirigée par des littérateurs, des avocats et de jeunes militaires bien chauds, bien entichés de leurs opinions, bien persuadés de leur suprême habileté, produira une œuvre de sagesse profonde, telle que la succession des temps ne l'avait pas encore fait éclore ». On voit Choiseul lisant cette phrase, fermant le livre, et doutant de son avenir...



Les activités de Calonne dans l'hiver 1790-1791 sont restées, jusqu'à ce jour, à peu près inconnues. Albert Sorel leur consacre

deux pages qui contiennent plusieurs inexactitudes matérielles. Les autres historiens de l'émigration se contentent, pour la plupart, d'appréciations superficielles. Les documents dont ils disposaient ne leur permettaient guère de faire mieux. Il a fallu qu'un érudit français, M. de Parrel, fasse la découverte que connaissent les lecteurs de la *Revue d'Histoire diplomatique* (1), pour qu'il devienne possible d'aborder avec plus de chances de vérité l'étude de cette période. Nous le remercions vivement de nous avoir communiqué les textes inédits qui nous ont permis, au moins l'espérons-nous, de projeter quelque lumière sur certains aspects, encore obscurs, de la vie de l'ancien contrôleur général.

Chose surprenante, il ne semble pas qu'à son arrivée à Turin Calonne ait été partisan d'une intervention étrangère armée. Tout au plus, envisageait-il le concours de quelques troupes sardes et de mercenaires suisses et allemands. Il changea vite d'avis, nous le verrons. Mais une note écrite de sa main, sans doute le brouillon de son premier discours au Conseil des Princes, précise nettement sa pensée primitive. Il l'exprime en termes pittoresques; si l'on avait recours à elles, les puissances, dit-il, « finiraient par dépecer le royaume, chacune prenant à sa convenance, comme on mange un artichaut feuille à feuille ». La perspective d'une fuite du Roi vers les troupes autrichiennes des Pays-Bas ne lui inspire pas plus de confiance. « Voyons-le, Messieurs, dans cette position, à la tête d'une armée de pandours, de Hongrois, et de Croates... qui paraîtront comme une irruption de barbares, se présenter pour attaquer quoi ? La partie de son royaume la plus hérissée de places-fortes... Il faut que je l'avoue, Messieurs, je ne me fais pas à l'idée de Louis XVI conquérant son royaume à la pointe de l'épée avec une armée étrangère. » Et dans une autre note, il résume son opinion de manière saisissante : « Il n'y a plus moyen de vaincre la nation qu'avec la nation et par la nation. » Tout cela, devait-on lui dire, est bel et bien : mais pratiquement que faire ? Il se fût volontiers, pensons-nous, contenté alors d'une campagne de presse. Calonne croyait à la force

(1) *Revue d'Histoire Diplomatique*. Janvier-mars 1940. Robert Lacour-Gayet. *Calonne en Espagne et en Italie* (1793).

de la propagande. Au pouvoir, il avait vécu entouré de pamphlétaires à ses gages. Avec Necker, il avait sans cesse polémiqué. Au moment critique de la session des Notables, quand il devint évident que les privilégiés se refusaient à tout compromis, il avait tenté de les faire céder par la pression de l'opinion publique; sur son ordre, tous les curés de France durent lire en chaire une note d'inspiration officielle, condamnant en termes démagogiques la résistance aux projets de réforme. Une fois retiré à Londres, il n'avait cessé de défendre ses idées par la plume; en 1789, il avait soumis à Louis XVI des *Réflexions d'un fidèle serviteur;* en 1790, nous l'avons dit, précédant Burke de quelques semaines, il avait attaqué la Révolution plus encore sur le terrain des principes que sur celui des faits. Connaissant l'action des clubs et des journaux révolutionnaires, et constatant les résultats, il eût souhaité que « les défenseurs de l'ordre » fissent appel aux mêmes armes que leurs adversaires.

Ce programme était, au fond, raisonnable, et il est fâcheux pour sa réputation de conseiller des Princes qu'il n'en ait soutenu l'adoption que de manière si fugitive. Eut-il peur d'être accusé de passivité, péché inexpiable dans les coteries de Turin ? Céda-t-il, comme si souvent, aux entraînements de son imagination ? Nous l'ignorons. Une hypothèse est cependant plausible. On peut reprocher à Calonne d'avoir été versatile et superficiel; il serait difficile de l'accuser de lenteur d'esprit; on pourrait presque dire que ses changements d'avis constants étaient dus à une vision trop fluide de l'avenir. Peut-être se rendit-il compte, au moment même où il les formulait, que le succès de ses idées était subordonné à un certain nombre de conditions, dont aucune n'existait. Il eût fallu qu'à Paris on fût capable d'agir, et qu'à Turin on consentît à attendre. Il eût, plus encore, été nécessaire que le Roi, Marie-Antoinette, et le Comte d'Artois suivissent une politique commune. Ce n'était certes pas le cas à l'automne de 1790.

***

Qu'on se rappelle l'atmosphère des Tuileries. Nul n'a mieux décrit Louis XVI que le futur Louis XVIII : « des boules d'ivoire

huilées que vous vous efforceriez de retenir ensemble », dit le Comte de Provence en parlant du caractère de son frère. Dix-huit mois après l'ouverture des Etats Généraux, ce malheureux monarque oscillait, plus que jamais, au gré des événements et des hommes. Au début de 1790, le 4 février, dans une démarche « spontanée » auprès de l'Assemblée, il avait affirmé son attachement à la Constitution; deux mois plus tard, il avait, de guerre lasse, accepté d'utiliser Mirabeau, en dépit d'une répugnance instinctive à l'égard d'une personnalité trop forte pour qu'il pût la comprendre, et trop dévoyée pour qu'elle ne choquât pas son honnêteté; onze jours avant la fête de la Fédération, Marie-Antoinette et lui s'étaient mis d'accord, dans une entrevue secrète, avec celui de leurs sujets qui, en 1789 avait, plus que tout autre, contribué à ruiner leur autorité. Puis était venu l'anniversaire de la prise de la Bastille; avec une sincérité probablement égale, le Roi et la Nation avaient découvert qu'ils ne pouvaient décidément vivre l'un sans l'autre. Ils avaient compté sans l'Assemblée. Tant qu'elle s'était bornée à s'attaquer aux intérêts, Louis XVI était resté étrangement indifférent; mais voici que, dans l'été de 1790, elle provoque en lui la seule grande crise de conscience de sa vie. Le 12 juillet, la Constitution civile du clergé est votée; la mort dans l'âme, le Roi la sanctionne le 26 août, sans l'approbation du Pape. Dès lors, il se sent désespéré; s'il le faut, il mentira; sa conscience l'absout; le devoir n'est-il pas pour lui de quitter Paris, cette ville rebelle où les Constituants lui apparaissent comme autant d'Antéchrists ? Marie-Antoinette l'y pousse de tout son orgueil blessé; Mirabeau l'y encourage par la vigueur de son raisonnement; il voudrait voir le Roi à Compiègne, libre de ses mouvements, dissolvant, si besoin, l'Assemblée, puis, tel Bonaparte dix ans plus tard, domptant et glorifiant à la fois une Révolution excessive mais nécessaire. D'un si vaste plan, Louis XVI ne retient que les détails. Il y voit surtout une occasion possible de s'évader des Tuileries. Le 22 octobre, trois semaines avant l'arrivée de Calonne à Turin, il écrit à Bouillé pour savoir s'il peut compter sur lui.

De ces oscillations et de ces soubresauts, on n'était, à Turin, guère au courant. Les « purs » n'osaient encore blâmer ouverte-

ment les hésitations royales, mais de plus en plus, dans les rangs de l'émigration, dominait l'idée qu'il fallait au besoin sauver le Roi malgré lui. Le Comte d'Artois, et plus encore le Prince de Condé, vivaient dans une atmosphère de tension grandissante, sans cesse amplifiée par des rumeurs et des incidents. Un jour, le bruit court dans tout leur entourage que la Famille royale a tenté de quitter Paris et que Marie-Antoinette et le Dauphin ont été assassinés. Le lendemain, les Français sont bouleversés par la mort mystérieuse à Chambéry d'un certain abbé Dubois qui, dans son agonie, aurait avoué que le duc d'Orléans lui avait donné de l'argent pour assassiner le comte d'Artois. Les réfugiés sont portés à voir partout des traîtres; ne sont-ils, d'ailleurs, déjà pas suspects, ceux d'entre eux qui n'ont pas quitté la France dès le 14 juillet 1789 ? Sans trop l'avouer, ils se regardent et comparent leurs numéros de départ; « ceux » de 1790 font piètre figure à côté de « ceux » de 1789. Vivant en vase clos, énervés par le bourdonnement de leurs paroles, las de parler d'action et de constater chaque jour leur immobilité, ils finissent par ne plus pouvoir se supporter les uns les autres. Leurs querelles alimentent les rapports des ministres étrangers qui les regardent tourbillonner avec ironie et un peu de mépris. Le vicomte de Mirabeau a dit au comte d'Artois, écrit à Kaunitz le marquis Gherardini, qu'il « devait bien se persuader qu'il y avait en France beaucoup de démocrates et d'aristocrates, mais fort peu de royalistes ». On peut imaginer que ce mot très « parisien » sur la décadence des Bourbon dut faire les délices de la capitale des Habsbourg. Quant à l'évêque d'Arras, Mgr de Conzié, son opinion est un peu différente : il n'y a qu'à « lâcher les royalistes contre les démocrates », et à « les laisser ferrailler » au plus grand profit des « aristocrates ». Les émigrés, malheureusement, ne se bornent pas à parler à tort et à travers; ils en arrivent à en venir aux mains. « A la table du comte d'Artois, le Prince de Talmont, de la maison de la Trémoille, a élevé une assiette et a menacé le Prince d'Hénin de la jeter à sa tête. » Un autre jour, deux Français se battent en duel; l'un est tué, et le survivant doit fuir en toute hâte car la police du Roi de Sardaigne ne plaisante pas avec ce genre d'incidents.

Ce qui irrite le plus les réfugiés, c'est la sensation de ne pas être compris. Des étrangers ils reçoivent de bonnes paroles, mais n'obtiennent jamais une promesse. Le comte d'Artois a multiplié les démarches à Madrid, à Vienne, à Berlin : il n'en a pas retiré un soldat. Les Français de l'intérieur ne sont pas moins décevants. Qu'attendent-ils pour se soulever ou tout au moins rejoindre la pléiade sacrée de Turin ? On dirait par moment que, pour eux, la Révolution n'existe pas. Prétendraient-ils, par hasard, continuer à mener une vie normale, pensaient les émigrés, alors que, victimes de notre dévouement, nous traînons une existence misérable dans une petite cour provinciale où, en temps ordinaire, nous eussions rougi de paraître ? Plus surprenante encore est l'attitude de Leurs Majestés. Nous nous sacrifions pour sauver leurs trônes et leurs personnes. Et loin de recevoir des encouragements, ne nous parviennent que des désaveux. Sur les intentions du Roi et de la Reine, sur leurs négociations avec les Puissances étrangères, nous ne savons rien. En vérité, puisqu'on nous ignore ainsi, c'est à nous, par nos actes, à rappeler notre existence.

*
* *

De ces divergences de vues entre la Cour et l'émigration, Calonne s'attristait plus qu'un autre. Naturellement généreux, il ignorait l'amertume. Poussé par son ambition et la supériorité manifeste de sa personnalité à prendre la tête du Conseil des Princes, il eût aimé que cette occasion lui permît de reconquérir la faveur royale dont il souffrait d'être privé. Depuis 1787, il n'aspirait qu'à rentrer en grâce. Ce dut être pour lui une déception cruelle que de constater, après quelques jours à Turin, que la route des Tuileries ne passait décidément pas par cette ville. Le 26 novembre, Louis XVI lui enleva, d'ailleurs, tout espoir en donnant à son ennemi personnel, le baron de Breteuil, pleins pouvoirs exclusifs pour négocier avec les puissances étrangères et « arriver au rétablissement de ma couronne et au bonheur de mes peuples ».

Que faire, dans ces conditions ? Un autre se fût, sans doute, découragé. C'est un état d'âme que Calonne ne connut jamais.

Incurable optimiste, il ne pouvait concevoir qu'un problème ne comportât pas de solution. Dans son jonglement avec les illusions, il fait penser à un prestidigitateur. On les voit voltiger autour de lui, changeant de couleur, de forme, de consistance. L'une s'évanouit, il passe sa main sur son front et en fait jaillir dix autres. Une deuxième a perdu son rayonnement, il la remplace aussitôt, et le scintillement dont il s'entoure paraît plus brillant encore. Dans un milieu cynique comme celui de Versailles, sa dextérité avait, pour un temps, étonné. A Turin, dans l'atmosphère naïve où évoluaient les émigrés, on attendait de lui des miracles. Condé, toujours grandiloquent et mystérieux, laissait entendre que « l'homme », comme il l'appelait, guérirait la maladie de langueur qui minait l'émigration. Artois, de vingt-trois ans plus jeune que lui, se considérait un peu comme son Télémaque. Abandonner « notre héros » eût semblé à Calonne une désertion. Il n'y songea pas une minute. Puisque ses premières idées n'avaient aucune chance d'aboutir, il suffisait, pour réussir, de leur en substituer d'autres. Son imagination n'était pas en peine d'en concevoir. Pour le moment, tout au moins, il se limita à un plan qu'il avait déjà discuté par correspondance avec Condé.

Il est vraiment impossible de ne pas songer aux conspirateurs de Madame Angot en voyant agir les émigrés de Turin. A peine arrivés à la Cour de Sardaigne, ils y créèrent une atmosphère de roman policier. Ce n'étaient que messages mystérieux, informations confidentielles, insinuations à double sens. A les entendre, le problème n'était pas de soulever la France contre la Révolution, mais plutôt d'empêcher une révolte prématurée. Leurs espoirs oscillaient d'une province à l'autre. A tour de rôle, Alsace, Provence, Languedoc devaient être le point de départ d'une « explosion » qui, se propageant d'un bout à l'autre du Royaume, ferait « trembler les factieux ». Condé, qui ne rêvait que plaies et bosses, était le centre de tous les complots, toujours redoutables en perspective, toujours impuissants en fait. En septembre, on touchait, paraît-il, « au moment décisif »; l'uniforme même des conjurés était décidé, et l'ordre avait été donné d'acheter des chevaux; huit jours après, on devait recon-

naître que les choses étaient « moins poussées » qu'on ne l'avait cru... Quand Calonne arriva à Turin, un seul grand dessein subsistait. Dans son principe, d'ailleurs, il n'était pas absurde; il s'agissait de s'emparer de Lyon, où les émigrés avaient des intelligences certaines, située à proximité des frontières de la Savoie, et d'où une liaison aurait pu être établie avec le Camp de Jalès, dans le Languedoc, alors le centre le plus actif de résistance royaliste. Avec un peu de méthode, l'entreprise avait quelques chances de réussir. L'ancien contrôleur général se souvint qu'il avait été intendant. Il est curieux de comparer la sécheresse de sa correspondance administrative et l'éloquence de ses discours politiques. D'un côté, un souci des détails, surprenant chez un homme si imaginatif; de l'autre, une indifférence aux réalités non moins étonnante de la part d'un fonctionnaire qui avait été mêlé de près aux affaires publiques. Que n'eut-il toujours présente à l'esprit, l'excellente méthode qu'il énonce dans une lettre au comte de la Chapelle, commandant militaire à Lyon, dont les dispositions favorables aux Princes étaient connues. « Comme il ne faut jamais traiter, dit-il, que sur des bases sûres, je voudrais savoir, par des personnes qui sont actuellement dans votre ville, et qui sont en état de juger les intentions de ses habitants, si nous pouvons nous promettre d'y trouver tous les avantages et toutes les ressources dont on nous a fait un si brillant étalage... »; nous devons éviter de nous « mettre dans le cas de promettre plus qu'on ne pourrait tenir ». Et il joint à sa lettre un questionnaire en douze points, à la Napoléon : tout y est envisagé, l'état des subsistances, des magasins militaires et autres, des fourrages, des chevaux, des hôpitaux, des armes, des routes, des moyens de communication. Simultanément, le 30 novembre, il prévoit, dans les moindres détails, les conditions auxquelles Mirabeau-Tonneau pourra recruter des volontaires suisses. Calonne, cependant, n'eût plus été Calonne si quelque projet grandiose aux coloris puissants n'avait pas été juxtaposé aux teintes grisâtres de ces études techniques. Ce n'était pas, soutenait-il, vers les Flandres que Louis XVI doit fuir, mais vers Lyon. Dans cette direction, il n'ira pas se mettre sous la protection des troupes étrangères. Au contraire, « quel beau rôle ! quelle

marche triomphante ! quel point d'appui dans la deuxième ville du royaume ! quel concours de tous les ordres ! quels applaudissements ! » Et dans ce va-et-vient ininterrompu entre le rêve et la réalité qui le caractérise, le voici qui met sur pied deux itinéraires; l'un pour les Princes, l'autre pour le Roi, tous deux si méticuleux que leur lecture remplirait d'aise une agence de tourisme. Artois et Condé quitteraient Turin le 26 décembre; ils seraient à Chambéry le 29, et à Lyon le 30; le Roi partirait de Paris le 23, coucherait à Fontainebleau, « prendrait la route neuve de Saint-Florentin pour ne pas passer par Sens », traverserait successivement Tonnerre, Montbard, Dijon, Nuits, Beaune, Tournus, Mâcon, Villefranche et arriverait à Lyon le 30 « au plus tard »; « les Princes y seraient établis et viendraient au devant de Leurs Majestés »; et pour couronner le tout, « Te Deum, 1 janvier 1791 ».

***

« Nous sommes arrivées le douze », écrit, de Lyon, à Calonne Marinette du Mesnil, à l'hôtel du Palais-Royal ce 15 décembre 1790, « bien étonnées et surprises de ne trouver aucunnes lettres n'y a la poste aux chevaux, n'y à la poste aux lettres, ce qui nous mit dans un grand embarras. Nous fûmes descendre dans un hotel garnie où nous ne sommes guère tranquille, car la première nuit que nous y couchammes quarantes gardes nationales vinrent à minuit, voulant foncer ma porte si je ne l'ouvrois, et c'est avec peine que j'obtins qu'il n'en entrât que quatre qui me firent cent mille questions, de me demander où j'allais, d'ou je devenois, mon nom, mon pasport... Nous n'avons pas quittez notre chambre depuis notre arrivée, il est vrai que le voyage m'avoit beaucoup fatiguée... nous attendons que vous nous donniez votre avis sur notre destinée... » L'auteur de cette lettre à l'orthographe pittoresque n'est autre qu'une sœur de Calonne, Madame d'Aubers, à qui, un peu prématurément, il avait donné rendez-vous à Lyon. Il est à craindre pour elle que, dans les jours suivants, elle soit devenue plus incertaine encore sur son destin. La vue des ennuis d'autrui, dit-on, nous permet de supporter plus aisément nos propres contrariétés. Si cette vue égocentrique de

la nature humaine est exacte, nous souhaitons à « Marinette du Mesnil » d'avoir occupé ses loisirs à quelques promenades aux environs de la ville. Elle y eût rencontré « une grande quantité de gentilshommes d'Auvergne » aussi déconcertés qu'elle; on leur avait dit de venir à Lyon pour « l'explosion », et d'y amener des montures destinées à leurs camarades de Turin. Ne trouvant personne au rendez-vous, il ne leur resta qu'à rebrousser chemin; pour faciliter leur mouvement rétrograde, ils abandonnèrent « trois cent chevaux sans maître ». Les *Révolutions de France et de Brabant,* quelques jours plus tard, firent des gorges chaudes de cet incident et félicitèrent la noblesse d'Auvergne de sa contribution involontaire à la remonte de la garde nationale lyonnaise...

« La bombe », en effet, avait fait long feu. Que s'était-il passé ? D'abord, bien entendu, comme toujours, des indiscrétions. L'émigration eût peut-être connu un sort moins pathétique si elle avait pratiqué l'art du silence. Mais se taire était au-dessus des forces de ces malheureux, chaque jour plus énervés par leur impuissance. En parlant, ils se donnaient l'illusion d'agir. Les rumeurs de Turin avaient franchi les Alpes. A Lyon, on s'était ému. Les dénonciateurs avaient joué leur rôle habituel. Quelques arrestations s'en étaient suivies. Leur petit nombre, et le peu d'importance des personnes compromises ne prouvait qu'une chose, c'est que le grand dessein n'existait guère que dans l'imagination de ses auteurs. L'occasion était cependant trop belle pour la laisser échapper. L'Assemblée Nationale consacra à l'affaire quelques heures de débat, glorifia le « civisme » de la municipalité lyonnaise et en profita pour stigmatiser une fois de plus « le ministre prévaricateur ».

Des épithètes révolutionnaires Calonne se souciait peu. Au demeurant, il était endurci contre l'impopularité. Elle l'étonnait plus qu'il ne s'en affectait. « Que j'aie des ennemis, écrit-il, dans un de ses curieux brouillons de discours à Turin, moi qui n'ai jamais été malfaisant, c'est l'effet de mon malheur, c'est peut-être celui de ma maladresse, mais j'y suis fait, je m'en excuse, et ne m'en tourmente pas. » Tout porte à croire qu'il était sincère en traçant ces lignes désabusées. La réaction de Louis XVI

l'atteignit, par contre, au point sensible. Aux Tuileries, on avait eu connaissance des projets de Turin; seule Madame Elisabeth avait témoigné de dispositions favorables. Calonne espérait, cependant, qu'à défaut de réaliser une entente, on laisserait, de part et d'autre, subsister une équivoque. Il fut vite détrompé. Le 14 décembre, arrivait à la Cour de Sardaigne M. de Bourcet, porteur d'une lettre datée du 7 pour Victor-Amédée III : « Monsieur mon frère et cousin, écrivait S. M. Très Chrétienne, je demande à Votre Majesté d'employer tous les moyens qu'Elle a vis à vis des Princes pour les retenir dans l'entreprise qu'ils méditent... Si Ses efforts et les miens étaient inutiles, et si mon frère persistait dans sa résolution, je dois à mon peuple et à ma famille de désavouer toute démarche de ce genre et de m'y déclarer contraire. » On ne pouvait être plus net, ni plus brutal. Trop heureux de se dissocier d'initiatives qu'il n'avait jamais cessé de désapprouver, le Roi de Sardaigne donna lecture de ce message à son gendre; il lui avait déjà fait connaître qu'en cas d'échec, il lui serait impossible de le recueillir de nouveau à Turin. Pour consoler le Comte d'Artois, Charles IV, il est vrai, lui offrit, au même moment, l'hospitalité de Madrid et un titre d'Infant d'Espagne...

*
* *

Les Ministres étrangers regardèrent les Princes avec plus d'attention encore. « Un air triste et affligé, un ton plaintif et une vraie consternation ont succédé à leur extérieur gai et content », écrit l'un d'entre eux, « et dès lors, ils ont excité un sentiment d'intérêt qu'on leur avait refusé précédemment ». Ces sympathies de crocodiles ne réglaient pas le problème de l'émigration. Rester à Turin devenait ridicule; tout le monde était d'accord, d'ailleurs, pour plaindre S. M. Sarde « d'avoir une telle quantité de Français sur les bras », et pour l'encourager à se débarrasser de ce fardeau. Où aller ? Condé se décida pour le Nord, il voulait s'installer, disait-il, à proximité de l'Alsace pour stimuler, guider et, au besoin, contenir d'innombrables bonnes volontés en quête d'un chef; il partit au début de janvier 1791, avec « 51 personnes et 42 chevaux »; à la frontière sarde, la garnison lui présenta les

armes; il fut enthousiasmé par sa mâle apparence, « Ah ! Sire, comme ces troupes feraient la guerre », écrivit-il en soupirant à Victor-Amédée qui se garda bien de relever l'allusion... Il ne déplaisait pas à Artois de se séparer temporairement de son brouillon de cousin. Venise, d'ailleurs, le tentait. Madame de Polastron, les Polignac et Vaudreuil l'y attendaient; il quitta Turin deux jours avant Condé, dans une atmosphère d'attendrissement à la Jean-Jacques, y laissant la comtesse d'Artois et ses enfants.

Calonne avait vivement encouragé le Prince à prendre cette décision. Sa nouvelle politique exigeait, en effet, qu'au moins pour quelque temps le Chef de l'émigration restât en Italie où l'on attendait Léopold II. Il n'avait, pour sa part, aucune envie d'en faire autant, moins encore avait-il songé à se joindre à la colonne des Condé; de plus vastes entreprises excitaient son imagination. Que l'on réfléchisse à son état d'âme. Aux environs de Noël 1790, six semaines à peine s'étaient écoulées depuis son arrivée à Turin; dans ce court délai, il était parvenu à une double conclusion. Reconquérir la France par une campagne d'opinion était décidément chimérique; où trouver les ressources et les hommes ? Les fonds de l'émigration n'avaient jamais été plus bas qu'à cette date. La Prusse avait bien fait, il est vrai, un geste de bonne volonté, et l'ancien contrôleur général avait lui-même apporté de Londres quelque argent. Mais il ne s'agissait que de sommes insignifiantes. Quant à recruter à Turin des écrivains capables de manier la plume, c'était, il fallait l'avouer, une entreprise un peu aléatoire. Le conseiller des Princes était trop bien élevé pour qu'il laissât jamais apparaître ce qu'en dedans de lui-même il devait penser de ses compagnons d'infortune; il n'eût peut-être pas désavoué, cependant, l'épithète ironique dont l'affubla vers cette époque un journal révolutionnaire en le baptisant « l'aigle des dindons »... Une autre évidence, celle-ci infiniment plus grave, s'imposait à son esprit. De collaboration avec les Tuileries, il ne pouvait être question. Louis XVI et Marie-Antoinette, pensait-il, sont les jouets de leurs illusions. Tombés sous l'influence de Mirabeau, qui les conduit à leur perte en prétendant les sauver, ils espèrent venir à bout de la Révolution à force de compromis, de duperies, de tergiversations. Ils rêvent

de se sauver en gagnant du temps, lorsque chaque jour qui passe les rapproche de leur ruine. De là, à ignorer systématiquement le Roi et la Reine; de là, à ne plus compter que sur les Français libres pour libérer leurs souverains incapables d'agir, il n'y avait qu'un pas. Calonne franchit cette nouvelle étape avec son impulsion habituelle. Une lettre de l'Abbé Maury au comte d'Artois, écrite de Paris en langage convenu le 20 décembre, leva ses derniers scrupules. « Vous me demandez ce que je pense du procès que vous voulez engager... Le fondé de pouvoir (il s'agit de Louis XVI) que vous avez ici ne prendra jamais de parti courageux. C'est un honnête homme dont il faut arranger les affaires sans avoir égard à son désintéressement qui le porterait à sacrifier sa fortune plutôt que de s'exposer à un procès. Il vit en si mauvaise compagnie qu'il ne recevra aucun bon conseil. Son abattement est extrême, et il ne connaît plus que la logique de la peur. Je le comparerais volontiers à un gros capitaine hollandais qui plie les voiles, ferme les écoutilles, fume et s'endort pendant la tempête, et qui laisse à la bonne fortune le soin de l'éloigner des écueils. Vous voyez que mes aperçus sont bien vagues. J'ignore absolument les moyens de vos conseils, mais je pense qu'il faut soutenir le procès. Vos adversaires ont peur. J'en juge par leur colère; j'en juge par le mal inutile qu'ils vous font.

« Parlons à présent des nouvelles publiques. Les aristocrates sont de grands fous s'ils se fient à une contre-opinion et ils seront de grands sots s'ils n'essayent pas les contre-forces. Tous les esprits sont empoisonnés, mais ils sont secrètement tous divisés, et nos démagogues, toujours prêts à faire des martyrs, ne sont nullement disposés à le devenir eux-mêmes. »

Notons l'expression : « la logique de la peur ». Elle retint certainement l'attention de Calonne. Une de ses idées constantes fut, en effet, de lutter contre les adversaires de la Monarchie en retournant contre eux leurs propres armes. Le Roi était accusé de favoriser les privilèges; qu'il prenne le premier l'initiative de les supprimer ! La réunion des Notables en 1787 avait résulté de cette conception stratégique. Une année plus tard, l'ancien

contrôleur général avait entendu, même à Londres, tels des roulements de tonnerre, les échos de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen; il avait pressenti qu'une force nouvelle apparaissait en Europe, celle de l'opinion. « C'est par elle que s'est faite la Révolution, c'est par elle qu'il faut la défaire », remarque-t-il dans une note que nous avons sous les yeux. En 1790, la preuve est faite que les Révolutionnaires n'hésitent pas à recourir à la violence. Calonne a lu les récits des 5 et 6 octobre; il en a parlé avec Burke; comme lui, il a horreur de l'anarchie sanglante dont ces journées sont les premières manifestations. Depuis lors, le Roi est allé de renoncements en renoncements, d'abdications en abdications. La majorité du pays ne lui est pas hostile; cependant, fasciné, il glisse vers l'abîme. C'est que les extrémistes ont su créer cette atmosphère de peur dans laquelle volontés et consciences se dissolvent comme neige au soleil. Pour dégager les Français et le Roi de l'hypnose où ils s'abandonnent, un seul moyen subsiste : arracher à la Révolution le monopole de la peur; cette fois-ci, elle sera utilisée pour une cause sainte. « La Vertu, dira Robespierre, sans laquelle la Terreur est néfaste, la Terreur sans laquelle la Vertu est impuissante. » Calonne, avec quelques années d'avance, arrivait, au fond, à des conceptions identiques. Illustration éclatante de l'emprise, sur l'un comme sur l'autre, d'une atmosphère collective qu'ils avaient tous deux l'illusion de contrôler. En vérité, dans ces grands déchirements de l'histoire, telle que fut la Révolution, les hommes ne dirigent pas plus les événements que les oiseaux ne dominent la tempête parce qu'ils volent avec elle.

Cette frayeur salvatrice, comment la provoquer ? Par une intervention armée des puissances étrangères ? La pensée de Calonne n'avait pas encore, en 1790, suivi le cheminement qui aboutira à Valmy. Tous ses papiers le prouvent indiscutablement. « Dangers et inconvénients majeurs du parti de la force ouverte et du recours aux forces étrangères comme moyen unique et principal », griffonne-t-il sur l'un d'entre eux rédigé à Turin. « 1° Insuffisance. On ne conquiert pas la France avec une armée. 2° L'odieux, c'est même, dans le cas de succès, de préparer un règne malheureux... Il ne s'agit pas de combattre à

force ouverte, mais de donner appui à la réclamation nationale et un point de ralliement. » Ce point de ralliement, on ne peut, toutefois, le trouver parmi les Français seuls. Le Roi est incapable de le fournir; l'émigration trop faible pour agir efficacement. Pour réussir, il faut s'appuyer sur un souverain étranger, suffisamment puissant pour que son nom inspire la peur et assez désintéressé pour qu'il n'essaye pas d'en retirer des avantages matériels.

Calonne fit un tour de l'horizon européen. Les perspectives n'étaient pas brillantes. Du côté de l'Angleterre, rien à espérer qu'une neutralité indifférente. Avant son départ de Londres, il avait vu Pitt; le 6 avril, sur ses instances, le Premier Ministre britannique lui avait remis une lettre; il y confirmait que « le système qui a été uniformément adopté ici... est, comme vous le savez, de ne prendre aucune part aux troubles intérieurs de la France ». Ce document, surtout destiné à démentir le bruit que le Cabinet de St. James finançait la « faction Orléans », ne voulait pas dire grand-chose; il était, en tout cas, difficile de l'invoquer pour demander au gouvernement britannique de sauver le Roi de France malgré lui. A Madrid, on ne cessait de faire preuve d'un scepticisme courtois à l'égard des émigrés; le gouvernement espagnol, connu pour les lenteurs de sa politique, restait, en 1790, convaincu de l'urgence d'attendre. Lors du départ des Princes de Turin, le premier ministre, le comte de Florida Blanca, s'entretint avec le comte Fontana, ambassadeur de Sardaigne : « Ils nous ont aussi tourmentés de loin », confia-t-il, mais « j'avais pris le parti de ne plus faire aucune réponse inutile par écrit... sachant de science certaine qu'ils aiment à se repaître de vaines espérances ». Au demeurant, ajouta-t-il, « nous venons de faire éloigner des frontières les Français, pour éviter toutes tracasseries et explications désagréables avec l'Assemblée Nationale ». Chercher, dans ces conditions, un « point de ralliement » au sud des Pyrénées était une entreprise faite pour décourager même Calonne. Il savait au surplus que l'équipée de Lyon avait produit à Madrid le plus mauvais effet. Il regarda ailleurs. Catherine II éprouvait à son égard des sentiments favorables. Elle lui avait envoyé une lettre chaleureuse lors de sa

disgrâce et, en 1794, elle l'accueillera à Saint-Petersbourg « traînant après lui la longue chaîne de ses espérances trompées ». En décembre 1790, elle se souciait peu, toutefois, d'intervenir dans l'Ouest de l'Europe; elle était encore engagée dans une guerre contre les Turcs, venait à peine de repousser une tentative d'invasion suédoise, et suivait de près les progrès de l'agonie polonaise. Elle tonnait contre la Révolution, la traitait de « monstre pourri et puant », mais il n'y avait guère à attendre de la « Semiramis du Nord » autre chose que des imprécations. Sur Stockholm, des espoirs sérieux auraient pu, au contraire, être fondés. De tous les souverains d'Europe, Gustave III était celui qui, le plus vite et le plus nettement, avait pris position contre la Révolution. Compter sur lui pour soutenir les vues du Prince d'Artois était cependant hors de question. Renseigné par Fersen sur l'état d'âme du Roi et de la Reine envers les émigrés, il n'eût accepté de prendre aucune initiative sans l'assentiment des Tuileries. Ainsi, dans toute l'Europe, ne subsistaient que deux concours possibles : celui de la Prusse et celui de l'Autriche. « Ah ! la Prusse, si elle voulait ! », disait l'inénarrable Condé. Mais l'instinct diplomatique n'était pas son fort. Cette puissance, à la fin du XVIIIe siècle, avait déjà mauvaise réputation. On l'accusait de jouer un double jeu. Frédéric-Guillaume II et Bischoffswerder déclaraient à qui voulait l'entendre que « le sort d'une aussi grande nation que la France ne pouvait être indifférent à l'Europe »; c'était d'ailleurs parfaitement exact car, dès cette date, ils songeaient à un partage de territoires français avec l'Autriche, à l'exemple du précédent polonais. Le bruit de l'étrange mission à Paris d'un envoyé de la Cour de Berlin, « le Juif Ephraïm », était parvenu jusqu'à Turin. On y était persuadé, non sans raisons, qu'entre le Roi de Prusse et l'Assemblée existaient des contacts mystérieux dont les buts étaient fort équivoques. Un émissaire du comte d'Artois avait été bien accueilli par Frédéric-Guillaume en août 1790, il est vrai. Mais quelle créance attacher aux paroles d'un Roi dont la fourberie était connue ? Au demeurant, cette Prusse glorifiée par les Philosophes n'avait rien qui pût attirer Calonne. En réalité, plus il

examinait la situation européenne, et plus une certitude lui apparaissait : de tous les Souverains un seul, l'Empereur, était capable de fournir le « point d'appui » qu'il recherchait.

***

Joseph II avait cruellement déçu le comte d'Artois qui, dès son arrivée à Turin, était entré en rapports avec lui. Le seul résultat avait été une leçon de civisme, à la mode du temps. En bon despote éclairé, l'Empereur avait saisi l'occasion de rappeler aux Princes qu'ils n'étaient que « des citoyens, à la vérité très distingués... mais qui n'ont aucun droit de ne pas se soumettre à tout ce que le Roi avec la Nation trouvera bon de statuer »; il les avait engagés, sur un ton de courtoisie glacée, « à se faire oublier et à rentrer en France ». En décembre 1790, cependant, l'auteur de cette « réponse outrageante » était mort depuis dix mois. Son frère cadet, Léopold II, lui avait succédé; il avait la réputation d'un homme d'Etat, on n'ignorait pas son ambition; surtout, on le savait aussi réaliste et subtil que son prédécesseur s'était révélé théoricien et borné. N'est-ce pas la Providence, songeait Calonne, qui a placé enfin sur le plus grand trône d'Europe un homme capable de comprendre mes vues ?

Louis XVI et Marie-Antoinette s'étaient hâtés, de leur côté, d'entrer en rapports avec le nouveau souverain. Ils lui avaient dépêché en juin l'Abbé de Fontbrune. Cette mission n'avait abouti à aucun résultat. Léopold II, « qui temporisait et transigeait par irrésolution autant que par calcul », avait affirmé à l'envoyé du Roi de France sa solidarité monarchique et familiale, mais il n'avait pas manqué d'arguments pour justifier une attitude négative. La révolte des Pays-Bas, la guerre avec la Turquie suffisaient, avait-il fait observer, pour monopoliser son attention. On verrait plus tard. A la fin de 1790, la situation s'était clarifiée. Du côté de l'Orient, la paix était imminente; quant au soulèvement flamand, il avait été dompté par un mélange adroit de diplomatie et de force. Les contacts étaient maintenus entre les Tuileries et l'Empereur par une double voie; grâce à Mercy, d'abord, qui vivait à Bruxelles, puis par l'entremise d'un gentil-

homme français, neveu d'ailleurs de Calonne, le baron d'Escars, installé à Vienne. La principale activité de ce diplomate officieux semble, à vrai dire, avoir surtout consisté à solliciter des audiences qui lui étaient rarement accordées. En décembre 1790, il fut particulièrement insistant. Le sachant auprès de Léopold II, le comte d'Artois le chargea de plaider également sa cause; Escars s'acquitta sans enthousiasme de cette nouvelle mission, car il connaissait l'opinion de la Cour de Vienne sur les émigrés. Sa correspondance avec Turin n'est qu'une série d'appels à la prudence, et à l'abstention. La position de l'Empereur était, en effet, nette : toute action de sa part, répétait-il, serait prématurée tant que la Famille royale n'aurait pas quitté Paris, et tant que Louis XVI ne lui aurait pas adressé une demande formelle de concours. Ni l'une, ni l'autre de ces conditions n'était réalisée à la fin de 1790, et il ne voyait vraiment pas pourquoi il perdrait son temps à discuter des hypothèses incertaines. Une fois, cependant, au milieu de décembre, il reçut « sept quart d'heures » le baron d'Escars. Nous ignorons quel fut l'objet d'une conversation si longue, mais il est curieux de noter que dans ses lettres à Léopold II au cours des semaines précédentes, Escars avait à plusieurs reprises mentionné un complot qui, affirmait-il, était alors envisagé par les éléments extrémistes de l'Assemblée. D'après lui, « cette intrigue atroce ne tendait à rien moins qu'à amener le Roi à souscrire le déshonneur et la diffamation de la Reine par une répudiation contrainte »; des juges auraient été désignés et une Haute-Cour à la veille d'être établie afin de prononcer contre Marie-Antoinette un divorce pour « inconduite ». Vers la même époque, l'Ambassadeur du Roi de Sardaigne à Vienne, se fit, lui aussi, l'écho de cette rumeur : « Sa Majesté Impériale est fort affectée du procès que l'on va intenter à la Reine de France sur les trois points qui vous sont connus », écrivit-il à son Souverain. Il est difficile de préciser quelle était exactement l'origine de ces bruits. Qu'on ait parlé d'un divorce royal en 1790 ne semble pas douteux. Mirabeau le mentionne expressément dans une note du 12 novembre; s'élevant contre une révision possible de la condamnation La Motte, il déclare que l'on voudrait soulever à cette occasion « tour a tour, la ques-

tion du divorce, de la régence, du mariage des Rois, de l'éducation de l'héritier du Trône ». Un article de Camille Desmoulins dans les *Révolutions de France et de Brabant* du 25 décembre n'est pas moins significatif : « le bruit court, ose-t-il écrire, que le Roi a donné un soufflet à sa femme qui voulait le séparer du peuple qui l'aime, et l'emmener dans le camp des loups pour le férociser un peu. Quand la loi sur le divorce ? » C'est, on le sait, seulement le 22 septembre 1792 que le divorce fut établi en France, et les intrigues de 1790 ne prirent jamais forme nette. Au surplus, « affecté » ou non par elles, Léopold II n'en était pas moins décidé à attendre.

***

Sur tous ces démarches, intrigues, conversations, rapports, Calonne était fort mal renseigné quand, à la fin de 1790, il obtint du comte d'Artois l'autorisation de se rendre à Vienne. En faveur de ce voyage, il avait donné plusieurs arguments. Si l'affaire de Lyon a échoué, remarquait-il, il ne faudrait pas que l'Empereur « pût croire qu'elle était mal combinée ou qu'il soupçonnât Monsieur le comte d'Artois de donner trop légèrement sa confiance à des vues hasardeuses ». C'est le Roi qui, par son attitude, a empêché « l'explosion ». Lui et la Reine « ne prendront leur parti qu'après qu'on l'aura pris pour eux »; « leur sort et celui de la France dépend entièrement de ce que fera l'Empereur »; « loin d'exposer la vie du Roi et de la Reine en marchant à leur secours, on ne peut les sauver qu'en inspirant de la crainte aux scélérats capables d'y attenter ». Calonne, « sorti du ministère et habitué à ce genre d'affaires », est peut-être plus qualifié qu'un autre pour mener à bien cette négociation. Deux raisons importantes militent d'ailleurs en faveur de sa désignation; les dispositions de l'Angleterre sont mal connues, et il paraît que « l'on est encore en défiance » à son égard; « si quelqu'un peut tranquilliser sur ce dernier point, il semble que ce doit être celui qui a traité la matière à fond, et sous tous les points de vue, avec le premier ministre de l'Angleterre ». Enfin, « il est encore un article qui paraît exiger la présence d'un homme versé dans les affaires d'ar-

gent... c'est la conclusion à obtenir pour avoir quelques millions sur le cautionnement de l'Empereur. »

De ce dernier point, nul ne pouvait assurément contester la force. Le frère du contrôleur général, l'abbé de Calonne, spécialiste en négociations financières, avant de finir ses jours « en odeur de sainteté » dans un monastère canadien, avait fait une première tentative d'emprunt à Genève. Ses interlocuteurs, pleins de bon sens, lui avaient rétorqué qu'ils ne voyaient pas pourquoi ils faciliteraient une entreprise « qui entraînera la banqueroute de la France et fera perdre aux Genevois les fonds qu'ils ont placés dans ce pays ». Au surplus, avaient-ils ajouté, les diamants encombrent le marché depuis 1789 et le gage que vous nous offrez a perdu sa valeur. A Gênes, on montra moins de dureté ou de discernement, mais le résultat final ne dut pas donner au comte d'Artois une haute idée de son crédit; pour obtenir 335.000 livres à des conditions draconiennes, il fallut consentir un gage de diamants près de six fois supérieur. « Je n'ai rencontré de ma vie race plus pusillanime, plus intéressée, et plus hébraïque que celle-ci », affirma, pour se venger, l'ecclésiastique financier...

Laissant à son cadet le soin de régler ces détails, Calonne quitta Turin le 1er janvier 1791. Le secret de sa mission, croyait-il, avait été rigoureusement observé. Pour dépister les soupçons, le voilà cependant qui prend la route du Mont-Cenis, puis revient à Turin. Il est fâcheux pour lui qu'il n'ait pas disposé de quelques informateurs dans le corps diplomatique. Il aurait appris que même Choiseul, généralement le moins bien renseigné des représentants étrangers, écrivait dès son départ à Montmorin que l'ancien contrôleur général était « parti faire de nouvelles instances à l'Empereur ». Quoi qu'il en soit, il se décide à franchir les Alpes, non pas en direction de la Suisse, mais de la Savoie. Il se repose un ou deux jours au château de Viry, où il s'entretient avec son ami, Mgr de Conzié, évêque d'Arras. Il traverse Genève où il manque de quelques heures Mounier, arrive à Berne le 8 au matin, s'y arrête la journée, prend contact avec un agent des Princes, écrit à Mirabeau-Tonneau une lettre de plusieurs pages sur le recrutement des mercenaies suisses, et couche à Soleure. Breteuil y était de passage; les deux hommes se détes-

taient; Calonne avait trop de confiance dans son charme pour ne pas tenter une réconciliation avec l'envoyé de Louis XVI. Le résultat fut négatif. Deux jours après, M. de Dammartin (c'était son nom d'incognito) arrive à Detzingen, près de Fribourg-en-Brisgau; il y est accueilli par le baron de Flachslanden qui, lui aussi, servait d'intermédiaire entre les Tuileries et Vienne; il lui confie l'objet de son voyage; quelle n'est pas sa surprise et son désappointement quand il constate que son interlocuteur est parfaitement au courant ! D'où vient l'indiscrétion ? De Venise, lui répond-on. Il s'indigne : « Si, comme je le présume, c'est mon ami Vaudreuil qui a écrit à Madame de Polignac, il faut reconnaître de plus en plus (il avait 57 ans !) qu'en affaires les confidences aux femmes qu'on croit les plus discrètes ne sont bonnes qu'à tout gâter... D'ailleurs, cette même personne l'aura marqué à Madame de Balbi, qui l'aura dit à Monsieur, qui l'aura dit au Roi, qui l'aura dit à la Reine et, par le calcul des dates, je vois que, si mon voyage a déplu jusqu'à un certain point, on aura eu le temps d'envoyer un courrier dont l'arrivée peut précéder la mienne, par conséquent, l'empêcher ou en traverser l'effet. » Que faire ? S'arrêter, continuer ? Cette seconde solution était plus conforme à sa nature. Le 13, il est à Stuttgart, mais voici que Sancho Pança tire la manche de Don Quichotte. Cette mission risque d'être un échec. Calonne hésite. Il prend sa plume et écrit à Flachslanden qu'il avait quitté la veille : « je suis fort deshabitué à parler aux têtes couronnées, prétend-il, et ma retraite, mes disgrâces, les injustices qui m'ont poursuivi ont donné à mon caractère plus d'âpreté qu'il n'en faut à la Cour ». Substituez-vous à moi; « vous sauriez bien mieux joindre le liant à la fermeté ». Son correspondant était trop exactement renseigné sur les intentions de Léopold II pour envisager une minute de prêter son nom à une entreprise dont il devinait l'issue. Il endormit le voyageur sous les flatteries. « Les malheurs et la retraite ne vous ont fait perdre ni votre éloquence naturelle, ni votre douceur, ni votre aimable séduction », affirma-t-il. « Ne nous trompons pas, si vous ne réussissez pas, je ne réussirai pas à votre place. » C'était plus qu'il n'en fallait pour raviver un enthousiasme qui ne demandait qu'à l'être. Le 18 janvier, l'am-

bassadeur des Princes s'arrête à Braunau. Le voici enfin à deux postes de Vienne. Il fait part de son arrivée à Escars (lui aussi déjà renseigné). Il le charge de solliciter de l'Empereur une demande d'audience et de lui annoncer que le Comte d'Artois s'est déjà mis en route et le suit; enfin, écrit-il, je vais « voir et entendre, je le dis sans la moindre flatterie, le souverain que l'humanité révère... et à qui, je crois, est réservée la gloire vraiment unique d'affermir tous les trônes et de préserver toutes les nations du délire le plus funeste ». Précédé de ces flagorneries du style de l'époque, il s'approche plus près encore de la ville impériale. Le 20, il est à Sighartskirchen; il y passe la nuit. A l'aube, on lui apporte une lettre d'Escars; il en déchire nerveusement les cachets; elle est datée de la veille, minuit et demi, et contient un message du comte de Cobenzl, écrit trois heures plus tôt, à neuf heures du soir. La réponse de l'Empereur ne s'est pas faite attendre. Où le verrai-je, quand le verrai-je, pense Calonne ? Mais que lit-il ? Ses yeux le trompent-ils ? La lettre lui tombe des mains : « Monsieur, lui notifiait le Ministre autrichien, je suis chargé de vous dire que les raisons d'Etat les plus graves et de la plus grande conséquence, tant pour Elle même que pour Leurs Majestés le Roi et la Reine de France, ne lui permettent absolument pas de vous voir, ni vous, Monsieur, ni beaucoup moins encore M. le comte d'Artois; par conséquent, Sa Majesté s'attend que vous, Monsieur, ne vous rendiez pas à Vienne et que vous ne différerez pas un instant de faire connaître Ses intentions à cet égard à M. le comte d'Artois, en le prévenant en même temps que, par les mêmes raisons, l'Empereur ne pourra pas se permettre de voir M. le comte d'Artois, pas même pendant son voyage prochain en Italie, quelque charmé que Sa Majesté serait, d'ailleurs, de faire sa connaissance, si des motifs des plus puissants n'y mettaient obstacle. » Pour éviter tout malentendu, un reçu de la lettre était même exigé !

***

Ici, nous entrons presque dans l'opéra-bouffe tant les événements se précipitent et se croisent. Calonne n'avait rien d'autre à faire qu'à s'incliner. La déception était dure cependant, même

pour un professionnel de l'optimisme. Il éprouva le besoin d'ouvrir son cœur à Vaudreuil, qui attendait impatiemment des nouvelles à Venise. « Les larmes me sont venues aux yeux, gémit-il, à moi qui me ris de l'adversité, lorsqu'en lisant la lettre de Cobenzl, j'ai songé à la dure et choquante contrariété que l'âme de M. le comte d'Artois allait encore éprouver... Concevez-vous, mon ami, combien je suis en fureur ? Et vous aussi, n'est-ce pas ? Il y a de quoi se boire le sang... » Formule saisissante, mais qui ne réglait rien. On a, dit-on, vingt-quatre heures pour maudire ses juges : Calonne les occupa à écrire à Escars deux lettres interminables, dans lesquelles il attribua la responsabilité de la décision impériale au Prince de Kaunitz « qui n'a jamais aimé la France et qui, peut-être, rit sous cape de nos malheurs, sans avoir dans son déclin la vue assez longue pour en pressentir tous les contre-coups ». Ces documents, rédigés à la hâte, dans ce relais de poste des environs de Vienne, ont le plus grand intérêt historique. Ils précisent, en effet, de manière très nette, l'état d'âme de leur auteur, de jour en jour plus convaincu que la menace seule pouvait faire reculer les Révolutionnaires. Que charge-t-il Escars de dire de sa part à l'Empereur ? Qu'il faut annoncer que « si le Roi et la Reine ne sont pas mis en liberté à 30 ou 40 lieues ou plus de Paris... », « les armées combinées (lesquelles ?) marcheront droit à la capitale et puniront les rebelles », que « si l'on osait commettre le moindre attentat contre les personnes du Roi, de la Reine et de la Famille Royale, la ville de Paris en serait responsable, les habitants armés passés au fil de l'épée, et les chefs connus du parti séditieux livrés au dernier supplice ». A quelques mots près, on croit lire le fameux manifeste que le duc de Brunswick eut l'imprudence de publier le 25 juillet 1792; on en connaît les suites, qui ne furent pas exactement conformes à ce qu'attendait son signataire. En eût-il été de même en 1791, cinq mois avant Varenne ? Personne ne peut évidemment répondre à cette question. Calonne, en 1792, eut probablement le jeu facile dans les conseils de l'émigration à soutenir que, si on l'avait écouté, les choses eussent tourné différemment. A des hypothèses, l'Histoire ne peut guère s'attarder.

L'ancien contrôleur général terminait ses recommandations à Escars lorsqu'un courrier de Venise arriva à Sighartskirchen. Il apportait une lettre de Vaudreuil, datée déjà de dix jours. Son destinataire, désabusé, la lut avec lassitude; toutefois un passage retint bientôt son attention. Au lieu de se rendre à Vienne par le Brenner, le comte d'Artois avait décidé de prendre la route du Tarvis de cinquante-deux lieues plus courte; il attendrait des nouvelles non à Innsbruck mais à Laybach. Calonne sursauta et se fit apporter une carte. Pour rejoindre le Prince à Laybach, il était impossible de ne pas traverser la capitale de l'Empire. La fortune souriante se pencherait-elle de nouveau sur lui ? Attendre n'était pas son fait. A 3 heures du matin, le 21 janvier, il prend sa plume et avise Cobenzl de ce changement forcé d'itinéraire; il l'assure qu'il ne s'arrêtera pas à Vienne. Sa vieille berline eut-elle une maladie diplomatique ? Etait-elle vraiment à bout de souffle ayant fait huit cents lieues depuis le départ de Londres, dont plusieurs centaines de kilomètres en plein hiver à travers les montagnes ? Nous ne savons, mais nous inclinons pour la seconde hypothèse. La sincérité de Calonne était instinctive et, jusqu'à un certain point, découlait de son impulsion. Coblenzl, qui ne le connaissait pas, dut cependant éprouver quelque scepticisme quand, deux jours plus tard, il reçut une nouvelle lettre, cette fois-ci datée de Vienne même; des réparations à sa voiture immobilisaient en ville, jusqu'au lendemain, l'envoyé du comte d'Artois; il s'excusait de ce cas de force majeure et il confirmait sa promesse de ne voir âme qui vive. C'était facile à écrire, mais moins facile à accomplir. Calonne n'avait pas de l'existence la même conception que Pascal. « Demeurer en repos dans une chambre » ne lui avait jamais paru le secret du bonheur. Il résista aussi longtemps qu'il en fut capable, puis finit par céder au démon après quarante-huit heures de retraite le soir du 23 janvier. Cette nuit-là, fuyant la solitude qui lui était naturellement insupportable, il se rendit, masqué, à une redoute dont il avait entendu parler et où il comptait rencontrer le Prince de Ligne. L'entrevue ne dut pas manquer de pittoresque si l'on en juge par le récit qu'il en fit quelques jours plus tard à Vaudreuil : « Nous avons parlé de vous. Nous nous sommes atten-

dris. Il a pleuré au point d'être obligé d'enlever son masque. Le mien s'est collé à mon visage... » Scène touchante, mais de peu de portée pratique. Le Prince de Ligne, une fois rentré chez lui, se trouva, affirme-t-il, « dans l'ivresse du plaisir, de l'espérance, de l'horreur et du désespoir ». C'était beaucoup dire, même dans une époque habituée à l'hyperbole. Malheureusement, il ne parvint pas à faire partager à l'Empereur cet état d'émotion réceptive. Léopold II lui donna audience, l'écouta « avec intérêt », et ne démordit pas de sa position habituelle. « Que puis-je faire quand le Roi et la Reine me font dire de ne rien faire ? » Opinion tant de fois exprimée qu'il n'était vraiment pas utile de venir à Vienne pour se la faire répéter. Cependant, à défaut de résultats, Calonne rapportait au moins une anecdote. Il se faisait fête de la raconter au comte d'Artois. Pour la corser un peu, il suggéra au Prince de Ligne un code de fêtes galantes à la Marivaux. « Si nos affaires vont bien, écrivez poste restante à Venise à Johanny Benedito (c'était lui-même) que vous êtes fort content des plaisirs de Vienne, que le carnaval y est brillant, et les femmes pas plus difficiles qu'il ne faut; ... mais si vous dites que vous ne pouvez plus rien pour elles ou qu'elles ne peuvent plus rien pour vous, cela fera beaucoup de peine à vos amis, et ils verront qu'il n'y a rien à espérer... Adieu. Si l'on jase sur le long colloque du masque gris (Ligne) avec un autre masque masculin, dépaysez les jaseurs en disant, avec votre sérieux ordinaire, que je suis un fort joli garçon avec qui vous variiez vos goûts et à qui vous aviez à faire. »

*
* *

« Peut-on imaginer rien de plus piquant ? Quel homme d'esprit, décidément, que ce Calonne ! », dut-on s'exclamer, à son retour, dans plus d'un palais vénitien. Une fois encore, les suffrages féminins lui furent favorables. Ce n'était pas pour lui déplaire, mais il n'entendait pas s'en contenter. Infatigable chevalier d'une croisade sans espoir, il se remit au travail.

Les problèmes ne manquaient pas. L'un des plus urgents consistait à calmer Condé qui, de Stuttgart, criait à l'abandon. Le descendant du vainqueur de Rocroi avait sans doute la bra-

voure de son ancêtre, mais la nature ne semble pas l'avoir doué du même sang froid. De la capitale du Wurtemberg, en dix semaines, de la fin de janvier au début d'avril, il expédia dix lettres à Artois et à Calonne. Leur lecture est savoureuse. En un langage chiffré (1), d'un pittoresque inégalable, il adjurait son cousin de venir se joindre à lui. « Votre gloire vous tend les bras, et Corbin (la France) n'espère qu'en vous. — Dans ce moment-ci, Pradon (l'Assemblée Nationale) meurt de peur... vous m'avez promis, et nommément encore la veille de votre départ en me serrant la main, que, si vous n'obteniez rien de Curtius (l'Empereur) ou de l'Atelier (la Prusse), vous reviendriez sur-le-champ me rejoindre. » Mais comment maintenir indéfiniment Gaton (l'Alsace) dans de bonnes dispositions si nous restons à deux cents lieues de distance les uns des autres ? Quant à la baronne (Louis XVI) et au notaire (Marie-Antoinette), inutile de compter sur eux, car ils ne feront rien. Dès que nous « entrerons », les « dubonis » (l'argent) « pleuvront ». Mais nous devons être prêts à choisir. « Vous verrez arriver ce que j'ai toujours dit, qu'il faudra enfoncer son chapeau ou mourir dans l'ignominie... au nom de la France, que le comte d'Artois vienne en Allemagne. » « Certes, vous l'y verrez, finit par répondre Calonne, toutefois pas avant la fin d'Avril. » Bien éloigné de se départir de ses premières résolutions, il attend avec impatience le moment de les effectuer... « Pourquoi ces délais ? Parce qu'une grande négociation est en cours. » J'espère qu'après avoir agi aussi bien qu'Elle l'a fait, votre Altesse Sérénissime ne se lassera pas de marcher encore trois semaines environ sur la même ligne. »

Depuis son retour à Venise, l'ancien contrôleur général avait, en effet, conçu de nouveaux projets. Il s'agissait, cette fois, d'un double manifeste, l'un signé par les Rois et les Princes de la maison de Bourbon, l'autre par l'Empereur. Bombelles, ambassadeur de France à Venise, qui venait de joindre les rangs de l'émigration après avoir refusé de prêter le serment civique, se chargea par l'entremise de son collègue espagnol, le marquis de Las-Casas, de faire parvenir à Charles IV le texte d'une décla-

(1) Ces lettres ont été déchiffrées par M. Christian de Parrel.

ration. Tout dépendait, pensait-on dans l'entourage du comte d'Artois, de la réponse de l'Espagne. Si elle est favorable, de nouvelles négociations avec l'Empereur seront possibles, affirmait-on. Que Madrid, au contraire, persiste dans son attitude négative, et il ne restera peut-être d'autre ressource que d' « enfoncer son chapeau » pour charger, suivant la solution simplifiée que préconisait Condé. Mais de toutes manières, il ne faut rien décider avant de connaître la réponse espagnole que l'on ne peut espérer recevoir « avant le 10 ou 15 avril ».

Les hommes confondent volontiers le mouvement et l'action. A cette illusion, les émigrés plus que quiconque s'abandonnèrent. Elle les traîna d'un pays à un autre, se déplaçant sans cesse et n'avançant jamais. Artois n'était pas à Venise depuis six semaines qu'y rester plus longtemps lui eût semblé coupable. Il ne voulait pas pour le moment aller en Allemagne rejoindre son bruyant cousin. S'éloigner de l'Italie où l'on attendait l'Empereur lui semblait d'ailleurs absurde. Léopold II, il est vrai, venait une fois encore par une lettre du 6 février, de lui confirmer en termes catégoriques son attitude négative, mais « on ne sait jamais » aurait pu servir de devise à l'émigration. Afin de rester à proximité du voyageur impérial, Artois se décida au début de mars à repartir pour Turin, en dépit des gémissements de Condé. Une raison d'ordre familial pouvait, à la rigueur, justifier cette décision. « Mesdames Tantes » étaient attendues à la cour de Sardaigne; elles y arrivèrent le 13, critiquant tout le monde, « montrant de la hauteur » et allant jusqu'à reprocher à la comtesse d'Artois son « baragoin piémontais ». La mauvaise humeur de ces vieilles dames était, il faut le reconnaître, excusable après un voyage quelque peu mouvementé. Leur départ de France avait pris les proportions d'un événement politique, et elles avaient à grand-peine obtenu un passeport pour se rendre à Rome, but de leur voyage. Arrêtées sept jours en cours de chemin, à Arnay-le-Duc, elles avaient appris, si elles l'ignoraient à leur âge, que le sens des mots dépend souvent de l'usage qu'on veut en faire; ayant remarqué que leur détention était en désaccord avec les principes de liberté qui, leur avait-on dit, caractérisaient l'Ordre Nouveau, elles s'étaient fait répondre par quelque subtil Bour-

guignon que la liberté est faite pour le Peuple et non pas pour les Princes. On devine l'ébaubissement que cette judicieuse remarque a dû provoquer dans les coteries de l'émigration.

Tandis que les sœurs de Louis XV donnaient à leur neveu Artois les dernières nouvelles de Paris, Calonne à Venise était forcé de constater que, les uns après les autres, tous ses projets échouaient. La question d'argent d'abord, devenait de plus en plus angoissante. On ne pouvait guère espérer un cautionnement de l'Empereur, et, quant à emprunter sur la seule signature des Princes, l'expérience, encore toute récente, de Gênes, n'avait que trop révélé le caractère aléatoire de cette méthode. L'ancien contrôleur général fondait quelques espoirs sur son ami, Mgr de Conzié, alors de retour à Arras; il lui écrivit sans résultat une lettre pathétique. De quel côté se tourner ? La réaction du « pourquoi pas ? », si instinctive chez Calonne, lui suggéra une nouvelle tentative assez inattendue. Le comte d'Artois donna pleins pouvoirs au marquis de Chabanne la Palice pour aller négocier avec la Porte un emprunt de deux à six millions, « pour le bien du service du Roi et pour le salut de la France ». Il est superflu de préciser que le Sultan ne se laissa pas tenter. Autre démarche, celle-ci infiniment plus importante : autre échec bien que, cette fois, il n'ait pas été question d'argent. On savait à Turin et à Venise que Louis XVI et Marie-Antoinette étaient en relations avec Bouillé, mais on ignorait en février 1791 jusqu'à quel point ce général avait partie liée avec les Tuileries. Calonne décida de s'en assurer et, plus encore, de persuader Bouillé de joindre son sort à celui des émigrés. Il le fit approcher par une de ses nièces, la marquise de Fouquet, dont le mari était en garnison à Metz. Elle rendit compte de sa démarche à son oncle dans une lettre remarquable de tact et de précision. Mais les réactions de Bouillé n'étaient guère encourageantes. Comme Léopold II, le seul conseil qu'il donnât était l'abstention; comme lui, il déclarait qu'il ne pouvait pas « s'expliquer », mais qu'il avait « les raisons les plus fortes pour supplier avec instance que l'on entreprenne rien avant deux mois »; comme l'Empereur, il était manifestement au courant du projet de fuite de la Famille Royale, et il redoutait plus que tout qu'une maladresse des émigrés en compromît la réali-

sation. Voulut-il atténuer ce que son attitude pouvait avoir de décevant ? Pensait-il, lui aussi, qu' « on ne sait jamais », et qu'il était peut-être imprudent de se faire un ennemi de l'ancien contrôleur général ? Toujours est-il qu'il laissa entendre à Mme de Fouquet que « l'on voulait placer plus tard auprès du Roi un homme d'une capacité reconnue », et que c'était son oncle dont il était question.

*
* *

Calonne prenait à un point tel ses désirs pour des réalités que ces assurances de bonne volonté émanant d'un « on » aussi mystérieux qu'anonyme, durent être suffisantes pour faire revivre en lui une euphorie instinctive. Voici, d'ailleurs, qu'au moment même où il se préparait à partir pour Rome prendre contact avec le Cardinal de Bernis, lui parvint une nouvelle à laquelle, pour un moment, il ose à peine croire. L'Empereur a vu Bombelles; sur une nouvelle demande du comte d'Artois, il s'est déclaré prêt à accorder un entretien à Calonne. Deux mois après l'humiliation de Vienne, la preuve est faite, pense l'éternel optimiste, que sa mission n'avait échoué que sous l'effet des intrigues. Léopold II, mieux informé, lui rend justice; c'est avec lui qu'il compte arrêter définitivement les lignes de sa politique à l'égard de la France; voici enfin pour lui la possibilité d'être le sauveur de la Monarchie !

A première vue, cette volte-face de l'Empereur est surprenante. Léopold II finit-il, effectivement, par penser qu'une conversation avec un homme d'Etat aussi expérimenté que l'ancien contrôleur général lui apporterait des éclaircissements utiles ? Céda-t-il, comme le prétend Gherardini, aux instances de sa sœur la Reine de Naples, admiratrice de Calonne comme à peu près toutes les femmes qui eurent l'occasion de le rencontrer ? Fut-il plus simplement victime de lassitude et, à force d'être harcelé, voulut-il faire en faveur du comte d'Artois un geste symbolique ? Aucune de ces explications ne nous semble satisfaisante. Dans toutes les décisions de l'Empereur, il y avait une part de calcul. Notons la date de son changement d'attitude : avril 1791, un peu plus de deux mois avant Varennes.

Léopold II connaissait parfaitement les projets de Louis XVI. De Marie-Antoinette, il recevait lettres sur lettres lui confirmant que, cette fois, la fuite était imminente. Il n'y avait pas un de ses messages où il ne devinât chez sa sœur la plus grande méfiance à l'égard des émigrés. Il savait qu'aux Tuileries on redoutait, plus que tout, leurs initiatives à contre-temps. Le plus grand service, dut-il se dire, qu'il pût rendre au Roi de France, était probablement d'obtenir de ses sauveurs trop zélés qu'ils se tinssent tranquilles. Il montrerait ainsi sa bonne volonté sans encourir, d'ailleurs, aucune responsabilité. Dans l'entourage des Princes, la personnalité dominante était assurément Calonne. C'est lui qu'il fallait surveiller. Il décida de le convoquer, peut-on supposer, pour l'empêcher d'agir.

L'entrevue eut lieu à Florence. Il était entendu qu'elle serait secrète. L'envoyé du comte d'Artois n'en escomptait que plus de plaisir. Il arriva au rendez-vous le 12 avril et sous le nom de Mr. Wallis, descendit chez un aubergiste anglais, rue del Santo Spirito. Trois jours après, il fut reçu successivement par l'Empereur et par la Reine de Naples. Ces audiences le plongèrent « dans l'enchantement ». Si l'on en juge par une lettre de Léopold II à Marie-Antoinette, écrite une quinzaine de jours plus tard, la conversation n'avait dû cependant lui apporter aucun élément d'information nouveau. Le souverain autrichien se borna à répéter qu'il ne ferait jamais rien que d'accord avec le Roi et la Reine de France; il déclara que, d'ailleurs, il attendait un messager de Marie-Antoinette, que, de son côté, le comte d'Artois espérait recevoir une réponse de Madrid et que tout concourait ainsi à lui imposer une attitude expectative. Calonne affirma que les Tuileries étaient incapables de prendre la moindre décision; il employa toute son éloquence, qui était grande, à essayer de persuader son interlocuteur de la pureté de ses intentions. En dehors de ces généralités quelque peu ressassées, le négociateur de l'émigration ne put montrer qu'un seul résultat à son actif : il convainquit l'Empereur que le comte d'Artois ne pouvait rester plus longtemps en Italie, et qu'il y avait avantage à ce qu'il s'établît à proximité de la frontière nord-est française. Il n'y avait pas de quoi chanter victoire. Néanmoins, comme toujours,

cette perspective de déplacement prit immédiatement, aux yeux des émigrés, l'apparence d'une solution.

« L'audience secrète de Florence a occasionné beaucoup de mouvement », écrit de Turin le 11 mai le Ministre de Prusse. « Les officiers français qui étaient en Italie se rendent en diligence du côté de l'Allemagne, et tous ceux qui sont ici attachés au comte d'Artois ont ordre de se trouver avant la fin du mois à Aix-la-Chapelle ». « Eustache Milon » (Condé, d'après son code) frémit. « La réunion » dont il attendait des merveilles allait-elle enfin se produire ? C'est précisément ce qu'on redoutait aux Tuileries. Une lettre de Louis XVI, le 16 mai, adjura son frère « de ne point approcher de Worms, ni des frontières », et de « s'enfoncer dans l'Allemagne ». Léopold II avait été mis au courant par Artois de l'incident du 18 avril; il avait appris que Louis XVI et Marie-Antoinette avaient été empêchés par la foule de quitter les Tuileries pour aller passer quelques jours à Saint-Cloud, comme ils en avaient eu l'intention à l'occasion de la Semaine Sainte. Il avait senti dans les messages du Prince un énervement extrême, et l'avait deviné prêt à des gestes impulsifs. Il le vit à Mantoue le 18 mai. Trois semaines plus tard, le 12 juin, neuf jours avant Varennes, il envoya à Marie-Antoinette un compte rendu détaillé de l'entretien. Il avait persuadé son beau-frère, lui disait-il, de ne rien faire que de concert avec lui. Artois prendrait seulement un contact momentané avec Condé et « irait passer quelque temps à Coblentz chez l'Electeur pour y attendre le moment d'agir ». En juillet, paraîtrait une « protestation signée du Roi d'Espagne, du Roi de Naples, de l'Infant de Parme et des autres Princes de la Maison de Bourbon qui sont libres »; elle serait « suivie d'un manifeste de l'Empereur »; « l'un et l'autre contiendront tout ce qu'exige la dignité du Roi et de la Reine ». Quelques bruits de sabre n'avaient pas semblé superflus à Léopold II pour bercer les illusions de son interlocuteur. Il le laissa faire des calculs : 35.000 Impériaux, 15.000 hommes fournis par les Princes allemands; 12 à 15.000 Suisses; 15.000 Piémontais; 20.000 Espagnols : voilà « environ 100.000 hommes de troupes étrangères qui se présenteront au même moment sur des points différents de la France ». Elles seront « plus que suffisantes »,

n'étant que des auxiliaires, et devant se joindre aux « troupes fidèles des Provinces ». L'Empereur se garda bien de contredire le « romanesque » comte d'Artois. Il était, en vérité, impossible de mieux berner les émigrés.

Le sort en était jeté. Calonne rendit compte à Pitt de ses projets. Il espérait recueillir son adhésion, mais ne reçut de lui qu'une lettre glaciale. Elle ne refroidit pas cependant son enthousiasme. Paris, Londres, Stuttgart, Worms, Ratisbonne furent mis, par ses soins, au courant de la décision du Prince. « Levez au ciel vos rondelets petits bras d'albâtre et faites sur votre harpe une invocation à l'Eternel en faveur de la croisade sainte qui doit triompher des scélérats », recommanda-t-il à l'une de ses innombrables amies, la comtesse de Boufflers. A la duchesse de Devonshire, dans une veine plus sérieuse, il affirma que « l'avenir se présente sous les meilleurs auspices ». Et à son ami Quintin Crawfurd qui, sans qu'il le sût, était indirectement mêlé aux projets de fuite de Louis XVI, il fit cette prédiction qui, soyons-en certains, dut jaillir spontanément de son cœur : « Je suis bien sûr que le chaos actuel ne saurait subsister... Je vois que la mesure est comble. »

***

« La mesure est comble » : en mai 1791 ! Cent-cinquante ans après, cette remarque nous fait sourire. A l'époque, cependant, Calonne n'était pas seul à le croire. Il y aurait un recueil pittoresque à publier en collectionnant, sans commentaires, les prévisions de nos ancêtres de 1789 à 1799. Lequel d'entre eux, à la réunion des Etats Généraux, a deviné le 21 janvier 1793 ? Qui a pressenti, au moment du siège de Toulon, l'avènement de Bonaparte ? Où sont les prophètes qui regardant monter les nuées sanglantes y avaient aperçu, dès le 10 août, le fantôme de Danton ?

De ces visions confuses, il ne faut pas se surprendre. La Révolution fut la plus grande crise de notre histoire. Même en période stable, quand passé, présent et avenir sont reliés entre eux par la continuité des institutions et des coutumes, il existe toujours dans les affaires humaines un élément d'incertitude et de

fluidité. Mais qu'intervienne une brisure comme celle de 1789, que l'on prétende faire table rase de huit siècles, et, n'utilisant même pas les décombres, sur un sol dégagé bâtir un édifice entièrement nouveau, qui peut alors apprécier à quels obstacles se heurtera cette entreprise, combien de temps il faudra pour l'achever, quelle résistance elle présentera à l'usure des ans ? S'avançant sur une route où ils avaient brisé les repères, les révolutionnaires avaient beau ne parler que d'avenir, ce mot restait pour eux une abstraction, et c'est à tâtons qu'ils progressaient dans la nuit. La démarche des émigrés était plus incertaine encore. A force de se retourner pour regarder derrière eux, ils trébuchaient à chaque pas. Leurs traditions les aveuglaient et, entre hier et demain, ils prétendaient établir une muraille infranchissable qui arrêterait même le cours du temps.

Des deux côtés, autant d'assurances et autant d'illusions. S'il était naïf d'espérer rétablir l'Ancien Régime, il n'était pas moins présomptueux d'imaginer que quelques lois suffiraient pour en faire disparaître même les vestiges. Dix années de guerre civile, d'invasion étrangère, d'inflation et de terreur seront nécessaires pour qu'un compromis soit enfin trouvé entre ces deux tendances qui se glorifiaient d'être inconciliables. Sans le génie de Bonaparte, eût-il, d'ailleurs, jamais été atteint ? On était loin du Consulat en 1791. Calonne n'était pas Napoléon. Peut-être est-il équitable d'avoir ces considérations présentes à l'esprit si l'on veut éviter de porter un jugement sans nuances sur le conseiller du comte d'Artois. Certes, il se complut dans les illusions; fut-il le seul ? Mais il ne cessa jamais d'être sincère : y eut-il beaucoup de ses contemporains dont on puisse en dire autant ?

Robert LACOUR-GAYET.

A la mémoire de mon père (Ludger Nabonne 1853-1914), *qui consacra une partie de sa vie à la diplomatie de son pays.*

Le mémoire justificatif de Reubell

Chef de la diplomatie du Directoire

Je découvris, il y a quelques mois, dans des archives privées où ils étaient enfouis depuis 1890, une masse de documents, de valeur différente mais tous intéressants à des titres divers, qui avaient appartenu à Jean-François Reubell.

Ces papiers que personne n'avait eu l'idée de lire depuis 60 ans au moins étaient presque tous inédits, entre autres le « Mémoire Justificatif » que je publie aujourd'hui *in extenso,* et qui est entièrement écrit de la main de Reubell (1).

Ce mémoire est un de ces documents dont l'existence fut attestée par les contemporains mais qui fut vainement recherché par les historiens. Un de ceux-ci, M. Raymond Guyot, éminent universitaire, qui fut un des premiers à proclamer l'importance méconnue, l'influence énorme au sein du Directoire de Reubell, nous dit dans l'introduction de son ouvrage considérable, *Le Directoire et la Paix de l'Europe :* « Une tradition de famille assure que Reubell avait écrit des mémoires ou un journal... Le manuscrit aurait été détruit par son second fils en 1815 avec ses autres papiers. Je n'ai pu malgré mes recherches vérifier ce qui en est. »

Cette destruction, si elle eut lieu, ne fut pas complète. L'abondance de lettres et de rapports sur papier au filigrane du Directoire Exécutif, à lui adressés, contenus dans mon dossier, prouve que celui-ci constituait au moins une partie des archives personnelles du Directeur.

---

(1) Un fragment de ce mémoire paraîtra dans mon ouvrage sur « La Diplomatie du Directoire et Bonaparte » (La Nouvelle Edition, éditeur).

Jean-François Reubell, ex-Constituant, ex-Conventionnel et régicide, fut le second élu de ce premier Directoire dont il fut le président. Il devait quelques mois plus tard former avec Barras et La Revellière-Lépeaux le triumvirat qui fit le coup d'Etat de fructidor, destiné à dissiper les menaces royalistes. Presque aussi heureux que Barras, il ne fut victime de la boule noire qu'à la veille du coup d'Etat de prairial, peu de mois avant brumaire.

C'était un homme vigoureux, entier dans ses idées et patriote comme savent l'être les hommes de l'Est. Il ne manquait point de talent oratoire mais n'en abusait pas. Il préférait la réalité du pouvoir à ses apparences, et se complaisait dans un labeur obscur. Durant les quatre années qu'il passa au pouvoir, il s'était réservé la direction des Affaires Extérieures, ne permettant aux ministres qui se succédèrent — Delacroix et Talleyrand — de faire quoi que ce fût sans lui.

Plus tard à Sainte-Hélène, Napoléon reconnaîtra : « C'était Reubell, en réalité, qui faisait les affaires. Il avait beaucoup de cet esprit qui caractérise un bon praticien. Il a montré de l'énergie dans les Assemblées. Il aimait à faire. »

Cet hommage de Napoléon a sa valeur, car Reubell lui fut longtemps opposé et ne céda à son influence que la mort dans le cœur.

Reubell, Alsacien de Colmar, était le partisan du « système du Rhin », dont on peut dire qu'il fut l'initiateur. A Mayence, en 1792-1793, en compagnie de Merlin de Thionville, il avait constitué le premier club rhénan, destiné à faire naître un patriotisme français chez les habitants de la rive gauche du Rhin, à les détacher du corps germanique, à répandre chez eux l'usage de notre langue et finalement à les rattacher en bloc à la France.

Selon lui, « pas un pouce » de la rive gauche ne devait rester à l'Allemagne. C'était là le fondement d'une politique qu'il poursuivit avec la ténacité la plus rude jusqu'au moment où, au sein même du Directoire, l'influence de Bonaparte vint tout submerger.

Il reprochait à Bonaparte, évidemment mû comme lui par des affinités ethniques, de tout sacrifier à la constitution en Italie de petites républiques filiales de la France, au loyalisme desquel-

les il ne croyait pas — au premier rang: la République Cisalpine — alors que, assez protégés par les Alpes, un grand œuvre suffisant et nécessaire nous était assigné : la conquête de la frontière du Rhin, depuis la source du fleuve jusqu'à son embouchure.

A son avis, il était inutile et dangereux de s'étendre ailleurs. Le Rhin obtenu, il fallait faire la paix. Conquérir d'autres territoires lui semblait s'inspirer d'absurdes provocations adressées à l'Europe. C'est pourquoi il s'opposa à l'expédition d'Egypte dont nous verrons, d'après son mémoire, quelles furent les conséquences.

Sa seule faiblesse était de continuer à diriger une politique qu'il avait condamnée, lorsque le 20 floréal an VII, il fut désigné par le sort comme le membre éliminé du Directoire; et, malgré ses efforts, son successeur fut Sieyès, qui allait préparer les voies à la dictature.

Elu par trois départements au Conseil des Anciens, il refusa le portefeuille des Affaires Etrangères qu'on lui offrait pour remplacer Talleyrand. Il ne voulait pas travailler sous la direction de Sieyès, qui avait été son ami, et qu'il méprisait à l'égal de Talleyrand, « ce prêtre impudent et vénal ».

Il avait d'ailleurs à se défendre. Le coup d'Etat de prairial, des échecs militaires et les agissements des frères Bonaparte, préparant le retour d'Egypte de Napoléon, surexcitaient les esprits. Pour les partisans d'une dictature il fallait ruiner la réputation des anciens Directeurs afin de ruiner le Directoire.

Reubell et les Directeurs victimes du coup d'Etat de prairial furent donc accusés de tous les méfaits. Napoléon dira à Sainte-Hélène :

« Reubell, qui était le plus détesté de tous, fut presque flétri comme millionnaire; et il n'était qu'un homme dur et probe. »

Le 22 messidor de ce même an VII, à la salle du Manège, les néo-Jacobins lisaient un acte d'accusation contre Merlin de Douai, La Révellière et Reubell, coupables d'avoir entre autres « fait la guerre au Turc et à la Suisse sans déclaration préalable ni autorisation du Corps Législatif ».

Deux jours plus tard, Reubell montait à la tribune du Conseil des Anciens. Il terminait ainsi son discours :

« Oui, Citoyens représentants, nous n'avons jamais désespéré de la République. Nous n'en avons pas désespéré lorsque nous avons pris les rênes du gouvernement, en brumaire an IV; nous étions alors sans argent, sans crédit, même sans papier, sans provisions, sans magasins, et pour ainsi dire sans armées, car elles étaient en dissolution, sans vivres, sans vêtements, sans solde; et l'une d'elles était commandée par Pichegru ! Paris mourait de faim. La Vendée était au pouvoir des brigands royaux armés; la chouannerie était dans toute sa force et à nos portes; et nous n'avons pas désespéré de la République. »

Ce discours ne désarma pas les ennemis de Reubell. Le 6 thermidor, *l'Ami des lois* publiait le texte de l'acte d'accusation des quatre anciens Directeurs : Merlin, La Révellière, Treilhard et Reubell, « proposé par une commission spéciale au Conseil des Cinq Cents » sur dénonciation signée d'un certain Ruelle, soi-disant agent diplomatique.

Les motifs invoqués étaient innombrables et tous aussi étonnants. Citons-en quelques-uns :

« Pour avoir fait vendre ou vendu eux-mêmes nos munitions, nos armes, nos vivres, nos effets de toute espèce, et laissé nos places sans approvisionnements;

« Pour avoir déporté de leur propre autorité quarante mille hommes (l'expédition d'Egypte) dans les déserts de l'Arabie;

« Pour avoir découragé et exaspéré l'armée d'Italie par la mise en jugement du général Championnet, qui avait détrôné un Roi, et par la nomination de Schérer au commandement de cette armée;

« Pour n'avoir point fait punir les agents et commissaires du Directoire accusés de vexations et de dilapidations sur les Républiques allées; pour avoir détruit par la force militaire la Constitution de la Cisalpine et en avoir mutilé les autorités. »

Quoique de telles accusations — dont il fut fait conformément à la loi deux lectures aux Cinq Cents — fussent un tissu d'évi-

dentes contre-vérités, les Directeurs étaient bien obligés de les prendre au sérieux. Pour se disculper lui-même et en même temps tout le Directoire, Reubell se mit aussitôt à rédiger un important Mémoire Justificatif. Se servant de ses souvenirs et de ses notes quotidiennes, il s'expliquait sur les circonstances de l'expédition d'Egypte, de nos interventions en Suisse, en Italie, en Hollande, sur les obstacles mis par les généraux — dont Bonaparte — à une saine politique et sur leurs pillages, qui avaient exaspéré les populations occupées.

Ce mémoire est daté du 22 fructidor an VII; et Reubell n'eut pas à en faire usage, l'accusation étant en fait abandonnée.

Les esprits étaient occupés par d'autres événements. Le général Bonaparte rentrait d'Egypte. Ses partisans ne voyaient aucune nécessité à provoquer une attaque de la part de l'ancien Directoire; et Reubell, désillusionné, gardait par devers lui son document.

Après brumaire, il vécut dans une retraite qui ne manquait point de grandeur. Il resta muet. Il devait pourtant avoir avec Bonaparte, le 22 février 1802, une grande conversation, fort amère pour lui sans doute, puis encore un ultime entretien le 28 novembre 1803.

Malade, souffrant d'une maladie des reins dont il était atteint depuis longtemps, Jean-François Reubell mourut dans le dénuement, le 24 novembre 1807, au milieu du bruit des victoires impériales. Simple, comme il l'avait été toute sa vie, il avait exigé que son nom fût gravé sans autre inscription sur sa tombe et que la seule qualité portée sur son acte de décès fût celle d'*ancien représentant du peuple.*

Bernard NABONNE.

MEMOIRE JUSTIFICATIF

Art. 115 *de la Constitution.*

« Trahison. — Dilapidation. — Manœuvre pour renverser la Constitution. — Attentat contre la Sûreté intérieure de la République.

« EXPÉDITION D'EGYPTE.

« Si elle était une trahison, on ne pourrait l'attribuer qu'à Bonaparte, à Barras, à Talleyrand, à d'autres souffleurs (1). qui environnaient Bonaparte, enfin à tout autre qu'à moi.

J'avais proposé l'Expédition d'Irlande, dont la réussite était plus probable, surtout en employant les mêmes moyens qu'on a employés pour l'Expédition d'Egypte. Cette expédition d'Irlande

---

(1) *Notes de Reubell.* — Un de ces principaux souffleurs était Sieyès qui lui parlait sans cesse de présidence perpétuelle, d'une nouvelle constitution (2), les autres étaient les frères mêmes de Bonaparte qui lui parlaient d'un parti puissant qui était prêt à l'élever à la dictature, etc., etc. Entra-t-il dans l'imagination de Bonaparte qu'un plus grand renom que lui donnerait la brillante expédition d'Egypte le conduirait à cette dictature ou présidence ? On prévoyait que son absence et celle d'une partie de nos forces détermineraient l'Empereur à la guerre, entraîneraient des revers pour nous et le ferait rappeler et désirer comme le seul sauveur de la République et le conduiraient ainsi au Protectorat ? — Un grand souffleur a aussi été la cupidité, car on croyait trouver des trésors immenses en Egypte. Il promit au Directoire de lui faire passer sans délai au moins trente millions pour indemniser le trésor public des frais de l'expédition; mais il n'a été rien envoyé.

Bonaparte aurait-il eu envie de se créer une puissance en Egypte, Syrie, etc. ? C'est ce qui est incertain. Il peut avoir eu cette idée jusqu'à l'affaire d'Aboukir, puisqu'il avait retenu la flotte au lieu de la renvoyer à Corfou. Mais, depuis la destruction de la flotte, il voulait faire la paix avec l'Angleterre en lui sacrifiant l'Egypte.

(2) Comment, disait Sieyès, un homme comme vous peut-il se résoudre à être le valet d'un capitaine (3) et de quelques avocats ? Il est vrai, et Texier Olivier (4) nous l'apprend dans son discours sur Thibaut, que le parti n'a nommé Sieyès que pour détrôner les avocats et il s'est servi du capitaine pour cet objet. Sieyès était si rempli de ces idées que le Directoire était un composé d'avocats et de capitaine qu'il eut l'impudence de nous l'écrire en mettant ce propos sur le compte de Haukevitz (5).

Notes de l'éditeur : (3) Barras.

(4) Louis Texier-Olivier, ancien avocat, député d'Indre-et-Loire aux Cinq-Cents. Correspondait avec Reubell.

(5) Comte de Haugwitz, ministre prussien, partisan de l'entente avec la France.

pouvait être suivie de la descente en Angleterre : Le Général et les troupes étaient plus à portée en cas de besoin de revenir d'Irlande que d'Egypte. L'expédition d'Irlande fut néanmoins rejetée. On ne voulait pas être la doublure de Hoche.

Bonaparte voulait l'Expédition d'Egypte à toutes forces (1), au point que l'événement arrivé à Bernadotte à Vienne (2) ne put avoir aucune influence sur sa détermination bien prononcée de la faire. Je saisis cette occasion pour suspendre l'expédition. Bonaparte écrivit à l'Empereur et demanda qu'il envoyât un plénipotentiaire pour conférer avec lui et arranger cette affaire. « Si l'Empereur répond, disait-il, ou envoie un plénipotentiaire, c'est qu'il veut rester en paix et ne pas compromettre son existence politique. » L'Empereur nomma Cobentzel (4) pour conférer avec Bonaparte. Ce dernier, au lieu de vouloir se rendre à la Conférence, partit pour l'Egypte, écrivit une lettre à Cobentzel pour lui annoncer son départ pour une destination pressée et importante. Force fut au Directoire Exécutif de remplacer Bonaparte

(1) *Note de Reubell.* — C'est ce qui résulte de ses premières dépêches, postérieures je crois à la perte de la flotte à Aboukir. Ce qui peut encore avoir poussé Bonaparte à l'Expédition d'Egypte, c'était la peur d'être compromis dans les intrigues de ses frères et de Sieyès et d'être ensuite recherché sur les vols qu'on lui imputait d'avoir fait en Italie, sur les moyens de corruption dont avaient usé envers lui le Pape et ensuite l'Autriche.

Sieyès le poussait toujours à la révolte; mais Talleyrand lui fit tellement peur de moi que Barras nous raconta souvent que Bonaparte ne cessait de lui dire : « Il faut que je parte. On ne me laisse pas tranquille. Je finirai par me faire arrêter. Je rêve tous les soirs que je suis au Temple. Si on ne fait pas l'Expédition d'Egypte, je prendrai un passeport pour voyager et je me retirerai en Prusse, où j'espère qu'on ne me refusera pas un asile. » Bonaparte parvint à se faire envoyer en Egypte; et Sieyès le remplaça dans sa retraite en Prusse (3).

(2) *Notes de l'éditeur.* — Le général Bernadotte, envoyé comme ambassadeur à Vienne, après Campo-Formio, avait fait accrocher à la façade de son hôtel un grand drapeau tricolore que les Viennois mal informés avaient pris pour un emblème d'insurrection. L'ambassadeur avait dû se défendre le sabre à la main contre la populace soulevée, qui enleva et brûla son drapeau. Devant le refus de l'Empereur de lui accorder les réparations qu'il exigeait, Bernadotte quitta l'Autriche avec toute son ambassade. Bonaparte, qui ne l'aimait pas et qui avait été renseigné avant tout le monde par ses agents, s'empressa de le désapprouver auprès du Directoire. Quelques jours, la paix parut compromise (avril 1798).

(3) Sieyès fut, en effet, nommé ambassadeur à Berlin.

(4) Comte de Cobentzel. Principal délégué autrichien au Congrès de Rastatt. Il avait été l'un des signataires du traité de Campo-Formio.

par François de Neufchâteau, dont les conférences avec Cobentzel n'aboutirent à rien.

Non seulement j'avais profité de l'événement arrivé à Bernadotte pour éloigner l'expédition d'Egypte, mais j'avais obtenu l'ajournement, en demandant qu'il fût envoyé de tous côtés des avisos pour s'informer qu'il n'y avait pas d'escadre anglaise dans la Méditerranée, ou prête à y entrer, parce que je soutenais que s'il y avait une escadre anglaise en Méditerranée, ou prête à y entrer, celle de Bonaparte, encombrée de troupes de débarquement, risquerait d'en être entièrement détruite, prise ou coulée à fond, ce qui ferait jeter sur le Directoire Exécutif un cri universel d'improbation.

Bonaparte me dit : « Mais, s'il y a une escadre anglaise en mer, l'Expédition d'Egypte n'aura donc pas lieu ? » Je répondis : « On la remettra à un autre temps ». Il me répliqua : « Voilà une belle résignation. » Je lui ripostai : « Je sais me résigner quand il faut. » Et l'ajournement tint et la séance fut levée.

Bonaparte, désespéré, passa toute la nuit avec Barras, qui nous l'a raconté vingt fois; et toute la nuit il le tourmenta pour lui aider à faire lever l'ajournement. Il revint le lendemain matin avec Barras, remit l'affaire sur le tapis et finit par entraîner mes collègues et moi; et l'ajournement fut levé.

Il n'y a rien, à ce que je crois, de toutes ces conférences sur le procès-verbal, parce que nous étions seuls avec le général à traiter de cet objet. Lagarde (1) n'y était pas, mais Barras et mes autres collègues de ce temps-là ne pourront nier les faits que j'avance.

Je me souviens encore de quelques raisons que Bonaparte nous donna pour nous convaincre. D'abord, il chercha à nous rassurer sur l'Autriche. Il disait parfaitement connaître ce cabinet puisqu'il avait traité avec lui à Léoben et à Campo-Formio. « L'Autriche, disait-il, ne voudra pas perdre les avantages que lui

(1) Joseph-Jean Lagarde, Secrétaire général du Directoire. Né en 1755. Avocat, puis secrétaire général du département du Nord, devait à l'amitié de Merlin de Douai son poste au gouvernement. Homme habile, il se ménagea la protection de la générale Bonaparte et resta en fonctions quelque temps après Brumaire.

assure la paix, et la rompre pour risquer de les perdre et de compromettre jusqu'à son existence politique. Elle est lasse de la guerre; elle ne s'y déterminera qu'à la dernière extrémité; et jusque là j'aurai tout le temps d'achever l'expédition d'Egypte d'où je pourrai revenir quand bon me semblera. »

Quant à la Porte Ottomane, on l'avait pressentie, et on lui avait fait entendre que l'Expédition ne pourrait que lui être profitable, étant dirigée contre les Mamelucs, ses ennemis et les nôtres, qu'on savait que les Mamelucs n'étaient que les stipendiés de l'Angleterre, qu'ils nous avaient voué une haine mortelle, qu'en conséquence, à l'instigation des Anglais, ils s'étaient mis en guerre ouverte avec nous et avaient maltraité partout les Français d'une manière qui faisait horreur et criait vengeance. Qu'on savait aussi que la Porte Ottomane même était tellement influencée par le cabinet de Saint-James qu'en nous proposant un traité d'alliance offensif, elle voulait excepter l'Angleterre tant pour la guerre présente que pour toutes les guerres à venir. Que pour arracher la Porte à cette influence et la déterminer à une alliance offensive contre l'Angleterre, même pour la présente guerre, et nous assurer les mêmes avantages de commerce et de navigation qu'elle avait accordés aux Autrichiens et aux Russes et qu'elle nous refusait, il fallait absolument l'Expédition d'Egypte. Qu'après ce débarquement la flotte se présenterait aux Dardanelles. Talleyrand devait être sur cette flotte comme ambassadeur (1) et tout s'arrangerait.

Dans toutes les lettres que Bonaparte écrivait à sa femme pour le rejoindre, il lui disait qu'elle trouverait Talleyrand à Constantinople.

La flotte devait, après le débarquement, se rendre à Corfou, y ramasser le restant des forces navales Vénitiennes et de Toulon; et de cette manière l'escadre aurait toujours pu communiquer avec l'Egypte sans que les Anglais eussent pu l'empêcher, car ils se seraient consumés en frais pour avoir une escadre égale pendant toute l'année dans la Méditerranée; et à la moindre

(1) Cela ne concorde pas avec le projet de Talleyrand d'arriver à Constantinople par voie de terre; mais ce projet ne fut jamais au point; et Bonaparte devait inciter son ami à prendre le bateau pour aller plus vite.

bourrasque cette escadre aurait été dispersée et obligée de rentrer dans l'Océan, n'ayant pas de port dans la Méditerranée propre à la contenir.

L'Expédition avait eu un brillant début : la prise de Malte; et il ne faudrait que cette circonstance au moins pour le Directoire Exécutif pour preuve que l'Expédition n'avait pas été consentie par lui en vue de *trahison;* mais le général Bonaparte perdit un temps précieux en restant dans l'indécision, savoir : s'il pourrait retenir sa flotte et la faire entrer dans le port d'Alexandrie, où Talleyrand l'aurait joint, ou s'il la renverrait à Corfou. C'est pendant cette indécision qu'arrivèrent les Anglais, la malheureuse catastrophe d'Aboukir où Brueys (1) perdit la flotte en combattant à l'ancre; et avec la flotte se perdirent tous les avantages qu'on se promettait de l'Expédition d'Egypte, car, indépendamment de l'alliance avec la Porte et l'expulsion des Anglais de la Méditerranée et du commerce du Levant qu'elle devait nous procurer, il devait y en avoir bien d'autres. Je ne parle pas seulement du commerce de l'Inde auquel on se proposait de porter un coup funeste. Mais Bonaparte nous assurait que, dans l'occupation seule de l'Egypte, il trouverait de quoi dédommager amplement le gouvernement français de ses déboursés et frais pour l'Expédition et qu'il lui ferait passer sans délai des fonds qui le mettraient à même de se soutenir dans la Méditerranée contre tous ses ennemis (2).

La défaite d'Aboukir a tout détruit et a mis la Porte à la merci des Anglais et de là à la guerre. Ce qui prouve que les Anglais ne se sont pas mépris sur le but de l'Expédition et que les Mamelucs étaient leurs stipendiés, ce sont les hauts cris jetés en leur faveur dans le Parlement (3).

Il suffit de lire la proclamation de Bonaparte pour reconnaître qu'il ne s'attendait pas à se mettre en guerre contre la

(1) L'amiral Brueys d'Aigaïlliers, tué à Aboukir le 1er août 1798. Bonaparte eut soin de rejeter sur lui la responsabilité du désastre de cette journée. Bonaparte avait pourtant l'ordre du Directoire de renvoyer la flotte à Corfou; c'était lui qui avait voulu la garder en Egypte.

(2) Jusqu'au bout, le Directoire aura été obsédé par des soucis financiers.

(3) Les Communes.

Porte Ottomane et qu'il n'en voulait qu'aux Mamelucs, ennemis ouverts des Français et stipendiés des Anglais, que nous devons combattre partout.

Bonaparte s'attendait si bien à une alliance avec la Porte Ottomane qu'il prit avec lui des pièces qui devaient prouver (1) que la Russie devait s'emparer de Constantinople, de l'île de Malte et de Corfou : que les Anglais devaient avoir l'Egypte, l'île de Candie, etc., dans leur lot, et que l'on offrirait à l'Autriche la Valachie, la Moldavie; et l'on ne se serait pas opposé à l'envahissement de l'Italie de sa part.

Bonaparte devait faire entendre à la Porte que c'était pour déjouer ce projet de partage qu'il était venu en Egypte; et, de là, devait naître l'alliance offensive et défensive entre la République française et la Porte Ottomane : grande diversion du côté de l'Autriche; inquiétude sur la Crimée et la Pologne de la part de la Russie, etc. Mais la défaite d'Aboukir changea tout.

D'après des renseignements pris sur ce Ruelle, qui, pour apaiser la Porte Ottomane et les Etats-Unis, veut qu'on envoie une partie de nos têtes au Divan et l'autre à Mister Adams : c'est un agent de l'Autriche, qui n'a aucun domicile connu à Paris; et à coup sûr il est aussi un émissaire de Pitt.

Etats-Unis. — Il n'est donc pas surprenant qu'il demande nos têtes pour plaire au Divan, qui n'est plus que le mannequin de l'Angleterre et de la Russie, et au Président du Congrès, Adams (2), qui, par le traité conclu par Jay (3) avec l'Angleterre, s'est mis à la merci des Anglais et a rompu les traités faits avec la France. Il paraît bien étrange qu'il faille apaiser Mister Adams, qui a insulté notre Gouvernement et nous a sacrifiés à l'Angleterre dans toutes les occasions, et avec lequel nous n'avons

---

(1) Au Sultan.

(2) John Adams n'était plus président du Congrès, mais bien Président des Etats-Unis.

(3) Le traité de Jay avait été conclu sous la présidence de Washington et non sous la présidence de John Adams.

cependant pas rompu. C'est notre patience qu'il faudrait blâmer et non une rupture que nous n'avons pas même faite (1).

Mais en revenant à l'Expédition d'Egypte, je croyais qu'au moyen des messages et des lois qui ont déclaré que l'Armée d'Orient a bien mérité de la Patrie et des messages relatifs aux représailles contre les Barbaresques, qui ont été approuvés, il était impossible qu'on pût imputer cette expédition à trahison. Dans l'origine, on aurait appelé traîtres ou au moins sots ceux qui l'auraient blâmée (2).

HELVÉTIE. — Ceci nous conduit au 2e paragraphe du premier chef d'accusation tirée de notre opération en Helvétie. On dirait que cette accusation a été dictée par les Oligarques et les Austro-Suisses.

Il suffirait pour répondre des proclamations, manifestes, messages et lois rendus dans le temps, qui ont déclaré que l'armée française en Helvétie avait bien mérité de la Patrie. Mais il est bon qu'on y ajoute quelques anecdotes :

Bonaparte (3) n'a été rien moins qu'étranger à la Révolution opérée en Suisse. Il la croyait tellement nécessaire qu'il a pressé Ochs en présence d'un membre du Directoire Exécutif (4) de faire tous ses efforts pour l'accélérer. Et ce qui prouve qu'il était effectivement temps, c'est la découverte de la correspondance des abbés et moines Suisses, qui écrivaient au Gouvernement autrichien : « *La pieuse et catholique Helvétie* (5) désire avec ardeur

---

(1) Reubell veut dire que nous n'avions pas déclaré la guerre aux Etats-Unis. A part cela, nous avions rompu depuis le 10 décembre 1796 toutes relations avec cette puissance; et nos hostilités sur mer avaient beaucoup de ressemblance avec la guerre.

(2) Il vient pourtant de nous dire qu'il avait fort hésité à l'autoriser. A vrai dire, il l'avait réellement blâmée; mais il n'avait pas pu donner de publicité à son blâme.

(3) Cette insistance à mettre en cause Bonaparte indique que Reubell considérait les amis du général comme les instigateurs de l'accusation portée contre le Directoire.

(4) Reubell fait allusion à un dîner historique qui eut lieu chez lui le 8 décembre 1797, et où assistaient le grand patriote suisse Pierre Ochs, chancelier de Bâle, et Bonaparte.

(5) Souligné dans le texte.

de devenir sujette de la Maison d'Autriche et cela pour le maintien de la Religion. »

De sorte que, d'un côté, les cantons catholiques voulaient être Autrichiens; et, de l'autre côté, les cantons protestants étaient entièrement dévoués à Wickam (1) et aux Anglais; au moyen de quoi il est clair que la Suisse serait entrée dans la Coalition si on ne l'avait pas arrachée à cette double influence. Il aurait donc fallu faire la Révolution en Suisse, quand d'ailleurs d'autres circonstances ne nous y auraient pas forcés.

La garantie réclamée par les habitants du pays de Vaud (2) fut une de ces circonstances. Si nous la leur avions refusée on nous aurait appelés traîtres et insensibles à l'oppression qu'éprouve un peuple de la liberté duquel nous étions garants. L'autre circonstance fut la téméraire agression des Suisses, surtout du canton de Berne. Il fallut bien se battre; mais tout se termina par la paix et par un traité d'alliance approuvé par le Corps Législatif. L'on ne conçoit donc pas comment l'on peut imputer à trahison ce qui s'est passé en Suisse.

Nous avons été fort heureux de prendre position en Suisse, car après les défaites de Jourdan, les Suisses sans forces : ou n'auraient pas disputé le passage aux Autrichiens, ou se seraient joints à eux; et l'armée autrichienne serait depuis longtemps dans le territoire de la République.

HOLLANDE. — Le 1er paragraphe du second chef d'accusation nous impute d'avoir modifié par notre seule volonté la Constitution que le Peuple Batave avait acceptée et jurée.

Rien de plus faux. Le Peuple Batave avait refusé d'accepter la première constitution qui lui avait été présentée; et l'opération de Daëndels, favorisée par Joubert sans ordre du Directoire Exécutif français, ne s'est portée sur aucun changement de Constitution. Il s'est fait postérieurement une Constitution qui a été acceptée et à laquelle le Gouvernement français n'a jamais songé à porter la moindre atteinte.

(1) Célèbre agent anglais.

(2) Les Vaudois étaient vassaux de Berne. Ils avaient réclamé l'assistance de la France pour se libérer de la tyrannie des Bernois.

CISALPINE. — Il en est de même de la Cisalpine. Jamais il n'y a eu de Constitution acceptée par le peuple dans la Cisalpine. Le Général Bonaparte comme général leur avait donné un Gouvernement ou Constitution provisoire, comme essai; mais les Cisalpins eux-mêmes avaient défiguré son ouvrage (1). Ils avaient augmenté le nombre des membres des Conseils et multiplié les départements au point qu'ils étaient, proportion gardée, du triple plus nombreux que dans la République française, de sorte que tous les revenus s'absorbaient en frais civils; et il ne restait rien pour l'armée. Tous les Italiens sensés et aimant véritablement leur Patrie désiraient le redressement de ces abus. Eh ! qui pouvait les redresser si ce n'est la même autorité dont l'agent avait fait l'ordonnance provisoire ?

Il y a plus : la nouvelle organisation devait être présentée à l'acceptation du Peuple; mais le général Brune, au mépris des instructions reçues, dénatura ce nouveau projet, ne le présenta à l'acceptation qu'à Milan, où il ne se fit qu'une seule assemblée dans laquelle il ne se trouva que douze cents personnes, la plupart incapables de voter. Encore ne put-on parvenir à aucun résultat qui pût constater le vœu de la majorité de cette assemblée tumultueuse. Il avait fait plus : il avait par force épuré le Corps Législatif; et le Directoire Cisalpin l'avait recomposé à sa manière, avant toute présentation à acceptation.

Le Gouvernement français ne put pas supporter qu'un de ses agents en agît ainsi contre ses instructions. Il cassa les opérations de Brune et envoya Rivaud avec la mission expresse de faire présenter une constitution à l'acceptation libre de tout le Peuple Cisalpin. Si on veut disputer à un Gouvernement le droit d'annuler les opérations du Général, qui n'était que son agent en cette partie, il vaudrait autant dire qu'il n'y a pas de Gouvernement.

Au reste si j'avais sous les yeux la correspondance de Bonaparte, on y verrait combien il était essentiel de donner un gou-

---

(1) *Note de Reubell.* — Bonaparte nous a envoyé son testament de mort plus d'une fois. « Demain, disait-il, je ne serai plus et l'armée sera perdue pour la République. »

Il a vaincu : c'est un héros. S'il avait été défait on nous aurait pendus.

vernement vigoureux aux Italiens, car ces prétendus patriotes Italiens, dont on parle tant, sont si peu nombreux qu'à peine les apercevrait-on si leurs vociférations et leurs intrigues ne les mettaient trop en évidence.

A l'exception de la Garde nationale de Bologne, qui se montra un peu, aucun autre Cisalpin ne montra de l'énergie. Les troupes de la République Cisalpine n'excédèrent jamais quatre mille hommes, encore n'était-ce qu'un composé de Polonais et de déserteurs Piémontais et Autrichiens.

Ce qui s'était passé à Rome où les prétendus patriotes les plus ardents se sont trouvés n'être que des traîtres et des émissaires du Roy de Naples, au-devant duquel ils allèrent lors de son entrée à Rome (1). Le Directoire Exécutif avait lieu de se défier de tous ceux qui jouaient le même rôle dans la Cisalpine.

Il lui paraissait évident que tous ceux qui criaient à l'indépendance et qui voulaient se soustraire à toute influence du Gouvernement français étaient des émissaires de l'Autriche, car, dès que les Français auraient abandonné les Cisalpins à eux-mêmes, ils devenaient à l'instant la proie de l'Autriche. C'est ce que l'événement n'a que trop justifié.

On a beaucoup parlé du refus fait par Rivaud d'armer les patriotes Italiens qu'on a fait monter à quinze mille, et même à cinquante mille. Le fait est qu'il ne s'est montré aucun patriote Italien qui ait demandé à être armé pour aller combattre. Un millier de Milanais tout au plus voulut se former en Garde Nationale sous le commandement du Général Lahoz et fit demander des armes.

On leur représenta qu'il était inconvenant qu'un général de division comme Lahoz fût simple chef de bataillon, mais on leur ajouta : « Formez-vous en compagnies; nommez vous-mêmes vos officiers; et, dès que vous vous serez ainsi organisés et à fur et à mesure que vous formerez une compagnie de cent hommes, on vous armera, équipera; et on pourvoira à votre solde et vous irez rejoindre l'armée. » — On les invita même à accélérer leur formation, mais personne ne se présenta.

(1) Enhardi par notre désastre d'Aboukir, Ferdinand IV avait envahi, le 22 novembre 1798, la République romaine.

Voilà à quoi se réduit ce refus d'armer les patriotes; et tout cela est même étranger à Rivaud, qui ne fut que consulté par le Directoire Cisalpin dont les arrêtés et proclamations à ce sujet existent.

Et en parlant de ce Lahoz que quelques brouillons voulaient pour chef à Milan, on le dit *traître*. Qu'on juge de ses partisans (1).

Aussi ces prétendus patriotes Italiens viennent-ils de se démasquer dans une adresse au Peuple français et à ses représentants. Ils y développent nettement leur système de ne faire de l'Italie qu'une République unique, qu'ils exploiteraient à leur profit. Ce sont ces unitaires qui pendant le temps de leur influence ont excité des troubles dans toute l'Italie. Ils ont attaqué les Suisses, intrigué dans la Ligurie, dans le Piémont, attaqué le duc de Parme, inquiété l'Autriche dans le territoire de Venise, dans la Toscane, alarmé Naples et Rome.

Ce sont, on ne peut en douter, les entreprises perpétuelles de ces unitaires qui ont déterminé la Maison d'Autriche de renouer la Coalition et qui sont par conséquent la cause de la guerre actuelle et de tous ses désastres. Non seulement ces unitaires inquiétaient tous leurs voisins, mais ils étaient le fléau de l'intérieur, toujours aux prises avec les prêtres et tout ce qui n'était pas de leur parti. Ils ont été la cause de toutes les révoltes qu'ils excitaient pour assouvir leurs vengeances.

Qu'on interroge tous les gens sensés de notre armée; c'est à ces unitaires et à ces prétendus patriotes qu'ils attribuent tous nos maux et surtout l'exaspération de l'esprit des Italiens, qui se sont tournés contre nous. Il serait temps, cependant, qu'on ne fût plus la dupe de ces jongleurs politiques, payés évidemment par l'Angleterre.

ROMANNÉ. — Je parlerai peu de la République romaine. Son indépendance n'a été proclamée que par un général (2) qui lui a

(1) *Note de Reubell.* — Il a été tué devant Ancône en combattant à la tête de bandits militaires contre les Français.

(2) *Note de l'éditeur.* — Berthier, ancien et futur chef d'état-major de Bonaparte.

donné un gouvernement provisoire. — Que l'article 369 de la Constitution provisoire qui a été proclamée à Rome soit bon ou mauvais, c'est affaire d'opinion à peu près indifférente (1), car, quand il aurait été question de donner une Constitution définitive ç'aurait été au Peuple romain à savoir ce qui lui convient.

Au reste, les Romains comme les Cisalpins n'ont guère donné de preuves d'énergie en faveur de la liberté, témoins les Transtéverains dont on parlait tant et qui se sont montrés les plus opposés aux principes républicains. Mais enfin dans tout cela où est la *trahison ?*

A en croire des mémoires de Porro (2) et de Visconti, etc., ce sont Haller (3) et Bonaparte qui ont commencé à faire détester le nom français en Italie. Le premier passait pour le plus grand voleur qui puisse exister. Il était secondé par Briche (4); et Bonaparte passait pour se faire remettre par Haller tout ce qu'il pouvait désirer. Haller, même, très indiscret, ne s'en cachait pas.

C'est avec Bonaparte que s'est introduit le luxe, le despotisme et le brigandage des Généraux. On cite Berthier, Augereau, Masséna, Dallemagne (5), etc., etc. On prétend que, pendant tout le temps que Bonaparte a commandé, les officiers généraux et chefs se sont fait donner double paye (6); et ce qui a surtout

---

(1) *Note de l'éditeur.* — Cet article donnait des pouvoirs législatifs exorbitants au général français.

(2) Révolutionnaire cisalpin auquel Brune avait confié le ministère de la police.

(3) Emmanuel de Haller, trésorier de l'armée d'Italie, ami de Bonaparte.

(4) André Briche, ancien officier d'artillerie et député à la Législative. Ami de Bonaparte et de Joséphine à laquelle il offrait des bijoux. Consul général de la Rive droite du Pô, il faisait des affaires dans toute l'Italie occupée.

(5) *Note de Reubell.* — On raconte que l'hôte du général Dallemagne à Rome, piqué de ce que ce vampire lui prenait tout, lui présenta un bijou fort précieux en lui disant : « Général, vous m'avez tout pris. Je n'ai plus que ce bijou que j'estime beaucoup parce que c'est un bijou de famille. Vous devriez bien le prendre aussi. » Dallemagne le prit au grand étonnement du Romain.

(6) *Note de Reubell.* — Schérer (7) pour ne pas se brouiller avec les généraux eut la faiblesse de leur faire continuer des frais de table. Ils n'en firent pas moins ce qu'ils purent pour le faire battre.

(7) *Note de l'éditeur.* — Le général Schérer était le compatriote et le protégé de Reubell.

irrité les Italiens, c'est l'insolence avec laquelle chaque général ou adjudant-général s'introduisait dans les palais, y prenait tout le logement ou en chassait le propriétaire, témoin ce qui doit être arrivé, entre mille autres exemples, au prince Beljioso, à Milan, et à l'évêque d'Acqui, à Acqui. Beljioso fut obligé d'aller loger à l'auberge, et l'évêque d'Acqui fut relégué dans une chambre de domestique et obligé de tenir table ouverte de vingt-deux couverts, pendant tout le temps que M. l'Adjudant-Général demeura chez lui.

Il n'y a pas de crimes que les unitaires (1) ne reprochaient à Bonaparte. Porro le taxe communément de s'être vendu à l'Autriche et de vouloir asservir la France. Il cite Venise. Il lui attribue aussi l'évasion de Dantraigues (2), etc. Porro accuse aussi les autres généraux; et, quand le Directoire Exécutif voulut mettre de l'ordre et délivrer les Italiens de l'oppression des généraux, il a suffi qu'il n'ait pas voulu en même temps favoriser le parti des unitaires pour déterminer ces derniers à se réunir au parti des généraux. — De là sont venus tous les malheurs; et, le 30 prairial, on a transformé les brigands en héros; et on a taxé des hommes purs, tels que Rivaud, Trouvé (4), de fripons, d'oppresseurs, etc., etc.

N.B. Lahoz, le traître Lahoz était le chef des unitaires, et cependant une lettre au président des Anciens du 23 frimaire

---

(1) *Note de Reubell.* — Les unitaires, que Brune avait placés et que Rivaud a éliminés, organisaient des insurrections dans les villes et attaquaient surtout les prêtres et le Culte pour pouvoir les piller. L'insurrection de la Haute-Garonne ne ressemblait-elle pas un peu à ce même système ? (3). Voyez l'*Ami des Lois* du 4 ou 5 vendémiaire, an 7e.

(2) *Notes de l'éditeur.* — Le comte Emmanuel d'Antraigues, ancien député à la Constituante. Littérateur, agent royaliste, et correspondant du tsar. Arrêté à Trieste, le 21 mai 1797, par Bernadotte qui l'envoya à Bonaparte, à Milan, ses papiers compromirent de nombreuses personnalités françaises. Il s'évada grâce à la grande cantatrice St-Huberti, qu'il avait épousée en secret et qui était en rapport avec Joséphine. Il fut assassiné avec sa femme à Londres, le 22 juillet 1812.

(3) En l'an VII, des bandes avaient désolé la Haute-Garonne et s'étaient emparées de quelques petites villes du Comminges. Des volontaires des Hautes-Pyrénées les refoulèrent jusqu'au Val d'Aran, en Espagne.

(4) Charles-Joseph Trouvé, homme de lettres et ministre à Milan. Ecrivit des vers de circonstance sur le 9 thermidor et le 18 fructidor.

an VI, anonyme à la vérité et une note sur Priocca (1), que l'expérience a justifié, nous dépeignent Lahoz et le général Leclerc (2), beau-frère de Bonaparte, comme vendus à l'Autriche et Fiorella (3) comme un *royaliste.*

Troisième chef.

§ 1. — Je ne conçois pas les arrêtés dont on parle. Ainsi je ne puis savoir en quoi ils violent la Constitution. Sûrement on n'a pas eu l'intention de la violer. Ce ne pourrait être qu'une erreur ? car à quoi bon.

§ 2. — Je n'ai jamais apporté de négligence à donner les comptes ou renseignements demandés.

Quatrième chef.

§ 1. — *Porte Ottomane.* — Voyez les éclaircissements sur l'Expédition d'Egypte.

§ 2. — On n'a sûrement pas diminué l'armée depuis les préliminaires de Léoben jusqu'au traité de Campo-Formio puisqu'au moment du traité l'armée d'Allemagne était prête d'entrer en campagne sous le commandement d'Augereau (4).

Si tout de suite après le traité de Campo-Formio, nous avions eu l'air de nous préparer à la guerre, alors on n'aurait pas manqué de crier à la trahison, et que nous voulions une guerre perpétuelle. Il n'y a rien de si facile à dire que nous aurions dû remplir les cadres, fournir la cavalerie et l'artillerie de chevaux et garnir les places fortes de vivres, de munitions et denrées : tout cela se fait-il sans fonds extraordinaires? Et si nous en avions demandé, que nous aurait-on répondu ? Vous voulez donc la guerre; vous voulez armer l'Europe contre nous; nous n'aurons donc ja-

(1) Chevalier Damian de Priocca, Ministre du duc de Savoie, roi de Sardaigne.

(2) Le premier mari de Pauline Bonaparte fut en 1797-98 adjoint à Brune, commandant en chef à Milan. L'imputation est évidemment outrancière.

(3) Paul-Antoine Fiorella, général d'origine corse, parent des Bonaparte.

(4) Augereau venait d'être nommé commandant en chef de l'armée d'Allemagne, fin septembre 1797, en remplacement de Hoche, lorsque fut signé le traité de Campo-Formio, le 18 octobre.

mais la paix ? Quand on pense que le service pour l'an VI et celui pour l'an VII n'a jamais été complété quoiqu'il ne fût question que d'un service courant, qu'on juge ce qu'on aurait dit de nous si nous avions demandé au delà.

Cependant, nous ne nous endormions pas. Faute de fonds faits à la Trésorerie pour nous maintenir sur un pied de guerre respectable, nous stipulions une augmentation de forces militaires dans la Cisalpine aux dépens de cette République; nous nous efforcions d'augmenter celles de la République Romaine; nous avions stipulé un secours de la part du Piémont; nous nous assurions de dix-huit mille auxiliaires Suisses sans compter leur milice. Enfin nous conservions une armée en Hollande aux dépens de la République Batave. Il faut avouer que pour des traîtres nous nous donnions bien des peines pour la prospérité d'une République que nous aurions voulu abandonner.

Nous ne nous sommes pas endormis non plus dans l'intérieur car nous avons fait précisément tout ce qu'on nous reproche de n'avoir pas fait. Nous avons rempli les cadres, fait rejoindre à force les réquisitionnaires, fourni la cavalerie et l'artillerie de chevaux, garni les places fortes de première ligne; et, au premier moment que nous avons cru favorable, nous avons demandé une augmentation dans l'armée. Ce n'est pas notre faute si la première opération de la conscription n'a pas aussi complètement réussi que nous l'eussions désiré. Indépendamment que la conscription n'était pas assez étendue, que le mode de conscription a engendré des résistances difficiles, pour ne pas dire impossibles, à vaincre et qu'il n'a pas produit ce qu'on devait en attendre, c'est que n'ayant été donné que des Domaines Nationaux pour cette dépense extraordinaire, cette ressource n'a presque rien procuré. Cependant malgré tous ces obstacles, les armées n'en étaient pas moins de cent vingt-trois mille hommes plus fortes à leur entrée en campagne qu'elles ne l'étaient en vendémiaire an VII. Nous étions donc en mesure, lors de la déclaration de guerre.

Jamais la République n'avait eu d'armées plus belles, mieux armées et mieux disciplinées. Il ne leur a manqué que de meilleurs généraux ou des généraux plus heureux pour vaincre.

Je commence par Jourdan. Il n'a pas eu ma voix. Je disais : il a manqué de me faire prendre deux fois (1); il a fait trois retraites; il vous en fera une quatrième. Je crois, moi, que jamais il n'aurait dû accepter un commandement contre le Prince Charles, qui avait acquis tant de supériorité sur lui. Mais, me disait-on, si vous ne le nommez pas et si un autre général que vous nommerez à sa place a des revers, on vous les imputera et on vous reprochera de n'avoir pas nommé Jourdan; au lieu que, si vous le nommez, quand il essuierait des revers on ne vous reprocherait rien. Vous vous trompez, répliquai-je, on rejettera toujours les revers sur nous. Et c'est ce qui est arrivé.

Ce qui me rendait défiant était une anecdote, antérieure je crois à la retraite de Würzbourg. — On avait intercepté des lettres aux frontières, d'émigrés et de prêtres déportés. Ces Messieurs y disaient à peu près : « Nous comptons sur Jourdan. Il saura faire des retraites à propos. » Et effectivement il y eut une retraite.

Seconde anecdote postérieure à sa dernière nomination. — Un rapport de police nous fit part que, dans une réunion de ce qu'on appelait des anarchistes, on avait beaucoup parlé de Jourdan, qu'on avait beaucoup compté sur des revers qu'il essuierait, et qu'alors on saurait profiter de l'occasion. La réunion nomma un des membres pour se rendre auprès de Jourdan et, vérification faite, cet émissaire se rendit effectivement à son armée comme agent de vivres. Peu de temps après, il y eut une retraite. Et Jourdan était retourné à Strasbourg après avoir laissé le commandement à Ernouf (2). Et dans quelle circonstance encore ? Un ordre du jour de l'armée, que j'ai lu, portait que l'ennemi avait fait une reconnaissance générale et que, selon toutes les apparences, il attaquerait le lendemain, qu'il était en conséquence enjoint à tous les généraux de se tenir prêts.

---

(1) Reubell, allant visiter l'armée du Rhin, faillit être fait prisonnier par la faute du général en chef. Il détestait Jourdan qui n'avait pas réussi sur ce théâtre d'opérations, considéré par le Directeur comme le plus important. Par la suite, Napoléon devait partager l'opinion de Reubell sur la valeur de stratège du vainqueur de Fleurus, grand ami de son frère Joseph.

(2) *Note de Reubell.* — Voyez le Mémoire du Général Decaen.

L'ennemi attaqua en effet le lendemain; et Jourdan était parti pour Strasbourg en laissant le commandement à Ernouf, qui se laissa surprendre et passa le Rhin en fuyard. Jourdan a dit qu'il était incommodé; mais il eut assez de force pour arriver à Strasbourg sain et sauf avec deux catins dont une le suivait en habit d'homme. Il l'avait gardée à l'armée malgré la prohibition. Elle était la femme d'un commissaire des guerres ou d'un vivrier. Il la tenait presque toujours sur ses genoux. — Et, un jour de bataille, on se fait porter moribond sur une civière !

Jourdan avait toujours eu l'idée de repasser le Rhin. Il écrivit qu'avec trente-neuf mille hommes qu'il avait d'actif et sous la tente avec lui, il n'était pas assez fort pour résister au Prince Charles. On lui dit de se joindre à Masséna. On lui donna, en conséquence, non seulement le commandement en chef mais le commandement unique des deux armées. Et, comme il continuait toujours de craindre, disait-il, pour sa gauche — c'est-à-dire d'être coupé du côté du Rhin — on lui répondit : « On ne peut être coupé avec soixante-dix mille hommes. » Cela fut en vain. La jonction que rien ne pouvait empêcher, puisque nous étions les maîtres de la rive gauche du Rhin, ne se fit pas. Et Jourdan, et après lui son armée, repassèrent honteusement le Rhin.

Quant à Schérer, si on m'avait cru, il n'aurait pas été envoyé en Italie. Il fera, disais-je, comme la première fois. Il donnera un coup de boutoir; et il en restera là. Et si par malheur il essuyait des revers on nous les imputerait. Si vous ne voulez plus de lui pour Ministre (1), eh bien, changez-le. J'en serai bien aise, d'autant plus que, je ne sais pourquoi, des coquins me mettent de part dans toutes les iniquités qu'on lui attribue. Mais de ce que vous ne voulez plus de lui pour Ministre, il ne faut pas, pour vous en défaire, lui donner le commandement de l'Italie.

En rapportant ces faits, ce n'est pas que je veuille transverser toute la responsabilité sur mes collègues, car leur embarras pour un Général était grand. Joubert, malgré toutes nos instances, s'était retiré comme malade. Et Bernadotte avait refusé. Et je

---

(1) Schérer était alors Ministre de la Guerre.

crois que Schérer n'aurait peut-être pas essuyé tant de malheurs s'il avait été mieux secondé. Mais les militaires Italiens de concert avec ceux des Français qui leur ressemblaient jetèrent une telle défiance contre Schérer dans l'armée qu'il est surprenant que les revers n'aient pas été plus grands. Quelles que soient les causes des revers, à moins de nous croire des insensés on ne peut supposer que nous les désirions et en conséquence les imputer à trahison de notre part. C'est cependant toujours à ce point qu'il faut en revenir.

Mais, puisqu'il s'agit ici de trahison, ne pourrait-on pas en accuser ceux qui avaient besoin de revers pour culbuter les gouvernants et se mettre à leur place ? Dès qu'on sut que Schérer avait été nommé en Italie, le parti qui se montrait l'ennemi décidé du Directoire présagea hautement sa défaite. Depuis longtemps, il (1) faisait travailler l'Armée d'Italie par ses émissaires et par les anarchistes ou les unitaires Italiens. Ils disaient hautement qu'aucun général ne seconderait Schérer, qu'aucun soldat ne lui obéirait, etc., etc. Aussi on n'omit aucun moyen de lui faire perdre toute confiance. Affiches, libelles qu'on faisait circuler dans les tentes, tout fut mis en usage. Il n'y a pas d'horreur qu'on ne débitât contre lui; il était un traître, un lâche, un ivrogne, un brigand, un Autrichien, qui était vendu à l'Empereur, etc. On ne lui laissa pas ignorer ce qui se passait. Aussi demanda-t-il, dès son début, son rappel à cors et à cris. Et quelle était la cause de toutes ces manœuvres infernales ? — C'est qu'on le soupçonnait dévoué au gouvernement, c'est-à-dire au Directoire Exécutif, tel qu'il était composé alors. Telle a été la véritable source des revers que des malheureux, les uns sans doute vendus à nos ennemis, les autres dominés par une ambition et une cupidité insatiables, ont organisé pour parvenir chacun à leur fin. Et les derniers qui voulaient en venir à une Convention ne voyaient pas que ces revers qu'ils désiraient, qu'ils organisaient, pourraient entraîner la ruine de la République, dans laquelle ils seraient eux-mêmes enveloppés. Aussi est-ce Victor qui fut toujours dans le jeu des anarchistes et des voleurs qui contribua le plus à la

(1) Ce parti, dont Lucien Bonaparte était un des animateurs.

défaite du 16 germinal. Il ne voulut jamais venir au secours de Grenier. Il fuit en désordre sur la division de Grenier, la culbuta; et les deux divisions se jetèrent en fuite sur le centre qu'ils mirent aussi en déroute. — A la bataille de la Trébia, Macdonald fut battu parce que les divisions de Victor, de Lapoipe, et de Montrichard ne le secondèrent pas et ne donnèrent pas du tout. On aurait été furieux de voir Macdonald vainqueur (1). Je ne crois pas cependant que Montrichard soit de la clique; mais on ne le dit bon que pour être dans l'Etat Major et incapable de commander une division (2).

Pour ce qui est de l'Armée du Danube, il suffit d'y envoyer Jourdan, ce Jourdan qui redemanda tout à coup du service sous prétexte qu'il n'était pas propre à être législateur et qui redevient législateur (3) après avoir fidèlement servi la patrie par des revers et une retraite et sa désertion de l'Armée, un jour de bataille annoncée par lui-même aux généraux. Voyez où mène ce système de trahison. Dès le moment que l'on crie à la trahison et qu'on cherche des traîtres partout, il n'y a personne qui ne les trouve plutôt parmi ceux à qui les revers étaient nécessaires pour culbuter le gouvernement à qui ils en voulaient, que parmi les gouvernants qui avaient besoin de succès pour se maintenir.

Quant aux cent mille hommes et au delà que nous avons laissés dans l'intérieur de la République au lieu de renforcer nos armées de l'extérieur : 1° Il y a d'abord grande exagération sur le nombre; 2° Combien a-t-on pu en détacher depuis le 30 prairial ? 3° Interrogez tous les départements. Ils se plaignaient tous de ne pas avoir assez de forces; et ils en demandaient de nouvelles.

---

(1) *Notes de Reubell.* — C'est principalement à l'inaction de Moreau, qui resta en panne pendant qu'on se battait qu'est due la perte de la bataille de la Trébia. On la doit aussi à la lâcheté de l'adjudant-général Liébaut, qui se sauva avec sa division sans coup férir. On le fit général de brigade pour le récompenser. Macdonald était déjà vainqueur. Les Autrichiens fuyaient; mais, n'ayant pas retrouvé leurs ponts, le désespoir les fit revenir sur leurs pas et ils finirent par nous battre.

(2) A la dernière bataille de Novi où Joubert fut tué, c'est encore la division Victor qui se mit en déroute sur la droite commandée par Moreau.

(3) *Note de l'éditeur.* — Jourdan avait été élu député au Conseil des Cinq-Cents. Il donna sa démission pour reprendre du service.

Cinquième chef.

Je n'ai jamais proscrit personne, provoqué la mort de personne, ni persécuté qui que ce soit, même mes plus cruels ennemis.

Je n'ai guère provoqué de destitutions et participé à très peu. J'en ai empêché le plus que j'ai pu. En général, lorsque j'y ai donné ma voix, c'est que les mémoires et renseignements désignaient les individus comme ennemis de la Constitution de l'an III et partisans de la Constitution de 1793. Nous avons été sans doute trompés sur quelques-uns et peut-être aussi des remplaçants; mais notre intention était toujours de ne mettre en place que des républicains. Ce qui se passe à présent en fait de destitutions et de remplacements prouve combien on est sujet à tomber dans l'erreur sur cette matière; mais à coup sûr, il n'y a jamais eu dessein de trahison. Et je ne crois pas que ces destitutions soient des trois quarts aussi nombreuses qu'on le dit. Je ne sais dans combien de départements cela s'étend; mais je doute que cela s'étende au delà de 15 à 20.

Nous n'avons de notre su fait vendre aucun fusil, canon, projectile, munitions ou vivres en état de service.

Sixième chef (1).

Nous n'avons employé ni promesses ni manœuvres ni menaces. Nous avons recommandé de nommer de bons républicains, des républicains probes qui se soient montrés toujours patriotes dans tous les temps; et en cela nous n'avons fait que remplir un devoir.

Septième chef (2).

Il faudrait nommer les citoyens incarcérés arbitrairement et détenus illégalement. Il faudrait rapporter l'arrêté relatif à Gay-Vernon (3). Je n'en connais pas.

---

(1) Pour avoir porté atteinte à la souveraineté nationale en violant la liberté des élections.

(2) Arrestations et détentions arbitraires.

(3) Gay (Léonard-Honoré) de Vernon (Haute-Vienne). Ex-évêque constitutionnel; ex-Conventionnel et régicide. Député aux Cinq-Cents. Très turbulent. Pour se débarrasser de lui, le Directoire lui avait confié une mission

§ 2. — Il faudrait citer les faits en preuve de l'abus de l'article 24 de la loi du 19 fructidor an V, et les déportations mal faites. Il faudrait qu'elles fussent au moins bien nombreuses pour pouvoir les imputer à intention de trahir et conspirer.

Huitième chef (1).

C'est une calomnie insigne, qui est peut-être la source de tous nos malheurs. Moi, je n'ai jamais eu connaissance d'aucun propos ni fait y relatif.

Neuvième chef.

Nous n'avons dissipé aucun fonds public, ni laissé exercer aucun vol ni dilapidation sans en faire poursuivre les auteurs quand nous pouvions les connaître; mais c'est ici qu'il est essentiel de préciser et de spécifier chaque dilapidation, car il faut d'abord examiner si le fait existe. Si le fait existant est une dilapidation, qui l'a commise ? Si nous en avons eu connaissance et si cependant nous avons favorisé cette dilapidation et négligé de faire punir le dilapidateur, tant qu'on ne précisera pas chaque fait, il sera impossible de répondre, sinon ce que j'ai dit à Housset, qui dans son rapport a dit que Reubell a eu des pots de vin dans tous les marchés de concert avec Schérer et Ramel : « Ceux qui vous l'ont dit en ont menti. Ils sont de vils lâches et impudents calomniateurs. » Il ne faut que le rapport de Poulain Grandprez sur la Trésorerie nationale pour être convaincu combien le Directoire Exécutif aimait l'ordre, la clarté et le bon emploi des fonds. C'est ce qu'on ne fait pas, quand on veut dilapider. Au lieu d'être tenace pour voir toujours clair, on aime pêcher en eau trouble. Aussi, quand on rapprochera des recettes exiguës l'énorme service que le Directoire a soutenu, on sera étonné qu'il ait pu y faire face; et s'il l'a pu, c'est qu'il avait inspiré de la confiance; et il ne l'a inspirée que par l'ordre qu'il

---

consulaire à Rome, où il se rendit insupportable. Destitué, il fut exilé de France par un arrêté de Barras: et il profita du coup d'Etat de Prairial pour faire rapporter la mesure prise contre lui. Reubell pouvait ignorer l'arrêté de Barras auquel étaient dévolus l'Intérieur et la Police.

(1) Par le moyen de terreur que les commissaires centraux et spéciaux ont employé pour éloigner les patriotes des assemblées politiques.

a cherché à établir dans toutes les parties des finances et par son exactitude à tenir tous les engagements qu'il prenait.

Quelques fournisseurs peuvent avoir volé; mais à coup sûr ils n'ont rien reçu au delà des services faits; et ce qu'ils peuvent avoir gaspillé rentre dans ce qu'on leur conteste et qui ne leur a pas encore été payé. Au reste, à présent, qui voudrait être encore fournisseur pour essuyer des injures atroces, quand même on se serait ruiné ?

§ 2 (1). — Quant à la mise en jugement de Championnet, il m'a coûté d'accuser ce général; mais, puisqu'on nous fait un crime de l'avoir mis en jugement, il faut bien dire la vérité.

D'abord, il ne peut s'attribuer aucun fait de guerre. C'est Macdonald qui a conservé les débris de l'armée de Rome. Ce sont les autres lieutenants de Championnet qui ont combattu. Il ne s'est trouvé nulle part. Il n'a jamais pu rassembler son armée; et il ne peut s'attribuer aucun des succès de ses différentes divisions.

En nous imputant dans le rapport d'avoir mis en jugement Championnet, on y a ajouté : « *qui avait détrôné un roi* », pour rendre notre crime plus grand. Mais voilà comme il a détrôné un roi : Il a fait un traité avec le plénipotentiaire du roi, qui, en attendant la paix définitive, stipulait un armistice et assurait au roi de Naples la plus grande partie de son royaume, moyennant une somme d'argent. Et c'est ainsi qu'il a détrôné Ferdinand ! — Championnet, en nous envoyant ce traité et en nous le faisant envoyer encore par d'autres, fit tout ce qu'il put pour l'excuser; et je me souviens que, dans une de ses lettres, il dit clairement qu'il n'a cherché qu'à soutirer de l'argent pour se mettre mieux en mesure et que, quand il aurait touché les sommes promises, il trouverait déjà des prétextes pour rompre l'armistice.

Les lazaronis ne lui laissèrent pas le temps d'attendre les prétextes et de palper l'argent. Ils l'attaquèrent et le repous-

(1) Pour avoir découragé et exaspéré l'armée d'Italie par la mise en jugement du général Championnet, qui avait détrôné un roi, et par la nomination de Schérer au commandement de cette armée.

sèrent dans Naples; et c'est à Naples, à Capoue, et partout que se commirent les vols et les dilapidations les plus honteuses (1). Et comme la Commission civile gênait Championnet et son cher ami Bassal (2), on chassa la Commission civile.

Il résulte, entre autres vols, des déclarations mêmes des généraux Bonnami, Dufresse, Duhesme et d'une multitude d'autres qu'il avait été pris cinquante-quatre caisses d'argent d'un dépôt, que le général Championnet en avait conservé dix-sept pour lui et distribué les autres entre les différents généraux et chefs de corps, sans en faire participer le soldat pour un sol, tandis que dans toutes ses lettres il écrivait que la solde était arriérée de plusieurs mois. Les trésors dilapidés auraient plus que suffi pour la solde. Cependant, faute de solde, le soldat se livra au pillage. Les proclamations mêmes de Championnet prouvent à quel point son armée s'était livrée à l'indiscipline. J'en ai des détails horribles dans une lettre même de Julien (3), fils de celui de la Drôme, à qui on avait fait injustice en le rangeant aussi dans la classe des voleurs. Et c'est cette indiscipline qui a irrité le peuple du royaume de Naples et changé sa bienveillance primitive en fureur. On avait commencé par piller et violer chez eux. Ils assassinèrent. On punit l'assassinat par l'incendie. L'incendie poussa au désespoir. Et de là, ces révoltes horribles, ces assassinats et ces massacres qui ont fait périr tant de monde et tant de braves défenseurs de la patrie ! Et à qui attribuer tous ces désastres, si ce n'est à Championnet ? — C'est Championnet

---

(1) *Note de Reubell.* — 3 vendémiaire an VIII. Bodard commissaire à Naples : « Dufresse, le général, est bien reçu dans un village de la Pouille. On le loge dans le plus beau palais. Il y est pendant quatre jours. Durant tout ce temps, il n'y eut d'égards qu'on n'eût pour lui et pour la troupe. Ennuyé de ne pouvoir se livrer à aucun excès, il prend dispute de propos délibéré, chasse tous les habitants du palais, emballe et enlève pendant la nuit tout ce qui s'y trouve susceptible d'être emporté, et met le village au pillage. Pendant qu'il commandait à Naples, le gouvernement provisoire était obligé de lui fournir deux mille francs par jour pour sa table. »

Il est inouï ce que Championnet a volé et laissé voler !

(2) *Note de l'éditeur.* — Jean Bassal. Ex-prêtre, ex-Conventionnel, homme de confiance de Championnet dont il partagea la disgrâce. Secrétaire général des Consulats en Italie, trafiqua sur les cédules et les biens nationaux pour le compte du banquier Torlonia.

(3) Julien, fils d'un député de la Drôme. Ex-rédacteur du « Bulletin Officiel », et protégé de Barras. Chargé de mission en Italie auprès de Bassal.

qu'on loue et c'est le gouvernement qu'on blâme; et on l'accuse de n'avoir pas fait poursuivre les dilapidateurs ! Sans doute, on a voulu parler entre autres de Faypoult; mais jusqu'à présent, les partisans de Championnet n'ont pas articulé de faits précis contre Faypoult, au lieu qu'il y en a eu, indépendamment de sa révolte contre le gouvernement, de bien graves de dilapidations, précisées d'une manière non équivoque, contre Championnet.

Imputer à trahison, à conspiration, au gouvernement, d'avoir mis en jugement Championnet, c'est tout uniment dire qu'on ne veut pas de gouvernement et qu'on ne crie au voleur contre ceux qui n'ont pas volé que pour sauver les véritables voleurs qui ont rendu le nom français exécrable en Italie (1).

Je m'arrête ici. Ma mémoire est épuisée et, comme tout ce que je viens d'écrire est de mémoire, je ne puis garantir l'exactitude mathématique des faits (2), n'ayant pu encore voir les pièces en communication; mais je garantis l'exactitude morale.

En me reprochant avec tant d'amertume d'avoir préparé des revers, on ne peut assez déplorer la condition des gouvernants. Lorsque nous eûmes le courage de nommer Bonaparte au commandement en chef de l'Armée d'Italie, je fus en mon particulier accablé de reproches (3). Jugez de notre situation, lorsque Bonaparte nous envoya un jour son testament de mort. Il voulait mourir ne voyant plus de salut pour l'armée. S'il avait été vaincu nous étions honnis et pendus. Il a été vainqueur : il est un héros; et on ne pense pas seulement au courage que nous avons eu de le nommer (4). Tirez les conséquences.

Ces notes sont du 22 fructidor (5). »

(1) *Note de Reubell.* — C'est ici que pourraient avoir place les différents traits de ces généraux, de Briche et Haller, qui ont rendu le nom français exécrable en Italie, longtemps avant l'arrivée des commissaires civils, envoyés précisément pour faire cesser l'oppression, les vols et les brigandages.

(2) *Note de l'éditeur.* — Scrupules bien rares chez un mémorialiste.

(3) Il reçut entre autres cette lettre célèbre de Dupont de Nemours : « Si c'est là guerre que vous faites, au moins n'en livrez pas le sort à des Corses. » A.N.-A F III, 343.

(4) Contrairement à la légende assez ignoble répandue par les Mémoires de Barras, Carnot et Reubell furent, autant que celui-ci, les artisans de cette nomination.

(5) An VII (septembre 1799).

La représentation diplomatique de la France au Maroc [1]

I. — Les premières relations commerciales et politiques.

Les premières relations commerciales entre la France et le Maroc remontent à une époque lointaine (2). Dès le IXe siècle, des marins de Marseille allèrent pêcher le corail dans la baie de Ceuta. Au XIIe siècle, les ports français de la Méditerranée suivirent l'exemple donné par les principautés maritimes de l'Italie. En 1138, Marseille signa un traité d'alliance avec Gênes, qui promit de lui faciliter la négociation d'un accord particulier avec

(1) Nous avons principalement utilisé pour cette étude : d'une part, les documents publiés dans neuf volumes de l'important ouvrage de Henry de Castries, continué par Pierre de Cenival, *Les sources inédites de l'histoire du Maroc* (première série, France, t. I, Paris, 1905, t. II, Paris, 1909, t. III, Paris 1911; première série, Pays-Bas, t. I et II, Paris 1906; deuxième série, France, t. I, Paris, 1922, t. II, Paris, 1924, t. III, Paris, 1927, t. IV, Paris, 1931); et, d'autre part, les Archives du consulat général de Tanger, conservées aux Archives du Protectorat de la France au Maroc, à Rabat (que nous indiquerons dans les notes ultérieures par les abréviations *A.P.R.*) et dont le dépouillement nous a été facilité par l'obligeance de M. Jacques Riche, archiviste-paléographe, conservateur de la Bibliothèque générale du Protectorat. En outre, M. Philippe de Cossé-Brissac, chef de la Section historique du Maroc à Paris, a bien voulu nous communiquer un certain nombre de documents inédits des Archives du ministère des Affaires étrangères, sur les consuls de Tétouan et de Salé au début du XVIIIe siècle. D'autre part, M. Norbert Blandin, censeur du lycée Regnault à Tanger, nous a autorisé à faire usage d'un mémoire inédit dont il est l'auteur, *Le Consulat général de France à Tanger sous le Directoire et le Consulat*. Nous tenons à dire à MM. Riche, de Cossé-Brissac et Blandin notre sincère gratitude.

(2) Sur les premières relations commerciales et politiques de la France et du Maroc, nous nous sommes bornés à résumer les indications données par : Pierre de Cenival, *Les relations anciennes de la France avec le Maroc*, Rabat, 1928; Georges Hardy, *Le Maroc*, dans *Histoire des colonies françaises*, t. III, Paris, 1931, chapitre premier.

le « roi de Maroc », l'almoravide Ali ben Youssef. Après elle, Hyères, Fréjus, Antibes et toutes les villes de Provence s'engagèrent à respecter sur mer les personnes et les biens des sujets marocains. En 1227, les commerçants marseillais avaient à Ceuta un fondouq et un consul. Il est vraisemblable d'ailleurs que celui-ci n'était pas permanent et accompagnait seulement les navires allant à Ceuta, où il avait juridiction sur les marchands. Dans le cours du XIII[e] siècle, les ports du Languedoc, à l'imitation de ceux de la Provence, entretinrent avec le Maroc des rapports commerciaux assez réguliers. Jusqu'à cette époque, c'était surtout la côte méditerranéenne que fréquentaient les marins français, mais il est à peu près certain qu'à partir du XIV[e] siècle, ceux-ci, tout comme les Portugais, visitèrent en outre les ports de l'Atlantique, Salé, Azemmour, Safi.

De semblables rapports économiques devaient normalement entraîner des relations politiques. Peut-être le comte de Toulouse, Raymond VI, demanda-t-il, lors de la révolte albigeoise, l'aide du souverain du Maroc; on l'en accusa du moins au concile de Lavaur en 1213. A la fin du XIII[e] siècle, le mérinite Abou Youssef Yaqoub prit l'initiative d'une tentative d'alliance avec le roi de France Philippe III. Dans une lettre du 24 octobre 1282 (1), où il l'appelait « Philippe le trop hardi », il lui donnait des conseils de prudence et d'autre part écrivait « qu'il y avait entre lui et le très honoré roi de France une affection réciproque et des liaisons d'amitié qu'on ne saurait entretenir avec trop de soin et dont les liens méritaient d'être resserrés plus étroitement ».

Sans doute les croisades, qui avaient rompu les relations ébauchées par Charlemagne avec les Musulmans d'Orient, avaient-elles par contre-coup facilité le rapprochement du Maroc et des puissances européennes. Néanmoins celles-ci éprouvaient une certaine hésitation à contracter alliance avec un Etat strictement musulman ou même simplement à entretenir avec lui des rapports politiques suivis et réguliers.

---

(1) Cette lettre a figuré parmi les documents réunis dans une exposition « Histoire et Diplomatie », tenue en 1946 à l'Hôtel de Rohan-Strasbourg, rue Vieille-du-Temple, à Paris.

Par suite, c'est au XVIe siècle seulement qu'intervinrent les premières relations officielles entre la France et le Maroc, du moins les premières qui soient à peu près bien connues. En 1533, François Ier envoya une ambassade au sultan marocain (1). Sa décision fut vraisemblablement déterminée par les descriptions enthousiastes d'un gentilhomme bressois, Aymon de Molon (2), qui avait séjourné à Fès l'année précédente. Quoi qu'il en soit, le colonel Pierre de Piton fut alors chargé d'obtenir certains avantages commerciaux et de rapporter au roi de France plusieurs « oyseaulx, bêtes et aultres nouvelletez » (3). L'ambassade débarqua à Larache, puis se rendit à Fès où de Piton après plusieurs semaines d'attente, qu'il supporta d'ailleurs très impatiemment, obtint une lettre du sultan ouattassite Ahmed ben Mohammed pour François Ier. Le souverain marocain reconnaissait aux navires français le droit de parcourir les mers sous sa dépendance et leur accordait « sécurité complète, absolue et générale tant sur les mers que sur les côtes, partout où ils se trouveraient » (4). L'ambassadeur rapporta en outre de Fès une louve, un lion, trois autruches et quatre lévriers (5). Pour une première prise de contact, le résultat était plutôt satisfaisant. Mais l'avantage accordé à la navigation française n'eut pas d'importantes conséquences; en effet, les sultans ouattassites n'étaient maîtres que d'une partie du Maroc et, moins de vingt ans plus tard, allaient être définitivement écartés du pouvoir par les Saadiens.

Avec l'un de ces derniers, Moulay Abdallah el-Ghaleb, le roi de Navarre Antoine de Bourbon signa un traité en 1559 (6). Il

---

(1) Sur cette ambassade, voir *Les sources inédites...*, première série, France, t. I, pp. 3-46, t. III, pp. I-II.

(2) Sur Aymon de Molon, voir *Les sources inédites...*, première série, France, t. I, pp. 1-2, t. III, p. I.

(3) *Paiement à de Piton, pour le voyage à Fez,* dans *Les sources inédites...*, première série, France, t. I, p. 3.

(4) *Lettre du roi de Fez, Ahmed ben Mohammed, à François Ier*, du 13 août 1533, dans *Les sources inédites...*, première série, France, t. I, p. 11.

(5) *Paiement à J. de la Planque pour entretien d'animaux ramenés du Maroc*, du 23 février 1534, dans *Les sources inédites...*, première série, France, t. I, p. 41.

(6) Sur les négociations entre Antoine de Bourbon et Moulay Abdallah el-Ghaleb, voir *Les sources inédites...*, première série, France, t. I, pp. 170-187, 197-205; le texte du traité intervenu y figure en arabe et en français, pp. 178-187.

s'engageait à fournir au Chérif une troupe de cinq cents hommes d'armes, une garde de trente hallebardiers et dix cavaliers, ainsi que des munitions et du matériel de guerre. De son côté, le sultan promettait de remettre au roi de Navarre la rade d'El-Qsar es-Seghir, entre Tanger et Ceuta. L'accord intervenu réglait en outre le droit d'aubaine, le droit d'épave, le rachat réciproque des captifs et devait s'étendre à tous les Français. Il avait été négocié pour Antoine de Bourbon par un gentilhomme, nommé Montfort, auquel on avait adjoint, en raison de sa connaissance du Maroc, un capitaine portugais, Melchior d'Azevedo. La convention du reste demeura sans effet; Antoine de Bourbon ne prit jamais possession d'El-Qsar es-Seghir, qu'il aurait voulu échanger avec Philippe II contre une partie de la Navarre occupée par l'Espagne.

Deux ans plus tard, en 1561, un Français, Robert Bordet (1), fut envoyé au Maroc par le roi Charles IX. Qualifié de « négociant » (2) dans un sauf-conduit délivré par le Chérif, il était chargé d'obtenir de Moulay Abdallah le monopole de l'exportation du cuivre et du sucre. Dans une lettre au roi de France, le sultan fit l'éloge de Bordet qui, disait-il, avait rempli sa mission avec zèle et discrétion. Cependant il est probable que les guerres de religion empêchèrent Charles IX de poursuivre la réalisation de son projet.

Ces diverses négociations étaient dues à l'initiative des rois chrétiens. Par la suite, ce fut un Chérif marocain qui tenta de nouer des relations plus étroites. En 1574, le saadien Moulay Abd-el-Malek, qui résidait alors à Alger et n'était encore que prétendant, écrivit à Charles IX; il lui demanda son appui auprès du grand Seigneur ottoman pour obtenir de celui-ci quelques secours dans le but de rentrer au Maroc et de s'emparer du pouvoir (3). Devenu sultan en 1576, il notifia son avènement à Henri III par une lettre qu'un sieur Louis Cabrette, « agent cosmopolite et

---

(1) Sur Robert Bordet, voir *Les sources inédites...*, première série, France, t. III, p. IV, 746-752.

(2) *Sauf-conduit donné par Moulay Abdallah à Robert Bordet*, dans *Les sources inédites...*, première série, France, t. III, pp. 753-755.

(3) Voir le texte de cette lettre, du 25 mai 1574, dans *Les sources inédites...*, première série, France, t. III, pp. 753-755.

protéiforme » (1), probablement de nationalité française, fut chargé de porter à Paris (2). En même temps, son ambassadeur à Constantinople assurait notre représentant en la même ville du désir qu'avait son maître d'entretenir avec le souverain français des rapports amicaux (3). Un traité aurait même été projeté, sinon signé, entre Moulay Abd el-Malek et Henri III (4).

Une telle correspondance et de semblables démarches témoignent des intentions bien arrêtées du sultan. Le Chérif du reste avait l'esprit large et les scrupules religieux n'embarrassaient pas ses vues politiques; c'est à lui que sera due la nomination du premier représentant régulier de la cour de France au Maroc.

II. — Le médecin Guillaume Bérard, premier en date des consuls de France au Maroc. Georges Fornier a Fès.

Au début de l'année 1574, Moulay Abd el-Malek qui, à cette époque, séjournait encore à Constantinople, avait été atteint de la peste, dont l'avait guéri un médecin chrétien, Guillaume Bérard (5). Celui-ci, né à Saorges, aux environs de Nice, avait exercé la profession de chirurgien-barbier en cette dernière ville, puis habité Marseille avant de se rendre en Orient. Le Saadien lui fut reconnaissant de ses soins et, devenu sultan du Maroc, le garda près de lui en qualité de médecin. En 1577, l'année qui suivit son avènement, il l'envoya porter une lettre au roi de France, « pour traitter alliance entr'eux » (6). Dans cette missive, Moulay Abd el-Malek exprimait également le désir que Guillaume Bérard fût

---

(1) *Agents et voyageurs français au Maroc*, dans *Les sources inédites...*, première série, France, t. III, p. IV.

(2) *Ibid.*, p. VII.

(3) *Lettre de Moussa ben Abd en-Nebi à l'abbé de l'Isle*, dans *Les sources inédites...*, première série, France, t. I, p. 363.

(4) *Lettre de Guillaume Bérard à Villeroy*, du 28 août 1583, dans *Les sources inédites...*, première série, France, t. II, p. 107.

(5) Sur Guillaume Bérard, voir *Les sources inédites...*, première série, France, t. III, pp. VI-IX.

(6) *Provisions de l'office de consul de France au Maroc, en faveur de Guillaume Bérard*, dans *Les sources inédites...*, première série, France, t. I, p. 368.

accrédité auprès de lui comme consul. Mais Bérard était sujet du duc de Savoie; on commença donc par lui donner, le 22 mai 1577, des lettres de « naturalité » puis, le 11 juin suivant, il fut nommé « consul de la nation Françoise ès-royaumes de Marroc et de Fez » (1). En même temps, des lettres de provision de « facteur » (2), c'est-à-dire en fait de vice-consul, étaient délivrées à un sieur François Vertia (3), dont on ne sait d'ailleurs pas s'il se rendit à la cour chérifienne pour exercer les fonctions de sa charge.

Guillaume Bérard a été le premier agent diplomatique français régulièrement accrédité, de façon permanente, auprès d'un souverain marocain. Son office était assimilé à ceux du Levant et ses lettres de provision lui accordaient les mêmes « honneurs, authorités, prérogatives, préeminences, franchises, libertés, droitz, profictz, revenus et esmollumens » (4) que ceux attachés aux consulats d'Alexandrie et de Tripoli de Syrie. La surveillance du commerce et des consulats du Levant relevait à cette époque de la charge du gouverneur de Provence; par suite, les lettres du 11 juin 1577 portaient que Bérard devrait, en raison de l'absence de ce gouverneur, le comte de Retz, prêter serment entre les mains du sieur de Mévouillon, « lieutenant du gouvernement de la ville de Marseille » (5).

Notre consul s'embarqua en 1578 à Marseille. Son navire fut assailli par une tempête près de Gibraltar, puis capturé par les Espagnols, mais bientôt relâché sur les instructions de Philippe II. Guillaume Bérard put continuer son voyage et débarquer à Larache. Il rejoignit aussitôt Moulay Abd el-Malek, qui campait alors aux environs de Salé, où il arriva vers le 14 juillet. Mais le

---

(1) *Ibid.* Jusqu'au début du XX[e] siècle, on appelait *Maroc* la capitale du sud, Marrakech, qui a donné son nom au pays. L'orthographe est du reste variable et l'on écrit aussi bien *Maroc*, *Marroc*, *Marocq* ou même *Marroques*.

(2) *Provision de l'office de facteur au Maroc en faveur de François Vertia*, dans *Les sources inédites...*, première série, France, t. I, p. 371.

(3) Sur François Vertia, voir *Les sources inédites...*, première série, France, t. III, p. IX-X.

(4) *Provisions... en faveur de Guillaume Bérard*, dans *Les sources inédites...*, première série, France, t. I, p. 368.

(5) *Ibid.*, p. 369.

Chérif était malade et, malgré les soins de notre compatriote, mourut le 4 août 1578, le jour même de la bataille des Trois Rois. Bérard assista au couronnement du nouveau sultan, Moulay Ahmed el-Mansour, qui le chargea peu après d'aller porter une lettre au roi de France. Le souverain chérifien informait Henri III de son accession au trône et lui demandait « confirmation et entretenement de l'amityé qui était entre lui et le feu roy » (1).

Après un assez long séjour en son pays, notre agent revint au Maroc en 1580. Les instructions (2) qui lui furent données à cette occasion lui enjoignaient de féliciter El-Mansour de son avènement et de rappeler les bonnes relations qui avaient existé entre Moulay Abd el-Malek et la France. Il devait par ailleurs chercher à obtenir le libre accès des ports marocains pour les navires français, la délivrance de nos compatriotes captifs et la sortie de 40.000 quintaux de rosette — du cuivre de première fonte — et de 25.000 quintaux de salpêtre. Enfin il était également invité à négocier un emprunt de 150.000 écus, que le sultan prêterait au roi de France. Notre consul se conforma sans aucun doute à ses instructions, mais on ignore le résultat de ses démarches.

Dès son arrivée au Maroc, Guillaume Bérard rencontra maintes difficultés (3) de la part des marchands français établis dans le pays, qui « ne cherchaient que leur profit et commodité et non le service de leur roi » (4). Ils refusèrent ainsi de lui payer le droit habituel de deux pour cent que les consuls des Echelles du Levant percevaient sur toutes les marchandises sortant du pays où ils exerçaient leurs fonctions. Ce prélèvement constituait le seul revenu de la charge de notre agent dont, en l'absence de tout moyen de contrainte, les lettres de provision restaient donc sans efficacité. Sur les plaintes qu'il adressa au roi de France, celui-ci

---

(1) *Instructions pour Guillaume Bérard*, du 16 juillet 1579, dans *Les sources inédites...*, première série, France, t. II, p. 22.

(2) *Ibid.*

(3) Sur ces difficultés, voir *Les sources inédites...*, première série, France, t. II, pp. 105-110.

(4) *Lettre de Guillaume Bérard à Villeroy*, du 28 août 1583, dans *Les sources inédites...*, première série, France, t. II, p. 108.

prit un arrêt en sa faveur le 19 juillet 1579 (1). Aux termes de cette décision, les Français et « tous aultres traffiquans sous la bannière de France » (2) étaient avisés que s'ils refusaient d'acquitter au Maroc les droits de consulat, ils y seraient contraints par autorité de justice. Le mandement royal n'eut pas d'effet et Bérard, en 1583, se plaignit à nouveau que ses compatriotes ne lui versaient pas les sommes auxquelles il avait droit. « En trois ans que je suis icy, écrivait-il, j'ai despendu plus de trois mil escutz et me suis engaigé » (3). Pour vaincre la résistance des commerçants, notre consul avait bien obtenu l'arrêt susvisé de 1579, qui lui concédait un droit sur les marchandises exportées du Maroc. Mais cette pièce n'était point signée de Henri III et portait seulement son grand sceau. Les marchands, alléguant l'absence de signature, contestèrent l'authenticité du document et maintinrent leur refus d'acquitter les droits qu'on leur réclamait.

Au mois d'août 1583, notre consul se proposait de rentrer en France, mais Moulay Ahmed ne voulut pas le laisser partir sans un ambassadeur qu'il avait l'intention d'envoyer à Paris. A ce propos encore, Bérard se heurta au mauvais vouloir de ses compatriotes. En effet, deux capitaines de navires de Rouen refusèrent de conduire en France le représentant du Chérif. Il est vrai qu'ils auraient dû laisser une partie de leurs marchandises pour embarquer les chevaux et les bagages de l'ambassadeur et de ses compagnons qui, en outre, demandaient un délai pour achever leurs préparatifs. El-Mansour fit remarquer au consul le peu d'empressement de ses compatriotes à lui rendre service. Le Français en demeura « tout confus » (4). Il signala la situation à Villeroy, le secrétaire d'Etat de Henri III et, « voiant le faict importer beaucoup pour le service de Sa Majesté » (5), estima que les capitaines des deux navires auraient pu attendre une dizaine de jours, sinon un mois ou deux.

---

(1) *Arrest pour le paiement des droits dû* (sic) *aux consuls en faveur de G. Bérard,* dans *Les sources inédites...*, première série, France, t. II, pp. 25-29.

(2) *Ibid.*, p. 28.

(3) *Lettre de Guillaume Bérard à Villeroy,* du 28 août 1583, dans *Les sources inédites...*, première série, France, t. II, p. 107.

(4) *Ibid*, p. 106.

(5) *Ibid.*, p. 106.

Il semble bien que Bérard, malgré les difficultés qu'il rencontra, ait consciencieusement rempli les devoirs de sa charge. Il renseigna utilement la cour de France sur les tractations diplomatiques qui se déroulaient au Maroc. C'est ainsi notamment qu'il signala, en 1583, que Moulay Ahmed el-Mansour venait de signer avec l'Angleterre une nouvelle convention qui portait tort à la situation commerciale de la France. De même, il tint Villeroy au courant des négociations de Philippe II, qui aurait voulu obtenir la cession de Larache et de Tétouan; avec beaucoup de jugement, il écrivait à ce sujet : « Je croy fermement que le tout ira en fumée » (1).

D'autre part, notre représentant s'employa utilement à secourir les Français victimes des corsaires musulmans (2). Au début du mois d'août 1583, cinq frégates turques amenèrent à Larache un bateau marseillais chargé de thon salé; sur son intervention, l'équipage fut immédiatement relâché en vertu d'un ordre de Moulay Ahmed el-Mansour. Quelques jours plus tard, il obtint la restitution d'un autre navire de Marseille, capturé sur les côtes d'Espagne par trois galiotes du sultan. Celui-ci, à sa demande, interdit alors aux Marocains d'acheter à qui que ce fût des Français captifs et de s'emparer de nos compatriotes et de leurs marchandises. Ces faits établissent le crédit dont notre consul jouissait auprès du souverain marocain. De son côté, Henri III faisait dès 1579 l'éloge de son représentant qui s'acquittait parfaitement « du debvoir de sa charge » et procurait « le bien et advantage de ses dictz subjectz estan esdites contrées » (3).

Guillaume Bérard exerça ses fonctions jusqu'à la fin de 1588 et se rendit au mois de février suivant à la cour de Blois, sans doute pour rendre compte de sa mission. Quoique toujours titulaire du consulat, il ne revint pas au Maroc et mourut au début de l'année 1591.

Avant même qu'il eût quitté Marrakech, un autre médecin français y était venu pour le remplacer auprès de Moulay Ahmed

(1) *Ibid.*, p. 108.
(2) *Ibid.*, p. 109.
(3) *Arrest... en faveur de G. Bérard*, dans *Les sources inédites...*, première série, France, t. II, p. 27.

el-Mansour, mais en tant que praticien seulement et non pas comme consul. C'était Arnoult de Lisle (1), docteur de la faculté de Paris et « lecteur et professeur du Roy en langue arabique » (2), qui arriva à la cour chérifienne en 1588, accompagné d'un apothicaire, Pierre Treillaut. Il y resta jusqu'en 1599 jouant le rôle d'agent officieux d'Henri IV et, rentré en France, souhaitait de retourner au Maroc, mais cette fois comme ambassadeur. Un troisième médecin français, Etienne Hubert (3), vint alors donner ses soins au sultan, mais ne resta qu'un an à Marrakech.

A la faveur des troubles qui suivirent la mort d'El-Mansour, survenue en 1603, Philippe III d'Espagne reprit les projets de son père en vue de se faire céder la place de Larache. Informé de ce dessein, Henri IV jugea utile d'avoir à nouveau un représentant au Maroc et y renvoya Arnoult de Lisle, chargé de surveiller les négocations du Roi Catholique (4). Notre médecin n'obtint cependant pas le titre qu'il ambitionnait et, dans sa correspondance, Henri IV l'appelle simplement : « M. de Lisle, mon conseiller et médecin ordinaire, résidant pour mon service à Marocq » (5).

Il rendit néanmoins d'appréciables services. Quelques jours seulement après avoir rejoint Marrakech, au mois de janvier 1606, il informait le secrétaire d'Etat Villeroy d'un projet d'alliance soumis au sultan Moulay Zidan par Philippe III (6). A plusieurs reprises, Henri IV lui recommanda de s'occuper active-

(1) Sur Arnoult de Lisle, voir *Les sources inédites...*, première série, France, t. III, pp. XIII-XXI.

(2) C'est le titre que donnent à Arnoult de Lisle les comptes de la Recette générale de Paris, cités dans *Les sources inédites...*, première série, France, t. III, p. XIV.

(3) Sur Etienne Hubert, voir *Les sources inédites...*, première série, France, t. III, pp. XXII-XXVII.

(4) Sur les instructions qui furent alors données à Arnoult de Lisle, voir *Les sources inédites...*, première série, France, t. II, pp. 337-338

(5) *Lettre de Henri IV à de Lisle*, antérieure au 26 mars 1607, dans *Les sources inédites...*, première série, France, t. II, p. 367.

(6) *Lettre de A. de Lisle à Villeroy*, du 29 janvier 1606, dans *Les sources inédites...*, première série, France, t. II, pp. 330-335.

ment de ses compatriotes captifs et de se plaindre auprès du sultan des pirates hollandais et anglais qui trouvaient abri dans les rades marocaines, avec les navires français dont ils s'étaient emparés. De Lisle ne manqua pas de se conformer à ces instructions. Sa correspondance en fait foi et, d'autre part, renferme un certain nombre de renseignements sur les tractations des agents européens au Maroc et sur les luttes des princes saadiens entre eux. En outre, il s'efforça de négocier avec ces derniers, mais obtint seulement de vagues promesses d'amitié et le droit pour les navires français de s'abriter dans les ports marocains.

Arnoult de Lisle quitta définitivement Marrakech au mois de juin 1607 (1). Sans avoir été un agent régulièrement accrédité et pourvu d'un titre officiel, il peut cependant être considéré comme le véritable successeur de Guillaume Bérard.

Un sieur Georges Fornier (2) qui, disait-il, avait fait l'intérim du médecin de Saorges (3), désirait se voir attribuer son poste. Marchand de Marseille, il s'adressa aux magistrats municipaux de cette ville et fit appuyer sa demande par une supplique des commerçants marseillais qui faisaient des affaires au Maroc. Sa requête fut prise en considération et, par lettres de nomination du 27 avril 1591, les « consuls » (4) de Marseille le désignèrent comme « consul, protecteur et deffanceur desdits manans et ha-

---

(1) *Attestation d'Arnoult de Lisle en faveur de P.-M. Coy*, du 4 juin 1607, dans *Les sources inédites...*, première série, Pays-Bas, t. I, p. 234.

(2) Sur Georges Fornier, voir *Les sources inédites...*, première série, France, t. III, pp. XXVII-XXIX.

(3) Les négociants de Marseille trafiquant au Maroc délivrèrent à Georges Fornier un certificat donnant un avis favorable à sa nomination comme consul en remplacement de Guillaume Bérard. C'est dans ce document qu'il est dit que Fornier a exercé cette charge pendant quelques années du vivant de Bérard et en son absence. Mais on put se demander à quelle époque il aurait rempli cet intérim. En effet, il paraît difficile d'admettre que Fornier ait résidé à Marrakech en même temps qu'Arnoult de Lisle, alors que les documents relatifs à ce dernier ne disent rien à ce sujet. Ce fut peut-être en 1579, pendant le séjour en France de Guillaume Bérard.

(4) On sait que tel était le titre des magistrats qui présidaient à l'administration municipale de la ville de Marseille, mais qui ne remplissaient évidemment aucune fonction diplomatique.

bitans dudit Marseille et de tous autres de la nation françoise navigant, traffiquant et négocians auxdits royaumes de Fez et Marroques et aultres lieux despendant des dittes contrées » (1).

Les magistrats municipaux de Marseille n'avaient évidemment pas qualité pour désigner un consul de France au Maroc et ne l'ignoraient pas. Mais c'était l'époque des troubles de la Ligue; aussi, dans les lettres du 27 avril 1591, demandaient-ils à Sa Majesté Très Chrétienne et au duc de Mayenne, lieutenant général du royaume, de confirmer la nomination par eux faite. Cette confirmation ne fut pas donnée et, pour y suppléer, Fornier s'adressa au parlement de Provence; un arrêt du 19 septembre 1591 l'invita à se pourvoir devant le roi et le duc de Mayenne, mais l'autorisa en même temps à exercer la charge de « consul auxdicts royaulmes de Fez et Marroc... jusques à ce que aultrement sayt ordonné » (2). Le même jour, des lettres patentes lui étaient délivrées au nom du roi ligueur Charles de Bourbon (3). Intentionnellement sans aucun doute, notre consul évita de se rendre à Marrakech, où Moulay Ahmed al-Mansour aurait été prévenu contre lui par Arnoult de Lisle. Il alla s'établir à Fès et y demeura au moins jusqu'au mois d'octobre 1608 (4). On ignore la façon dont il remplit les obligations de sa charge, mais il est certain que sa nomination ne fut jamais régularisée par Henri IV.

---

(1) *Lettres de nomination du consul Fornier,* dans *Les sources inédites...,* première série, France, t. III, p. 761.

(2) *Arrêt du Parlement de Provence,* dans *Les sources inédites...,* première série, France, t. II, p. 195.

(3) Henry de Castries fait justement remarquer : « Ce roi ne pouvait être le vieux cardinal de Bourbon proclamé roi sous le nom de Charles X le 3 mars 1590, mais mort le 9 mai de la même année. Dans la nécessité de trouver un roi au nom duquel l'acte fut rendu, le parlement de Provence adopta celui de Charles, cardinal de Vendôme, puis de Bourbon (1562-1594), neveu du précédent. Les Ligueurs avaient agité la question de le reconnaître pour Roi. La conversion de Henri IV rendit vain ce projet. » (*Les sources inédites...,* première série, France, t. III, p. XXVIII).

(4) *Lettre de P.-M. Coy aux Etats Généraux,* du 6 octobre 1608, dans *Les sources inédites...,* première série, Pays-Bas, t. I, p. 298.

III. — Les consuls du XVII[e] siècle et du début du XVIII[e] siècle : Curiol et Castelane. — Les agents des ports de la côte atlantique. — Henri Prat et ses vice-consuls. — Le consulat des îles d'Albouzème. — Périllié, les deux Estelle et leurs successeurs.

Il était naturel qu'après le retour en France d'Arnoult de Lisle, le Roi Très Chrétien eût songé à donner un successeur officiel à Guillaume Bérard, dont le poste se trouvait vacant depuis 1591.

Son choix se porta sur un marchand et citoyen de Marseille, Guillaume Curiol, qui fut nommé par lettres patentes du 16 septembre 1607 (1). On ne sait rien de l'activité de ce dernier, mais il rencontra sans doute, comme son prédécesseur, la même mauvaise volonté des commerçants français pour lui payer les droits habituels de consulat. En effet, les lettres de confirmation que lui donna Louis XIII, le 22 septembre 1610, invitaient le duc de Guise, gouverneur de Provence, à faire cesser « tous troubles et empêchements à l'exercice de sa charge » (2).

Les lettres de 1607 et 1610 accordaient la survivance du consulat à un sieur Jean Philippe Castelane, d'une famille de marchands marseillais (3). A la suite, soit du décès, soit de la démission de Curiol, Castelane arriva à Safi au mois de décembre 1611, sur son navire le *Notre-Dame de la Garde*. Bien que simple consul, on le vit se conduire en ambassadeur, peut-être d'ailleurs chargé d'une mission diplomatique par le duc de Guise. Il se rendit à Marrakech au début de l'année 1612, négocia un projet de traité entre Louis XIII et Moulay Zidan et revint à Safi.

Le Chérif, chassé de sa capitale par le marabout Abou Mahalli, l'y rejoignit quelques semaines plus tard, avec plusieurs

(1) Voir le texte de ces lettres dans *Les sources inédites...*, première série, France, t. II, pp. 376-378.

(2) *Confirmation à G. Curiol des provisions de consul au Maroc*, dans *Les sources inédites...*, première série, France, t. II, p. 509.

(3) Sur Jean Philippe Castelane et l'affaire du *Notre-Dame de la Garde*, voir *Les sources inédites...*, première série, France, t. III, pp. XXXIII-XXXVIII et les renvois indiqués.

serviteurs fidèles, ses femmes et ses biens. Il affréta aussitôt le *Notre-Dame de la Garde,* moyennant trois mille ducats, pour transporter à Agadir ses richesses et notamment sa bibliothèque, particulièrement précieuse. Mais arrivé en rade d'Agadir, le 16 juin 1612, Castelane ne voulut pas décharger ses marchandises avant d'avoir reçu le prix convenu. Comme il n'obtenait pas satisfaction et que ses vivres commençaient à s'épuiser, le Français mit à la voile et se dirigea vers Marseille; il se proposait de remettre les biens du sultan au gouverneur de Provence et de demander à être désintéressé. Mais, à hauteur de Salé, le *Notre-Dame de la Garde* fut capturé par des vaisseaux espagnols et le tribunal maritime de Cadix le déclara de bonne prise. Castelane fut même condamné aux galères; il ne rentra sans doute pas en France et mourut au plus tard en 1619.

L'incident du *Notre-Dame de la Garde* amena une vive tension entre la France et le Maroc. Aux réclamations du Chérif, Louis XIII faisait répondre en déniant toute responsabilité et en désavouant Castelane, un « homme sans adveu qui ne fut oncques notre ambassadeur ny recommandé d'autre titre que de marchand » (1). C'était faire bon marché de la vérité car, si Castelane n'avait jamais eu le titre d'ambassadeur, il avait du moins reçu des provisions de consul parfaitement régulières. Du reste, la cour de France s'efforçait en même temps, sans résultat il est vrai, d'obtenir du roi d'Espagne la délivrance de Castelane et de ses compagnons et la restitution des biens du sultan, mais elle refusa un sauf-conduit à un ambassadeur marocain que le Chérif voulait envoyer à Paris. On conçoit l'irritation de ce dernier; pour échapper à ses vexations, les commerçants français de Marrakech durent aller s'installer à Safi... Mais Moulay Zidan ne recouvra jamais sa bibliothèque.

Par ailleurs, à la même époque, la piraterie marocaine prit un extraordinaire développement, grâce aux Moriscos, chassés d'Espagne et venus s'établir sur les bords du Bou Regreg, où ils

(1) *Lettre de Louis XIII aux Etats Généraux,* du 5 juin 1615, dans *Les sources inédites...,* première série, Pays-Bas, t. II, p. 573.

fondèrent la ville de Salé-le-neuf, l'actuelle ville indigène de Rabat (1). Les réfugiés se livrèrent à la course, causèrent des dommages considérables aux flottes chrétiennes, aussi bien françaises qu'espagnoles ou anglaises, et ramenèrent en terre marocaine de nombreux captifs. La République des pirates du Bou Regreg devint un petit Etat indépendant, sur lequel le sultan n'eut qu'une autorité purement nominale. Il fallut alors négocier et traiter avec elle comme avec le souverain de Marrakech. Durant cette période et à défaut d'agents diplomatiques régulièrement accrédités ou à côté d'eux, nombreux furent les envoyés officieux et les représentants spéciaux venus au Maroc, parfois appuyés de navires de guerre, pour discuter de la liberté du commerce et de la relaxation des esclaves.

Un marchand, Jacques Fabre (2), alla ainsi à Marrakech, entre 1614 et 1616, porter une lettre de Louis XIII au Chérif. En 1617, ce fut un noble de Provence, Robert de Boniface de Cabanes (3), qui se rendit près du sultan, pour « négocier du rachat des captifs français » (4). Un autre Provençal, Claude du Mas (5),

---

(1) L'arrivée des Moriscos entraîna d'importants changements à l'estuaire de Bou Regreg. Avant eux, il n'existait à l'embouchure du fleuve qu'une seule ville, celle de Salé, sur la rive droite. Sur la rive gauche, la ville de Ribat el-Fath, construite à la fin du douzième siècle par le calife Almohade Yaqoub el-Mansour, avait presque complètement disparu ; il n'en subsistait que quelques rares habitations, groupées principalement autour de la qasba. Les réfugiés d'Espagne construisirent sur la rive gauche du Bou Regreg une véritable ville, la médina ou ville indigène actuelle de Rabat. Il y eut dès lors, à l'estuaire du Bou Regreg, trois agglomérations distinctes : Salé-le-vieux, sur la rive droite, et, sur la rive gauche, d'abord Salé-le-neuf — la médina de Rabat — puis la qasba ou le Château, c'est-à-dire la forteresse connue maintenant sous le nom de qasba des Oudaïa. Ce sont le Château et Salé-le-neuf qui formèrent la République du Bou Regreg, où s'organisa la piraterie. On remarquera dans les pages suivantes l'orthographe variable du mot *Salé*, écrit aussi bien *Sallé*, *Sallés*, ou *Salay ;* quelle qu'elle soit, il s'agit toujours de la ville de Salé-le-neuf, où résidaient nos représentants et les commerçants français. Sur l'histoire de la République du Bou Regreg, voir notre ouvrage, *La ville de Rabat jusqu'au Protectorat français* (*histoire et archéologie*), Paris, 1949, t. I, livre IV.

(2) Sur Jacques Fabre, voir *Les sources inédites...*, première série, France, t. III, pp. XLVIII-XLIX.

(3) Sur Robert de Boniface de Cabanes, voir *Les sources inédites...*, première série, France, t. III, pp. L-LIV.

(4) *Lettre de Philippe III à Ciriça*, du 12 mars 1617, citée dans *Les sources inédites...*, première série, France, t. III, p. LI.

(5) Sur Claude du Mas, voir *Les sources inédites...*, première série, France, t. III, pp. LIV-LVII.

vint au Maroc dans le même but en 1619; d'aucuns le qualifièrent même de consul, mais s'il en tint le rôle en fait, il semble bien cependant n'en avoir jamais eu le titre officiellement. On doit mentionner encore les missions du chevalier Isaac de Razilly (1) en 1619, 1624, 1629, 1630 et 1631. En 1619, il accompagnait simplement Claude du Mas et cinq ans plus tard n'obtint aucun résultat. Son expédition de 1629, à laquelle participa le capitaine de vaisseau Priam du Chalard, aboutit à la signature d'une trêve avec les pirates de Salé-le-neuf le 2 octobre (2). En 1630, toujours assisté de du Chalard, Razilly conclut une nouvelle trêve avec les corsaires, le 3 septembre (3). L'année suivante et le 17 septembre, il signa un traité (4) avec Moulay el-Oualid, le successeur de Moulay Zidan à Marrakech. En 1634, ce fut un marin et commerçant de Montpellier, Antoine Cabiron (5), que la cour de France envoya négocier avec le Chérif. Enfin du Chalard (6) revint au Maroc en 1635 et conclut avec Moulay el-Oualid un nouveau traité, signé le 18 juillet (7). Quelques semaines plus tard, il fit accepter cet accord par les chefs de la République du Bou Regreg (8) et prit l'engagement de verser à ceux-ci des sommes élevées pour obtenir la liberté de nos compatriotes captifs.

A la suite de la trêve du 2 octobre 1629, la cour de France s'empressa de nommer un agent au Maroc, le négociant marseillais André Prat (9), dont les lettres de provision furent signées

(1) Sur le chevalier Isaac de Razilly, voir *Les sources inédites....*, première série, France, t. III, pp. LXIV-LXXII.

(2) Voir le texte de cette trêve dans *Les sources inédites...*, première série, France, t. III, pp. 244-246.

(3) Voir le texte de cette trêve dans *Les sources inédites...*, première série, France, t. III, pp. 292-296.

(4) Voir le texte de ce traité dans *Les sources inédites....*, première série, France, t. III, pp. 406-411.

(5) Sur Antoine Cabiron, voir *Les sources inédites...*, première série, France, t. III, pp. LXXXVIII-XC.

(6) Sur Priam du Chalard, voir *Les sources inédites...*, première série, France, t. III, pp. LXXIII-LXXVIII.

(7) Voir le texte de ce traité dans *Les sources inédites...*, première série, France, t. III, pp. 492-494.

(8) *Acceptation des articles de la paix par les Salétins*, dans *Les sources inédites...*, première série, France, t. III, pp. 499-501.

(9) Sur André Prat, voir *Les sources inédites...*, première série, France, t. III, pp. XCIII-XCVI.

dès le 30 novembre suivant par le secrétaire d'Etat Bouthillier. Prat recevait le titre de « consul de la nation françoise esdicts lieux de Toutouan [Tétouan] et Sallé » (1). Sa désignation était faite pour une durée indéterminée et, comme Guillaume Bérard, il devait jouir des mêmes droits et prérogatives que les consuls du Levant. Mais il ne se pressa point de rejoindre son poste.

Cependant, un article de la trêve du 3 septembre 1630 avait prévu « au chasteau et ville de Salay », un « consul de la nation françoise à la nomination dudict illustrissime cardinal de Richelieu » (2). Il y était précisé que notre agent jouirait des mêmes avantages que tous nos consuls et, avec les autres Français résidant à Salé, aurait le libre exercice de la religion catholique. En exécution de cette clause et le jour même de la signature de la trêve, Razilly, agissant au nom de Louis XIII et de Richelieu, commit le marchand Pierre Mazet (3) « en la charge de consul de la nation françoise audit Salé » (4), charge qui devait s'exercer, comme toujours, dans les mêmes conditions que celles de nos consuls dans les ports de Barbarie et du Levant.

Le choix ainsi fait paraissait heureux. Mazet, négociant marseillais installé à Salé-le-neuf depuis quatre années, y entretenait de bonnes relations avec le Divan de la République du Bou Regreg et utilisait son influence pour soulager les captifs français qui témoignèrent de ses bons offices. Mais il se heurta tout de suite à André Prat dont la commission, antérieure, semble être passée inaperçue et peut-être même avoir été ignorée de Richelieu. Prat en effet, qui résidait toujours à Marseille et n'avait aucun représentant sur les bords du Bou Regreg, revendiquait les droits de consulat et entendait même les percevoir au départ

---

(1) *Provisions de consul pour André Prat*, dans *Les sources inédites...*, première série, France, t. III, pp. 273-274.

(2) *Trève entre Louis XIII et Salé*, dans *Les sources inédites...*, première série, France, t. III, p. 294.

(3) Sur Pierre Mazet, voir *Les sources inédites...*, première série, France, t. III, pp. LXXIX-LXXXIII.

(4) *Commission de consul pour Pierre Mazet*, dans *Les sources inédites...*, première série, France, t. III, p. 319.

des navires de Marseille. Naturellement, Mazet s'en plaignit amèrement à Richelieu; la difficulté pouvait être sérieuse.

Heureusement, l'article VIII du traité du 17 septembre 1631 autorisa les Français à établir des consuls dans tous les ports du Maroc où bon leur semblerait. Le différend put ainsi être résolu; André Prat conserva le consulat de Salé, tandis que Mazet fut nommé à Marrakech et un sieur de Bourgaronne (1) à Safi. Mazet, que plusieurs documents appellent « le consul de Safi »(2) resta d'ailleurs en cette ville, où Bourgaronne remplit sans doute seulement les fonctions de vice-consul. Les opérations financières de l'un et de l'autre ne furent pas toujours absolument régulières et tous deux se virent reprocher leur « mauvais mesnaigement du bien d'aultruy » (3). On ne sait rien de plus sur Bourgaronne. Quant à Mazet, il eut pendant quelque temps un correspondant à Sainte-Croix [Agadir]; par ailleurs il entra en conflit avec Moulay el-Oualid qui le fit emprisonner en 1632, si bien qu'il devint fou et mourut vers 1634.

La France n'avait plus d'agent au Maroc. André Prat, qui persistait à rester à Marseille, envoya alors un vice-consul à Salé, Gaspard de Rastin (4). Celui-ci arriva sur les bords du Bou Regreg à la fin de 1634 ou au début de 1635. Etroitement mêlé au rachat des captifs effectué par du Chalard en 1635, il se porta caution de ceux dont la rançon avait été promise, pour le cas où ils viendraient à s'échapper ou à mourir, avant que la somme due ne fût versée. Comme le paiement ne s'effectua pas dans le délai fixé, ses obligations ne firent que s'accroître par suite des évasions et des décès. Les habitants de Salé-le-neuf s'irritèrent de ne pas recevoir le règlement convenu. Au début de 1637, à la nouvelle de la capture d'un bateau salétin à La Rochelle, ils se soulevèrent et menacèrent d'emprisonner le représentant de la

(1) Sur Bourgaronne, voir *Les sources inédites...*, première série, France, t. III, p. LXXXIII.

(2) *Mémoire de P. du Chalard*, de la fin de 1631, dans *Les sources inédites...*, première série, France, t. III, p. 510.

(3) *Lettre de Julien du Puy à du Chalard*, du 2 février 1633, dans *Les sources inédites...*, première série, France, t. III, p. 442.

(4) Sur Gaspard de Rastin, voir *Les sources inédites...*, première série, France, t. III, pp. LXXXVIII-XC.

France. La même année, au mois de juillet, comme vingt-cinq captifs étaient parvenus à s'évader, de Rastin fut arrêté et chargé de fers, tandis que sa maison était pillée et ses biens dispersés. Relâché peu après, il n'en continua pas moins de remplir ses fonctions avec conscience. A plusieurs reprises, il insista auprès de Richelieu pour que les indemnités promises aux Salétins leur fussent payées, mais sans résultat. Aussi, « voyant que la cour ne faisait que lui donner de vaines espérances, il mourut de déplaisir en 1643 » (1).

La non-exécution des engagements pris par du Chalard avait porté un grave tort aux relations de la France et de la République du Bou Regreg. La présence d'un consul à Salé était plus que jamais nécessaire, si bien qu'André Prat se décida enfin à venir remplir ses fonctions. Les villes de Salé étaient alors soumises à l'autorité du marabout de Dila, Mohammed el-Hajj. Prat sut gagner la confiance de celui-ci et réussit à lui faire abandonner ses prétentions relatives au traité passé par du Chalard en 1635. Aidé par son fils Henri, notre consul conclut en 1645 avec « les gouverneurs de la ville et du château de Salé » un accord « pour l'établissement du négoce de France et des villes de Salé et Tétouan » (2). Puis, le 11 mai 1646, il signa « avec lesdits gouverneurs et administrateurs », agissant pour le compte du Dilaïte, une nouvelle convention relative au « trafic en ladite ville de Salé » (3). Ces deux accords amenèrent une heureuse détente entre la France et les corsaires; aussi André Prat revint à Marseille en 1648 et se démit de ses fonctions en faveur de son fils Henri.

Entre temps, un autre agent français avait été nommé au Maroc par lettres patentes du 29 mars 1647, François de Boyer, sieur de Bandol (4), pourvu de l'office de « consul de la nation

---

(1) *Mémoire de Henri Prat,* du 8 juin 1669, dans *Les sources inédites...,* deuxième série, France, t. I, p. 270.

(2) *Arrêt du Conseil d'Etat,* du 20 mai 1664, dans *Les sources inédites...,* deuxième série, France, t. I, p. 76.

(3) *Ibid.*

(4) Sur François de Boyer, sieur de Bandol, voir *Les sources inédites...,* première série, France, t. III, pp. XCIV-XCVI.

françoise esdits lieux de Saffie [Safi], Mogador, Sainte-Croix [Agadir] et la coste tirant du côté de midi à la coste de Feiz [Fès] » (1). La création de ce poste se justifiait, au moins en principe, car nous n'avions plus de consul dans le sud du Maroc, la seule partie du pays soumise au sultan saadien, alors Moulay Mohammed el-Asegher. Un mandataire représenta sur les lieux François de Boyer, âgé de douze ans seulement en 1647, mais sans grand succès, car du nouveau consulat ainsi créé et dont l'existence fut sans doute très brève, « on ne retira aucune utilité » (2).

Henri Prat (3) avait été nommé consul de Tétouan et de Salé, en remplacement de son père, par lettres de provision du 20 octobre 1648, enregistrées au Parlement de Provence le 20 janvier suivant (4). Son consulat était assimilé à ceux du Levant; il devait même prêter serment devant notre ambassadeur à Constantinople, qui le mettrait en possession de sa charge. Les lettres de 1648 l'autorisaient à se faire représenter dans les deux villes par des vice-consuls, qui devraient toutefois recevoir des lettres patentes du roi de France avant de pouvoir exercer leurs fonctions. Prat usa largement de la faculté à lui accordée mais, invoquant les usages du Levant, il se contenta de désigner ses délégués par acte notarié, sans demander en leur faveur des lettres royales de commission.

Il se fit ainsi représenter successivement à Tétouan comme à Salé, par plusieurs vice-consuls. Sur ceux de Tétouan, on sait fort peu de choses. Le premier que l'on connaisse est un sieur

---

(1) *Provisions de consul pour François de Boyer,* dans *Les sources inédites...,* première série, France, t. III, p. 613.

(2) *Traicté des consulz de la nation française aux pays estrangers... par P. A*[*riste*], *conseiller du Roy en ses conseilz, cy-devant principal commis de M. le comte de Brienne,* cité dans *Les sources inédites...,* première série, France, t. III, p. XCVI.

(3) Sur Henri Prat, voir *Les sources inédites...,* première série, France, t. III, pp. XCVI-C.

(4) Voir le texte de ces provisions dans *Les sources inédites...,* première série, France, t. III, pp. 643-644. Cf. Arch. Nat., Marine, A[1] VI, *Arrêt du Conseil du* 25 *mai* 1664, visé dans *Les sources inédites...,* première série, France, t. III, p. XCVI.

Cheillan (1), qui se trouvait en fonctions en 1651 et que remplaça son fils, Antoine Cheillan (2); mais celui-ci s'étant converti à l'islamisme en 1666, il fallut le remplacer. Le choix de Prat se porta sur un nommé Siméon (3), un protestant, qui occupait son poste en 1667; ce fut sans doute un agent diplomatique assez particulier, puisque certains affirmaient qu'il ne savait ni lire ni écrire, qu'il séjournait fort peu à Tétouan et qu'il « n'avait aucune qualité propre pour faire cette fonction » (4).

On est un peu mieux renseigné sur les vice-consuls de Salé : Pierre Citrani (5) (1650-1653), Antoine Julien-Parasol (6) (1653-1661), François Julien (7) (?-1672), Antoine Reymond (8) (1672-1679) et Pierre Gautier (9) (1679-1680). Marchand de Marseille et nommé pour trois ans, Citrani éprouva de sérieuses difficultés à se faire reconnaître par les Salétins. D'autre part, il ne s'acquitta pas à la satisfaction de son commettant des opérations commerciales dont celui-ci l'avait chargé, si bien qu'il fut révoqué par acte notarié du 13 janvier 1653. C'est pendant la gestion d'Antoine Julien-Parasol, beau-frère d'Henri Prat et comme lui marseillais, que fut construite à Salé-le-neuf une chapelle consulaire, pour les Récollets, qui donnaient aux captifs les secours de la religion. Mais la principale occupation de Parasol fut de signifier maintes

---

(1) Sur Cheillan père, voir *Les sources inédites...*, première série, France, t. III, pp. XCVIII-XCIX.

(2) Sur Antoine Cheillan, voir *Les sources inédites...*, deuxième série, France, t. I, p. 452.

(3) Sur Siméon, voir *Les sources inédites...*, deuxième série, France, t. I, p. 252, t. II, p. 600, t. III, p. 114.

(4) *Mémoire sur le consulat de Tétouan*, dans *Les sources inédites...*, deuxième série, France, t. I, p. 253.

(5) Sur Pierre Citrani, voir *Les sources inédites...*, première série, France, t. III, pp. C-CII.

(6) Sur Antoine Julien-Parasol, voir *Les sources inédites...*, première série, France, t. III, p. CII.

(7) Sur François Julien, voir *Les sources inédites....*, première série, France, t. III, p. XCVIII; deuxième série, France, t. I, pp. 71, 266.

(8) Sur Antoine Reymond, voir *Les sources inédites...*, première série, France, t. III, p. XCVIII; deuxième série, France, t. I, p. 448, t. II, p. 222, t. III, p. 107.

(9) Sur Pierre Gautier, voir *Les sources inédites...*, première série, France, t. III, p. XCVIII; deuxième série, France, t. I, pp. 486, 538, 546, 577, 604, t. II, p. 275.

sommations aux négociants français qui refusaient de lui verser les droits de consulat.

François Julien, fils de son prédécesseur, s'occupa d'obtenir de Moulay Ismaïl des assurances sur la liberté du commerce, notamment en ce qui concernait l'exportation du cuivre et de la fonte (1). Son cousin, Antoine Reymond, encore un neveu d'Henri Prat, quitta Salé en 1679, par crainte de la peste qui sévissait au Maroc. Il confia le consulat à l'un de ses serviteurs, Pierre Gautier, expulsé de son poste dès la fin de 1680 par le caïd Omar ben Haddou. L'année suivante, à La Mamora [Mehdiya] et le 13 juillet 1681, la France et le Maroc signèrent un traité (2) dont l'article 9 prévoyait la nomination d'un consul de France à Tétouan ou à Salé. En vertu de cette disposition, Pierre Gautier fut désigné par le chevalier de Château-Renaud, qui avait signé le traité, pour assurer à titre provisoire la gérance du consulat de Salé. Mais alors, alléguant qu'il avait été « mis [en fonctions] par un commandant de Sa Majesté » (3), il refusa de reconnaître les droits d'Henri Prat. Celui-ci demanda à plusieurs reprises le rétablissement d'Antoine Reymond pour exercer en son nom les fonctions consulaires : il n'obtint pas satisfaction et Gautier resta en place.

Dans l'ensemble, aussi bien à Salé qu'à Tétouan, tous ces vice-consuls ne furent pas à la hauteur de leur tâche. La conduite d'Henri Prat lui-même justifia bien des critiques. En effet, il se montrait fort économe de ses deniers. Il fallut un ordre formel de Louis XIV pour qu'il entreprît, dans la maison du vice-consul Parasol, la construction de la chapelle consulaire destinée aux Récollets et que jusque-là il avait refusé d'installer. C'est sous menace d'être destitué de sa charge qu'il s'inclina sur ce point, en même temps qu'il dut prendre l'engagement d'assurer l'entre-

(1) *Lettre de Henri Prat à Colbert*, du 24 mai 1672, dans *Les sources inédites*..., deuxième série, France, t. I, p. 431.

(2) Voir le texte de ce traité dans *Les sources inédites*..., deuxième série, France, t. I, pp. 541-545.

(3) *Lettre de Henri Prat à Colbert*, du 24 janvier 1682, dans *Les sources inédites*..., deuxième série, France, t. I, p. 604.

tien de deux missionnaires, jusqu'à concurrence de la somme de quatre cents livres par an (1).

Par ailleurs, Henri Prat, qui n'adressait aucun rapport aux secrétaires d'Etat, ne voyait dans son consulat qu'une source de revenus. Il se montrait fort exigeant vis-à-vis des commerçants, auxquels il ne rendait aucun service et ne pensait qu'à se faire payer par eux le droit habituel de deux pour cent sur la valeur des marchandises exportées. Il obtint satisfaction contre ceux de La Rochelle, mais seulement après les avoir poursuivis devant le Conseil du Roi, dont un arrêt du 25 mai 1664 lui donna gain de cause (2). Les négociants marseillais s'inclinèrent d'abord devant ses prétentions, peut-être parce qu'il lui était plus facile de percevoir les droits au départ des navires. Cependant, ils finirent par se lasser de ses exigences et portèrent la question devant le Conseil d'Etat. Un arrêt de cette juridiction, rendu le 23 mars 1672, fit « expresse deffense audit Prat de faire la levée dudit droit de deux pour cent en la ville de Marseille, sur les marchands et patrons qui trafiquent dans ledit consulat de Salé et Tétouan » (3). En outre, bien qu'il ait été invité par Colbert en 1672 à le tenir au courant des événements importants qui se passaient au Maroc, Prat n'adressa guère plus de renseignements qu'antérieurement. Si bien que le ministre français lui défendit en 1680 d'envoyer un vice-consul à Salé (4) et le remplaça lui-même en cette ville et à Tétouan (5).

Bien avant qu'Henri Prat ait été privé de ses fonctions, un autre consulat de France avait été créé au Maroc. Le cardinal Mazarin avait envisagé la fondation aux îlots d'Albouzème — entre

---

(1) *Ordre de Louis XIV à Henri Prat*, du 28 janvier 1652, dans *Les sources inédites...*, première série, France, t. III, pp. 645-646.

(2) Voir Arch. Nat., Marine, A[1] VI, visé dans *Les sources inédites...*, première série, France, t. III, p. XCVIII.

(3) *Arrêt du Conseil d'Etat*, du 23 mars 1762, dans *Les sources inédites...*, deuxième série, France, t. I, pp. 420-421.

(4) *Lettre de Colbert à Henri Prat*, du 16 juin 1881, dans *Les sources inédites...*, deuxième série, France, t. I, p. 538.

(5) *Provisions de consul en faveur de Périllié*, dans *Les sources inédites...*, deuxième série, France, t. II, pp. 364-365.

le Penon de Velez et Melilla — d'un établissement commercial (1). C'est pourquoi, en 1655 ou 1657, un sieur Lambert (2) fut par anticipation désigné en qualité de consul des îles d'Albouzème, « pour en exercer la charge après que les négocians y auront commencé des établissements » (3). Mais le projet de Mazarin ne put être mis à exécution avant sa mort et Lambert ne prit jamais possession de son poste.

Le 4 novembre 1664, un arrêt du Conseil d'Etat (4) autorisa l'établissement d'une compagnie, dont deux Marseillais, les frères Michel et Roland Fréjus, furent les animateurs et qui reçut le privilège exclusif de « faire le commerce d'Albouzème et lieux en dépendans » (5). Quelques jours plus tard, par lettres de provision du 19 novembre, Roland Fréjus se vit octroyer « la charge de consul de la nation françoise én ladite ville » [d'Albouzème] (6). Sa nomination avait surtout pour but « d'unir ceux qui seront employés pour ledit commerce dans une parfaite union, bonne discipline et dans l'obéissance deue aux supérieurs » (7). Mais dès 1666, Fréjus rentra en France (8) et installa en ses lieu et place un vice-consul, Ernest Royer. La carrière de celui-ci fut très brève; en effet, au cours d'une escale à Malaga l'année suivante, il fut malmené par les Espagnols et ne revint pas au Maroc (9).

---

(1) Voir *Agents et voyageurs français au Maroc*, dans *Les sources inédites...*, première série, France, t. III, p. CIII.

(2) Sur Lambert, voir *Les sources inédites...*, première série, France, t. III, pp. CII-CIII; deuxième série, France, t. I, p. 251.

(3) *Mémoire de Pierre Ariste*, de 1667, cité dans *Les sources inédites...*, première série, France, t. III, p. CIII.

(4) Voir le texte de cet arrêt dans *Les sources inédites...*, deuxième série, France, t. I, pp. 86-89.

(5) *Lettres patentes accordées à la compagnie d'Albouzème*, octobre 1665, dans *Les sources inédites...*, deuxième série, France, t. I, p. 111.

(6) *Provisions de consul pour Roland Fréjus*, dans *Les sources inédites...*, deuxième série, France, t. I, p. 92.

(7) *Ibid.*

(8) *Lettre de Roland Fréjus*, dans *Les sources inédites...*, deuxième série, France, t. I, p. 356.

(9) Sur Etienne Royer, voir *Les sources inédites...*, deuxième série, France, t. I, pp. 185, 200-202, 252, 253, 294.

Cependant la compagnie d'Albouzème éleva des droits sur le consulat de Tétouan, qu'elle prétendait dépendre de son territoire et entra ainsi en conflit avec Henri Prat (1). A la suite de l'apostasie d'Antoine Cheillan en 1666, Etienne Royer intrigua pour être chargé de ses fonctions. Sa mésaventure de Malaga l'écarta du pays, mais le sultan Moulay er-Rechid donna en 1667 son agrément à la nomination du sieur Alexandre de Lastre, un autre collaborateur de Fréjus, qui se heurta à Siméon, le vice-consul de Prat.

La compagnie autorisée en 1664 tomba en faillite en 1667 et fut remplacée en 1670 par la compagnie du Levant (2). Nous ignorons à cette époque l'activité du consulat de Tétouan. Toutefois, en 1682, lors de son ambassade au Maroc, le baron de Saint-Amans passa par cette dernière ville et y nomma un consul de France à titre provisoire, jusqu'à ce que le roi y ait pourvu. L'agent par lui désigné était un de nos marchands établis à Tétouan, Toussaint Boyer, originaire de Cassis (3).

Ainsi, en 1682, la représentation de la France au Maroc est pour le moins singulière. Il existe deux consulats, à Tétouan et à Salé, dont Henri Prat est régulièrement titulaire, avec la faculté d'y nommer des vice-consuls. Cependant en fait, l'un et l'autre postes sont entre les mains d'agents désignés contre son gré, à Salé par Château-Renaud et à Tétouan par Saint-Amans.

Une telle situation ne pouvait être que provisoire et Colbert y mit fin rapidement. Le Marseillais Jean Périllié, un familier de sa maison, fut nommé à Tétouan et Salé le 1er avril 1683 (4); sa désignation entraîna la fin des missions confiées à Pierre Gautier et Toussaint Boyer. Ses lettres patentes précisaient que ses fonctions lui étaient confiées pour trois années à compter du 1er février

(1) *Mémoire sur le consulat de Tétouan* [1668], dans *Les sources inédites...*, deuxième série, France, t. I, pp. 252-253.

(2) *Arrêt du Conseil d'Etat*, du 1er juillet 1670, dans *Les sources inédites...*, deuxième série, France, t. I, pp. 313-314.

(3) Sur Toussaint Boyer, voir *Les sources inédites...*, deuxième série, France, t. II, pp. 269, 364, 417, 465.

(4) *Provisions de consul en faveur de Périllié*, dans *Les sources inédites...*, deuxième série, France, t. II, pp. 364-365.

1684, mais il ne rejoignit son poste qu'au mois de juillet suivant (1). L'exequatur à lui donné par Moulay Ismaïl, à la date du 10 juillet 1684, l'autorisait à résider à Salé, ce qu'il fit durant tout son séjour au Maroc sauf quelques brefs voyages à Tétouan, et lui reconnaissait le droit d'exercer sa juridiction sur tous les marchands français « en quelque port qu'ils soient dans nostre empire et en quelque lieu que ce soit de nos ports et rades où aborderont leurs bâtimens, soit à Salé, Tétouan, Safy, Tanger et autres » (2). Il était donc vraiment le consul de France au Maroc; il eut d'ailleurs un vice-consul à Tétouan en 1685, le sieur Ailhaud (3). Quand sa mission prit fin, le 1er février 1687, les relations diplomatiques étaient rompues entre la France et le Maroc; par suite on ne le remplaça pas, mais il continua de résider à Salé.

D'autre part, le 11 avril 1685, des lettres de provision furent accordées à un autre consul, Pierre Estelle, d'une famille noble provençale, pour exercer sa charge à Tanger (4). Mais cette ville n'était « point encore en état de faire aucun commerce » (5); aussi, dès le 31 octobre de la même année, notre représentant fut-il autorisé à s'établir à Tétouan (6). Puis, à deux reprises, le 30 avril 1692 et au mois de janvier 1698, Pierre Estelle reçut de nouvelles provisions de consul, à la fois à Tanger et à Tétouan. Il fut remplacé en 1701.

Après le rétablissement des relations franco-marocaines, un nouveau consul fut nommé à Salé, Jean-Baptiste Estelle, le fils de Pierre Estelle. Désigné par lettres du 19 février 1689 (7), il ne rejoignit son poste que le 20 février de l'année suivante, car

(1) *Lettre de Périllié à Seignelay,* du 15 juillet 1684, dans *Les sources inédites...,* deuxième série, France, t. II, p. 425.

(2) Voir le texte arabe et la traduction de cet exequatur dans *Les sources inédites...,* deuxième série, France, t. II, pp. 420-423.

(3) *Lettre de Périllié et Ailhaud aux échevins de Marseille,* dans *Les sources inédites...,* deuxième série, France, t. II, p. 559.

(4) *Provisions de consul pour Pierre Estelle,* dans *Les sources inédites...,* deuxième série, France, t. II, pp. 486-487.

(5) *Lettre de Seignelay à Vauvré,* du 31 octobre 1665, Marine B² 53, f° 203, v°, citée dans *Les sources inédites...,* deuxième série, France, t. II, p. 487.

(6) *Ibid.*

(7) *Provisions de consul pour Jean-Baptiste Estelle,* dans *Les sources inédites...,* deuxième série, France, t. III, pp. 240-241.

il avait été emprisonné par le caïd de Tétouan (1). Pendant ce laps de temps, la gérance du consulat fut assurée d'abord par Périllié, puis par un sieur Montdésir (1689-1690), écrivain ordinaire des galères, que notre consul avait choisi pour être son chancelier (2). Jean-Baptiste Estelle, à qui ses provisions furent renouvelées en 1692 et 1698 (3), en même temps que celles de son père, fut, au moins en 1692 et 1693, assisté d'un vice-consul, Martin Doquindeguy (4). Il resta en fonctions jusqu'au mois de décembre 1701, date à laquelle Périllié fut nommé à son ancien poste qu'il occupa pendant près de dix ans, jusqu'au mois d'août 1711 (5).

Au début de son exercice du moins, Périllié se montra supérieur à ses prédécesseurs, bien que d'aucuns aient parlé de sa médiocrité. Dès son arrivée, il s'empressa de remettre en ordre les archives du consulat et informa utilement la cour de France

(1) Note sous *Provisions de consul à Jean Périllié*, dans *Les sources inédites...*, deuxième série, France, t. II, p. 364; note sous *Provisions de consul pour Jean-Baptiste Estelle*, dans *Les sources inédites...*, deuxième série, France, t. III, p. 240.

(2) *Provisions de consul pour Montdésir*, du 17 novembre 1689, dans *Les sources inédites...*, deuxième série, France, t. III, p. 279.

(3) Voir notes sous les *Provisions...* citées aux notes 4 et 7, p. 129.

(4) Martin Doquindeguy figure parmi les marchands de Salé-le-neuf présents à une réunion de la « nation », tenue le 2 mars 1691. Voir Paul Masson, *Histoire des établissements et du commerce français dans l'Afrique barbaresque*, 1560-1793, Paris, 1903, p. 235, n. 2; *Mémoire de Jean-Baptiste Estelle*, du 12 septembre 1692, dans *Les sources inédites...*, deuxième série, France, t. III, p. 524; *Lettre de Martin Doquindeguy aux échevins de Marseille*, du 12 avril 1693, *ibid.*, p. 577.

(5) D'après P. Masson (*op. cit.*, p. 346, n. 4), Périllié aurait été révoqué de ses fonctions et la Chambre de Commerce de Marseille aurait même reçu l'ordre de le retenir en prison à son retour en France. H. de Castries (*Les sources inédites...*, deuxième série, France, t. II, p. 362, n. 1) parle également de la révocation de notre représentant, qui serait intervenue en 1712. Nous n'avons pas trouvé la trace d'une révocation officielle, mais sur une lettre de Périllié, du 5 novembre 1711, on relève cette annotation : « Lui envoyer l'ordre de revenir, il gastera tout là » (*Archives du ministère des affaires étrangères*, Maroc, corresp. cons., vol. 5, f° 268). D'autre part, il ne semble pas que l'ancien consul de Salé ait été emprisonné, une fois rentré en France; en effet une lettre du ministre Pontchartrain, du 25 avril 1714, ordonne que Périllié, « étant dans l'indigence », reçoive une partie de ses appointements impayés (*ibid.*, vol. 5, f°s 429-430).

de la situation au Maroc (1). En outre, il témoigna de bon sens et d'humanité dans la question du rachat des captifs, quoi qu'en aient dit les religieux Mercédaires, qui auraient voulu voir confier son poste à Toussaint Boyer, de Tétouan (2). Mais ses prédécesseurs Reymond et Gautier lui suscitèrent, de la part des marchands de Salé, certaines difficultés relatives au paiement des droits de consulat et leur hostilité ne fut sans doute pas étrangère à la disgrâce qui finit par l'atteindre (3).

Le consul de Tétouan, Pierre Estelle, eut de nombreux démêlés avec les autorités locales. Le caïd et gouverneur de la région, Ali ben Abdallah, l'expulsa en 1689 (4), et par ailleurs le cadi lui refusa justice en 1697 (5). En outre, les huguenots français l'accusaient, ainsi que son fils Jean-Baptiste, d'être un espion (6) et de son côté Périllié incriminait ses mœurs car, disait-il, il avait été « chassé ignominieuzement pour avoir esté surpris couché avecq une Juifve » (7).

Quant à Jean-Baptiste Estelle, il eut lui aussi bien du mal à percevoir le droit habituel de deux pour cent de la part de ses compatriotes, excités contre lui par Périllié. Ce dernier d'ailleurs lui reprochait d'être « sans expérience aux affaires » et de « n'avoir jamais travaillé » (8). Pidou de Saint-Olon, venu en

(1) *Lettre de Périllié aux échevins de Marseille*, du 15 juillet 1684, dans *Les sources inédites...*, deuxième série, France, t. II, pp. 429-433; *Lettres de Périllié à Seignelay*, des 12 août, 3 septembre, 7 novembre et 16 novembre 1684, *ibid.*, pp. 449-455, 459.

(2) Sur l'activité de Périllié dans la question du rachat des captifs, voir Charles Penz, *Les captifs français du Maroc au XVII*e *siècle* (1577-1699), Rabat, 1944, livre III, passim.

(3) *Lettre de Vauvré à Seignelay*, du 23 avril 1687; *Mémoire de Périllié*, du 3 janvier 1688, dans *Les sources inédites...*, deuxième série, France, t. III, pp. 42, 149.

(4) *Lettre de Périllié à Seignelay*, du 16 juillet 1689; *Mémoire de Jean-Baptiste Estelle*, du 6 juillet 1690, dans *Les sources inédites...*, deuxième série, France, t. III, pp. 264, 296.

(5) *Lettre de P. Estelle à Pontchartrain*, du 15 juin 1697, dans *Les sources inédites...*, deuxième série, France, t. IV, pp. 505-506.

(6) *Lettre de Périllié à Seignelay*, du 12 juin 1689; *Mémoire de Jean-Baptiste Estelle*, du 6 juillet 1690, dans *Les sources inédites...*, deuxième série, France, t. III, pp. 253, 296.

(7) *Lettre de Périllié à Seignelay*, du 16 juillet 1689, dans *Les sources inédites...*, deuxième série, France, t. III, p. 264.

(8) *Ibid.*

ambassade à la cour chérifienne en 1693, l'accusa de présomption: « Si ce consul eût un peu moins consulté son interest ou son ambition, écrivait-il, il n'aurait pas engagé le Roy » (1). On doit cependant reconnaître que Jean-Baptiste Estelle témoigna d'une louable activité pour venir en aide aux captifs. Quantité de rapports signés de sa main l'établissent et du reste Moulay Ismaïl disait à Pidou de Saint-Olon : « Les consuls qui étaient avant lui étaient marchands et donnaient du bénéfice au port, lui ne faisait qu'écrire » (2). Il fit de très nombreuses démarches en faveur de ses malheureux compatriotes, se rendit maintes fois dans le même but auprès du sultan et obtint pour eux quelques secours en argent du gouvernement français; ses interventions bénéficièrent d'ailleurs à tous les Chrétiens, quelle que fût leur nationalité (3).

Une importante réforme modifia l'organisation des consulats du Levant et de Barbarie en 1684. On créa une ferme générale, concédée au sieur Joseph Fabre, trésorier de la marine à Marseille (4). A celui-ci, Périllié et Pierre Estelle auraient dû chacun verser une redevance annuelle de quatre cents livres; mais au moins en 1690-1691, ni l'un ni l'autre ne payèrent rien, « parce qu'ils disaient qu'ils ne pouvaient pas subsister » (5).

Puis, un arrêt du Conseil du 31 juillet 1691 établit un nouveau règlement. Les consuls du Levant et de Barbarie se virent dès lors interdire tout commerce, directement ou indirectement, sous peine d'être privés de leurs consulats et de verser une amende de trois mille livres. Mais il leur fut alloué un traitement et des

---

(1) *Lettre de Saint-Olon à Pontchartrain*, du 7 septembre 1693, dans *Les sources inédites...*, deuxième série, France, t. IV, p. 212.

(2) *Journal manuscrit de Saint-Olon*, cité dans Thomassy, *Le Maroc et ses caravanes ou relations de la France avec cet empire*, Paris, 1845, p. 159.

(3) Sur la conduite de Jean-Baptiste Estelle à l'égard des captifs, voir C. Penz, *op. cit.* passim et notamment livre III, chap. IV.

(4) Voir P. Masson, *op. cit.* p. 198; *Lettre de Périllié à Lagny*, du 10 février 1688, dans *Les sources inédites...*, deuxième série, France, t. III, p. 165.

(5) *Etat de la sous-ferme des consulats du Levant et de Barbarie*, dans *Les sources inédites...*, deuxième série, France, t. III, p. 341. La redevance demandée à Périllié et à Pierre Estelle était la plus faible de toutes celles exigées des consuls de Barbarie. En effet, le consul de Tripoli était imposé à 750 livres, celui de Tunis à 1.200 livres et celui d'Alger à 1.500 livres (*Etat de la ferme des consulats*, 1690, cité par P. Masson, *op. cit.*, p. 238).

indemnités de table. Le consul de Salé reçut ainsi une somme annuelle de trois mille livres et celui de Tétouan, de deux mille six cents livres (1). Pierre Estelle s'inclina (2), mais il n'en fut pas de même de son fils Jean-Baptiste. Celui-ci protesta à plusieurs reprises auprès des échevins de Marseille et du ministre d'Etat Pontchartrain, demandant une augmentation de ses émoluments (3). Dans un mémoire du 13 juin 1692 notamment, il exposa par le détail les charges qui lui incombaient : traitement du chancelier et d'un drogman-interprète, solde d'un soldat marocain affecté à la garde du consulat, entretien des religieux chargés de desservir la chapelle consulaire, prix du loyer de son habitation, coût de sa table, de son habillement et de celui de ses domestiques, le tout montant d'après son calcul à trois mille quatre cents livres (4). Sa réclamation fut admise et, en 1694, son allocation portée à quatre mille livres; en même temps, celle du consul de Tétouan passa de deux mille six cents à trois mille livres (5).

La décision du 31 juillet 1691 modifia également les droits de consulat (6). Elle supprima celui de deux pour cent, perçu depuis un temps immémorial et le remplaça par un droit de tonnelage, portant sur toutes les marchandises en provenance du Levant ou de Barbarie. Ce nouveau droit, fixé à six livres par tonneau pour Tétouan et Salé, était prélevé au nom de la Chambre de

---

(1) Arch. Nat., Marine, B² 61, f°s 163-165, cité dans *Les sources inédites...*, deuxième série, France, t. III, p. 493. Le consul de France à Tunis reçut la même allocation que celui de Salé (voir Eugène Plantet, *Correspondance des beys de Tunis et des consuls de France avec la cour*, t. I, Paris, 1893, p. 452).

(2) *Archives historiques de la Chambre de Commerce de Marseille*, série AA, art. 557. Cf. *Les sources inédites...*, deuxième série, France, t. III, p. 532, n. 2.

(3) *Mémoire de J.-B. Estelle pour les échevins de Marseille*, du 13 juin 1692, dans *Les sources inédites...*, deuxième série, France, t. III, p. 493; *Lettre de J.-B. Estelle à Pontchartrain*, du 12 septembre 1692, *ibid.*, p. 514; *Lettres de J.-B. Estelle aux échevins de Marseille*, du 12 septembre 1692 et du 3 mars 1693, *ibid.*, p. 531 et 562.

(4) *Mémoire de J.-B. Estelle...* du 13 juin 1692, visé à la note précédente.

(5) *Archives historiques de la Chambre de Commerce de Marseille*, série AA, art. 557.

(6) Sur ces modifications, voir *Lettres de J.-B. Estelle aux échevins de Marseille*, des 22 novembre 1694 et 12 décembre 1696, dans *Les sources inédites...*, deuxième série, France, t. IV, pp. 308, 439.

Commerce de Marseille par les échevins eux-mêmes, quand les navires avaient pour destination le port de cette ville. Lorsque les bateaux se dirigeaient vers un autre port, les consuls en assuraient la perception, mais toujours pour le compte de la Chambre de Commerce de Marseille. Par contre, celle-ci supportait les frais des consulats, traitements et indemnités des consuls et coût des présents par eux offerts dans l'exercice de leurs fonctions. En outre, l'arrêt de 1691 maintint le droit de « cottimo », de tant pour cent, variable selon les circonstances et destiné à payer les dettes et les « avanies » des Français dans les consulats, le curage du port de Marseille ou « d'autres affaires communes de la nation » (1). On voulut même alors imposer le paiement de ce droit à Salé, où jusque-là, il n'avait jamais été prélevé. Jean-Baptiste Estelle signala les dangers que la perception du « cottimo » ferait courir au commerce français dans la ville où il exerçait ses fonctions; il obtint satisfaction et ce droit fut supprimé au Maroc en 1695 (2).

Au début du XVIII[e] siècle, l'échec des négociations entre Louis XIV et Moulay Ismaïl s'avéra manifeste; il était impossible de parvenir à un accord sur la question des captifs. Néanmoins plusieurs consuls représentèrent successivement la France au Maroc à cette époque.

Les marchands de Tétouan se plaignaient de Pierre Estelle qui, trop âgé, ne pouvait plus, disaient-ils, s'acquitter convenablement des devoirs de sa charge. D'ailleurs l'attitude intransigeante de notre représentant avait indisposé le caïd Ali ben Abdallah, qui demandait également son rappel. Aussi Pierre Estelle quitta-t-il définitivement Tétouan au mois de décembre 1701 (3).

---

(1) Savary des Bruslon, *Dict. univ. de Commerce*, t. I, sous « consuls », p. 1120 et sous « cottimo », p. 1195.

(2) *Lettre de J.-B. Estelle aux échevins de Marseille*, du 14 novembre 1695, dans *Les sources inédites...*, deuxième série, France, t. IV, p. 373.

(3) *Archives historiques de la Chambre de Commerce de Marseille*, série AA, art. 557; *Archives du ministère des affaires étrangères*, Maroc, corresp. cons., vol. 3, f[os] 152-154, 155-156, 160-164.

Il fut remplacé, d'abord par un sieur Poulard, dont les lettres patentes sont en date du 6 septembre 1702 (1), puis par un nommé Maillet (2), mais ni l'un ni l'autre ne vinrent jamais au Maroc. Plus effective fut la nomination du sieur de Vatry qui, débarqué à Tétouan au début du mois d'août 1703, y remplit ses fonctions jusqu'à sa mort, survenue le 30 août 1705 (3). A partir de cette date, le marchand Boyer assura l'intérim (4), jusqu'à la venue d'un nouveau consul, Pierre de la Magdeleine.

Ce dernier, nommé en 1707, rejoignit son poste le 25 février 1708 (5); avec les Pères Rédempteurs, il participa — sans grand succès d'ailleurs — à de laborieuses tractations pour le rachat des captifs. Le 12 août 1711, il reçut les provisions du consulat de Salé (6), mais resta encore un certain temps à Tétouan, pour mener à bonne fin les négociations en cours avec le caïd Ali ben Abdallah. Le Marocain du reste se montra particulièrement insolent, fit mettre notre consul « à la chaîne et l'y laissa six jours, posté dans une étable, à tous les vents et cela en hiver » (7). La Magdeleine ne se rendit à l'estuaire du Bou Regreg qu'au mois de mai 1714. Son successeur à Tétouan, un sieur Bonnal, y était arrivé dès le 25 février 1712; il eut également de graves différends avec le caïd, resta en fonctions deux mois seulement et passa en Espagne d'où il rentra en France (8). Ce fut alors un marchand de la ville, le sieur Meuve, qui fit office de consul à Tétouan (9). Le poste fut officiellement supprimé par le Régent,

---

(1) *Archives du ministère des affaires étrangères*, Maroc, corresp. cons., vol. 3, f° 172.

(2) *Ibid.*, f°s 177-178.

(3) *Archives historiques de la Chambre de Commerce de Marseille*, série AA, art. 557.

(4) *Ibid.*

(5) *Archives du ministère des affaires étrangères*, Maroc, corresp. cons., vol. 4, f°s 140-143, 191-192, 200-207.

(6) *Ibid.*, vol. 5, f°s 123-128.

(7) *Lettre de La Magdeleine*, citée dans P. Masson, *op. cit.*, p. 345.

(8) *Archives du ministère des affaires étrangères*, Maroc, corresp. cons., vol. 5, f°s 204-207, 242-244; *Archives historiques de la Chambre de Commerce de Marseille*, série AA, art. 557.

(9) *Archives historiques de la Chambre de Commerce de Marseille*, série AA, art. 557.

le 2 mai 1718, « en raison des violences et des vexations continuelles du roi de Maroc, qui a obligé les marchands français d'abandonner les Echelles de Salé et de Tétouan » (1). Meuve continua cependant de remplir officieusement ses fonctions jusqu'en 1722 (2).

On a vu qu'à Salé, Périllié avait dû abandonner son poste en 1711. Dès 1710, son remplacement avait été décidé par le ministre Pontchartrain; on le considérait alors comme brouillon et intrigant, ses lettres étaient mal rédigées, les négociations auxquelles il participait n'aboutissaient pas et sa situation personnelle était, en raison de ses dettes, fort discutée. Cependant, désireux de rester au Maroc, il aurait accepté de quitter Salé pour Tétouan; on lui refusa cette satisfaction et ses lettres de provision ne lui furent pas renouvelées en 1711 (3).

Un négociant de Salé, le sieur Mane, y assura les fonctions consulaires (4) jusqu'à l'arrivée du nouveau titulaire, La Magdeleine, en 1714. Dans l'exercice de sa charge, celui-ci se heurta à de graves difficultés, suscitées par un commerçant français, le protestant Pillet. Fort de la faveur de Moulay Ismaïl, Pillet aurait voulu « qu'il n'y eût ni consuls, ni autres marchands que lui en Barbarie » (5). Mais il tomba en faillite en 1716 et ce fut pour les intérêts français une véritable catastrophe. Tous les traités intervenus portaient que « la nation » ne pouvait répondre des dettes d'un de ses membres. Malgré ces dispositions formelles, le principal créancier de Pillet, qui était un fils du sultan, exigea de nos compatriotes installés à l'estuaire du Bou Regreg le paiement de son dû. Il fit saisir et vendre toutes les marchandises des Français de Salé; en outre La Magdeleine dut se rendre à Cadix pour y réaliser au meilleur prix les produits marocains que nos marchands y possédaient, afin d'acquitter les sommes

(1) *Archives du ministère des affaires étrangères*, Maroc, corresp. cons., vol. 5, f° 268.

(2) P. Masson, *op. cit.*, p. 348, et les sources citées en note.

(3) *Archives du ministère des affaires étrangères*, Maroc, corresp. cons., f°s 30, 51-52, 53-55, 60-62; cf. ci-dessus, note 5, p. 130.

(4) *Ibid.*, f°s 181-184, 208-210, 225-227.

(5) *Lettre de La Magdeleine*, citée dans P. Masson, *op. cit.*, p. 347.

réclamées par le fils de Moulay Ismaïl (1). C'est à la suite de cet incident que le Régent prit la décision du 2 mai 1718, visée plus haut, de rappeler notre agent à Salé, à qui ses appointements furent supprimés à compter du 30 avril 1718.

La Magdeleine fut le dernier des consuls de France à Salé sous le règne de Moulay Ismaïl et il n'y eut pas de successeur avant 1768.

IV. — Le consulat général a la fin du XVIII[e] siècle, pendant la période révolutionnaire et sous l'Empire.

De 1718 à 1767, la France n'eut aucun représentant officiel au Maroc; du reste, la crise de « l'Interrègne » (1727-1757), pendant laquelle on nomma et déposa successivement une dizaine de sultans, ne facilita guère les relations avec les nations étrangères. Notre consul à Cadix, Partyet, qui resta longtemps en fonctions, fut chargé de surveiller la situation dans l'empire chérifien et de renseigner son gouvernement (2). Dès 1725, il montrait les avantages qu'on retirerait d'une paix avec le Maroc, qui permettrait de rétablir des consuls de France « à Salé, Tétouan, Sainte-Croix [Agadir] et autres ports de Barbarie où les Anglais en ont présentement » (3). Quelques commerçants français continuaient du reste à résider au Maroc et d'aucuns jouèrent un rôle plus ou moins officieux.

Le Marseillais Rey, établi à Salé, intervint activement en faveur de la libération de nos compatriotes captifs et le ministre Maurepas, en 1737, l'assura « de sa protection et lui confia une sorte de tutelle sur les autres marchands français » (4). La cour de France se préoccupait d'ailleurs de renouer des relations régulières avec le gouvernement marocain et chargea le négociant

(1) Sur la faillite de Pillet et ses conséquences, voir : *Archives du ministère des affaires étrangères,* Maroc, corresp. cons., vol. 6, f° 105; *Archives historiques de la Chambre de Commerce de Marseille,* série AA, 560 *bis;* P. Masson, *op. cit.,* pp. 347-349.

(2) P. Masson, *op. cit.,* p. 352.

(3) *Archives du ministère des affaires étrangères,* Maroc, Mémoires et documents, t. II, f°s 288-294.

(4) P. Masson, *op. cit.,* pp. 353-358.

Salva (1), encore un Marseillais, de préparer la conclusion d'un accord. A la suite de ces tractations, une ambassade officielle (2) fut envoyée à Marrakech et confiée au comte de Breugnon qui signa, avec le sultan Sidi Mohammed ben Abdallah, le traité du 28 mai 1867 (3).

L'article 11 de ce traité disposait : « L'Empereur de France peut établir dans l'empire du Maroc la quantité de consuls qu'il voudra, pour y représenter sa personne ». C'était bien là une représentation diplomatique. Un consul fut aussitôt désigné par Breugnon, Louis de Chénier — le père du poète André Chénier — qui l'avait accompagné à Marrakech et qui reçut le titre de consul général. Par la suite, en 1774, Sidi Mohammed fit notifier à tous les souverains d'Europe qu'il ne donnerait à l'avenir aucune audience aux consuls. Chénier se trouvait alors en France; lorsqu'il rejoignit son poste, le roi lui laissa sa commission de consul général, mais lui « recommanda de n'en pas prendre le titre dans ses rapports avec l'Empereur de Maroc, pour éviter toutes difficultés » (4). On estima qu'il valait mieux accréditer Chénier comme chargé d'affaires plutôt que de demander au Chérif des explications sur son étrange résolution. C'est pourquoi Chénier se qualifia dans certains actes de « chargé des affaires du roy auprès du roy de Maroc et chargé d'exercer les fonctions et formalités consulaires dans les affaires de discussion entre natioaux » (5), ou simplement « de chargé des affaires de Sa Majesté auprès du roy de Maroc » (6).

(1) Sur Salva, voir P. Masson, *op. cit.*, pp. 622-623, 625.

(2) Voir un récit de cette ambassade dans le *Journal du consulat général de France à Maroc* (1767-1785), *parafé par Louis Chénier*, publié par Charles Penz, Casablanca, 1943, pp. 1-13.

(3) Voir le texte de ce traité dans le *Journal du Consulat général..., op. cit.*, pp. 16-23.

(4) *Mémoire pour servir d'introduction au sieur Chénier*, du 20 mars 1775, cité d'après P. Masson, *op. cit.*, p. 628.

(5) P. Masson, *op. cit.*, p. 625.

(6) *Journal du consulat général..., op. cit.*, p. 151. Dans ce *Journal*, d'ailleurs, Chénier est appelé ou s'appelle : en 1767, *consul du roy* (p. 14), ou *consul général* (p. 36); en 1768, *consul général de France au royaume de Maroc* (p. 31); en 1774, *consul de France au Maroc* (p. 157); en 1776, *chargé des affaires du roi à Maroc* (p. 158); en 1778, *chargé des affaires de France près le roi de Maroc* (p. 166) et en 1779, *consul général à Maroc* (p. 202).

Quel que fût son titre, c'était cette fois un consul de carrière et non plus un médecin ou un commerçant. Il s'établit d'abord à Safi, où l'ambassade du comte de Breugnon avait débarqué et où plusieurs négociants français étaient installés. Mais dès l'année suivante, en 1768, il transporta son consulat à Salé-le-neuf, c'est-à-dire à Rabat et non pas, come on l'a dit parfois, à Salé-le-vieux, la ville actuelle de Salé (1).

Depuis la création du port de Mogador, en 1765, le commerce de Safi était devenu beaucoup moins important. Par ailleurs, à l'estuaire du Bou Regreg, Chénier était à même de voir assez fréquemment passer le sultan, qui devait emprunter la route de la côte pour se rendre de Fès à Marrakech; il évitait ainsi d'onéreux déplacements à la cour chérifienne. En outre, il s'y trouvait plus près de Tanger, le port marocain qui entretenait les relations les plus suivies avec l'Europe. Plusieurs autres consuls chrétiens, du reste, résidaient également à Rabat, ceux de Suède, du Danemark et des Pays-Bas qui, tous, habitaient dans l'actuelle rue des Consuls (2).

Chénier remplit ses fonctions avec conscience et se montra un excellent diplomate. La question du rachat des captifs, qui constituait la tâche essentielle de ses prédécesseurs, était réglée depuis le traité de 1767. Cependant la course existait encore et notre consul devait surveiller l'activité des corsaires marocains

(1) La question a fait l'objet des recherches de plusieurs érudits. On a cru, d'après des indications fournies par une vieille famille salétine, que Chénier avait habité Salé, sur la rive droite du Bou Regreg (J. Huguet, *Le diplomate Chénier au Maroc*, dans *Hespéris*, 1921, p. 347). M. Pierre Léris a repris ce point de vue et publié une photographie de la maison qui aurait été la demeure de Chénier à Salé-le-vieux (*Chénier et le Maroc au XVIII*e *siècle*, dans *France-Maroc*, 1922, pp. 265-266; *Chénier à Salé*, *ibid.*, pp. 288-289). Cependant, en 1919, H. de La Martinière avait indiqué que, d'après les archives de la légation de Tanger, l'immeuble consulaire de la France au Maroc se trouvait, à l'époque de Chénier, non pas à Salé mais à Rabat, « au fond d'une ruelle qui s'ouvre sur la rue actuelle des Consuls » (*Souvenirs du Maroc*, Paris, 1919, p. 25). Cette interprétation a été confirmée de façon indiscutable par une étude de Pierre de Cenival (*La maison de Louis de Chénier*, dans *Hespéris*, 1928, pp. 23-35), basée sur une gravure de l'ouvrage de George Höst (*Nachrichten von Marokos und Fes*, Copenhague, 1781, pl. XI) et sur la correspondance de Chénier conservée au ministère des affaires étrangères. D'ailleurs, l'auteur de la *Relation des voyages de Saugnier* (Paris, 1791, p. 64), venu à Rabat en 1784, signalait que le consul de France au Maroc résidait à Rabat et non pas à Salé.

(2) G. Höst, *op. cit.*, p. 83 et pl. XI.

et leur donner des passeports (1). Chénier s'occupait également des navires français qui relâchaient dans les ports marocains; il obtint pour leurs capitaines le droit de s'y ravitailler sans payer aucun droit de douane (2). En outre, il devait veiller sur « la nation française de Salé », c'est-à-dire sur les commerçants français établis à l'estuaire du Bou Regreg; ce ne fut pas d'ailleurs le moindre de ses soucis, car certains de nos compatriotes, au lieu de se consacrer exclusivement à leurs affaires, avaient souvent tendance à se mêler de politique (3).

Sans doute pour justifier sa qualité de « chargé d'affaires », Chénier fut, à partir de 1776, assisté d'un vice-consul. Le premier désigné, un sieur Mille (4), était précédemment son chancelier et resta en fonctions jusqu'en 1779; il fut alors remplacé par Henry-Noël Mure, qui d'ailleurs ne rejoignit son poste qu'au mois de juin 1781 (5).

Dans les premières années de son exercice, notre consul général jouissait auprès de Sidi Mohammed ben Abdallah d'une certaine faveur. Mais cette situation se changea bientôt en une hostilité personnelle de la part du souverain, qui en vint même à traiter notre compatriote « très indécemment » (6). En 1781, la cour de France refusa de recevoir un ambassadeur marocain, qui dut s'arrêter à Marseille et revint au Maroc porteur d'une lettre du marquis de Castries, secrétaire d'Etat à la marine, pour le sultan. Celui-ci convoqua aussitôt Chénier à Marrakech et le fit comparaître devant lui, en présence des agents de Gênes et des Pays-Bas. Le chargé d'affaires fut « poussé et presque traîné » devant le Chérif. On lui arracha des mains le présent qu'il apportait au souverain. La lettre du marquis de Castries, qui n'avait même pas été décachetée, fut enveloppée dans un linge sale et

(1) *Journal du consulat général...*, *op. cit.*, pp. 96-97, 103-104, 111-112, 117-118, 125-127, 140-142.

(2) *Ibid.*, pp. 43-46, 146-147.

(3) *Ibid.*, pp. 40-42, 162-165.

(4) *Ibid.*, p. 158.

(5) *Ibid.*, pp. 202, 204.

(6) *Lettre de Chénier*, publiée par P. Léris, *Chénier à Tanger*, dans *France-Maroc*, 1922, p. 310.

attachée au cou de notre représentant, renvoyé dans cette attitude humiliante à l'hospice de la mission d'Espagne, avec l'ordre de se rendre à Mogador et de rentrer en France (1). Il est étonnant que de semblables agissements, si peu diplomatiques, n'aient pas entraîné de réactions, mais le gouvernement français « fit preuve en cette affaire d'une patience basée sur une totale indifférence. Les insolences du sultan du Maroc paraissaient, vues de Versailles, quelque chose d'aussi négligeable que les incartades d'un enfant » (2).

Quoi qu'il en fût, Chénier ne rejoignit pas Mogador. Il reçut de nouvelles instructions de Sidi Mohammed, passa cinq jours à Rabat et se rendit à Tanger, où il séjourna près d'un an avant de s'embarquer pour la France, le 15 septembre 1782 (3).

Quand Chénier eut définitivement quitté le Maroc, son vice-consul Mure, qui résidait toujours à Rabat, demeura le seul représentant de la France dans l'empire chérifien. Il en fut ainsi jusqu'à la nomination d'un nouveau chargé d'affaires, Du Rocher, en 1786 (4). L'agent ainsi désigné était encore un diplomate de carrière, qui exerçait les fonctions de consul depuis une vingtaine d'années (5). Nous n'avons guère de renseignements sur le rôle par lui tenu durant les premières années de sa charge; l'Anglais Lemprière nous apprend toutefois qu'en 1790, il « habitait une jolie maison, bâtie aux frais de sa nation, et était le seul Européen qui demeurât à Rabat » (6). Sans doute

---

(1) *Lettre de Chénier*, citée à la note précédente; *Mémoire du mois de décembre* 1781, Af. étr., mémoires et documents, Maroc, t. II, f°s 477-481, reproduit par P. Masson, *op. cit.*, p. 631.

(2) P. de Cenival, *op. cit.*, pp. 34-35.

(3) *Lettre de Chénier*, citée à la note 1; P. de Cenival, *op. cit.*, p. 35.

(4) P. Masson, *op. cit.*, p. 633. Du Rocher fut alors qualifié, comme son prédécesseur, de *chargé des affaires du Roi* ou *chargé des affaires de France au Maroc* (voir les lettres à lui adressées par nos agents de Mogador, *A.P.R.*, onzième section, agences, Mogador, carton 1786-1839).

(5) *Mémoire pour servir d'instructions au citoyen du Rocher, consul général de la République française au Maroc*, en date du 8 frimaire an III (28 novembre 1894), *A.P.R.*, première section, politique, carton n° 1 (1793-1829).

(6) G. de Lemprière, *Voyage dans l'empire du Maroc et le royaume de Fez pendant les années* 1791 *et* 1792, trad. Sainte-Suzanne, Paris, 1801, p. 48.

menait-il alors une vie sans incident, mais la Révolution allait rendre son existence beaucoup plus agitée.

En 1793, il fut nommé consul général et chargé d'affaires de la République française au Maroc (1). Le Comité de Salut public lui adressa, le 28 novembre 1794, des instructions précises et détaillées sur la conduite à tenir (2). Il devait surveiller les ennemis de la République et s'efforcer d'obtenir la faveur du sultan, pour le cas où des expéditions militaires ou navales auraient lieu sur les côtes du Maroc. On l'invitait en outre à envisager le transfert du consulat de Salé-le-neuf à Tanger, mais en lui recommandant d'éviter « une augmentation de dépenses ». D'après le Comité de Salut public, les motifs qui avaient fait choisir Salé pour y établir notre représentant n'existaient plus depuis que le sultan Sidi Mohammed avait interdit l'accès du Bou Regreg aux navires chrétiens (3). Du Rocher était également chargé d'adresser à la commission des Relations extérieures un rapport sur la situation économique du pays, la position de la France au Maroc et « les vues et le système » du gouvernement chérifien. Il n'eut guère le temps de se conformer à ces instructions; en effet, alors qu'il regagnait son poste après un séjour en France, en 1795, les vents contraires l'obligèrent à relâcher dans la baie de Gibraltar, où il fut reconnu et arrêté par les Anglais comme prisonnier de guerre (4).

Henry Mure, toujours à Salé-le-neuf, assura la gérance du consulat général, au début de la détention de son chef. C'est lui qui transféra ce consulat de Salé à Tanger, en vertu d'un décret du 25 novembre 1795 (5). Mais sa gestion fut de courte durée,

---

(1) *Lettre du ministre des affaires étrangères à du Rocher*, du 13 août 1793. *A.P.R.*, première section, politique, carton n° 1 (1793-1829).

(2) *Mémoire...*, cité à la note 5, p. 141.

(3) A une certaine période et pour faciliter le développement du port de Mogador, Sidi Mohammed avait défendu d'accueillir à Salé les bateaux étrangers, mais il semble bien que cette interdiction n'existait plus en 1794, alors que Sidi Mohammed était mort depuis quatre ans (voir Henry de Castries, *Le Danemark et le Maroc*, dans *Hespéris*, 1926, pp. 327-350).

(4) *Lettre du comité de Salut public au citoyen Mure, vice-consul à Salé*, du 20 thermidor an III (7 août 1795), *A.P.R.*, première section, politique, carton n° 1 (1793-1829).

(5) Voir *Villes et Tribus du Maroc, Tanger et sa région*, Paris, 1921, p. 116.

car un arrêté du 22 juin 1796, le suspendit de ses fonctions (1). On lui reprochait, d'une part d'avoir prolongé, sinon provoqué, la détention de Du Rocher et, d'autre part, d'avoir fait du commerce avec les ennemis de la République, et notamment avec les Anglais de Gibraltar (2). Ces accusations n'étaient probablement pas fondées, car il revint en faveur par la suite. Mais le sieur Charles-Antoine Guillet fut alors désigné pour remplir les fonctions de Du Rocher pendant la détention de celui-ci (3) et Mure dut lui passer ses pouvoirs. Commerçant établi à Cadix depuis trente ans, Guillet avait fait plusieurs séjours au Maroc, y possédait d'utiles relations et semblait tout désigné pour représenter utilement la France au Maroc.

Du Rocher ne reprit jamais ses fonctions. Il fut remplacé par un sieur Alquier (4), qui n'accepta pas sa nomination, puis par Henry Mure, son ancien vice-consul, qui ne prit même pas possession de son poste. Un arrêté du Directoire, du 15 mai 1799 (5), accepta la démission de Mure et nomma en ses lieu et place Charles-Antoine Guillet, qui avait continué d'assurer l'intérim.

D'abord consul général, Guillet devint en 1801 (6) commissaire général des Relations commerciales, chargé d'affaires au Maroc. On sait que ce nouveau titre de commissaire des Relations commerciales remplaça celui de consul, adopté par les chefs du gouvernement (7). Pendant son exercice, aussi bien comme intérimaire que comme titulaire, Guillet s'acquitta consciencieu-

(1) *Arrêté du 4 messidor an IV* (22 juin 1796), *A.P.R.*, première section, politique, carton n° 1 (1793-1829).

(2) *Lettre de Guillet à Delacroix*, du 28 brumaire an V (18 novembre 1796), *A.P.R.*, première section, politique, vol. 4.

(3) Par l'arrêté susvisé du 4 messidor an IV.

(4) Charles-Jean-Marie Alquier (1759-1826), membre de l'Assemblée Constituante et de la Convention, fut par la suite ambassadeur à Munich, Madrid, Florence, Naples, Rome, Stockholm et Copenhague.

(5) *Arrêté du 26 floréal an VII*, *A.P.R.*, première section, politique, carton n° 1 (1793-1829).

(6) *Lettre du ministre des Relations extérieures à Guillet*, du 21 frimaire an X (12 décembre 1801), *A.P.R.*, deuxième section, commerciale, carton n° 1 (1799-1839).

(7) Voir François Charles-Roux, *France et Afrique du Nord avant* 1830, Collection du Centenaire, Paris, 1932, p. 413.

sement de ses fonctions (1). Il déjoua les intrigues des Anglais et des Portugais; grâce à ses efforts, le sultan Moulay Sliman observa pendant quelque temps une neutralité bienveillante à l'égard de la France, en guerre avec l'Angleterre et une partie de l'Europe. En outre Guillet surveilla attentivement les mouvements des flottes britanniques et renseigna son gouvernement sur les agissements des émigrés réfugiés à Tanger.

A sa mort, survenue le 14 juin 1804 (2), son chancelier Fournet, sous-commissaire des Relations commerciales, fut « chargé par intérim des affaires du commissariat général de France à Tanger » (3). La gestion de Fournet ne se déroula pas sans incidents. Il fut vivement attaqué par un de ses collègues, le sous-commissaire Franceschini (4), titulaire de l'agence consulaire de Larache, qui voulut s'imposer de sa propre autorité en qualité de commissaire général. Franceschini tenta de s'installer par la force dans la demeure de Guillet et demanda même, mais en vain, le concours du gouverneur de Tanger. Une lettre de recommandation pour Bonaparte, devenu entre temps Napoléon, qu'il sollicita du sultan, ne lui permit pas davantage d'arriver à ses fins.

D'ailleurs, dès 1805, on nomma un nouveau titulaire, Michel-Ange d'Ornano (5), qui reprit en 1807 le titre de « consul général et chargé d'affaires de France » (6). En 1808, il fut chargé de se rendre à la cour chérifienne et de protester contre l'appui donné à la Grande-Bretagne. D'Ornano exposa que « le Maroc devenait de jour en jour une colonie anglaise et que son maître se plaignait avec raison du trop de condescendance de Moulay Sliman pour les ennemis de la France, ce qui leur facilitait les moyens de nous nuire ». Mais c'était l'époque où les Espagnols se révoltaient

---

(1) Sur l'activité de Guillet, voir N. Blandin, *op. cit.*, passim.

(2) ID., *ibid.*, p. 85.

(3) ID., *ibid.*, p. 78.

(4) Sur Franceschini, voir : *A.P.R.*, première section, politique, vol. 4, lettres des 22 pluviôse an XII (12 janvier 1804) et 17 messidor an XII (7 juin 1804); N. Blandin, *op. cit.*, pp. 77-78.

(5) Voir *lettre du* 14 *janvier* 1806, *A.P.R.*, deuxième section, commerciale, carton n° 1 (1799-1839).

(6) *Lettre du ministre des Relations extérieures à d'Ornano*, du 7 août 1807, *A.P.R.*, deuxième section, commerciale, carton n° 1 (1799-1839).

contre le roi Joseph; le sultan répondit simplement qu'il était en état de paix avec l'Angleterre et ne pouvait en conséquence lui interdire ses ports.

Dans sa mission, d'Ornano fut accompagné par un officier, le capitaine Burel, chargé de reconnaître le pays en vue d'une campagne éventuelle. On sait en effet que Napoléon avait songé à la conquête de l'Afrique du Nord et, dans ce but, précédemment envoyé le commandant Boutin à Alger. Burel rédigea un substantiel rapport, qui renfermait maints renseignements précieux pour une expédition militaire au Maroc (1).

En 1814, Sourdeau succéda, également en qualité de consul général, à d'Ornano. Pendant les Cent Jours, il fut remplacé par Fournet, « chargé d'affaires par intérim », mais reprit ses fonctions à la seconde Restauration.

On a vu qu'au cours du XVIIe siècle, plusieurs postes consulaires avaient parfois existé concurremment dans différentes villes du Maroc, notamment Rabat, Safi, Agadir. A partir de la création du consulat général, tous les postes de la côte en relevèrent directement. Il y eut ainsi, à la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe siècle, des vice-consuls, des agents consulaires ou des sous-commissaires à Larache, Rabat, Safi et Mogador. On peut citer entre autres : à Mogador, le citoyen Auguste Broussonnet, en 1799 (2); à Safi, un sieur Sicard, en 1797 (3); à Rabat, Fournet en 1792 (4) et Claude Sellier en 1803 (5); à Larache, Franceschini,

(1) Sur la mission confiée à d'Ornano et Burel, voir F. Charles-Roux, *op. cit.*, chapitre XIV.

(2) *Lettre de Broussonnet à Guillet*, du 21 ventôse an VII (11 mars 1799), *A.P.R.*, onzième section, agences, Mogador, carton 1786-1839.

(3) *Lettre du ministre des Relations extérieures à Guillet*, du 15 vendémiaire an VI (6 octobre 1797), *A.P.R.*, première section, politique, carton n° 1 (1793-1829).

(4) *Lettre de Fournet, agent de la République française en la ville de Salé, aux citoyens consuls*, du 23 juin 1797, *A.P.R.*, treizième section, agences, Rabat, carton 1788-1828.

(5) *Acte passé devant Claude Sellier, agent du commissariat général de la ville et port de Rabat de Salé* (sic), en date du 23 thermidor an XI (11 août 1803), *A.P.R.*, treizième section, agences, Rabat, carton 1788-1828.

dont le brevet est daté du 30 avril 1802 (1). Tous étaient placés sous l'autorité de notre représentant de Tanger, qu'ils devaient renseigner sur la situation économique et politique de l'empire chérifien.

V. — Le Consulat général et la Légation de Tanger au XIXe siècle et jusqu'à l'établissement du Protectorat. — Nos représentants; leur activité; leurs collaborateurs.

A partir de la Restauration et jusqu'au Protectorat, la France a toujours été régulièrement représentée au Maroc par un agent qui résidait à Tanger. Pendant près d'un siècle, de 1815 à la signature du traité du 30 mars 1912, vingt-trois diplomates se sont ainsi succédés, qui ont servi avec conscience les intérêts de leur pays (2).

On a déjà vu que le premier, Sourdeau (1815-1828), avait le titre de consul général. Son successeur immédiat, Delaporte (1828-1832), n'était que vice-consul, chargé de la gérance du consulat général. Les suivants, Méchain (1832-1839), le marquis de Châteaugiron (1839), qui ne vint jamais à Tanger, et de Nion (1839-1844) eurent le même titre que Sourdeau.

Après le rétablissement de la paix en 1844, à la suite de la campagne d'Isly, un nouvel agent, l'élève-consul Mauboussin (1844-1845) géra provisoirement le consulat général. Puis de Chasteau (1845-1849) remplit les mêmes fonctions avant d'être nommé titulaire du poste. Au début de 1846, quand le consulat général fut transformé en mission diplomatique, il devint chargé d'affaires et consul général, tandis qu'auparavant il avait seulement le titre de consul général, exerçant les fonctions de chargé d'affaires. Il se plaignit d'ailleurs que le ministère des Affaires étrangères ne lui donnât pas toujours le titre auquel il avait

(1) Brevet du 10 floréal an X (30 avril 1802), *A.P.R.*, première section, politique, vol. 3.

(2) Nous indiquons ci-après nos représentants successifs d'après les documents des *Archives du Protectorat* et non d'après l'*Annuaire diplomatique et consulaire* qui comporte parfois des erreurs manifestes.

droit; en effet, dans l'almanach royal de 1847, la mission de France au Maroc figurait encore parmi les consulats et non point parmi les postes diplomatiques proprement dits (1). Ses trois premiers successeurs, Bourée (1849-1852), Devoize (1852-1855) (2), qui ne prit jamais possession de son poste et le vicomte de Castillon (1855-1862), portèrent le même titre que lui.

Vinrent ensuite un ministre résident, Béclard (1862-1864) et deux ministres plénipotentiaires, le baron d'Aquin (1864-1871) et Tissot (1871-1876), ce dernier plus connu peut-être par ses travaux scientifiques sur le Maroc romain que par son rôle diplomatique.

Enfin, à partir de 1876 et jusqu'à 1912, tous nos agents accrédités auprès du souverain chérifien portèrent le titre d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. Ce furent successivement : Le Sourd (1876-1877), de Vernouillet (1877-1881), Ordéga (1881-1884), Féraud (1884-1887), Patenôtre (1888-1891), le comte d'Aubigny (1891-1894), Baylin de Monbel (1894-1900), Revoil (1900-1901), Saint-René Taillandier (1901-1906) et Regnault (1906-1912). Le premier, Le Sourd, n'exerça d'ailleurs pas ses fonctions, car il mourut en France, avant d'être venu au Maroc.

Malgré la continuité de sa représentation, le gouvernement français jugea nécessaire, à deux reprises, d'envoyer un ambassadeur particulier négocier avec le makhzen. Peu après la prise d'Alger, il s'émut à juste titre de l'intervention du Maroc dans la province d'Oran, où le sultan Moulay Abd er-Rahman nomma un khalifa à Tlemcen. Sans même en prévenir à l'avance Delaporte, alors en fonctions à Tanger, il délégua en 1832 à la cour chérifienne le comte de Mornay, chargé d'obtenir du sultan le rappel de son khalifa et une renonciation formelle à tout droit sur l'ancienne régence d'Alger. Le souverain marocain donna tous les apaisements nécessaires à notre envoyé, d'autant plus facile-

1) *A.P.R.*, première section, politique, vol. 22, dépêches des 16 février 1846 et 3 novembre 1847.

(2) Dans les documents des archives du ministère des affaires étrangères, Devoize — et il en est de même pour son successeur de Castillon — est parfois qualifié de « consul général chargé d'affaires ». Il ne semble pas cependant que l'organisation de notre représentation au Maroc, telle qu'elle avait été fixée pendant l'exercice de Chasteau, ait été modifiée.

ment que sa tentative échouait d'elle-même au moment où Mornay se trouvait à Meknès.

Quelques années plus tard, en 1836, la participation des tribus du Maroc oriental à la lutte contre la France détermina une nouvelle mission spéciale, confiée cette fois, pour en augmenter l'effet, à un officier, le lieutenant-colonel de la Rüe. La cour chérifienne reconnut notre souveraineté en Algérie et prit l'engagement d'observer la plus stricte neutralité à notre égard (1).

Les demandes de la France ne furent pas toujours aussi bien accueillies. A trois reprises, les agissements hostiles du gouvernement marocain ou son refus de satisfaire à nos justes réclamations entraînèrent la rupture des relations diplomatiques entre la France et le Maroc. En 1844, le makhzen protesta contre la création du poste de Lalla Marnia, en territoire algérien, et suscita de graves incidents de frontière. La guerre s'ensuivit, marquée par la défaite à Isly des troupes de Sidi Mohammed ben Abd er-Rahman et par les bombardements de Tanger et de Mogador; la paix fut rétablie par le traité de Tanger du 10 septembre 1844 (2).

Une autre rupture se produisit en 1849, pendant l'exercice de Chasteau. Le fils de notre agent consulaire de Casablanca, qui se rendait à Tanger par voie de terre, avait été frappé par un Marocain, alors qu'il passait à proximité de Moulay Bou Selham, dans le Gharb. D'autre part, un courrier de Chasteau avait été arrêté à Fès sans motifs par le makhzen. En outre, le palefrenier de la légation française était appréhendé et jeté en prison sous un prétexte futile. Chasteau, alors en congé, était représenté par Roches, secrétaire de la mission. Celui-ci, dans l'impossibilité d'obtenir du makhzen les réparations légitimement dues, amena le pavillon national. Il resta cependant à Tanger, mais confia les intérêts français au consul des Deux-Siciles. Les négociations suivies par ce dernier n'aboutirent pas et Chasteau, revenu à son poste, quitta Tanger avec son personnel et ses na-

(1) Sur les missions du comte de Mornay et du lieutenant-colonel de la Rüe, voir Philippe de Cossé-Brissac, *Les rapports de la France et du Maroc pendant la conquête de l'Algérie* (1830-1847), Paris, 1931, chapitres II et III.

(2) Sur la rupture de 1844, voir P. de Cossé-Brissac, *op. cit.*, chapitre VI.

tionaux le 27 octobre, pour se retirer à Gibraltar. Dès le 8 novembre suivant, il regagnait le Maroc, le sultan ayant accepté nos conditions, et le drapeau français fut à nouveau hissé au mât de la maison consulaire. Néanmoins, à la demande du makhzen, Chasteau et Roches furent rappelés en France quelques semaines plus tard (1).

Pendant que Bourée était en fonctions, survint une troisième rupture. Le 1er avril 1851, un navire français s'échoua dans l'estuaire du Bou Regreg et fut pillé par les habitants de Salé. Cet incident apparut comme une occasion propice de relever le prestige de notre pavillon, amoindri par les conditions dans lesquelles était intervenu le rappel de Chasteau et de Roches. Le gouvernement chérifien s'étant refusé à nous accorder la réparation du préjudice causé, une escadre française vint bombarder Salé le 26 novembre 1851. Le 8 décembre suivant, Bourée quittait Tanger avec tout le personnel de la mission et se retirait à Algésiras. Le 12 mars 1852 seulement, notre représentant revenait au Maroc, après que Moulay Abd er-Rahman eut accepté nos conditions et personnellement écrit au prince Napoléon (2).

Quelques années plus tard, alors que notre chargé d'affaires Devoize était remplacé par Jagerschmidt, secrétaire de la mission, une autre rupture fut évitée de justesse. Le 22 février 1855, un Chérif du Tafilalet, cousin éloigné du sultan, tuait un paisible commerçant français de Tanger, Paul Rey, « pour faire un exemple ». Ce crime souleva dans la ville et dans tout le pays une émotion considérable, tant parmi les Marocains que parmi les étrangers. L'intervention énergique de Jagerschmidt lui permit d'obtenir la mise à mort du coupable, mais il fallut qu'il annonçât officiellement son départ, pour que les autorités marocaines se décidassent à faire exécuter le meurtrier (3).

---

(1) Sur la rupture de 1849, voir notre étude, *La France et le Maroc en 1849*, dans *Hespéris*, 1946, pp. 123-155.

(2) Sur la rupture de 1851, voir notre étude, *Les relations de la France et du Maroc sous la deuxième République*, dans *Actes du Congrès du centenaire de la Révolution de* 1848, Paris, 1948, pp. 397-408, et les sources citées.

(3) Sur cette affaire, voir notre étude, *Le meurtre du Français Paul Rey à Tanger en* 1855, dans *Bulletin de l'Enseignement public du Maroc*, 1943, pp. 132-144.

Nos consuls généraux, chargés d'affaires ou ministres résidaient à Tanger et non pas à la cour chérifienne. Ils communiquaient avec le makhzen par l'intermédiaire d'un naïb, ou représentant du sultan, qui, lui aussi, résidait généralement à Tanger, mais parfois à Tétouan ou à Larache. Au début du XIX[e] siècle, leurs fonctions leur laissaient de nombreux loisirs, mais leurs occupations s'accrurent rapidement, à partir de 1830 surtout et ne cessèrent de se multiplier jusqu'en 1900, pour devenir particulièrement importantes et absorbantes pendant « la crise marocaine », c'est-à-dire durant les douze premières années du XX[e] siècle. L'activité de nos représentants se manifestait sous les formes les plus diverses, dont la plus diplomatique était de négocier et conclure des traités ou des conventions.

Sourdeau fut le premier à signer avec le gouvernement chérifien, les 17 mai 1824 et 28 mai 1825, deux accords, appelés « Articles additionnels au traité du 28 mai 1767 ». L'un se bornait à confirmer les clauses de ce traité et y ajoutait deux articles relatifs à la vente des prises et à l'approvisionnement de nos navires de guerre dans les ports marocains. Le second contenait la même confirmation et rappelait expressément le droit de la France au traitement de la nation la plus favorisée, droit déjà mentionné dans l'article 5 du traité de 1767 (1).

En 1844, après la campagne d'Isly, le consul général de Nion signa, conjointement avec le duc de Glücksberg, secrétaire de l'ambassade de France à Madrid, le traité de Tanger du 10 septembre qui, sans doute afin de ménager la susceptibilité du makhzen, portait simplement le titre de « Convention... pour régler et terminer les différends survenus entre la France et le Maroc ». Mais la discussion et l'établissement du traité relatif à la délimitation de la frontière algéro-marocaine, signé à Lalla Marnia le 18 mars 1845, furent confiés au général de la Rüe, l'ancien ambassadeur de 1836.

La convention du 19 août 1863 sur la protection fut négociée et signée à Tanger par Béclard, qui en discuta les clauses avec

(1) Voir le texte des accords de 1824 et 1825 et celui des autres traités ou conventions signalés par la suite, dans P.-Louis Rivière, *Traités, codes et lois du Maroc*, Paris, 1924, t. I.

Mohammed Bargach, le naïb du sultan et avec El-Hajj Driss ben Driss. L'accord ainsi passé limitait le nombre des personnes sur lesquelles pouvait s'étendre le droit de protection, mais omettait de préciser l'objet et l'étendue du droit lui-même.

Deux ans plus tard, d'Aquin signa pour la France la convention internationale du 31 mai 1865, relative au phare du cap Spartel, près de Tanger. Aux termes de l'entente intervenue, le sultan du Maroc remettait « la direction supérieure et l'administration de cet établissement » à neuf nations européennes et aux Etats-Unis d'Amérique, qui s'engageaient à en prendre l'entretien à leur charge.

A la conférence qui aboutit à la convention de Madrid du 3 juillet 1880 sur la protection, la France fut représentée par l'amiral Jaurès, mais de Vernouillet prit une part importante à sa préparation.

L'accord commercial franco-marocain du 4 octobre 1892 fut négocié par d'Aubigny. Il réduisait certains droits de douane à l'entrée au Maroc ou à la sortie de ce pays, levait l'interdiction d'exporter certaines marchandises et assurait la protection dans l'empire chérifien des marques de fabrique françaises.

Nos agents de Tanger, Revoil et Saint-René Taillandier, ne participèrent pas directement à la conclusion des accords Cauchemez, signés à Paris en 1901 et 1902. En 1905, Saint-René Taillandier séjourna plusieurs mois à Fès pour obtenir du makhzen d'importantes réformes dans l'organisation et l'administration du Maroc, mais l'intervention de l'Allemagne l'empêcha d'aboutir. Enfin, Regnault fut avec Revoil l'un des signataires pour notre pays de l'acte d'Algésiras du 7 avril 1906 et c'est lui qui négocia et signa, avec Moulay Hafid, le 30 mars 1912, le traité de Protectorat.

On ne saurait étudier par le détail toutes les autres obligations qui incombaient à nos diplomates de Tanger. Ils devaient notamment : assurer le fonctionnement du tribunal consulaire de leur ville; assister, conseiller et surveiller leurs nationaux et protégés; préparer de temps à autre l'envoi en France d'un ambassadeur chérifien; entretenir une correspondance régulière avec les consuls, vice-consuls ou agents consulaires établis dans le

pays et leur donner des instructions; se tenir, à partir de 1880, en rapports suivis avec les officiers de la mission militaire française, qui se trouvaient soit à Rabat, soit à la cour chérifienne; et enfin, principalement, négocier avec le makhzen et mettre le ministre des affaires étrangères de Paris au courant de toutes leurs diligences.

Les réclamations présentées au gouvernement marocain devinrent particulièrement fréquentes à partir de l'installation de la France en Algérie. De 1830 à 1847, les « affaires de la frontière » tinrent la première place dans les préoccupations de nos agents. Même après la reddition d'Abd el-Qader, quantité d'incidents plus ou moins graves se produisirent fréquemment, qui nécessitèrent des démarches répétées auprès du sultan et de ses ministres.

La question de la protection accordée aux sujets marocains donnait lieu à d'incontestables abus. A compter de 1860 environ, elle entraîna des négociations prolongées avec les autorités marocaines. Ce problème d'ailleurs était souvent lié au règlement des créances dues à nos nationaux ou ressortissants. Les uns et les autres se plaignaient d'abord au consul dont ils dépendaient. Celui-ci s'adressait au pacha ou au caïd local, mais presque toujours en vain et, en désespoir de cause, saisissait la légation de Tanger. Il s'ensuivait alors une interminable correspondance avec le naïb du sultan, si bien que les affaires en suspens s'accumulaient rapidement. Le plus souvent, un voyage de notre représentant à la cour chérifienne permettait seul d'en obtenir le règlement. Après un examen attentif et contradictoire, le makhzen admettait généralement le principe des réclamations formulées, mais obtenait de fortes réductions sur les sommes demandées.

C'est ainsi par exemple qu'en 1890, les créances en souffrance depuis une dizaine d'années, au nombre de 1.956, atteignaient une valeur de plus de 1.500.000 francs, des francs-or. Elles appartenaient pour la plupart à des Israélites, porteurs de patentes de nationalité française ou protégés, qui avaient une tendance marquée à exploiter notre protection. A ceux-ci, le ministre Ordéga avait d'ailleurs accordé un concours beaucoup plus large qu'on ne l'avait fait avant lui. Patenôtre réussit à régler la question et le makhzen versa une indemnité de 280.000 pesetas pour la

liquidation de toutes les créances invoquées. Beaucoup de nos représentants déploraient à juste titre l'intervention de la légation dans de semblables affaires, où elle risquait de compromettre sa dignité et qui retenaient une grande partie de son activité (1).

Les difficultés commerciales se renouvelaient sans cesse. En effet, certains sultans, tel Moulay Abd er-Rahman, poussés par le désir d'augmenter leurs revenus, prenaient inconsidérément des décisions nouvelles, souvent contradictoires, soit pour augmenter les droits de douane, soit pour interdire l'exportation de certaines marchandises.

La navigation française sur les côtes marocaines attirait souvent l'attention de nos agents. En 1845, la corvette à vapeur, le *Papin,* fit naufrage entre Azemmour et Mazagan et soixante-quinze personnes furent noyées, dont notre vice-consul Marey-Monge, qui rejoignait son poste à Mogador (2). A plusieurs reprises, dans la seconde moitié du XIXe siècle, certains de nos navires furent l'objet, sur la côte du Rif, d'actes de piraterie : la *Jeune Dieppoise,* en 1855, le *Saint-Vincent* en 1894, le *Prosper Corné* en 1896 (3). En toutes ces occasions, nos ministres ou chargés d'affaires étaient tenus à maintes démarches.

Souvent, il leur fallait en outre intervenir en faveur de leurs compatriotes, négociants établis au Maroc ou voyageurs de passage dans le pays. Trois marchands français sollicitèrent ainsi leur protection de 1864 à 1869 : Paul Lambert d'abord, puis les sieurs Faux et Jacquety qui, installés à Marrakech, se trouvaient en butte à l'hostilité déclarée du caïd de la ville (4). En 1867, ce fut le botaniste Balansa qui se plaignit d'avoir été vic-

---

(1) Sur les questions de la protection et du règlement des créances dues aux Français ou aux ressortissants français, voir notamment *A.P.R.*, première section, politique, passim.

(2) Sur le naufrage du *Papin,* voir *A.P.R.*, première section, politique, vol. 22, dépêches des 16, 17, 18, 22 décembre 1845.

(3) Sur ces actes de piraterie, voir notamment *A.P.R.*, première section, politique, vol. 25, dépêche du 19 avril 1855; vol. 26, dépêches des 14, 25 avril 1856, etc.

(4) Sur les difficultés de Lambert, Faux et Jacquety, voir *A.P.R.*, première section, politique, vol. 148, dépêches des 29 août, 19 novembre 1864, 16 septembre 1867; onzième section, consulat de Mogador, vol. 69, passim et carton n° 4.

time d'une tentative de meurtre, au cours d'une exploration scientifique dans l'Atlas. Le baron d'Aquin dut négocier pendant de longs mois pour obtenir, d'abord une enquête, puis des sanctions contre les agresseurs du voyageur (1). A partir de 1882 et à plusieurs reprises, Henri de la Martinière, qui fut plus tard premier secrétaire de la mission de Tanger, se livra à des recherches archéologiques à Larache et à Volubilis; les difficultés qu'il eut avec les habitants obligèrent notre légation à des réclamations répétées auprès du makhzen (2).

Les fantaisistes, les aventuriers et les escrocs occupèrent aussi nos diplomates. En 1885, un juge de paix d'Alger accabla Féraud de lettres et de mémoires; il aurait voulu obtenir du sultan l'autorisation de creuser dans le nord du Maroc un canal reliant l'Atlantique à la Méditerranée, afin de permettre aux navires d'éviter le détroit de Gibraltar en cas de guerre (3). La même année, un sujet autrichien, condamné pour abus de confiance par son consul de Rabat, s'installait à Mogador sous le nom d'El-Hajj Abd el-Qerim bey et se présentait comme ambassadeur de l'empereur d'Araucanie-Patagonie, Achille Ier (4). Vers la même époque, ce fut un drogman de son personnel qui, par ses escroqueries, occasionna de multiples ennuis à Féraud (5). Il serait facile de citer bien d'autres personnages dont les excentricités ou les indélicatesses causèrent de nombreux soucis à notre mission de Tanger.

On a vu que les agents français, comme d'ailleurs tous les autres, ne communiquaient avec le gouvernement chérifien que par l'intermédiaire d'un naïb du sultan. Cette charge avait été créée dans le but d'éviter les contacts directs des représentants

(1) Sur l'agression de Balansa, voir notre étude, *Un botaniste français dans le sud marocain en 1867*, dans *Revue de géographie marocaine*, 1946, pp. 140-146.

(2) Sur les incidents des feuilles de La Martinière, voir *A.P.R.*, première section, politique, passim.

(3) Sur ce projet, voir *A.P.R.*, première section, politique, vol. 35, passim.

(4) Sur El-Hajj Abd el-Qerim bey, voir *A.P.R.*, première section, correspondance, politique, vol. 36, passim; *Le Figaro*, n° du 28 avril 1886; *Le Gil Blas*, nos des 24 et 27 avril 1886.

(5) Sur les escroqueries de ce drogman, voir *A.P.R.*, première section, politique, vol. 35, passim.

européens avec le makhzen central et facilitait la politique de celui-ci, toute de lenteur et de temporisation. Les divers titulaires qui se succédèrent dans le poste excellaient dans l'art d'utiliser tous les moyens dilatoires; ils n'avaient du reste qu'une initiative fort restreinte et devaient en référer à leur souverain pour toutes les questions d'une certaine importance. A la suite de la rupture de 1851, le gouvernement français obtint le droit, pour son chargé d'affaires de Tanger, de correspondre directement avec le sultan, mais il n'en usa guère et la situation redevint bientôt ce qu'elle était auparavant : les négociations traînaient en longueur et les discussions s'éternisaient sans jamais aboutir. Comme le disait de Castillon : au Maroc, « toute réclamation doit prendre plus ou moins la forme d'un ultimatum ». De son côté, un autre de nos agents écrivait : « Pour négocier utilement avec les Marocains, le meilleur moyen est de commencer par où l'on termine habituellement, c'est-à-dire par des coups de canon. »

Les vues du gouvernement chérifien étaient d'ailleurs grandement facilitées par les rivalités des puissances européennes. Les nations chrétiennes se trouvaient en fait solidaires vis-à-vis d'un Etat musulman; elles auraient donc eu le plus grand intérêt à suivre une politique commune. Cependant, elles n'ont presque jamais cessé d'être en conflit au Maroc et l'histoire extérieure de ce pays au XIXe siècle est pour une large part celle de la lutte d'influence de la France et de l'Angleterre. Les chargés d'affaires ou ministres français ne restèrent jamais en fonctions plus de quelques années et certains même ignoraient tout des affaires musulmanes et marocaines, lorsqu'ils débarquaient à Tanger. Par contre, la Grande-Bretagne eut l'avantage d'être représentée auprès des souverains chérifiens, pendant quarante ans — de 1845 à 1885 — par le même agent, John Drummond Hay, qui mettait au service de son pays d'incontestables qualités et une connaissance approfondie de toutes les questions marocaines. Bien souvent, Sir John, comme on l'appelait, soutint le makhzen contre nous. C'est ainsi par exemple que, sur son intervention, le gouvernement britannique obtint en 1849 du prince-président Napoléon le rappel de Chasteau et de Roches, dont la présence à

Tanger constituait un obstacle à la politique anglaise. Mais le départ de nos représentants, dans des circonstances que nul n'ignora, porta un grave tort à notre prestige au Maroc.

Tout chef de légation qui venait prendre possession de son poste à Tanger devait se rendre à la cour chérifienne pour présenter ses lettres de créance au souverain près duquel il était accrédité. C'était souvent l'occasion, nous l'avons déjà dit, d'obtenir du makhzen, le règlement des affaires en suspens. Quelquefois d'ailleurs, notre diplomate se déplaçait spécialement pour une négociation délicate; tel fut le cas de Sourdeau, en 1825, pour signer les « Articles additionnels au Traité du 28 mai 1767 » et de Saint-René Taillandier qui, en 1905, tenta de faire agréer tout un programme de réformes. Un semblable voyage exigeait de longs préparatifs, entraînait des dépenses élevées, durait toujours au moins plusieurs semaines et constituait une véritable expédition, pendant laquelle notre agent se trouvait entièrement absorbé par sa mission (1).

Le consul général, chargé d'affaires ou ministre plénipotentiaire ne pouvait évidemment suffire seul à la tâche qui lui incombait. Il était assisté d'un certain personnel, jamais assez nombreux à son gré et dont l'importance ne cessa de grandir jusqu'à la veille du Protectorat. Au début du XIXe siècle, Sourdeau était simplement aidé par un vice-consul, un chancelier, un drogman et un censal-interprète. En 1846, Chasteau, qui venait d'être nommé chargé d'affaires, avait sous ses ordres : un secrétaire de la mission, un élève-consul, un chancelier, un drogman et deux censaux-interprètes.

En 1891, Patenôtre avait pour collaborateurs : un premier secrétaire, un second secrétaire, un attaché, un chancelier, un vice-chancelier, qui remplissait en même temps les fonctions de secrétaire-archiviste, un drogman et un élève-drogman. Tout ce monde suffisait à peine pour assurer l'expédition des affaires.

---

(1) Sur les conditions de ces déplacements, voir notre étude, *Les dépenses d'une mission française à la cour chérifienne en* 1825, dans *Hespéris,* 1943, pp. 163-181.

Le chef de la mission et ses secrétaires remplissaient les fonctions purement diplomatiques : la correspondance avec le quai d'Orsay, les communications écrites échangées journellement avec les autorités chérifiennes, nos agents de la côte et le gouvernement général de l'Algérie. Au premier secrétaire incombait en outre l'instruction des affaires portées devant le tribunal consulaire, qu'il avait la charge de présider. Le drogman et l'élève-drogman, absorbés par des traductions incessantes, n'avaient aucun loisir et ne pouvaient être employés à d'autres travaux. Le chancelier et le vice-chancelier géraient les affaires consulaires; ce n'était pas du reste une légère occupation, dans un pays où tous les pouvoirs étaient confondus et où l'usage s'était établi de faire intervenir la légation dans les moindres affaires, dont le règlement aurait été partout ailleurs du ressort de la police locale (1).

Enfin, en 1912, la mission de France à Tanger comprenait, à côté de Regnault : trois secrétaires, un attaché, deux interprètes, un consul, un consul suppléant, un consul chargé de la chancellerie et un vice-consul, secrétaire-archiviste.

Certains de ces collaborateurs de nos représentants furent d'excellents agents, tels par exemple Charles Jagerschmidt, Henri de La Martinière, Auguste de Saint-Aulaire. On a vu l'énergique attitude du premier, alors chargé d'affaires de France, à la suite du meurtre de notre compatriote Paul Rey en 1855. La Martinière, nommé premier secrétaire de la mission en 1898 et dont nous avons déjà signalé les travaux scientifiques, fut chargé de gérer la légation en 1899, après le départ de Montbel, jusqu'à l'arrivée de Revoil; il le fit avec beaucoup d'autorité. Saint-Aulaire, venu à Tanger en 1902, alors qu'il était secrétaire d'ambassade, y resta jusqu'en 1909. Il fut le plus précieux des collaborateurs pour Saint-René Taillandier et Regnault et se distingua au cours d'une mission à Fès en 1904. En 1910, il reçut la médaille du Maroc et le général Lyautey, qui connaissait sa valeur, l'appela près de lui, en 1912, comme délégué à la Résidence générale.

---

(1) Voir notamment *A.P.R.*, première section, politique, vol. 44, passim.

Par ailleurs, de 1815 à 1912, comme à la fin du XVIII[e] siècle et au début du XIX[e] siècle, la France eut toujours au Maroc des consuls, des vice-consuls ou des agents consulaires, dans les ports de l'Atlantique ou de la Méditerranée, et même parfois dans certaines villes de l'intérieur. Tous ces agents dépendaient du chef de la mission de Tanger, entretenaient avec lui une correspondance suivie et lui servaient d'informateurs.

C'étaient généralement des commerçants français ou des Israélites marocains comme agents consulaires et des fonctionnaires de carrière comme consuls ou vice-consuls. Les villes où ils exerçaient ainsi leurs fonctions étaient celles de Tétouan, Larache, El-Qsar el-Kebir, Rabat, Casablanca, Mazagan, Safi, Mogador, Fès et Marrakech. Mais la répartition dans ces localités des différents agents n'eut jamais rien d'absolument fixe; plus d'une agence consulaire fut transformée en vice-consulat ou en consulat et certains postes ne furent créés qu'à la fin du XIX[e] siècle ou même au début du XX[e] siècle. C'est ainsi notamment qu'en 1828, il y avait à Rabat seulement un agent consulaire, l'Israélite marocain Ismaïl Sumbel, dont l'accueil, fort réservé, causa une profonde déception au voyageur René Caillié, à son retour de Tombouctou (1). Par la suite, de véritables consuls y furent envoyés, tel Auguste Beaumier, arrivé en 1854, qui resta en fonctions plus de dix ans et se montra un agent hors de pair avant d'aller en la même qualité à Mogador. A Fès, Henri Gaillard, titulaire en 1900 du vice-consulat créé en 1894, se montra de même un agent de premier ordre. Sa connaissance du Maroc, son esprit politique, sa conscience furent des plus utiles à la cause française et lui valurent, en 1912, d'être nommé secrétaire général du Protectorat.

Au mois de janvier 1912, il y avait ainsi : des consuls à Rabat, Casablanca, Safi, Mogador et Fès; des vice-consuls à Tétouan, Larache, Mazagan et Marrakech et un agent consulaire à El-Qsar el-Kebir.

---

(1) René Caillié, *Journal d'un voyage à Timbouctou et à Jenné*, Paris, 1830, t. III, pp. 126-131.

VI. — Le rôle et l'action des représentants de la France.

Tous nos agents, depuis Bérard jusqu'à Regnault, ont incontestablement joué un rôle diplomatique, pour quelques-uns d'ailleurs fort important.

On alléguera peut-être que certains n'étaient que des consuls et non pas de véritables diplomates. La controverse sur le caractère de la fonction consulaire n'est pas nouvelle (1); on admet généralement aujourd'hui que le consul n'est ni un agent diplomatique, ni un simple agent de commerce, mais un officier du droit des gens, haut fonctionnaire du pays qui l'accrédite. Mais il n'en a pas toujours été ainsi. Dès les XIIIe et XIVe siècles, il y eut dans les principaux ports de la Méditerranée des consuls de France qui pendant longtemps représentèrent surtout des intérêts privés. Ce n'étaient cependant pas uniquement des agents commerciaux; à la fois magistrats et administrateurs, on leur confiait parfois également les relations diplomatiques avec les souverains étrangers. Le régime des Capitulations, qui apparut au XVIe siècle, accrut leur rôle et leur prestige. Comme on l'a justement écrit : « Ils étaient chargés de protéger, auprès des autorités des pays où ils résidaient, non seulement les intérêts des négociants et des navigateurs, mais aussi les intérêts de l'Etat lui-même, dans une latitude plus ou moins grande » (2).

En 1227 évidemment, le consul marseillais de Ceuta, nommé par sa « nation », n'avait aucune fonction diplomatique; il se bornait à régler les différends survenus entre ses compatriotes et à représenter ceux-ci auprès des autorités marocaines. Mais le rôle de Guillaume Bérard et de ses successeurs était certainement pour une large part celui d'un agent politique. Sans doute nos consuls du Maroc aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, qui avaient d'ailleurs le même titre et la même situation que ceux du Levant, devaient s'occuper activement du commerce et de la navigation, mais en même temps ils représentaient les intérêts politiques de

---

(1) Voir à ce sujet James Donnadieu, *Les consuls de France*, Paris, 1928, première partie, chapitre 1er et les références citées.

(2) De Miltitz, *Manuel des consuls*, t. II, première partie, p. 472.

la France auprès du Maroc. Quand le sultan Moulay Abd el-Malek envoyait Bérard à Henri III « pour traiter alliance entre eux », une semblable mission présentait incontestablement un caractère diplomatique. Il en était de même des négociations suivies par nos agents pour la libération des captifs, et des traités conclus avec les maîtres du Maroc, tels ceux passés par André Prat avec les marabouts de Dila.

Pendant longtemps, les représentants de la France au Maroc, comme en Orient et dans le reste de la Barbarie, furent de simples commerçants.

En général habiles négociants, ils n'ont pas toujours rempli leurs fonctions comme on aurait pu le souhaiter. Plusieurs, tels Antoine Reymond à Salé-le-neuf et Toussaint Boyer à Tétouan, se montrèrent pleins d'attentions pour leurs compatriotes captifs; « non contents de les bien régaler, ils leur donnaient encore de l'argent » (1). Mais, à certains, manquaient souvent les qualités nécessaires pour mener à bien de délicates négociations et même parfois la simple conscience de leurs obligations. Le succès des tractations d'André Prat avec les Dilaïtes n'empêche pas de regretter la désinvolture avec laquelle il négligea le consulat de Salé-le-neuf durant plus de quinze ans. Son fils témoigna de la même indifférence pour les intérêts français et ne songeait guère qu'à ses affaires personnelles quand il donnait des instructions aux vice-consuls qui le représentaient. Quelques-uns de ceux-ci, au surplus, s'avérèrent nettemnt insuffisants, comme Siméon, qui ne savait ni lire ni écrire.

Une semblable situation ne doit pas étonner. Il était souvent difficile de trouver des hommes qualifiés, car les négociants installés dans le pays ou désireux de s'y établir n'étaient pas nombreux. Par ailleurs, les consuls du Maroc, comme tous ceux de Barbarie, ne tiraient que peu de profits de leurs charges. « Il était impossible que la nécessité ne les obligeât quelquefois à faire des bassesses (2). »

---

(1) *Relation de la captivité du sieur Mouette dans les royaumes de Fez et de Maroc*, Paris, 1683, pp. 326-327.

(2) *Lettre de Vauvré à Seignelay*, du 14 juillet 1686, dans *Les sources inédites...*, deuxième série, France, t. II, p. 616.

Ce fut ce qui se produisit. Le Français Germain Mouette, qui resta captif au Maroc de 1670 à 1680, reprochait à la plupart des consuls et marchands de Salé-le-neuf de s'enrichir du butin fait par les corsaires sur les Chrétiens. L'un de ces consuls aurait fait fortune, non seulement de cette manière, mais encore en gardant les rançons à lui remises pour le rachat des esclaves. Mouette, dont les accusations semblent malheureusement fondées, visait sans doute Henri Prat ou l'un de ses agents (1).

D'autre part, les consuls commerçants avaient parfois tendance à confondre leurs affaires personnelles et celles de leur pays. Il était alors malaisé de savoir s'ils agissaient en qualité de marchands ou en qualité de consuls. L'incident du *Notre-Dame de la Garde* en 1612, qui porta un si grand tort aux relations franco-marocaines, montre bien les inconvénients de confier à un négociant des fonctions consulaires. Ces ennuis ne furent plus à redouter lorsque toute opération commerciale eut été, en 1691, interdite aux consuls. Toutefois ceux-ci, même à partir de cette époque, ne furent pas toujours à la hauteur de la situation. Les premiers d'ailleurs ne furent autres que les marchands déjà en place, qui renoncèrent à leur négoce.

On comprend par suite que les sultans aient quelquefois considéré nos consuls comme des personnages de trop mince importance, pour discuter avec eux de tous les problèmes qui se posaient entre les deux pays. En 1684 par exemple, Moulay Ismaïl ne reconnaissait pas à Périllié qualité suffisante pour traiter avec lui (2). L'insuffisance de nos représentants réguliers explique les missions données au baron de Saint-Amans en 1682 et à Pidou de Saint-Olon en 1693. Elle a de même déterminé l'envoi de négociateurs particuliers, tels Razilly ou Château-Renaud, venus sur des navires de guerre et qui n'hésitaient pas à désigner eux-mêmes de nouveaux agents.

Il convient toutefois de faire remarquer les conditions toutes particulières dans lesquelles se trouvaient nos compatriotes.

---

(1) *Relation... du sieur Mouette...*, *op. cit.*, pp. 308, 312.

(2) *Lettre de Moulay Ismaïl à Louis XIV*, du 22 juillet 1684, dans *Les sources inédites...*, deuxième série, France, t. II, p. 445.

Qu'ils fussent en résidence à Tétouan, à Salé-le-neuf ou dans les autres ports de l'Atlantique, leur existence n'offrait guère d'agréments. Il leur fallait vivre au milieu d'une population hostile, dans un cercle très restreint d'européens qui, souvent, se jalousaient et ne cherchaient qu'à sa nuire, « dans un pays barbare où l'on ne trouvait aucun divertissement... où il n'y avait ni ordre, ni justice » (1). De plus, les relations avec les autorités locales et les sultans étaient souvent difficiles. Aux unes et aux autres, nos consuls devaient, à toute occasion et pour la moindre négociation, offrir de riches cadeaux ou, comme on disait alors, des « donatives », et le souverain n'était jamais le dernier à réclamer de semblables présents. Aussi des hommes comme de Rastin ou La Magdeleine ont-ils eu un mérite tout particulier d'avoir continué à remplir consciencieusement les devoirs de leur charge, après les sévices qui leur furent infligés.

Les consuls de carrière avaient une autre personnalité que la plupart des marchands qui les avaient précédés. Chénier, par exemple, a témoigné dans l'exercice de ses fonctions des plus sérieuses qualités. Il se montra sans conteste un fonctionnaire zélé, un parfait honnête homme et un excellent agent diplomatique. Cependant lui aussi n'échappa pas aux vexations et aux humiliations du sultan, et l'on conçoit qu'à la fin de son séjour à Rabat il ait été quelque peu désabusé.

Quant aux diplomates qui nous ont représenté à la cour chérifienne à partir de 1815, ce furent tous des agents distingués, qui plaidèrent utilement en faveur des intérêts de leur pays. La politique énergique d'Ortéga fut « une des plus fortes qui aient défendu la cause française » (2) au Maroc. L'érudition arabe de Féraud et la sympathie qu'il manifestait à l'égard des Marocains lui valurent un cordial accueil du sultan Moulay Hassan, tandis que les mesures prises par de Monbel pour restreindre les abus de la protection augmentèrent notre prestige. Enfin, Saint-René

(1) *Lettre de David de Vries à l'Amirauté d'Amsterdam*, du 20 juin 1654, dans *Les sources inédites...*, première série, Pays-Bas, t. V, p. 393.

(2) H. de La Martinière, *op. cit.*, p. 37.

Taillandier, par ses négociations de 1905, dont on ne saurait lui imputer l'échec, prépara utilement la voie à Regnault, qui acheva l'œuvre de ses prédécesseurs.

Le gouvernement français n'a peut-être pas toujours soutenu comme il aurait dû le faire ses agents au Maroc, et l'on s'étonne avec regret qu'il n'ait pas réagi contre les traitements inqualifiables — aussi graves que le coup d'éventail du dey d'Alger — dont furent victimes de Rastin, La Magdeleine et Chénier.

Néanmoins, il faut souligner la continuité de notre représentation diplomatique, presque absolue de 1577 à 1912. Des hommes qui parlèrent ainsi au nom de la France, certains ont eu des faiblesses, d'autres ont commis des erreurs, mais la plupart avaient un sens exact de leurs devoirs. Par leurs efforts répétés, ils ont entretenu des rapports réguliers, souvent même cordiaux, avec les souverains du Maroc et maintenu le prestige français. Beaucoup se sont penchés avec compassion sur les misères de leurs compatriotes. Dans l'ensemble, ils se sont montrés les bons artisans d'une longue œuvre politique, à peu près ininterrompue pendant plus de trois siècles, et qui n'a pris fin qu'à la signature du traité de Protectorat.

LISTE DES PRINCIPAUX REPRESENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE AU MAROC (1).

Seuls figurent sur cette liste les agents pourvus d'un poste fixe et officiel et non pas ceux chargés d'une représentation officieuse ou d'une négociation particulière, tels Arnoult de Lisle ou Claude du Mas, aux XVIe et XVIIe siècles, ni les envoyés auxquels fut exceptionnellement confiée une mission spéciale, comme de Piton en 1533, de Razilly en 1619, 1624, 1629, 1630, Saint-Amans en 1682, Pidou de Saint-Olon en 1693, de Breugnon en 1767 ou de Mornay en 1832.

(1) Nous ne nous dissimulons pas les imprécisions et les lacunes que présente cette liste et nous souhaitons qu'un érudit, mieux informé que nous, puisse compléter notre travail ou y apporter les rectifications nécessaires.

En outre, à partir de la création du consulat général, remplacé ultérieurement par une mission diplomatique, nous indiquons seulement le nom du principal agent français, toujours en résidence à Tanger depuis la fin de 1725, mais non pas ceux des consuls, vice-consuls et agents consulaires des ports de l'Atlantique et de la Méditerranée ou des villes de l'intérieur.

BÉRARD (Guillaume) 1577-1588

« Consul de la nation françoise ès-royaumes... de Marroc [Marrakech] et de Fez ».

Réside à la cour du sultan.

FORNIER (Georges) .... 1591-1608 (?)

« Consul, protecteur et deffançeur desdits manants et habitans dudit Marseille et de tous autres de la nation françoise... auxdits royaumes de Fez et Marroques [Marrakech] ».

Réside à Fès.

CURIOL (Guillaume) 1607-1611

« Consul pour la nation françoise ».

Réside vraisemblablement à Safi.

CASTELANE (Jean Philippe) .... 1611-1619 (?)

« Consul pour la nation françoise ».

Réside à Safi.

PRAT (André) 1629-1648

« Consul pour la nation françoise au païs de Toutouan [Tétouan] et ville de Sallé ».

Représenté par un vice-consul :

DE RASTIN (Gaspard), 1634(?)-1643, qui réside à Salé-le-neuf.

MAZET (Pierre) 1630-1634

« Consul de la nation françoise au château et ville de Salay » [Salé], de 1630 à 1631;

à Marrakech, mais résidant en fait à Safi, à partir de 1631.

DE BOURGARONNE .... 1631- (?)
Consul à Safi.

DE BOYER, sieur DE BANDOL (François) ...... 1647- (?)
« Consul de la nation françoise ès-dits lieux de Saffi, Mogador, Sainte-Croix [Agadir] et la coste tirant du côté de midy à la côte de Feiz » ([Fès].

PRAT (Henri) 1648-1683
« Consul pour la nation françoise au païs de Toutouan [Tétouan] et ville de Sallé ».
Représenté par plusieurs vice-consuls successifs :

CITRANI (Pierre) 1650-1653
JULIEN-PARASOL (Antoine).. 1653-1661 (?)
JULIEN (François) .... (?)-1672
REYMOND (Antoine) 1672-1679
GAUTIER (Pierre) 1679-1680
résidant à Salé-le-neuf;

CHEILLAN père, en fonct. en 1651
CHEILLAN (Antoine) ...... (?)-1666
SIMÉON .... 1666-1667 (?)
résidant à Tétouan.

LAMBERT .... 1655 ou 1657-(?)
Consul des îles d'Albouzème.
Ne vint pas prendre possession de son poste.

FRÉJUS (Roland) .... 1664-1667 (?)
« Consul de la nation françoise en la ville d'Albouzème et autres lieux en dépendans ».

Représenté par un vice-consul :
ROYER (Etienne) 1666-1667

DE LASTRE .... 1667- (?)
Consul à Tétouan,

GAUTIER (Pierre) 1681-1683

Chargé à titre provisoire de la gérance du consulat de Salé-le-neuf.

BOYER (Toussaint) 1682-1683

Chargé à titre provisoire de la gérance du consulat de Tétouan.

PÉRILLIÉ (Jean) 1683-1687

Consul à Salé-le-neuf et à Tétouan.

Représenté à Tétouan par un vice-consul:

AILHAUD, en fonctions en 1685

ESTELLE (Pierre) 1685-1701

Consul à Tanger jusqu'au 31 octobre 1685, puis à Tétouan, à partir de cette date.

ESTELLE (Jean-Baptiste) 1689-1701

Consul à Salé-le-neuf.

Suppléé par un consul intérimaire :

MONTDÉSIR 1689-1690

Assisté d'un vice-consul :

DOQUINDEGUY (Martin),
en fonctions en 1692-1693

PÉRILLIÉ (Jean) 1701-1711

Consul à Salé-le-neuf.

POULARD 1702

Consul à Tétouan.

Ne vint pas prendre possession de son poste.

MAILLET 1703

Consul à Tétouan.

Ne vint pas prendre possession de son poste.

De Vatry 1703-1705

Consul à Tétouan.

Boyer (Toussaint) 1705-1707

Chargé à titre intérimaire de la gérance du consulat de Tétouan.

La Magdeleine (Pierre de) 1707-1718

Consul à Tétouan jusqu'en 1711, puis à Salé-le-neuf, à partir de cette date.

Bonnal 1712

Consul à Tétouan.

Meuve 1712-1718

Négociant, faisant fonctions de consul à Tétouan.

Chénier (Louis de) 1767-1782

Consul général jusqu'en 1775, puis, à partir de cette date, « chargé d'affaires de Sa Majesté auprès du Roy de Maroc ».

Réside :

à Safi, jusqu'en 1768
à Salé-le-neuf .... de 1768 à 1781
à Tanger .... de 1781 à 1782

Assisté d'un vice-consul qui réside à Salé le-neuf :

Mille 1776-1779
Mure (Henri-Noël) 1779-1782

Mure (Henry-Noël) 1782-1786

Vice-consul à Salé-le-neuf.

Seul chargé de gérer les affaires de France au Maroc, de 1782 à 1786.

Du Rocher 1786-1795

Consul général et chargé d'affaires à Salé-le-neuf, de 1786 à 1793.
Consul général et chargé d'affaires de la République française au Maroc, à partir de 1793.

Assisté d'un vice-consul :

Mure (Henry-Noël).

Mure (Henry-Noël) 1795-1796

Chargé par intérim du consulat général.
Réside à Salé-le-neuf jusqu'au 25 novembre 1795, puis à Tanger, à partir de cette date.

Guillet (Charles Antoine) 1796-1804

Consul général par intérim de la République française au Maroc, jusqu'en 1799.
Consul général et chargé d'affaires titulaire de 1799 à 1801.
Chargé d'affaires et commissaire général des Relations extérieures, à partir de 1801.

Fournet (Dominique) 1804-1805

Sous-commissaire chargé par intérim du Commissariat général de France à Tanger.

D'Ornano (Michel-Ange) 1805-1814

Commissaire général et chargé d'affaires, jusqu'en 1807.
Consul général et chargé d'affaires, à partir de 1807.

Sourdeau (Edouard) 1814-1815

Consul général et chargé d'affaires.

Fournet (Dominique) 1815

Vice-consul, chargé d'affaires par intérim.

Sourdeau (Edouard) 1815-1828

Consul général et chargé d'affaires.

DELAPORTE (Jacques) 1828-1830
Vice-consul, chargé de la gestion du consulat général.

MÉCHAIN (Jérôme) 1830-1839
Consul général et chargé d'affaires.

DE CHATEAUGIRON (René) 1839
Consul général et chargé d'affaires.
Ne vint pas prendre possession de son poste.

DE NION (Antoine) 1839-1844
Consul général et chargé d'affaires.

MAUBOUSSIN (Victor) 1844-1845
Elève-consul, chargé de la gérance du consulat général.

DE CHASTEAU (Edme) 1845-1849
Chargé de la gérance du consulat général, puis consul général exerçant les fonctions de chargé d'affaires, jusqu'en 1846.
Chargé d'affaires et consul général, à partir de 1846.

BOURÉE (Prosper) 1849-1852
Chargé d'affaires et consul général.

DEVOIZE (Antoine) 1852-1855
Chargé d'affaires et consul général.
Ne vint pas prendre possession de son poste, dont la gestion fut assurée par le secrétaire de la mission, Charles JAGERSCHMIDT, spécialement accrédité en qualité de chargé d'affaires, par lettres du 14 janvier 1853.

DE CASTILLON (Gustave) 1855-1862
Chargé d'affaires et consul général.

BÉCLARD (Léon) 1862-1863
Ministre résident.

D'Aquin (Auguste) (1) 1864-1871
Ministre plénipotentiaire.

Tissot (Charles) 1871-1876
Ministre plénipotentiaire.

Le Sourd (Georges) 1876-1877
Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.
Mort avant d'être venu prendre possession de son poste.

De Vernouillet (Augustin) 1877-1881
Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.

Ortéga (Ladislas) 1881-1884
Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.

Féraud (L.-Charles) 1884-1887
Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.

Patenôtre (Jules) 1888-1891
Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.

D'Aubigny (Jules) 1891-1894
Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.

Baylin de Monbel (Joseph) 1894-1900
Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.

Revoil (Amédée) 1900-1901
Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.

---

(1) Le baron d'Aquin, prénommé Auguste-Louis-Victor-Aymé, est souvent appelé, dans les documents des archives du Protectorat, « Le baron Aymé d'Aquin ».

SAINT-RENÉ TAILLANDIER (Georges) 1901-1906
Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.

REGNAULT (Eugène) 1906-1912
Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.

Jacques CAILLÉ.

ADDENDUM

A la liste ci-dessus des « Principaux représentants diplomatiques de la France au Maroc », il faut ajouter le nom de BERTTIN, vice-consul à Tétouan en 1670, ainsi qu'il résulte de deux lettres inédites, tout récemment découvertes par M. Philippe de Cossé-Brissac.

Par ailleurs, de nouveaux documents, retrouvés par MM. Robert Ricard et Philippe de Cossé-Brissac, nous apprennent qu'entre 1537 et 1557 le roi de France envoya en ambassade au Maroc un marchand de Lyon, Jean PACQUELON, sur lequel ces deux auteurs publieront une étude dans le tome IV, 1re série, Portugal, des *Sources inédites de l'histoire du Maroc*, qui doit paraître prochainement.

VARIÉTÉS

Une présentation stendhalienne à l'Institut [1]

J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de M. René Dollot, ministre plénipotentiaire, deux ouvrages stendhaliens, dont il est l'*auteur*. Le premier a pour titre : *Autour de Stendhal* (2), et le second : *Stendhal journaliste* (3).

Ces deux ouvrages, qui fournissent une importante contribution à la connaissance de Stendhal, sont le fruit de longues, patientes et sagaces recherches poursuivies par un diplomate lettré. Ces recherches ont été souvent menées sur les lieux où Stendhal séjourna ou passa, dans les archives mêmes de ses consulats italiens, souvent aussi dans les riches archives du Quai d'Orsay que M. René Dollot a fructueusement utilisées.

Sous les titres d'*Autour de Stendhal* et de *Stendhal journaliste* sont réunies pour notre plus grande commodité de nombreux articles dispersés dans des revues depuis une vingtaine d'années, mais que M. René Dollot a augmentés de documents inédits et auxquels il a joint toute une série d'études inédites.

---

(1) Séance du 24 janvier 1949.

(2) Milano, Istituto editoriale Italiano, 1948, in-8°, XIV-302 p., illustré.

(1) Séance du 24 janvier 1949 de l'Académie des Sciences morales et politiques. — Les deux ouvrages présentés par M. Marcel Bouteron ont été couronnés par l'Académie Française, Prix Calmann-Lévy, 1949.

Autour de Stendhal comporte quatre parties. La première est une réédition, mais enrichie de nouvelles trouvailles, des *Journées adriatiques de Stendhal,* parue en 1929. Cette première partie est consacrée au consulat de Beyle à Trieste et à ses déplacements vénitiens.

La deuxième partie évoque l' « Arrigo Beyle, Milanese », le Casin di San Paolo, la Simonetta, la Scala, et la vie de Milan, si chère à Stendhal. La troisième partie comprend une série d'études sur Chateaubriand jugé par Stendhal, Mme de Staël vue par Stendhal et Mme Récamier. La quatrième partie est consacrée à divers détails de la vie et de l'œuvre de Stendhal : Stendhal auditeur au Conseil d'Etat, le centenaire des *Mémoires d'un touriste,* Un ami de Stendhal : J.-B. Delécluze, Talleyrand vu par Chateaubriand et par Stendhal, et enfin une conclusion sur la vie posthume de Stendhal et son extraordinaire fortune depuis la fin du XIXe siècle, après 1880, date qu'il avait assignée, lui-même, à sa sortie de l'obscurité.

Autour de Stendhal est orné de suggestives illustrations reproduisant les sites triestins et milanais familiers à Stendhal, comme la promenade de Sant-Andrea de Trieste, le Corso di Porta Orientale et la Casa Bovara de Milan.

Quant au second ouvrage présenté à l'Académie, *Stendhal journaliste,* nous en connaissions déjà un important chapitre : *Stendhal Chroniqueur de la Restauration,* qui fit, naguère, ici-même l'objet d'une communication très remarquée.

Stendhal journaliste est divisé en trois parties : la première est consacrée aux rapports de Stendhal avec la presse française de son temps, entre autres : le *Journal des Débats,* son « cher *Journal des Débats* », *Le Commerce, Le Constitutionnel,* le *Courrier français,* le *Journal de Paris,* le *Figaro,* le *Globe, Le Mercure de France, Le National,* le *Temps,* la *Revue de Paris,* sans omettre la *Gazette des Tribunaux,* dont Stendhal était un lecteur passionné.

Mais si des rapports de collaboration régulière n'existent pas entre Stendhal et la presse française de son temps, il n'en fut

pas de même pour la presse anglaise, où Stendhal tint régulièrement, de 1822 à 1829, la rubrique de courriériste de la vie française. Ces sept années de chronique ont été réunies, par M. Henri Martineau, sous le titre de *Courrier anglais,* dans son édition du Divan où elles ne forment pas moins de cinq volumes.

En 1821, Stendhal quittant Milan était rentré à Paris, sans fonction et sans argent; aussi accepta-t-il avec empressement la proposition que l'éditeur Henry Colburn — qui avait, en 1818, publié une traduction anglaise de *Rome, Naples et Florence* — lui fit de collaborer aux diverses revues dont il était propriétaire. Ainsi était assuré à Stendhal un confortable revenu de 9 à 10.000 francs qui lui permit pendant sept ans de vivre de la vie large qu'il aimait. En retour, il s'agissait pour lui de renseigner au jour le jour le public anglais sur les différents aspects de la vie française. En relisant ces savoureuses chroniques parues dans *New Monthly Magazine, Monthly Review, London Magazine,* nous assistons en contemporains véritables, avec un recul de plus d'un siècle, à la vie de la France sous la Restauration. Nous avons sous les yeux : le roi, les princes, la cour, les nobles, les hommes politiques, les hommes de lettres, les artistes, les bourgeois, les commerçants et les industriels, les paysans, le peuple et aussi l'armée pour laquelle Stendhal manque de tendresse, et enfin sa cible préférée, le clergé et les Jésuites.

C'est de cette *Comédie humaine* en miniature que M. René Dollot nous présente dans les deuxième et troisième parties de son *Stendhal journaliste,* une analyse très poussée, entremêlée de citations nombreuses et significatives.

Les portraits finement tracés, marqués de l'humour stendhalien, abondent dans ces chroniques mais aussi les vues prophétiques.

Dès 1822, Stendhal prédit à ses lecteurs anglais la chute des Bourbon et l'avènement de la branche cadette. « On voudra bien écrivait-il le 27 novembre (à propos des *Mémoires sur les Cent Jours* de Benjamin Constant), se rappeler le ton des pamphlets anglais publiés pendant le règne de Jacques et avant la révolution de 1688. Jamais l'histoire d'aucun peuple ne présenta une simi-

litude aussi complète, que celle de la France de 1822 et de l'Angleterre de 1684. » Et, la même année 1822, quelques mois plus tard, il accentue sa prophétie, et explique à ses lecteurs anglais, mal renseignés, dit-il, par Burke et Mme de Staël, que la Restauration n'est pas une fin et que le drame qui dure depuis 1789 ne finira probablement qu'en 1900. » 1900... et même plus tard.

Les chroniques de Stendhal prennent place parmi les documents nécessaires à nos historiens, et M. René Dollot doit être félicité d'avoir fait connaître au public cette précieuse mine de petits et de grands faits vrais du temps de Charles X.

Marcel BOUTERON, *de l'Institut.*

Poincaré et l'occupation de la Ruhr

Parlant ici de Raymond Poincaré, nous avons évoqué l'occupation de la Ruhr que d'aucuns considèrent comme une énigme diplomatique (1). Dans un brillant exposé, M. Jacques Chastenet, de l'Institut, a repris l'argumentation de son livre, le 20 décembre 1949, devant la Société d'Histoire de la Troisième République. Nous ne la reproduirons pas ici, renvoyant à notre analyse ou pour une information plus complète au livre de M. Chastenet (2).

Au cours de la discussion qui suivit la conférence, nous eûmes l'occasion d'apporter le témoignage du Comte de Saint-Quentin, conseiller de l'Ambassade de France à Berlin en 1923. M. Jules Laroche, alors directeur adjoint des Affaires politiques et commerciales, intervint à son tour. Il nous a paru que les souvenirs des deux ambassadeurs méritaient d'être enregistrés. C'est l'objet des notes qui vont suivre. — R. D.

---

(1) *Revue d'Histoire diplomatique*, 1948, et p. 20 et s. de la plaquette « *Deux grands Lorrains : Jules Ferry et Raymond Poincaré* », publiée dans la *Bibliothèque Internationale et Diplomatique* de la Librairie Pedone.

(2) Jacques Chastenet, de l'Institut, *Raymond Poincaré*, Troisième République, Julliard, 1 vol., 415 p., 1948, p. 244 et s.

L'OCCASION MANQUÉE DE LA RUHR
(SEPTEMBRE 1923)

La question de la Ruhr, pas plus d'ailleurs que le problème allemand dans son ensemble, ne pouvait être réglée par la France et l'Allemagne en tête-à-tête. Car, faute d'accord avec nos Aliiés, surtout avec l'Angleterre et les Etats-Unis, il nous était impossible de vaincre à la longue la résistance d'un vaincu, prompt à exploiter les divisions des vainqueurs. Nous avions été contraints d'agir seuls, les Belges et nous, en procédant à l'occupation de la Ruhr parce que l'inertie britannique favorisait trop ouvertement la mauvaise volonté allemande. Nous avions triomphé seuls. Mais nous ne pouvions décider seuls de l'avenir. Ne fût-ce qu'en raison de nos dettes envers l'Angleterre et les Etats-Unis, il nous fallait renouer la solidarité entre les vainqueurs et donner au problème de la Ruhr une solution internationale.

Si telle a été la conception de M. Poincaré au moment où la résistance passive de l'Allemagne s'est effondrée, il a été mal inspiré dans l'exécution. Il aurait dû accepter la conversation que sollicitait Stresemann en faisant sa soumission et diriger l'entretien vers un règlement général sans laisser à Londres et Washington, non plus qu'à Berlin, d'incertitudes sur le but qu'il visait. De cette manière, il aurait pu rester le maître de la négociation, défendre efficacement les intérêts français dans le cadre de l'intérêt général et conserver aux yeux de l'opinion allemande le bénéfice moral de la victoire.

Au lieu de cela, il s'enferma dans un mutisme total et hargneux. Il laisse sans réponse les télégrammes par lesquels son Ambassadeur à Berlin transmet les sollicitations de Stresemann et, quand M. de Margerie insiste, lui témoigne sa mauvaise humeur en mettant à sa charge les frais du télégramme. Le respect de la solidarité des vainqueurs suffit-il à expliquer une attitude aussi passionnée ? Non certes. Ce n'est pas calomnier M. Poincaré que de penser qu'il voulait gagner du temps pour attendre

que le désordre politique, financier, économique, social engendré en Allemagne par l'aventure de la résistance passive eût porté tous ses fruits, que le Gouvernement du Reich, impuissant à maîtriser l'anarchie, fût vraiment à quia. Il n'excluait pas de ses prévisions le morcellement par désagrégation politique. Sans aider ouvertement les séparatistes, il voulait les laisser courir leur chance.

Mais Stresemann, avec les conseils de Schacht, refit une monnaie saine; avec la Reichswehr, il réprima durement les soulèvements ouvriers et il écrasa les séparatistes. Comme l'autorité française ne voulait pas assumer la responsabilité de soutenir ceux-ci en défi à la réprobation anglaise et américaine, elle assista indifférente aux exécutions et aux massacres (Pirmasens). M. Poincaré perdit la face.

Aussi bien le règlement international auquel il finit par se rallier n'intervint-il que, lorsque, désavoué aux élections législatives de 1924, il eut quitté le pouvoir. Le Président de la République, M. Millerand, qui suivit de près le Président du Conseil dans la retraite, avait vu plus juste dans l'affaire allemande. Parlant au Conseiller de l'Ambassade de France à Berlin, il lui dit avoir été « amertumé » par l'obstination de M. Poincaré à ne pas causer l'automne précédent avec l'Allemagne.

Dans ces conditions la réunion de la Conférence de Londres, dans l'été de 1924, bien que le Gouvernement de M. Herriot s'y fût rendu de bon cœur, et son œuvre, le plan Dawes, bien que le véritable auteur en fût l'expert français Jean Parmentier, prirent devant l'opinion allemande figure d'échecs français, car toute solution dont notre pays n'avait pas eu l'initiative était considérée comme prise contre lui.

Le plan Dawes, en soi, ne méritait d'ailleurs pas les reproches véhéments qu'on ne lui a pas ménagés. Sa trop courte expérience a montré qu'il était viable et nous assurait des bénéfices substantiels. Il aurait été meilleur encore si un lien de droit avait pu être reconnu entre les paiements qu'il prévoyait en notre faveur et ceux auxquels nous étions tenus envers l'Angleterre et les Etats-Unis. (Cette affirmation vaut naturellement aussi pour la dette anglaise envers les Etats-Unis.) C'est sans doute un point

que M. Poincaré, très soucieux d'acquitter nos dettes de guerre, aurait pu faire préciser à notre avantage s'il avait provoqué le règlement quand il en avait le pouvoir l'automne précédent, au lieu de condamner par son abstention son successeur à prendre la remorque de Londres et de Washington.

Tel quel, le plan Dawes ne reçut qu'un commencement d'exécution. Anglais et Américains réservèrent un accueil favorable aux demandes d'aménagement présentées par Stresemann, qui comportaient non seulement une réduction sérieuse des paiements, mais surtout l'abandon du contrôle efficace qu'avaient stipulé les créanciers de l'Allemagne. Ce fut le plan Young, auquel M. Poincaré, redevenu Président du Conseil, se résigna, probablement, comme le dit M. François-Poncet, parce qu'un lien était enfin établi entre les versements de l'Allemagne et ceux de la France et de l'Angleterre aux Etats-Unis.

Le plan Young lui-même ne tarda pas à être emporté dans la catastrophe où la crise déclenchée aux Etats-Unis précipita l'économie allemande qui avait gaspillé avec une complète imprévoyance des crédits américains inconsidérés. L'Allemagne ne se releva de cette seconde faillite qu'aux bras de Hitler.

Faut-il croire que ces événements, dont l'engrenage fatal devait se dérouler jusqu'à une nouvelle guerre mondiale, auraient pu être conjurés si M. Poincaré n'avait pas manqué l'occasion offerte en septembre 1923 ? L'affirmation serait bien osée. Un règlement direct franco-allemand n'aurait pas été plus durable alors qu'il n'avait été possible en 1918. Un règlement général, guidé par la France au lieu d'être subi par elle, aurait assurément été préférable au plan Dawes. Mais aurait-il empêché longtemps les Puissances signataires de Versailles de commettre les erreurs qui devaient les conduire, l'une au fond et les autres au bord du gouffre ?...

René DE SAINT-QUENTIN.

QUELQUES ASPECTS DE L'AFFAIRE DE LA RUHR

Aux observations pénétrantes et, à mon sens, pleinement justifiées, que mon collègue et ami le comte de Saint-Quentin a consacrées aux conditions dans lesquelles s'est réglée l'occupation de la Ruhr, qu'il me soit permis d'ajouter quelques souvenirs qui peuvent aider à préciser sur certains points l'attitude du Président Poincaré.

Celui-ci, nul ne l'ignore plus, hésita beaucoup avant de s'engager dans la voie de l'occupation. Il y fut incité et comme poussé par la fermeté de M. Millerand qui, depuis longtemps, avait discerné que seule cette entreprise pouvait avoir raison de la mauvaise volonté dont faisait preuve le gouvernement du Reich dans l'exécution du traité de paix. Etant président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, M. Millerand en avait déjà proposé la mise en œuvre à la Conférence de Spa (juillet 1920) qui, pour la première fois depuis la signature du traité de Versailles, mettait en présence les anciens alliés et leur ex-adversaire, l'Allemagne.

La première partie de cette réunion était consacrée aux manquements de l'Allemagne en matière de désarmement. M. Millerand, appuyé par le Maréchal Foch, proposa de stipuler que si le Reich n'exécutait pas dans les délais prescrits les engagements sur lesquels la Conférence serait tombée d'accord, il serait procédé, à titre de sanction, à l'occupation de la Ruhr. Lloyd accepta, plus facilement qu'on ne s'y attendait, cette idée, à laquelle se rallia le comte Sforza. Devant l'accord unanime des « alliés », le gouvernement allemand consentit à l'insertion de cette clause dans le texte de la décision adoptée.

La seconde partie de la conférence avait pour objet les manquements d'ordre économique, spécialement ceux qui concernaient les livraisons de charbon à la France et à l'Italie. La discussion fut âpre et mit notamment le fameux industriel Stinnes aux prises avec les « alliés ». De nouveau, M. Millerand proposa de sanc-

tionner les décisions arrêtées par la menace d'une occupation éventuelle de la Ruhr. Cette fois, Lloyd George fit une belle résistance et il fallut toute l'obstination du président français pour la vaincre. Le Premier britannique craignait évidemment une main-mise de la France sur l'économie allemande. Au cours du débat, il eut ce mot révélateur : « Si vous allez dans la Ruhr, nous irons aussi. » A quoi M. Millerand acquiesça avec bonne humeur.

La situation était différente lorsque M. Poincaré, devenu président du Conseil, se résolut à l'occupation. Dans l'intervalle, l'échec de la conférence de Cannes, qui avait provoqué la démission de Briand, avait accentué les divergences de vues entre Paris et Londres. Après une nouvelle conférence dans cette dernière capitale, une ultime réunion franco-anglaise avait eu lieu à Paris en janvier 1923. Bonar Law y était arrivé avec un plan comportant des réductions très importantes des sommes dues par l'Allemagne au titre des Réparations, mais aussi avec un projet d'entente pour le règlement des dettes de guerre interalliées. Il n'est guère douteux qu'il s'attendait à de longues discussions, par conséquent qu'il n'était pas fermé à toute idée de conciliation, car sir W. Tyrrell, qui participait alors à la conférence réunie à Lausanne pour élaborer un traité de paix avec la Turquie, confiait à M. Barrère, qui y représentait la France avec M. Bompard, que le Premier britannique avait pris ses dispositions pour un séjour prolongé à Paris. Informé par l'ambassadeur de France à Rome, M. Poincaré n'en brusqua pas moins les choses, et l'on se sépara, presque sans avoir siégé, dans une atmosphère de « mésentente cordiale ». Le chef du gouvernement français avait en effet pris son parti.

Cette fois il n'était plus question de voir la Grande-Bretagne s'associer à une opération qu'elle envisageait avec une appréhension hostile. Aussi M. Poincaré jugea-t-il bon de donner à l'action envisagée une base juridique, subtile mais inattaquable, en faisant constater par la Commission des Réparations, à la majorité, un manquement de l'Allemagne.

On sait comment cette entreprise, admirablement préparée du côté français et, en particulier, au Quai d'Orsay, par mon cher et

éminent ami Jacques Seydoux aboutit à une réussite qui dépassa les espérances, et contraignit Stresemann à céder.

J'étais alors directeur adjoint des Affaires politiques et commerciales au ministère des Affaires étrangères et, en l'absence du directeur qui prenait son congé, chargé du service. En cette fin de septembre, M. Poincaré faisait à Sampigny une cure d'air, mais non de repos : chaque soir on lui envoyait des pièces à signer et les textes des informations venues de nos représentants à l'étranger. Le matin à 8 heures, ayant pris connaissance du courrier qu'il recevait à 6 heures et demie, il m'appelait au téléphone, me dictait ses instructions, et je lui donnais lecture des télégrammes arrivés pendant la nuit. C'est ainsi qu'un matin je pus lui lire le télégramme par lequel notre ambassadeur à Berlin, M. de Margerie, annonçait la capitulation de Stresemann.

J'avais, je l'avoue, douté, au début, du succès de l'opération. C'est avec une sincérité d'autant plus chaleureuse que je félicitai le président du Conseil. Il m'avait écouté en silence, et me dit alors de cette voix sèche, qui masquait en réalité une âme secrètement émotive, « c'est à voir, c'est à voir; je vais préparer un télégramme pour Bruxelles. » Je pressentis aussitôt, avec stupéfaction, qu'il allait se dérober à la conversation qui s'imposait, et j'en attribuai la raison au désir de ne pas s'exposer au reproche, qu'il avait adressé à d'autres, de « causer » avec l'Allemagne, c'est-à-dire de se prêter à un compromis. Sans doute, comme le pense M. de Saint-Quentin, espérait-il aussi que le processus de désintégration économique de l'Allemagne continuerait son œuvre. Quoi qu'il en soit, l'occasion fugitive n'avait pas été saisie. Eût-elle changé le cours de l'histoire ? Il serait osé de l'affirmer, mais le destin est fait parfois d'impondérables, et une chance vaut toujours la peine d'être courue.

Jules LAROCHE.

Trois grands soldats

GOURAUD, FRANCHET d'ESPÉREY, GUILLAUMAT (1)

Il est assez curieux qu'au lendemain de la seconde guerre mondiale trois biographies de soldats qui se sont illustrés au cours du précédent conflit aient vu le jour en quelques mois : celles du général Gouraud, du maréchal Franchet d'Espérey, du général Guillaumat (1). Le premier, chef prestigieux, s'inscrit dans la tradition de Bayard; du second on pourrait penser qu'il fut le « Clemenceau militaire » de l'époque. Et sans forcer ces comparaisons, le dernier prendrait plutôt rang dans la lignée réfléchie de Joffre. Aucun n'a d'ailleurs bénéficié du prestige du vainqueur de la Marne ou du maréchal Foch, voire de Galliéni et de Pétain. J'écarte à dessein le proconsul Lyautey, demeuré un peu à l'écart de ces grands stratèges. Ils n'en sont peut-être que plus représentatifs d'une époque aujourd'hui révolue qui achève de prendre à nos yeux sa figure historique.

*
* *

I. — Né à Paris, le 17 novembre 1867, Henri Gouraud appartient à une génération fortement marquée par la guerre franco-allemande. A peine sait-il lire que les romans d'Erckmann-Cha-

(1) Pierre Lyautey, *Gouraud,* avec un portrait et deux fac-similés d'autographes, 1 v. 272 p. in-8° couronne, René Julliard, Sequana, Paris, 1949. — Général Paul Azan, *Franchet d'Espérey,* 1 v. gr. in-8° 302 p., avec cartes, Paris, Flammarion éd., 1949. — Léon Noël, de l'Institut, ambassadeur de France, *Un Chef, le Général Guillaumat,* 1 v. illustré, format 14×19, 136 p. sous couverture deux tons, Editions Alsatia, Paris, 1949.

trian éveillent en lui l'idée de la revanche. Plusieurs des dissertations qu'il composera pendant ses années d'études au Collège Stanislas nous permettent de pressentir l'homme. Dans l'une d'elles, il traite avec une maturité juvénile des « qualités que doit posséder le général en chef ». En 1887, il obtient le premier prix d'histoire au concours général. Réprouvant les compromissions du soldat et de la politique, l'année précédente, à Longchamps où les troupes défilent « en l'honneur des soldats du colonel Dominé qui ont défendu Tuyen Quan », on crie « Vive Boulanger », lui pas. Boulanger qu'est-ce qu'il a fait ? Foi militaire, intensité de la vie religieuse, notion du devoir intransigeante. On évoque en présence de cet adolescent dont Saint-Cyr comblera tous les vœux, qui ne se mariera jamais, les moines chevaliers des grands ordres du passé. M. Pierre Lyautey dit justement : « Il y a de la sainteté dans cette existence. » Colonial né, Gouraud n'intrigue que pour se faire envoyer en Afrique où l'on se bat. Le massacre de la mission Bonnier survenu le 14 janvier 1894 décide de sa nomination. Il aura l'honneur, et ce sera sa première affaire, de venger ses morts à Tombouctou. Finalement, il sera mis avec sa compagnie à la disposition du commandant Lartigue et enlèvera Samory » (1).

Il est difficile aujourd'hui de se rendre compte du retentissement qu'eut en son temps la prise du grand chef noir, le 29 septembre 1898. « Samory tenait depuis vingt ans nos colonnes en échec. Borgnis-Desbordes, Archinard, Humbert, Bonnier, Monteil, Audéoud, tous avaient cherché à l'atteindre. Cet homme hantait les imaginations (2). » D'un coup, le nom de Gouraud s'inscrit dans notre épopée coloniale. Et ce jeune officier de vingt et un ans montre qu'il sait allier la prudence à l'audace. Il eût pu faire périr l'almamy; il lui garde la vie, se contentant de le faire prisonnier afin que nul dans la brousse ne puisse mettre en doute sa soumission. M. Pierre Lyautey constate justement que Gouraud est « désormais avec Marchand un de nos pionniers les plus en vue ».

---

(1) Gouraud, *l. c.*, p. 41.
(2) Gouraud, *l. c.*, p. 49.

Mais Marchand restera l'homme de Fachoda tandis qu'il est en perpétuelle ascension. « A Bengassi, dit son biographe, Gouraud entend sonner la charge, marche au canon, monte à l'assaut. A Kourma, il est passé maître dans l'art de prendre des redans, d'escalader des terrasses. » A Zanguébé (12 avril 1901), « il est devenu un chef, choisit son heure et son terrain, devine les intentions de l'adversaire, lui impose sa volonté » (1). Cependant bientôt s'achèvera le temps des glorieux combats corps à corps à l'ancienne mode et des anecdotes pittoresques empruntées aux mœurs et à la nature africaine qui prêtent à cette jeunesse guerrière sa couleur romanesque.

Celle-ci d'abord. Il arrive à Cotonou à l'automne de 1900. Un raz de marée transperce la lagune. Les requins y pénètrent et « livrent des combats furieux aux caïmans. Comme ceux-ci reçoivent des renforts du haut fleuve et que la lagune se referme, les requins sont battus » (1). Mœurs indigènes. « Un noir, attaqué au bord du lac (le Tchad) par un caïman, a la jambe déchirée. On le transporte à l'hôpital. Le chirurgien décide de l'amputer. On l'endort. Au réveil, il demande sa jambe pour la manger. Trop tard, l'infirmier l'a déjà dévorée » (2). Et ceci qui éclaire la psychologie allemande et qui va loin. « Pour le Centenaire d'Austerlitz, le 2 décembre, Gouraud invite ses officiers, ses sous-officiers et ses hommes à dîner au clair de lune au dessus du Chari. Quand apparaît un invité inattendu, l'hippopotame du poste allemand, attiré par les photophores. On lui jette de la pâtée de mil. L'animal semble ravi de cet anniversaire et passe la soirée à Fort-Lamy. Plusieurs jours après, les Prussiens le font chercher. Un peloton d'exécution le fusille alors comme déserteur » (3).

Après la victoire de Zanguélé, la défaite des Touareg à Galma (18 janvier 1901) ajoute un nom glorieux à notre épopée saharienne. Puis c'est le commandement du Tchad, clef de voûte de l'Afrique Occidentale et de l'Afrique Equatoriale. Le 25 décem-

(1) *L. c.*, p. 66.
(2) *L. c.*, p. 63.
(3) *L. c.*, p. 74.
(4) *L. c.*, p. 179-80.

bre 1907, Gouraud est promu colonel. Le 9 décembre 1908, Atar, capitale de l'Adrar, tombe entre ses mains. Il poursuivra l'année suivante avec une admirable ténacité ses opérations contre les fameux hommes bleus de Ma-el-Ainin et à qui lui demandera quelle a été la plus dure de ses campagnes africaines, il répondra : l'Adrar.

Il le quitte en 1909, prenant à son retour contact avec Lyautey et notre ministre à Tanger, Eugène Regnault. C'est à cette occasion que je l'ai connu au printemps de 1910. Lorsqu'il s'annonça, j'effectuais un intérim de secrétaire à la Légation. Le capitaine Prételat, attaché militaire, qui devait être plus tard son chef d'Etat-Major d'Armée, se trouvait en congé. J'obtins de M. Regnault qu'il me détachât auprès du vainqueur de Samory dont la personnalité m'intéressait. Simple, spontané, sans orgueil ni vanité, tel m'apparut le jeune colonel prestigieux dont l'œil merveilleusement bleu, le regard franc augmentaient la séduction. Nulle préoccupation d'ordre personnel : il ne pensait qu'à l'œuvre de pacification française. Une fidélité touchante aussi envers ses anciens compagnons. Je le vois encore se précipiter littéralement dans les bras du receveur de la poste, Vilarem, qu'il avait connu dans la brousse. Un beau soldat sans forfanterie.

Ce Maroc qu'il approchait pour la première fois, il allait y parcourir quelques-unes des plus belles étapes de sa carrière. Dès le mois de mai 1911, il y reparaît à la tête d'un régiment colonial pour consolider, avec Moinier et Brûlard, l'occupation menacée. Fez sauvée l'année suivante, il reçoit les étoiles. Il a si bien gagné la confiance de Lyautey que, lorsque celui-ci échangera pour un temps le Haut-Commissariat contre le Ministère de la Guerre, il n'acceptera de venir rue Saint-Dominique qu'à la condition que Gouraud le remplace au Maroc.

Nous sommes en décembre 1916. Il a quitté en 1914 son gouvernement de Fez à la tête de la 4ᵉ brigade marocaine. La guerre ne l'a pas surpris. Il s'y est d'ailleurs préparé. Jamais, en effet, il n'a perdu le contact avec l'armée dans la métropole. S'il n'est pas passé par l'Ecole de Guerre, détaché, il a été affecté en avril 1903 au premier régiment d'infanterie coloniale à Roche-

fort, plus tard au 11ᵉ Cuirassiers. Il suivra les grandes manœuvres dirigées par le général de Lacroix, commandera en France le 7ᵉ, puis le 21ᵉ R.I.C.

Le voici maintenant dans les tranchées de l'Argonne, galvanisant la 4ᵉ division. Il s'affirme si promptement comme un chef que, cinq mois après avoir quitté Fez, le 25 janvier 1915, il est placé à la tête du Corps Colonial. Le front français ne le retient pourtant d'abord que quelques semaines. Le 29 avril 1915, il reçoit le commandement du corps expéditionnaire qui s'illustrera aux Dardanelles. S'il eût eu la responsabilité de l'opération, il n'est pas interdit de penser qu'elle eût été couronnée de succès. Son choix se fût en effet porté sur un autre front d'attaque que celui qu'avaient adopté les Angais (1). Notons ici que le Corps Expéditionnaire d'Orient disposait d'un Bureau Politique confié au Lieutenant Jean Boissonas, Ministre Plénipotentiaire. Un autre agent du Quai d'Orsay, destiné à une brillante carrière, M. François Charles-Roux, sera cité à l'Ordre de l'Etat-Major, le 2 octobre 1915. Grièvement blessé, le 30 juin, Gouraud doit être rapatrié. Dès qu'il est suffisamment rétabli, il se voit après une mission au front italien, confier le commandement de la IVᵉ armée. Il le retrouvera après son intérim marocain. Audacieux et humain, il s'y affirmera une fois de plus entraîneur d'hommes et fera ses preuves de stratège, sauvant Reims en mai 1918, arrêtant le 15 juillet, conformément aux directives du Général en Chef, l'offensive ennemie sur la position d'armée intermédiaire, faisant passer ce jour-là la victoire « du camp de l'Allemagne à celui de la France » (1).

L'armistice eût pu marquer pour Gouraud la fin de sa carrière active. Mais le commandant de la IVᵉ armée a fait la conquête de Clemenceau. Lorsqu'il s'agit pour la France de reprendre

---

(1) Quand les troupes françaises se concentrèrent à Alexandrie, le général d'Amade les commandait. C'est à lui que le colonel Maucorps, chef de la mission française de liaison en Egypte, démontra l'absurdité de « vouloir entrer dans la botte par la pointe du pied », observation dont l'ancien attaché militaire de France à Londres et commandant du corps expéditionnaire français au Maroc ne contesta pas le bien-fondé, mais qu'il écarta en disant : « Je suis aux ordres du général Sir Jan Hamilton ; c'est lui qui commande ici ».

(2) *Gouraud, l. c., p.* 179.

sa place au Levant, le président du Conseil lui confie le Haut-Commissariat de Syrie (8 octobre 1919). « Votre mission, lui dit-il, sera d'établir dans le fond de la Méditerranée un centre de rayonnement français. » Sa tâche délicate, sa loyauté s'opposent à la déloyauté de Fayçal, appuyé en sous-main par l'Angleterre. Partie difficile qu'il eùt été plus prudent de confier à un homme averti de la politique britannique et que finalement nous avons perdue. L'accueil fait à Gouraud par la population indigène lors de l'attentat de Kuneitra, auquel il échappa de justesse le 23 juin 1921, témoigne du prestige qu'il avait su s'acquérir dans le Levant. Raymond Poincaré qui s'était vu contraint d'exiger de lui de grands sacrifices dans l'ordre financier, le félicite, le 23 avril 1923, d'avoir été le « pacificateur et l'organisateur de la Syrie ».

Membre du Conseil Supérieur de la Guerre, Gouverneur Militaire de Paris de 1923 à 1937, date de sa retraite, il ne sera plus désormais qu'un grand chef du temps de paix. Sa légende servira le prestige français et de New-York à Indianapolis, en Pologne, en Tchécoslovaquie, il promènera la gloire de nos armes. On le reverra à Seddul Bahr, en Afrique Occidentale et au Maroc. Il retrouvera aux Indes ses anciens compagnons britanniques des Dardanelles. Enfin, le 16 septembre 1946, au lendemain des jours d'épreuve, mais d'une nouvelle défaite allemande, sa vie s'achèvera à Paris. Depuis le 22 septembre de la même année, il repose, comme il l'avait désiré, à Navarin, dans la crypte du monument aux morts des armées de Champagne.

Le nom d'Henri Gouraud méritera toujours d'être cité comme celui d'un des plus beaux soldats de l'armée française. Fut-il un grand stratège comme le suggère son biographe dans le portrait sans ombre qu'il nous a laissé du héros ? Ce n'est pas à nous d'en juger. Remarquons simplement que sa promotion à la dignité suprême ne fut jamais envisagée. Il faut être reconnaissant à M. Pierre Lyautey, qui porte lui-même un si beau nom, du fervent hommage qu'il lui a rendu. Chef de son cabinet civil en Syrie et au Liban, combattant de Champagne, nul n'était mieux placé pour retracer la biographie d'Henri Gouraud. Son vivant récit gardera pour l'histoire la valeur d'un précieux témoignage. Peut-

être eût-il pu l'accompagner d'une bibliographie des œuvres du général et des principaux écrits qui lui ont été consacrés. Mais c'est évidemment l'homme surtout qu'il a tenu à nous présenter. Et c'est la qualité de l'homme qui l'emporte en Gouraud. D'une admirable bravoure, libérée de tout sentiment mesquin, d'une grande générosité de l'âme et du cœur, c'était un preux.

*
* *

II. — Jeune, on eût pu aussi bien le prendre pour un diplomate; au soir de sa vie, pour un médecin, profession qui avait été celle de son père. En face de Franchet d'Espérey que je n'ai approché que déjà infirme dans les dernières années de son existence, on se disait qu'il n'aurait pu être que soldat. Il avait la solidité d'un roc. « A le voir, on comprenait qu'il ne pouvait être qu'un vainqueur », m'a dit un de ceux qui l'ont connu au sommet de sa fortune.

Gouraud est de bonne bourgeoisie; lui appartient à la noblesse. Son grand-père, Ministre d'Etat chargé de la police du royaume, avait suivi Charles X lors des Ordonnances qui provoquèrent la Révolution de Juillet. De son père, Louis XVIII fut le parrain, la duchesse d'Angoulême la marraine. Louis Franchet d'Espérey naquit le 25 mai 1856 à Mostaganem où le filleul de Louis XVIII servait comme capitaine aux Chasseurs d'Afrique. Le lycée de Versailles, l'Ecole de la rue des Postes le préparent à Saint-Cyr où il entrera et sortira sixième. Premier à l'Ecole de tir de Blida, il est reçu cinquième sur soixante-sept à l'Ecole de Guerre. Je ne suis pas sûr qu'aucun de ceux qui commandèrent en 1914 avaient à leur dossier plus de notes élogieuses qu'il n'en obtint de ceux qui l'ont eu sous leurs ordres. C'est un étonnant florilège qu'a recueilli le général Azan dans la biographie scrupuleuse qu'il lui a récemment consacré. Son divisionnaire à Toul, Goetschy, dira de lui en 1908 : « C'est un officier général de très haute valeur, absolument complet. Sa grande intelligence, sa vigueur physique et morale, l'expérience acquise dans de nombreuses campagnes, ses beaux services de guerre, en font un chef militaire *de tout premier ordre.* Sera toujours à la hauteur des commandements,

si élevés qu'ils puissent être, qu'on voudra lui confier, en France, aussi bien que hors de France. »

Lorsque le général Goetschy s'exprime en termes si flatteurs, d'Espérey a déjà cinquante-deux ans et une carrière singulièrement remplie. Il a débuté au 1er Tirailleurs d'Algérie, pris part à l'expédition de Tunisie, passé deux ans en Indochine au lendemain de Langson, se faisant remarquer par ses qualités « d'activité, d'entrain, d'ardeur, un jugement sain et droit ». Avant de quitter l'Extrême-Orient, il visite les principaux ports chinois et, de retour en France, fait un stage au 4e Bureau de l'Etat-Major de l'Armée, puis à la place de Paris. Le voici de nouveau en Tunisie. Le 1er novembre 1891, nous le trouvons à l'Etat-Major particulier de M. de Freycinet, Ministre de la Guerre. La « souris blanche » lui restera toujours fidèle et il la consultera à quelques-unes des étapes les plus décisives de sa carrière. Il jouit de toute la confiance du ministre. Ne rappelait-il pas que parfois « lors des visites de députés, Freycinet ouvrait à demi la porte donnant sur son bureau, et passait le bras avec un, deux ou trois doigts ouverts : c'était le nombre de billets de mille à aller demander au général Brault, chargé de la garde des fonds secrets. » Vilenies qui accroissent son horreur des politiciens. Mais il touche aussi aux grandes affaires. C'est à lui que sera confiée la copie de l'alliance franco-russe. A la chute du cabinet Freycinet (11 janvier 1893), il gagne la Tunisie, non plus seul cette fois. Le 2 juillet 1892, il a épousé Mlle Dumaine de la Josserie.

Nommé chef de bataillon, il passe à Toul au 153e d'infanterie, puis au commandement du 8e Bataillon de Chasseurs à Stenay; lieutenant-colonel, traverse Saint-Cyr, et le voici en 1900 à Pékin et à Tien Tsin. Rentré en France par le Japon et l'Amérique, c'est une suite de garnisons métropolitaines avec leurs servitudes, une première mission au Maroc en 1906. Il s'affirme si bien aux manœuvres que nous le trouvons, l'année suivante, général de brigade à Toul. Et toujours, entre temps, des voyages : hier au Danemark, aujourd'hui, l'Autriche, la Grèce, l'Italie, l'Allemagne. Nous sommes en 1910-11. C'est à Chambéry qu'en mars 1912, il reçoit sa troisième étoile. Mais la situation est difficile au Maghreb. Lyautey l'appelle auprès de lui pour commander les

troupes du Maroc occidental. A cette période critique de l'occupation, son nom demeure glorieusement associé à ceux de Lyautey, de Gouraud et de Mangin.

Son désir n'est pourtant pas de rester à Fez et il accueille avec satisfaction, le 31 octobre 1913, sa nomination au commandement du 1er corps d'armée à Lille. C'est là que le trouvera la guerre. Il y prouvera bientôt que, comme l'écrivait encore Lyautey, « il a toutes les qualités d'un grand chef ». Il les manifeste à Guise où il succède en pleine bataille, le 3 septembre 1914, au commandant de la Ve Armée, Lanrezac. Celui-ci n'a pu s'accorder avec les Anglais. « Le rôle de Franchet d'Espérey dans la journée du 4 septembre 1914 mérite d'être souligné devant l'Histoire : c'est lui qui a rendu possible la bataille de la Marne », écrit dans ses mémoires le Maréchal Joffre (1). D'Espérey rétablit l'entente avec le Maréchal French, sachant la valeur de la coopération entre alliés, voire entre voisins. A la bataille de la Marne, la Ve Armée saura sacrifier une avance personnelle pour permettre à la IXe, l'armée de Foch, de résister à l'offensive allemande, fraternité d'armes dont on a beaucoup loué les Allemands en 1870 et qui n'est cependant pas nouvelle dans notre armée. Rappellerai-je, sans remonter au delà de la Révolution, l'entr'aide mutuelle que se prêtent, en 1794, Desaix et Gouvion-Saint-Cyr sur le Rhin ?

Viennent les années obscures de la guerre de tranchées. Au printemps de 1916, il passe au commandement du groupe d'armées de l'Est. Pas plus que 1915, la troisième année de la guerre ne lui offre une occasion de gloire militaire. Elle demeurera pour lui assombrie par la mort de son fils et de son frère, le premier tombé à dix-huit ans, à Douaumont. Au lendemain de Noël, il apprend qu'il succède à Foch fatigué à la tête du groupe d'armées du Nord. Il y arrive à un moment critique, quand se prépare l'offensive Nivelle du 16 avril. Le Général Azan nous apporte la preuve qu'il ne tint pas à lui, « qui savait concevoir, oser et vouloir », qu'elle se produisît dans des conditions moins désastreuses. Un seul épisode à signaler dans la période suivante,

(1) P. 387. Cité par le général Azan, p. 135.

l'enlèvement du fort de la Malmaison, le 23 octobre 1917, opération brillamment exécutée sous sa haute direction par le général Maistre. Franchet d'Espérey sera le bouc émissaire de l'offensive allemande du Chemin des Dames du 27 mai 1918, Clemenceau ayant préféré écarter du commandement suprême une responsabilité qui, en réalité remontait à Foch. Demi-disgrâce qui vaudra à celui qui en est l'apparente victime, la page la plus éclatante de sa carrière : la victoire de Macédoine.

Le 6 juin 1918, il est nommé au commandement en chef des armées alliées en Orient. Aussi bien sa destinée semblait-elle l'appeler depuis longtemps vers le sud-est européen. Déjà, le 6 octobre 1914, il entretient le Président de la République d'une diversion dans cette région. « Franchet d'Espérey, a écrit Raymond Poincaré dans ses Mémoires, qui connaît très bien les Balkans, où il a été en mission, croit que, si notre front se stabilise en France, il faudrait songer, d'accord avec les Serbes, à prendre les ennemis à revers dans l'est de l'Europe ». Ce projet n'aura pas de suite immédiate, rencontrant l'hostilité de Joffre et de l'Etat-Major, persuadés que la décision doit être cherchée seulement sur le front occidental (1). Une première chance pourtant s'offre à lui d'aller exécuter son plan, il la repousse, n'estimant pas opportun d'aller relever Sarrail à Salonique. On eût dit qu'il pressentait que son heure n'était pas encore venue.

Remplaçant Guillaumat qui a succédé à Sarrail, il ne manque pas, avec sa loyauté coutumière, de lui rendre justice, constatant « qu'il a parfaitement mené son affaire et qu'il n'y a qu'à suivre ce qu'il a fait ». Ceci dit, on ne doit pas perdre de vue ce que dans ses Mémoires a écrit Gouvion-Saint-Cyr, qu'il faut au bon général deux qualités, la prudence et l'audace. La première « domine dans le cabinet où elle prépare le succès; la seconde sur les champs de bataille où elle les obtient ». Franchet d'Espérey, écartant le projet de son prédécesseur, en conçoit un autre qui tient compte à la fois « des faiblesses du dispositif ennemi et des qualités respectives des troupes alliées ». Il permettra l'offensive audacieuse du 15 septembre 1918 qui aura pour

---

(1) V. p. 139 et 142 et s.

conséquence l'armistice bulgare du 29 septembre. La route de Vienne et de Berlin était ouverte : mais il reçut l'ordre de Paris de s'occuper du Moyen-Orient et de rester près des rives du Danube, les troupes dirigées sur Berlin passant aux ordres de Foch.

En France, on méconnut d'abord l'importance de son succès qu'on tendit d'ailleurs à minimiser. J'y reviendrai tout à l'heure. C'est aux Allemands qu'il faut demander le jugement de l'histoire. Lüdendorff a reconnu que « les événements qui se déroulèrent sur le front bulgare scellèrent le destin de la Quadruplice » et Hindenbourg a écrit : « J'estimais, au milieu d'août, que l'heure n'était pas encore venue de douter d'une issue satisfaisante de la guerre... A la fin de septembre, notre front occidental n'était pas percé. ...Il était ébranlé, mais ne s'écroulait pas. Cependant un grand trou se produisit dans le front de combat de la Quadruplice : la Bulgarie s'effondra » (1). « Un total de 77.000 prisonniers, dont 3 généraux et 1.500 officiers, 350 canons dont 200 lourds, 1.000 chevaux, 20.000 animaux et un immense butin, tel était le résultat de la manœuvre sur Uskub; exemple unique dans la guerre de 1914-1918, d'une armée entière déposant les armes » (2).

L'armistice de Rethondes, d'après le général Azan, fut la conséquence directe de celui du 29 septembre avec la Bulgarie; il sauva l'Allemagne de la débâcle (3).

« Le gouvernement n'utilisa pas en Orient l'expérience et le prestige de d'Espérey qui écrivait à son ami Le Châtelier, le 5 octobre 1918, « ...un chapitre terminé, un autre commence ». Et au même, le 27 juin 1919 : « Je ne pense plus être appelé à jouer un rôle important. On a toujours tort d'avoir raison, surtout un militaire, et certaines personnalités du Quai d'Orsay ne me pardonneront pas l'erreur qu'elles ont commise ». Nommé membre du Conseil Supérieur de la Guerre, le 5 juillet, il allait terminer sa carrière comme Inspecteur Général des Troupes Indi-

(1) Cité par Azan, p. 208.

(2) *L. c.*, p. 200.

(3) V. outre le livre du général Azan, son article de la *Revue historique de l'Armée*, septembre 1949 (3), page 28 : *L'Armistice de septembre* 1948.

gènes, poste dont il avait suggéré la création, s'occupant de leur organisation, de leur recrutement et de leur instruction.

Deux grandes satisfactions lui sont pourtant réservées : son élévation à la dignité de Maréchal de France, son élection à l'Académie Française. Le rapport de Louis Barthou, du 19 février 1921, qui le propose pour la dignité suprême se termine ainsi : « En attendant que l'histoire donne à son rôle toute son importance, le chef vainqueur en Orient mérite sa place d'honneur auprès des autres maréchaux de France vainqueurs sur les théâtres d'Occident. » A l'Académie Française, il est élu le 15 novembre 1934 au fauteuil laissé vacant par la mort de Lyautey.

Comme Gouraud, il est de ceux que leur prestige qualifie pour incarner la France dans les circonstances solennelles. Qui mieux que lui, libérateur de la Serbie, avait sa place à Belgrade quand mourut Pierre Ier en août 1921, au mariage du roi Alexandre avec la princesse Marie de Roumanie en juin 1922 ? Il représente le Président de la République à Addis Abeba au couronnement de S.M. Haylé Selassié 1er en 1930. Mais voici l'accident du 18 mars 1933 près de Gafsa qui va faire de lui un invalide. Ses dernières années n'en seront pas moins fécondes (je songe en particulier aux *Amitiés Africaines*). Il s'éteindra le 8 juillet 1942 au château de Saint-Chamaux, à Saint-Amancet, dans le Tarn. Il repose aux Invalides depuis le 24 octobre 1947.

Militaire « par atavisme et par goût », dur pour lui-même, exigeant pour les autres, non sans quelques mesquineries qui ne laissèrent pas de lui aliéner parfois les sympathies des officiers et de la troupe, ardent et volontaire, il avait au plus haut point le sens du commandement. De tradition catholique, détaché des biens temporels, la mort de son fils l'avait libéré des ambitions humaines. Etranger à l'intrigue, il se tenait à l'écart de la politique. « Non seulement il ne craignait pas les responsabilités, mais il les assumait avec joie. » « L'homme si complet qu'était Franchet d'Espérey, dit son biographe, avait toutes les facultés voulues pour faire un chef de premier ordre. Sa robuste santé, sa bonne humeur, sa volonté, son énergie, son activité, contribuaient beaucoup à lui donner une confiance en soi précieuse

à la guerre. » Peut-être eût-il pu s'élever davantage encore et n'aurait-il pas été indigne d'occuper le premier rang sur le front occidental ? Est-ce à dire avec le général Azan que « la deuxième guerre mondiale n'aurait pas eu lieu si d'Espérey était allé dicter à Berlin les volontés de la France » ? — Constatons simplement que, dans les limites où il lui fut donné d'exercer son action, on ne peut lui refuser d'avoir été un soldat heureux.

***

III. — On ne saurait en dire autant du général Guillaumat. A deux reprises, la gloire s'éloigne de lui avec l'occasion qui lui eût permis de la saisir. Il était né le 4 janvier 1863 à Bourgneuf, près de La Rochelle. Fils d'un capitaine d'infanterie, la mort de son père le laissera très jeune orphelin. A Cherbourg, Saintes, Nantes, il fera de brillantes études, retenant « avec facilité des pages entières d'Homère et surtout d'Hérodote ». Sa mère l'oriente vers Saint Cyr — lui-même eût préféré Polytechnique. Il sort en 1884 major de la promotion des « Pavillons Noirs ». Quinze ans de carrière métropolitaine et algérienne. Puis, à l'automne 1898, il est envoyé au Tonkin, à l'Etat-Major du général Borgnis-Desbordes, commandant en chef des troupes d'Indochine. Sa présence en Extrême-Orient lui procure l'occasion de participer aux célèbres opérations qui se déroulèrent en 1900 dans l'Empire du Milieu. Blessé devant Tien-Tsin, il est transféré au Japon, dont il pressent l'avenir industriel et commercial et qu'il place au point de vue militaire immédiatement après la France et l'Allemagne.

Ayant regagné la Métropole en avril 1901, Adolphe Guillaumat « ne s'en éloignera plus qu'en 1917, pour prendre dans les Balkans le commandement en chef des armées alliées ». Il enseigne trois ans à Saint-Cyr, succède comme professeur de tactique d'infanterie à l'Ecole de Guerre au lieutenant-colonel Pétain, recommande à ses élèves de ne pas s'isoler au milieu de la nation, fait preuve d'une rare compréhension de l'évolution du monde. Il commande le Prytanée de la Flèche, un régiment à Paris, devient en 1913 Directeur de l'Infanterie, est promu la même année général et prend la direction du cabinet du Mi-

nistre de la Guerre, Messimy. A la différence de Gouraud ou de d'Espérey, il se situe à gauche, à la vérité un peu dissident, son catholicisme latent tranchant avec l'anticléricalisme ou l'areligion de ses amis politiques. M. Léon Noël note justement qu'il gardait envers tous, à l'égard des hommes comme en face des faits, une indépendance absolue de jugement. » « Il était l'opposé d'un homme de parti ou de clan. » Nous pourrions citer le nom d'un officier, destiné à une grande carrière, que l'Etat-Major avait écarté par pusillanimité, le sachant « fiché », et que Guillaumat n'hésita pas à accepter à ses côtés au cabinet du ministre.

« La guerre le trouve rue Saint-Dominique. Tout marche bien, sans à-coup, avec calme, en montrant que tout a été prévu, écrit-il, le 29 juillet à la générale Guillaumat. Et puis, il y a des volontés : le ministre Messimy, Joffre, un autre que tu connais. » — Le 1er août : « Lorsque le télégramme de mobilisation a quitté le Ministère, nous avions tous les larmes aux yeux, en pensant qu'était enfin réalisée la destinée de notre vie, puisque nous nous sommes tout entiers donnés à la préparation de cette revanche qui vient enfin. Malgré nos fautes et nos erreurs, Dieu nous la donnera parce que nous la méritons. C'est la loi de trois ans qui nous la vaudra, et un peuple qui a pu s'imposer une mesure aussi courageuse n'est pas un peuple perdu. » Je cite ces lignes car, ayant vécu ces journées, elles me paraissent traduire admirablement la confiance qui régnait alors, si différente de l'esprit désabusé de 1939.

Lorsque, le 28 août, Millerand remplace Messimy, Guillaumat prend le commandement d'une division relevant de la IVe Armée, sous les ordres du général de Langle de Cary. Il ne cessera pas d'être un de ses lieutenants, lorsqu'il se verra confier le 1er Corps. Cette magnifique unité et la deuxième armée dont il devient le chef, succédant à Nivelle, s'illustreront en Champagne le 12 décembre 1916.

La prompte ascension d'Adolphe Guillaumat qui, de brigadier en 1914, se hausse dès la fin de 1916 au grade de général d'armée, atteste la parfaite adaptation à la guerre du brillant officier du temps de paix. Ses qualités de stratège et de tacticien échappent à notre compétence. Aussi bien est-ce l'homme qui nous inté-

resse ici. Et il se dépeint à merveille dans sa correspondance avec sa femme. « On ne peut se figurer ce qu'est cette guerre, à quel point elle est inhumaine », écrit-il, le 9 décembre 1914. C'est que lui-même est profondément humain. Les humanités ne font pas les soudards ! Lorsqu'à l'Ecole de Guerre, il parle de *l'Armée Educatrice de la nation*, il est l'émule du Lyautey du *Rôle Social de l'officier*. Ces deux chefs, comme Franchet d'Espérey, sont des « socialisants » que leur origine familiale incline, Guillaumat vers la gauche, tandis que les deux futurs maréchaux penchent vers la droite.

La conduite des hostilités lui inspire plus de réflexions moroses que de remarques admiratives. Manque d'imagination, routine, esprit de chapelle des Etats-Majors. Dirais-je qu'il en fut toujours ainsi et que l'histoire militaire de la Révolution et de l'Empire comme la nôtre n'en est pas exempte. Il ne s'y est ajouté que la paperasserie qui sévit dans toutes les armées. « Napoléon, écrit-il, le 12 mai 1916, eût certainement trouvé autre chose », et le 15 août : « Il faudrait un homme de génie ». Sans doute, mais la sagesse du chef n'est-elle pas de n'envisager que des opérations dont la conception est à la mesure de ses moyens, compte tenu de ceux de l'adversaire ? Aussi bien la victoire a-t-elle couronné l'effort des hommes de 1914 qui, sans s'égaler au maître de la guerre, ont inscrit plus d'un nom dans la liste glorieuse des grands capitaines.

Guillaumat quitte la France le 17 décembre 1917 pour prendre à Salonique le commandement en chef des Armées alliées d'Orient. Comme Franchet d'Espérey, il a perçu de bonne heure, dès le 1er octobre 1915, l'intérêt essentiel des opérations dans les Balkans. Mais les instructions qu'il a reçues sont assez décevantes : elles lui prescrivent l'abandon de la Macédoine. Il trouve d'ailleurs une armée désorganisée et dépourvue de cadres. Le legs de Sarrail, auquel son esprit d'équité lui interdit de ne pas rendre justice, comporte un lourd passif. Cependant très vite, sur place, il comprit qu'il ne pouvait être question du repli qu'envisageait Paris et, « avec son activité, son entrain, sa méthode habituelle, écrit M. Léon Noël, il entreprit de transformer en un puissant instrument offensif les armées confiées à son commandement ».

Ce sera son œuvre au cours des cinq mois qu'il lui sera donné de passer à Salonique. Cinq mois seulement car, à l'heure où s'approchent les libérations décisives, le 6 juin 1918, Clemenceau le rappelle à Paris.

Il possède en effet la confiance du Tigre qui se propose de lui confier la défense de la capitale menacée. Des affinités existent entre les deux hommes. « J'espère », écrit Guillaumat, le 18 mars 1917, « que le prochain ministère proclamera la guerre ». N'est-ce pas déjà le « Je fais la guerre de Clemenceau » ? » L'énergie, l'esprit de décision, le courage, l'inflexible patriotisme », du vieux Vendéen le séduisent. Il ne percevra que plus tard ses limites.

C'est ici la première malchance de Guillaumat. La défense de Paris qui pouvait consacrer sa réputation est rendue inutile par l'offensive victorieuse du 18 juillet 1918. La gloire lui échappe sur le front occidental à l'heure où un autre va recueillir la moisson de lauriers qui peut-être s'apprêtait pour lui sur le front oriental. Je dis peut-être. Nous avons vu en effet (1) que le projet exécuté par Franchet d'Espérey différait essentiellement du plan conçu par Guillaumat. Car, si Franchet d'Espérey profite de l'excellente organisation préparée par son prédécesseur, il n'hésite pas à changer le front d'attaque prévu par ce dernier et à risquer une offensive dans un secteur où l'ennemi ne l'attendait pas en raison de la difficulté du terrain. Elle réussit au-delà de toute espérance comme devait réussir, en 1940, l'offensive allemande dans le secteur difficile des Ardennes.

Ici encore, invoquons Gouvion-Saint-Cyr : « C'est au général chargé d'exécuter une opération qu'il appartient le mieux d'en faire le plan; celui que pourrait lui tracer un homme supérieur ne serait peut-être pas compris de lui, et alors l'opération échouerait. *Il faut bien se persuader que toutes les difficultés de la guerre sont dans l'exécution* (2). » Guillaumat a organisé l'instrument de la victoire en Orient et obtenu de l'Angleterre puis de l'Italie

---

(1) V. ci-dessus, p. 192.

(2) Mémoire pour servir à l'historique militaire (t. II, chapitre I. Campagne de 1800 en Souabe).

l'indispensable autorisation d'attaquer, services sans doute éminents, mais on doit ajouter, qu'à la méthode et à l'énergie dont le loue justement M. Léon Noël, Franchet d'Espérey a su joindre l'audace qui fait les grands capitaines. Les observations de Gouvion-Saint-Cyr s'appliquent d'autant mieux en l'espèce que Franchet d'Espérey n'a cessé d'être contrarié dans son action par l'intervention des alliés, les initiatives brouillones de Clemenceau, voire du grand Etat-Major. Bien mieux, il s'en est fallu de peu qu'il se vît remplacé par celui-là même auquel il avait succédé lorsque la mission de Guillaumat sur le front occidental fut devenue sans objet. Il l'eût été si Poincaré n'avait pas eu la sagesse de s'opposer à une mesure que rien ne pouvait justifier. On n'en comprend pas moins que, dans une crise de dépression, Guillaumat ait pu écrire à sa femme : « Je voudrais bien récolter une fois ce que j'ai semé. »

Le gouvernement militaire de Paris perdant toute importance stratégique, Guillaumat se vit appeler au commandement de la V[e] Armée qu'il assuma effectivement le 7 octobre 1918. « Il n'avait pas été possible de lui donner le commandement d'un groupe d'armées, écrit M. Léon Noël (1). Ceux qui existaient étaient tous confiés à des chefs de premier ordre; il ne pouvait être question de remplacer aucun d'entre eux en pleine bataille, et l'entrée en ligne de contingents américains de plus en plus nombreux ne permettait pas d'envisager la constitution d'un nouveau groupement. » C'est ainsi, à la tête de la V[e] Armée, commandement qui n'était assurément pas négligeable et dont il sut s'acquitter avec maîtrise, qu'il terminera la guerre.

Il regrettera, avec la presque unanimité des Français, que l'armistice du 11 novembre ne nous ait pas permis d'entrer en Allemagne. Mais savait-il que la V[e] Armée qu'il commandait n'aurait pas pris part au début de l'offensive, car son secteur, qui allait se rétrécissant, était appelé à être étranglé entre ceux des armées voisines ? Inspecteur Général d'Armée, le 10 juin 1919, membre du Conseil Supérieur de la Guerre, le 30 janvier 1920, il remplit avec sa distinction coutumière plusieurs missions, mais

(1) *L. c.*, p. 94.

ne retrouvera un poste de premier plan que le 11 octobre 1924, lorsqu'il succédera au général Degoutte à la tête de l'Armée du Rhin. Son séjour à Mayence devait se prolonger jusqu'au 30 juin 1930, interrompu seulement en 1926 par un bref passage au Ministère de la Guerre sous la présidence d'Aristide Briand qu'il avait connu au lycée de Nantes où le futur Président du Conseil était son ancien d'une année.

Ici encore — et pour la troisième fois — la chance ne le favorisera pas. Ne détestant pas la politique, il eût aimé faire ses preuves rue Saint-Dominique, y réaliser le programme de réorganisation de l'armée qu'il estimait nécessaire. Il n'eut même pas l'occasion d'affronter pour l'exposer le parlement comme il l'aurait désiré.

Ne s'étant heureusement pas pourvu d'un successeur, il reprit sa garde sur le Rhin. M. Léon Noël, qui fut au Ministère Directeur de son cabinet, puis associé à sa fortune en Rhénanie, se plaît à rendre hommage à la fermeté souriante, au tact, à l'autorité avec lesquels il exerça ses fonctions. La France eut la chance de trouver en lui comme dans le Haut Commissaire Paul Tirard deux excellents interprètes de sa politique.

A plusieurs reprises, des bruits se firent jour d'après lesquels la succession du Maréchal Pétain allait lui être dévolue. On sait seulement qu'il entrait dans les intentions de Clemenceau de lui confier le commandement en chef sur le front français occidental si l'offensive montée en juillet 1918 par le vainqueur de Verdun avait échoué.

Exposant les thèses qu'il défendit au cours des dernières années de son existence, M. Léon Noël rappelle qu'il s'était prononcé, au Conseil Supérieur de la Guerre, contre l'établissement d'un front fortifié continu qui donna naissance à la ligne Maginot. Il préférait des régions fortifiées séparées par des intervalles. Mais en mai 1940, c'est précisément sur un intervalle : la trouée de Sedan (entre les régions fortifiées de Montmédy et de Maubeuge) qu'a déferlé l'offensive allemande. — N'a-t-on pas regretté, à cette époque et depuis, la discontinuité de la ligne Maginot dans la région des Ardennes ? — On l'a regretté également d'un

autre point de vue, celui de la manœuvre de Belgique, car on ne manœuvre qu'autour d'un point fixe.

Retiré à Nantes, Guillaumat devait y mourir le 18 mai 1940. Il repose aux Invalides depuis le 6 novembre 1947.

*
* *

Les biographies, dont nous venons de dégager la substance en nous efforçant de préciser la physionomie des hommes éminents auxquels elles ont été consacrées, offrent ce trait commun, d'avoir été dictées par la fidélité.

M. Pierre Lyautey rencontra pour la première fois Gouraud en 1913 à Fez, et le retrouva plus tard en Syrie. Reposant tout à la fois sur des souvenirs personnels et des documents inédits, lettres, carnets de route, notes de campagne, son livre constitue un témoignage enthousiaste rendu au grand soldat dont la figure paraît devoir rester populaire. La prise de Samory, le mutilé des Dardanelles, avec le beau regard qui illumine encore ses portraits, voilà les images d'Epinal de sa légende. La jeunesse s'enchantera de ses récits africains, générateurs de nouvelles vocations.

A la différence de M. Pierre Lyautey, le général Paul Azan est un historien militaire dont la compétence se fonde sur la connaissance des textes et l'expérience acquise dans les hautes fonctions qu'il a lui-même exercées. Chef d'Etat-Major de Franchet d'Espérey, il a été en mesure de juger l'homme dans l'action; disposant de documents inédits et des sources officielles, il a pu établir si solidement sa biographie qu'on peut la tenir pour définitive. La volonté, la ténacité, une âpreté voulue frisant parfois la rudesse (le bouton de guêtre était pour lui comme pour Stendhal se rasant le jour de la Bérésina, le signe de la tenue, elle-même symbole de la maîtrise de soi) s'alliant à l'amplitude des vues, expliquent Dinant, Guise, la Marne, la victoire d'Orient, suprême consécration des talents du Maréchal. Il semble qu'il eût pu « tout comme un autre », pour reprendre une de ses expressions, aspirer au premier rang.

Ce premier rang, M. Léon Noël regrette qu'il n'ait pas été attribué à Guillaumat qui d'ailleurs s'en estimait digne. L'auteur

de *l'Agression Allemande contre la Pologne* ne dissimule pas l'affectueuse admiration qu'il éprouve pour son ancien chef. L'ouvrage qu'il lui a inspiré se fonde essentiellement sur la correspondance presque quotidienne du général et de Mme Guillaumat. C'est avant tout un portrait de l'homme dont ceux qui l'ont connu s'accordent à louer l'intelligence et que l'ancien Ambassadeur à Varsovie s'est plu à dessiner avec cet art nuancé que ses précédents ouvrages nous avaient déjà permis d'admirer. J'y ai retrouvé Guillaumat tel qu'il m'est apparu la seule fois où il m'ait été donné de m'entretenir avec lui, d'une modestie souriante un peu désabusée. En attendant le moment où ses papiers pourront être consultés par les historiens, le petit livre de M. Léon Noël aura eu le mérite de rappeler l'attention sur des services, non pas certes méconnus, mais sans doute trop oubliés.

Franchet d'Espérey, nous dit le général Azan, distingue trois catégories parmi les chefs d'armée et prétend n'appartenir à aucune : la première étant celle des coloniaux : Joffre, Lyautey, Galliéni, Gouraud, Mangin; la seconde des généraux ayant occupé de grands postes à l'Etat-Major de l'armée : Maunoury, Castelnau, Dubail, Sarrail, possédant une même formation militaire, mais fort différents entre eux comme valeur intellectuelle et morale. La troisième catégorie était celle des professeurs de l'Ecole de Guerre : Foch, Pétain, Fayolle, Maistre, ayant la dignité, la mesure et la retenue résultant de leur contact prolongé avec des observateurs attentifs (1). M'étant trouvé auprès des deux derniers, lors des incidents qui marquèrent si fâcheusement la mission du Maréchal Fayolle à Venise en 1921, je puis apprécier la justesse de leur appréciation par le maréchal d'Espérey.

Encore faut-il observer que son classement des chefs dans les trois catégories telles qu'il les établit ne repose que sur l'ambiance, dans laquelle ils avaient conquis leurs grades ou exercé leurs fonctions. Pour caractériser un commandant d'armée, n'y aurait-il pas lieu de l'examiner aussi d'un point de vue plus objectif : celui de son adversaire ? A cet égard, ne pourrait-on distinguer deux écoles parmi les grands chefs de 1914 : ceux

(1) *L. v.*, p. 295-296.

pour qui le front occidental demeurait l'unique front; ceux qui, tout en le considérant comme le principal, envisageaient un échiquier plus étendu.

Aux premiers, les champs de France apparaissaient comme les seuls où pût se décider la victoire. Obnubilés par leur souvenirs de la guerre de 1870 et l'idée de la revanche, elle ne leur semblait pouvoir être vraiment acquise que sur le Rhin. Merveilleux animateur, un Clemenceau ne pensait pas autrement. Au jugement des seconds, le front métropolitain était trop étriqué; ils préconisaient non sans raison la nécessité de diviser les forces adverses par un « abcès de fixation » sur un autre front. On ne jurerait pas qu'au terme de la seconde guerre mondiale les avantages d'une opération européenne de grande envergure n'aient pas été aussi sous-estimés.

Dans son beau livre sur *les Origines du Malheur européen* (1), M. Jacques Bardoux a dit de la III[e] République qu'elle avait eu « la plus belle équipe de chefs de guerre — au point de vue intellectuel, moral et civique — qu'aucun des régimes antérieurs ait jamais connue ». Témoignage précieux sous la plume de l'éminent historien qui les a tous approchés. Cependant, de l'avis des hommes les mieux placés pour juger de leurs mérites respectifs, les vainqueurs de 1914 n'ont pas encore pris leur rang définitif dans l'histoire qui ne semble devoir écarter aucun des noms cités par d'Espérey. Peut-être même en ajoutera-t-elle quelques-uns, un Débeney, un Weygand. Aussi bien les trois soldats dont nous venons de résumer la vie ont-ils eu la bonne fortune de venir à une heure particulièrement glorieuse pour le prestige de nos armes... Plus heureux que ceux de la génération suivante dont certains, dans des circonstances moins défavorables, n'eussent sans doute pas été indignes d'eux, ils n'ont jamais eu à se poser aucun problème de conscience.

René DOLLOT.

---

(1) 1 v. gr. in-8°. Paris, Hachette, 1948, p. 29.

La diplomatie byzantine

A propos des "Institutions de l'Empire byzantin" par Louis BRÉHIER (1)

Le mot de byzantinisme n'a pas toujours bonne presse, et l'on peut se demander le profit que le monde actuel peut tirer de l'histoire byzantine. Et pourtant nous sommes à une époque où jamais les recherches sur l'empire de Byzance n'ont été davantage à l'honneur. C'est en cette année 1950 que paraît le monumental ouvrage consacré au premier siècle de cet empire par l'historien autrichien Ernest Stein au cours de ses lieux d'exil de réfugié politique en Amérique, en Belgique, en France, en Suède : plus de neuf cents pages pour moins de cent ans — 476-565 (2). Et c'est en cette même année que disparaît l'érudit qui a donné le plus d'extension et le plus d'illustration dans les milieux contemporains à la connaissance de Byzance, de son âme et de son art : Thomas Whittemore, fondateur du Centre d'Etudes Byzantines de Paris, celui qui a su dégager de leurs enduits de plâtre les merveilleuses mosaïques murales de Sainte-Sophie.

En réalité Byzance fait partie d'un patrimoine de civilisation internationale. Il existe à Bruxelles un recueil international d'études byzantines, le *Byzantion*. Et c'est un historien français, M. Louis Bréhier, qui en trois volumes complémentaires — *Vie et mort de Byzance, Institutions de l'Empire Byzantin, Civilisation byzantine* — fait la plus complète mise au point des multiples

(1) Louis Bréhier, de l'Institut, *Les Institutions de l'Empire Byzantin*, Bibliothèque de Synthèse Historique, éd. A. Michel, Paris, 1949.

(2) Chez Desclée de Brouwer, Paris, 1950.

services que pendant près de mille ans — 476-1453 — le prodigieux empire a apportés au monde médiéval comme au monde moderne.

C'est à juste titre que M. Bréhier fait ressortir l'importance de la diplomatie dans cet ensemble d'institutions impériales. Dans cette Revue, il y a douze ans, un article consacré par M. Robert Barroux à la politique extérieure de Dagobert mettait en lumière l'intérêt des rapports diplomatiques entretenus entre le roi des Francs et l'empereur de Byzance (1). Mais ce n'est pas seulement un roi des Francs, ce sont tous les souverains d'Occident et d'Orient, du Nord et du Sud, qui ont participé jusqu'au bout aux négociations impériales. Et jusqu'au bout n'est pas une métaphore : en 1429, alors que Byzance, réduite à un territoire urbain, n'a plus que vingt-quatre ans à vivre, le grand duc de l'Occident, Philippe le Bon, crée un nouvel ordre et un nouvel idéal de chevalerie, la Toison d'Or, en l'honneur de « Monseigneur Saint André », patron de Byzance, afin de susciter dans la noblesse d'Occident un esprit de nouveaux Argonautes décidés à épargner la chute de Constantinople à un Occident moins désuni et plus éclairé...

En vérité « toute l'histoire de Byzance n'est qu'une longue négociation diplomatique : la voie diplomatique était toujours préférée à l'agression » (2). C'est au nom de dix siècles de cette tradition que, dix ans après le geste de Philippe le Bon, en 1439, l'empereur Jean VIII proposait aux diplomates et prélats d'Occident rassemblés à Florence un projet d'Europe unie sous son hégémonie arbitrale. Cet empereur sans puissance et sans argent avait un sens d'unité et d'universalité singulièrement supérieur aux politiques à courte vue qui paralysaient l'Occident.

Un tel esprit politique, survivant à tant de vicissitudes, venait tout naturellement de la « romanité » de l'Empire. Byzance est sortie sans rupture de l'ancienne Rome. Les hommes d'Etat pouvaient disposer d'une bibliothèque de science et d'histoire poli-

---

(1) *Revue d'Histoire Diplomatique*, 1938, p. 219. Servatus est ambassadeur de Dagobert à Constantinople en l'an 629.

(2) L. Bréhier, *l. c.*, p. 280, et tout le chapitre, p. 280-323.

tique dont nous n'avons plus que des fragments : on lut à Byzance, peut-être jusqu'aux destructions de 1453, tout Polybe et tout Dion Cassius, et bien des lettres et mémoires d'empereurs que nous n'avons plus. Les inspirateurs et les exécutants de la diplomatie byzantine bénéficiaient d'une documentation qui n'avait nulle part d'égale. Ils ont pu agir efficacement aux quatre points cardinaux du monde.

A l'est, le grand secret de l'Empire fut d'être à la fois européen et asiatique. « A Byzance, note M. Bréhier (p. 580), la liaison est intime entre les civilisations asiatique et européenne, et sans la chute de son Empire, la question d'Orient, qui pesa d'un poids si lourd sur les temps modernes, ne se fût pas posée. » Au moment des grandes invasions, Byzance s'appuie fortement sur l'Empire perse dont l'alliance lui permet d'intervenir en Haute Asie, sur les bases mêmes de ces invasions. Sa pensée était de faire de l'Iran un Etat chrétien associé, haute conception dont le succès aurait arrêté toutes les destinées de l'Islam. Déçu dans ce grand dessein, l'empire byzantin tenta la même politique d'entente avec le calife de Bagdad, successeur des rois iraniens de Ctésiphon. Mais, dans une certaine mesure, Byzance se considéra comme héritière de l'empire perse disparu : elle garda beaucoup de ses traditions dont son cérémonial et donc son art, et en plein XI[e] siècle, l'empereur Alexis Comnène appelait les *Immortels*, comme le roi de Perse, dix mille hommes de sa garde personnelle. L'empereur de Constantinople tenait à l'Asie pour de très hautes raisons, adaptées aux temps nouveaux : l'empire désirait garder les routes des Indes, les routes des épices et de la soie, et aussi les routes du bitume et du naphte, éléments de ce « feu grégeois » qui était son secret militaire. On peut dire que l'empire avait déjà une politique du pétrole... Mais il était aussi lié à l'Asie par une mission religieuse. Il était l'héritier de Constantin, fondateur des basiliques des Lieux Saints. Il tenait à perpétuer, en face des Syriens, des Arabes et des Francs, une Chrétienté impériale d'obédience byzantine, l'Eglise melchite, ce qui ne l'empêchait pas de comprendre les Croisés Latins, dont les princes utilisèrent le concours byzantin et épousèrent des princesses byzantines. Des trois cent vingt-trois évêchés de l'Asie by-

zantine, il ne reste plus guère que quelques diocèses groupés autour des patriarches grecs d'Antioche et de Jérusalem, mais l'idée impériale d'une soudure Europe-Asie a été confirmée par l'évolution des faits, qui met en relief aujourd'hui le nom très caractéristique de Proche-Orient.

Au nord, la politique byzantine a rayonné jusqu'en Norvège, dont les princes venaient servir dans la garde Varègue, jusqu'en Angleterre, dont les « outlaws », au temps des rois normands, s'engageaient eux aussi dans des unités byzantines d'élite, enfin et surtout jusqu'en Russie. Il y eut une compétition politique extrêmement serrée entre l'archevêque de Mayence, primat de Germanie, et le patriarche de Constantinople, pour l'organisation de l'archevêché de Kiev et de l'Eglise russe. Byzance l'emporta. Il faut compléter, dans le livre de M. Bréhier, le chapitre sur la Diplomatie par le chapitre sur le Patriarcat de Constantinople pour comprendre l'extrême importance du génie politique avec lequel Byzance renouvela et dépassa tout le sens de la frontière du Danube comme Charlemagne renouvela et dépassa tout le sens de la frontière du Rhin. Dès le début du v[e] siècle, saint Jean Chrysostome consacrait évêque des Goths de Crimée un Ulphilas, homonyme et peut-être neveu du traducteur de la Bible gothique aujourd'hui vénérée à Upsal. La diplomatie religieuse de Byzance rayonne non seulement chez les Bulgares dont la capitale actuelle garde le nom de Sophia, la « Sainte Sagesse », inspiratrice officielle de l'Empire; non seulement chez les Moldaves et les Valaques qui devaient conserver le nom même de l'Empire, la *Romanie,* la « Tradition de Rome », autre inspiration fondamentale de sa politique, mais chez les Lituaniens, les Tchèques, les Hongrois, les Ruthènes, et, entre tous, les Russes dont le tzar devait épouser, avec l'héritière du dernier empereur, toute une conception politique destinée à faire du Kremlin une Sainte Sophie slavisée.

Au sud, Byzance poursuit une politique méditerranéenne remarquable, considérant que la liberté de la Méditerranée est une base de la paix générale. Elle reconquiert un moment l'Afrique du Nord, et, si elle a manqué la christianisation de l'empire perse, elle réussit en pleine Afrique celle de l'empire Ethiopien.

qui garde jusqu'à nos jours d'étranges survivances de sa marraine Byzance.

Enfin à l'ouest, Byzance donne la mesure de son extrême habileté : il faut lire chez M. Bréhier toutes les complexités de la politique italienne; la défense de la langue et de la liturgie grecques dans l'Italie du Sud; l'exarchat de Ravenne; Venise, filleule de Byzance aux confins de l'Ouest comme Kiev l'est aux confins du Nord; les ruptures et les réconciliations entre papes et empereurs. Puis la politique germano-byzantine, Théophano impératrice d'Allemagne, enfin la politique franco-byzantine, Clovis consul par diplôme impérial, Grégoire de Tours rencontrant l'ambassadeur de Byzance chez le roi Chilpéric, et les mille formes de l'expansion byzantine en France médiévale par les arts, les tissus, les soieries, les bijoux, les émaux, les dévotions, jusqu'au jour où ce furent les chevaliers francs qui devinrent princes de Morée et ducs d'Athènes.

La politique byzantine a pesé sur dix siècles de l'histoire d'Europe, d'Afrique et d'Asie. Elle a laissé un peu partout des vestiges, ne serait-ce que les mots mêmes des transactions internationales : *diplomatie, diplomatique, apostiller, authentiquer, cryptographier, traités synallagmatiques, protocole* et même — joli terme que nous avons perdu — *eschatocole* (dernier état d'un texte). Et au-delà des mots, elle a donné corps à de grands principes de vie internationale, recueillis d'abord par les Etats Italiens de la Pré-renaissance, Gênes, Pise, Florence, Milan, Venise... C'est un livre encore vivant d'initiation diplomatique que les *Excerpta Legationum*, où se trouve cette définition du bon ambassadeur : « Un homme honnête, pieux, incorruptible, prêt, comme Regulus, à se sacrifier pour la patrie. » Ces plénipotentiaires byzantins disposent de moyens techniques tout modernes : documentation, et connaissance des langues. Byzance est un grand centre de rencontre et d'enseignement de langues, arabe, arménien, slave, — et latin, alors langue vivante internationale de la politique et de la pensée occidentales. Quant à la volonté de prestige, elle anime tous les détails de l'étiquette et du cérémonial. La réception d'ambassadeurs étrangers à la Cour de Byzance, dans un décor de pourpre et de porphyre, en présence des

étendards de l'empire, est riche en symboles de puissance qui laissaient de très profondes impressions.

On se demande comment cette forte organisation de politique extérieure — d'esprit si œcuménique, si dynamique, si pragmatique, pour employer trois mots très byzantins — n'a pu réussir en tenant et en durant. Certes il y a eu à l'étranger une incompréhension considérable de l'idéal byzantin d'un trésor de civilisation commune à exploiter et à sauver. En retenant ses évêques à Bourges pour une assemblée régalienne du clergé de France, et en les empêchant d'aller à Florence collaborer à l'union générale romano-byzantine, Charles VII n'a eu aucun sens des vrais intérêts européens. Mais, de leur côté, les grands clercs de Byzance n'avaient pas avec eux l'opinion des masses. M. Bréhier a parlé plusieurs fois du mouvement « hésychiaste », sorte de quiétisme passif à l'égard des événements, antihumaniste et anti-universaliste, mené par des moines grands propriétaires. « Leur influence est souveraine dans l'Eglise et leur popularité immense. Ils soulèvent les passions antilatines de la foule et contrecarrent la politique impériale en s'opposant à tout rapprochement avec Rome. Ils ont fini par diriger l'Eglise et ruiner l'Etat (1). »

L'union de Florence laissait à l'Eglise Byzantine sa langue, sa liturgie, sa hiérarchie. Sauvé par l'Europe qu'il avait tant de fois sauvée, l'Empire pouvait, dans le cadre de cette union, entrer dans l'histoire des temps modernes, comme une puissance qui était loin d'avoir dit son dernier mot. Mais, dans l'extrême ignorance des réalités où leurs moines les confinaient, les masses ne savaient pas qu'en livrant Sainte Sophie à Mahomet et en préférant le turban à la tiare, elles préparaient contre les Chrétiens d'Occident, et les autres, une domination militaire de l'Islam dont les bases s'étendraient de la Morée à la Hongrie.

Il y a peu de drames politiques aussi émouvants que ces conflits byzantins du xve siècle entre les Hésychiastes, butés dans leur mystique d'isolement, et les Humanistes, dont le sens aigu du monde se sentait responsable de l'héritage de dix siècles d'incomparable science diplomatique.

R. Roux.

(1) L. Bréhier, p. 579.

Commémorations

Le centenaire de Chateaubriand

Sans prétendre mentionner ici toutes les publications dont l'anniversaire de Chateaubriand a été l'occasion, nous avons signalé, l'an dernier, les beaux ouvrages de M. Maurice Levaillant et l'anthologie de M. Victor L. Tapié qui nous touchent particulièrement (1).

Nous retrouvons ces deux auteurs dans le *Livre du Centenaire* (2). Edité sous la direction de M. Maurice Levaillant, il reproduit le texte des conférences commémoratives de la Sorbonne, disposées selon l'ordre chronologique. Nul mieux que M. Georges Collas n'y pouvait évoquer *la jeunesse bretonne* de René, nul mieux que M. Amédée Outrey qui, en Orient, a mis ses pas dans ses pas, étudier *le Voyageur*. M. Louis Martin-Chauffier, récent interprète de Chateaubriand, nous parle du romancier : *des Natchez à l'Abencérage*. Et qui était plus qualifié que M. Pierre Moreau, pour nous entretenir de *l'auteur du Génie et le Christianisme ? La langue et le style dans les premières œuvres* (1797-1811) ont inspiré un remarquable chapitre à M. Armand Weil. Trop peu connus, *le Pamphlétaire et le Journaliste* ont dicté des pages magistrales, annonciatrices d'un beau livre, à M. Pierre Clarac. Les deux essais suivants sur lesquels nous allons revenir : *le Diplomate et le Ministre, l'Historien*, sont dus

---

(1) V.R.H.D., 1948, p. 224 et s.

(2) *Chateaubriand, Le Livre du Centenaire*, 1 v. in-8°, carré, 328 p. Paris, Flammarion, 1949, par Georges Collas, Amédée Outrey, Louis Martin-Chauffier, Pierre Moreau, Armand Weil, Pierre Clarac, Charles-H. Pouthas, Victor-L. Tapié, H. Le Savoureux, Marie-Jeanne Durry, Yvon Delbos, Maurice Levaillant.

à M. Charles H. Pouthas et à M. Victor L. Tapié. Le Dr Le Savoureux, à qui la Vallée aux Loups doit d'être devenue un temple du souvenir, s'est réservé de nous donner une pénétrante *Introduction à une psychologie de Chateaubriand.* Enfin Mme Marie-Jeanne Durry et M. Maurice Levaillant, dont les travaux dominent tout ce qui a été écrit sur l'enchanteur depuis un demi-siècle, ont, la première, évoqué *la Vieillesse de René,* le second, commenté *les Mémoires d'Outre-Tombe.*

La séance solennelle à la Sorbonne est rappelée par le discours du ministre de l'Education Nationale, M. Yvon Delbos. Nous nous permettrons d'en rapprocher, bien qu'elle ne figure pas dans ce recueil (1), l'allocution du délégué de l'Académie Française. Le Comte de Chambrun l'a marquée de son empreinte par de savoureuses anecdotes familiales.

« En trois moments seulement, écrit M. Charles H. Pouthas, dans *le Diplomate et le Ministre,* la Restauration a eu une politique étrangère, d'ailleurs sans unité de doctrine : au début, lorsque le duc de Richelieu poursuit la liquidation de l'aventure impériale; à l'autre bout, lorsque le comte de la Ferronays prend en main la formation de l'Etat grec; entre les deux, lors de l'affaire d'Espagne; dans les intervalles, ce n'est que passivité, inertie, contradictions. Chateaubriand est l'ouvrier d'une de ces œuvres. »

Située au centre de son activité diplomatique qu'elle domine, elle doit sans doute au prestige de l'écrivain d'avoir laissé, du moins en France, un souvenir particulièrement vivant. Ici la fortune a servi Chateaubriand. Envoyé de Londres à Vérone, sa chance a voulu que se posât au Congrès la question espagnole. Par une suite heureuse de circonstances, le développement de la crise allait bientôt le faire passer de son Ambassade au Ministère des Affaires étrangères. On sait qu'ayant été à l'origine de la guerre, il s'apprêtait à tirer de la victoire les conséquences les plus larges quand, le 6 juin 1824, il fut brusquement congédié.

(1) Institut de France. Académie Française. Cérémonie du Centenaire de Chateaubriand, Amphithéâtre de la Sorbonne, le mardi 16 novembre 1948. Institut 1948-26. Paris, Didot, 1948, 5 p. gr. in-4°.

C'est sur ce point que je voudrais insister. Nous avons signalé dans notre précédente chronique les hypothèses de M. Victor Tapié (1). Plus on étudie cette période de la vie de Chateaubriand, plus on se persuade que son renvoi s'explique par des motifs qui nous sont encore inconnus. « J'aurais voulu faner, a-t-il écrit dans les *Mémoires d'Outre-Tombe,* les lauriers de Waterloo. » Sa politique de 1824 se montra en réalité plus prudente. Elle n'en était pas moins hostile à l'Angleterre et, reflétant les vues d'Alexandre, visait au remaniement de l'Europe. Villèle n'était pas disposé à s'y prêter. Aussi bien peut-on se demander si, lorsqu'il décida de sacrifier un ministre qui risquait d'entraîner la France dans une aventure, il n'avait pas reçu certains avertissements de Londres. Jusqu'ici sur ce point, les archives du Foreign Office ne nous ont pas livré leur secret.

Exempt de pusillanimité, Chateaubriand avait à un haut degré le sens de l'honneur national. Lors de l'entrée des Autrichiens à Turin, le 10 avril 1821, ministre à Berlin, il écrit à Pasquier : « Voyez s'il ne serait pas de la dignité de la France de faire occuper la Savoie par 25.000 hommes, tout le temps que la Russie et l'Autriche occuperont le Piémont ». N'est-ce pas déjà le langage de Casimir-Périer lors de l'occupation d'Ancône en 1831 ? — Pendant l'expédition d'Espagne, « son attitude fut un modèle de fermeté, de patience, voire de hauteur; il fit tête à tout avec souplesse et énergie » (1). Dans la dépêche du 10 août 1821 que nous avons citée plus haut, il avait dit : « La cocarde blanche sera assurée quand elle aura revu l'ennemi. » Elle le fut, du moins pour six ans, et la France connut un renouveau de prestige en Europe.

On raconte qu'un jour où Etienne Lamy accompagnait une délégation chez Aristide Briand, il lui dit : « Vous le savez, Monsieur le Président, gouverner c'est prévoir. » Et le ministre de lui répliquer : « Gouverner, c'est pourvoir ». Chateaubriand sut à la fois *prévoir* et *pourvoir.* Pourvoir, l'exemple prouve qu'en présence des nécessités de l'heure, il ne se trouva jamais en défaut;

---

(1) R.H.D. 1948, p. 227.
(2) *L. c.*, p. 184.

prévoir, comme quelques-uns des plus grands écrivains du siècle et plus qu'aucun d'eux, peut-être, à l'inverse des professionnels de la politique dont trop souvent étonne la myopie, il lut merveilleusement dans l'avenir. On connaît les pages célèbres qui servent de conclusion aux *Mémoires d'Outre-Tombe*, mais dès la Restauration, on découvre dans ses articles et ses pamphlets des vues singulièrement prophétiques. C'est dans les *Débats* du 5 juillet 1824, pour n'en citer qu'une seule, qu'est écrit ceci : « L'Atlantique n'est plus qu'un ruisseau que l'on passe dans quelques jours; l'influence de la politique des Etats qui peuvent s'établir en Amérique se fera sentir en Europe. » Une postérité plus lointaine sera moins frappée que nous de ces anticipations, le temps confondant les époques. Il n'en importe que davantage de les signaler.

La carrière diplomatique de Chateaubriand qui, d'ailleurs, répondait à ses goûts, s'explique par l'incommodité de son caractère. C'est celle-ci qui a décidé de ses nominations à Berlin et à Londres aussi bien qu'à Rome. Qu'une Ambassade ait été donnée à un homme que l'on désirait écarter, cela s'est vu et sans doute se reverra, mais qu'à trois reprises, le désir de l'éloigner ait décidé de ses nominations, demeure probablement un fait unique. De ses Ambassades, celle de Londres fût demeurée la plus prestigieuse, encore que d'étranges instructions portassent « qu'il n'aurait à s'occuper d'aucune affaire politique de haute importance », si sa mission romaine n'avait été marquée par l'élection d'un Pontife. Nous y insisterons d'autant plus volontiers que la librairie Audoin, de Lyon, dont il faut signaler la belle initiative, a eu l'ingénieuse pensée dans un ouvrage d'une présentation luxueuse de rassembler sous ce titre « *Le Pape est fait* » (1) toutes les dépêches et lettres envoyées par Chateaubriand pendant le Conclave de 1829. Ce recueil est précédé d'une élégante préface de M. Paul-Louis Couchoud, qui l'éclaire très heureusement. Les admirateurs de Chateaubriand le joindront

---

(1) « *Le Pape est fait* ». Dépêches et lettres de Chateaubriand envoyées pendant le conclave de 1829, 1 v. in-8° 125 p. Introduction de P.-L. Couchoud, Avoin éd., Lyon.

au tome III de l'édition Levaillant des *Mémoires d'Outre-Tombe* dont il est en quelque sorte complémentaire.

La première lettre, adressée au Comte Portalis chargé de l'intérim des Affaires Etrangères, pendant la maladie de La Ferronays, est du 9 février 1829; la dernière, qui a pour destinataire Mme Récamier, du 15 avril. La plupart figurent dans les *Mémoires d'Outre-Tombe,* mais discrètement émondées comme des végétations adventices, de leurs remarques les plus personnelles. Nous les retrouvons ici et elles donnent à la correspondance avec l'abbaye au Bois un tour plus familier. A côté de la dépêche officielle, le billet intime; la coulisse à côté de la scène. Chateaubriand, non sans un peu d'enfantillage, s'exagère la portée de l'élection du successeur de Léon XII. La satisfaction de jouer un rôle ne l'aveugle-t-elle pas un peu sur l'importance de l'événement ? Paris semble plus indifférent. Les préoccupations personnelles ne sont d'ailleurs pas absentes de ces lettres, car si, d'un côté, nous voyons l'Ambassadeur soucieux d'empêcher l'élection d'un pape hostile à la France et prêt, tout en réprouvant l'usage, à recourir à l'exclusive, de l'autre par l'entremise de Mme Récamier, il se prépare à tirer pour lui-même parti de l'événement. Et tout cela avec ce mélange de désenchantement qui n'est qu'à lui. Nous partageons son inquiétude de voir les cardinaux français se dresser contre les ordres du roi, sa joie de les voir ralliés, descendre à l'Ambassade. Il parle deux fois au Conclave — pourquoi n'avoir pas reproduit sa première allocution ? — et dans son discours du 10 mai 1829 ajoute une belle page au *Génie du Christianisme*.

Fut-elle aussi goûtée qu'il l'a cru ? — Non, si nous en croyons Stendhal dont M. Levaillant a cité un passage des *Promenades dans Rome.* Quoi qu'il en soit, c'est un bel épisode de la vie de M. de Chateaubriand que l'élection de Pie VIII qui serait aujourd'hui bien oubliée s'il ne nous en avait conté les pittoresques vicissitudes.

René DOLLOT.

René-Auguste de Chateaubriand, Comte de Combourg (1718-1786), par Georges COLLAS. Paris. Nizet 1949, in-8° de 270 pages.

Quelques hasards heureux et une grande persévérance, encouragés par les fidèles de la mémoire de Chateaubriand et par l'actuelle châtelaine de Combourg, la Comtesse de Durfort, ont permis à l'auteur de ressusciter un personnage bien connu quant à son existence et bien ignoré quant à sa personne : le père de l'illustre écrivain, René-Auguste de Chateaubriand, avant-dernier comte de Combourg. Tout le monde a lu les *Mémoires d'Outre-Tombe* et les relit dans la belle édition définitive de Maurice Levaillant. Nul donc n'ignore ce gentilhomme « grand et sec », au nez aquilin, aux yeux enfoncés, « petits et pers », dont l'habituel état de tristesse et le « silence dont il ne sortait que par des emportements », imprimèrent un sceau de mélancolie à notre premier grand romantique, comme les vieilles pierres du manoir féodal contribuèrent à marquer de leur grisaille l'âme rêveuse de l'adolescent.

C'était une contribution d'un indiscutable intérêt aux évocations du centenaire que de confirmer dans l'ensemble et de retoucher dans le détail les indications, si précises mais assez laconiques, de l'écrivain sur l'auteur de ses jours et sur ses souvenirs d'enfance. Mais Georges Collas a eu la bonne fortune — et le talent — d'élaborer par de minutieuses recherches d'archives et une heureuse mise en œuvre de papiers de famille retrouvés ou revenus dans le vieux château, un ouvrage où l'histoire politique, sociale et économique, trouve aussi bien son compte que l'histoire littéraire.

René-Auguste, rejeton pauvre d'une branche cadette d'un des grands noms de la Bretagne, présente en effet cette originalité d'avoir cherché dans le commerce maritime sous toutes ses formes, pêche à Terre-Neuve, achats, transports et ventes aux Iles, expéditions de corsaires et même traite des nègres, le moyen de redorer son blason et de rendre à son nom, dont la fierté fut sa passion dominante, un éclat féodal au « Couchant de la Monarchie ». Les années de navigation du petit officier « au service

des marchands », la fortune peu à peu réalisée au cours d'une lutte des plus dures contre le mauvais sort : guerres ruineuses, profonde corruption générale d'un régime moribond, « brigandage des bureaux », difficultés particulières à la Bretagne en pleine agitation parlementaire, et part malchanceuse de ses proches dans ces querelles avec les gens du roi et de Versailles, menaient l'armateur enrichi à son personnage ultime d'aristocrate enivré d'orgueil en même temps qu'usé par un ensemble de procès, nœuds inextricables dont la généralisation a bien constitué la plus dangereuse cause de ruine des classes privilégiées au terme de l'Ancienne France. Le durcissement du Comte de Combourg à l'égard de ses vassaux n'est qu'un exemple de plus d'un phénomène constaté dans tout le royaume par ses plus récents historiens. Le conflit de ce seigneur, porté à la chicane par son atavisme breton autant que par son passé de négociant, avec les petits robins ou le menu peuple de ses terres, fut bien profond puisque le pillage de Combourg devait s'accompagner de l'échafaud pour son fils aîné et de la profanation de ses cendres par une horde dont la rancune ne désarma pas de longtemps.

René-Auguste, foudroyé à soixante-sept ans par une attaque d'apoplexie, méritait, on le voit, par l'énergie de sa nature et les traits accusés de sa personne, de nous être révélé comme un curieux échantillon d'homme de son temps et de son milieu. J'y ai insisté parce que j'avais eu l'agréable surprise de recueillir tant d'indications à cet égard dans un livre dont le principal intérêt devait être, et est par ailleurs, dans les mises au point qu'il nous offre de la formation psychologique ou des procédés d'interprétation de l'auteur des *Mémoires d'Outre-Tombe.*

Marcel DUNAN, *de l'Institut.*

La Correspondance de Lamartine (1).

L'éclat des publications de M. Levaillant sur Chateaubriand a quelque peu rejeté dans l'ombre cette Correspondance de Lamartine à l'édition de laquelle il préside, assisté de normaliens, ses élèves. Le premier volume avait paru en 1943 (2). Les événements d'alors expliquent suffisamment l'interruption de l'œuvre. Reprise par une équipe renouvelée — deux des noms qui figuraient parmi les collaborateurs du tome premier « s'inscrivent aujourd'hui sur la stèle funèbre », — elle comprend les lettres écrites par le poète de 1834 à 1836 et fait honneur au maître et aux disciples.

Lamartine a été élu député du Nord le 7 janvier 1833. Sa correspondance nous fait assister à ses premiers succès de tribune, à la publication de *Jocelyn,* nous apporte l'écho de sa vie de gentilhomme campagnard. Ses lettres sont des épîtres familières qui nous font pénétrer dans l'intimité de son existence quotidienne et ne nous rappellent qu'incidemment le poète et l'orateur. Nous ne parlerons pas ici de Jocelyn. Même si ce poème relevait de notre revue, le beau livre de M. Guillemin nous dispenserait d'en entretenir nos lecteurs. Et nous ne demanderons pas davantage au livre d'Henry Cochin le complément de ces notes (1).

Député de Bergues, Lamartine, quoique résidant à Milly, connaît toutes les servitudes de l'arrondissementier. Levé à cinq heures, il assume sans secrétaire le soin d'un immense courrier qui s'adresse au parlementaire et au poète : « ouvrir ma porte au moins à cinquante personnes par jour, recevoir et lire... dix mille lettres par an. » Nul doute que ces multiples obligations n'aient contribué à accentuer l'allure cursive de son style pour

(1) Publications de l'Ecole Normale Supérieure, Section des Lettres. III. *Lamartine, Correspondance générale de* 1830 *à* 1848, publiée par les élèves de l'Ecole sous la direction de Maurice Levaillant, Professeur à la Sorbonne, délégué à l'Ecole Normale Supérieure, t. II (1834-1836). Lille, Librairie Giard, 2, rue Royale; Genève, Librairie Droz, 14, rue Verlaine, 1 v. gr. in-8°, 267 p., 1948.

(2) Voir notre étude *Correspondance de Lamartine,* dans le *Journal des Débats* du 7 août 1944.

(3) *Lamartine et la Flandre,* Paris, 1912.

laquelle il n'avait déjà que trop de penchant. Ce n'est pas que chez lui domine la préoccupation de ménager l'électeur. Naturellement serviable, il n'a rien d'un politicien.

Son hostilité à la politique de parti explique d'ailleurs la position solitaire et grandiose qui sera la sienne. « Les partis, écrit-il, ne veulent ni bonne foi ni indépendance. » — « Il n'y a de salut et d'honneur qu'au-delà et au-dessus des partis. » — « Flatter les partis, même le sien, me semble aussi vil que flatter les rois. » — « Qu'importent les partis ? Que signifient-ils dans un siècle ? » — « Je me refuse très sciemment à me poser sur aucun des terrains définis actuels, ni légitimiste, ni républicain, ni juste milieu. » (17 janvier 1835.)

Aussi bien n'a-t-il pas à l'égard de la Monarchie de Juillet l'hostilité de principe d'un Chateaubriand. S'il ne s'y est pas rallié, c'est parce qu'il estime qu'elle est en porte-à-faux. « Quand un cheval a jeté bas son maître, écrit-il le 4 août 1836, il ne faut pas le monter dans les mêmes principes, ou il en fait autant au nouveau ! » — « Toute révolution qu'on ne fait pas, on la laisse faire aux autres. »

Orateur et homme d'Etat, il domine ses contemporains par sa sagesse politique et rejoint Chateaubriand dans sa prévision de l'avenir. Nul n'a mieux compris la valeur des grandes mesures d'apaisement au lendemain des grandes secousses nationales. Le 3 février 1834, il s'élève contre toute répression à l'égard de la Vendée agitée depuis 1830. « J'ai eu mon sang froid parfait comme dans toutes les occasions graves; j'ai tenu ferme et j'ai achevé ce que j'ai voulu dire contre cette loi absurde et digne de la Convention. » Mais il demandera aussi l'amnistie pour les insurgés de Lyon et combattra les lois de septembre.

« J'ai l'instinct des masses », formule qui lui deviendra familière, écrit-il, le 17 janvier 1834, et 1848 sanctionnera ce diagnostic personnel. Il discerne les aspirations du peuple mais a horreur de l'anarchie. Parlant des éléments révolutionnaires de la capitale au lendemain des émeutes de Lyon, il écrit ceci : « Si Dante les avait connus, il aurait ajouté un cercle nouveau à son enfer. Tomber entre de telles mains, c'est bien pis que mourir. Quant à moi, je ferai toujours des vœux contre eux, et je com-

battrai de toutes armes et sous tous les drapeaux contre eux. » (18 avril 1834.) — « Il n'y a que l'ordre qui produise l'ordre. » (13 juin 1835.) Hostile aux royalistes purs, il est antijacobin, mais n'est pas antirépublicain, estimant seulement que l'heure de la république n'est pas venue. Quel ministre de l'Intérieur enfin ne souscrirait à ces déclarations (28 mars 1835) : « Si j'avais parlé, j'aurais dit que, selon moi, tout gouvernement avait besoin de fonds secrets; qu'une bonne police faite dans l'intérêt de la sécurité publique et non dans l'intérêt des opinions était l'œil du gouvernement. »

Ses idées sur l'éducation sont en avance sur son temps. « L'enseignement de la jeunesse est la première et la plus noble charge d'un Etat », écrit-il, le 9 janvier 1834. Et en avril 1836 il préconise : « Les nobles études appelant tous à tout, élevant le niveau commun, confondant les classes, faisant vivre du même pain intellectuel tous ceux qui vivent du même pain du jour, et réalisant dans le domaine de la pensée cette république des intelligences où les droits ne sont que des dons de Dieu, où les fonctions ne sont que des services, où la Dictature n'est que du génie. » Partisan de la liberté de l'enseignement, s'il s'oppose à certaines mesures qu'il considère comme arbitraires ou inopportunes, il refuse tout privilège aux Congrégations. « Je veux la liberté et l'égalité intellectuelles absolues pour et contre moi » (30 octobre 1836). Il est enfin un des précurseurs de ceux qui réaliseront au début du siècle suivant la séparation de l'Eglise et de l'Etat ! « Pour l'avenir je désire l'affranchissement complet des deux questions religieuse et civile. — C'est un bœuf accouplé à un aigle. » (17 mars 1834.)

Le futur ministre des Affaires Etrangères de 1848 ne cesse de faire preuve d'une singulière hauteur de vues chaque fois que se posent des problèmes de politique étrangère. On le vit bien lors de la célèbre affaire de la ratification du traité américain. En 1831, le gouvernement de Louis-Philippe avait reconnu une dette de vingt-cinq millions de francs contractée envers les Etats-Unis. Elle représentait une indemnité pour les pertes causées à leur commerce par le blocus continental des îles britanniques. Napoléon en avait reconnu le principe. A deux reprises, le

1er avril 1834 et le 13 avril 1835, quand, rejeté une première fois, le traité eut été représenté devant les Chambres, Lamartine, au nom de la probité internationale, en réclama l'adoption. (Lettre du 8 avril.) Sa position annonce celle d'Edouard Herriot après la guerre de 1914.

Autre problème, celui que pose la politique russe en Pologne. Le sentiment et la raison d'Etat se heurtent. Un discours du Tsar, en octobre 1835, à Varsovie, avait ému l'Europe. Il était question d'insérer dans l'Adresse une protestation en faveur de la Pologne. Lamartine, quoique favorable en principe à celle-ci, avait montré que la France ne pouvait parler sans agir, ni agir sans le concert de ses alliés... « J'ai improvisé une demi-heure, admirablement et éloquemment et politiquement selon moi. Il n'y a eu que moi qui m'en suis aperçu. » (14 janvier 1836.)

Et voici une dernière citation. Il s'agit cette fois de l'Espagne. Marie-Christine vient de solliciter sans l'obtenir l'intervention officielle de la France pour rétablir l'ordre. Lamartine écrit ces lignes qui semblent d'hier : « C'est un grand mal qu'une nation qui s'égorge indéfiniment entre elle et qui rétrograde à la barbarie des guerres italiennes du Moyen Age pour arriver à la servitude monacale et servir de point d'appui et de foyer à tous les complots contre l'ordre et la civilisation de l'Europe. » (1er juillet 1835.)

Aussi bien ses lettres éclatent-elles de formules saisissantes. « Les nations font leur propre sort et le ciel est pour les grands peuples. » (24 juin 1834.) Et ceci qu'il ne faut jamais oublier : « Les nations ont leur lassitude... la jeunesse n'en a pas. » — « Il y a deux lois du monde, le repos et le mouvement. » (22 novembre 1835.) — « *Faire* est l'œuvre du génie; *empêcher* est l'œuvre de l'impuissance. » Et cette phrase d'une si poétique envolée est-elle de Lamartine ou de Jaurès ? « Les vérités ne reculent jamais. Une fois levées sur notre horizon, des nuages peuvent les voiler, mais elles reparaissent plus avant dans le ciel et pendant qu'on les croyait perdues elles ont fait du chemin et éclairent les masses. » (26 octobre 1834.) — « Les hommes ont déjà repris leur pesanteur spécifique, et nous sommes tous acteurs

dans ces drames d'avenir dont Dieu seul sait le dénouement. » (8 janvier 1835.) Ce n'est pas seulement le vol, c'est le regard de l'aigle. Beaucoup de contemporains l'ont méconnu. Il en est un qui ne s'y est pas trompé.

« Il y a quatre jours, écrit Lamartine à Virieu, le 27 décembre 1834, je dînais chez M. de Talleyrand. Après le dîner, il s'approche, me demande une demi-heure d'entretien tête à tête, me mène sur un canapé et, de l'air solennel et oraculeux que tu connais, il me dit : « Vous êtes entré dans les affaires *admirablement.* — Moi, mon prince, dans les affaires ? vous vous moquez; je suis en dehors, je suis à côté, je suis à l'état d'idée tout au plus, et pas à l'état de parti. — Trêve de modestie, reprit-il, j'exprime et je définis un fait. Vous êtes entré dans les affaires de ce pays-ci *plus* qu'aucun homme depuis juillet, plus *profond,* plus *juste* et plus *avant* que qui que ce soit. Les choses marchent vite, et vous, vous marchez vite, il ne s'agit pas de dix ans comme vous dites, d'un, deux, trois peut-être, vous ne pouvez manquer dans la marche que vous avez tracée et suivie, d'être au *cœur* du pays. » Et là-dessus il m'a pendant trois quarts d'heure déroulé ma propre pensée et mon plan de campagne, comme moi qui l'ai inventé, puis parlé de lui et de son œuvre de Restauration et de Juillet, comme l'histoire. Que penses-tu d'une telle tête à 82 ans ? Je croyais qu'il me prenait, comme une partie de la Chambre, pour un rêveur en dehors de tout fait. » Et dans une autre lettre : « L'idée sociale devient idée pratique, puisque son avenir est compris par un pareil homme. Il est de ceux qui voient la lumière d'un astre nouveau avant qu'il soit levé sur l'horizon. » (1)

Talleyrand a compris que Lamartine n'agissait que « nationalement », comme il le dit dans la même lettre à Virieu. Aussi bien l'auteur de *Jocelyn* va-t-il pendant quinze ans jusqu'à la chute de Louis-Philippe dominer les débats de la Chambre de son verbe prémonitoire. « Je ne cède ni aux conseils ni aux ten-

(1) On s'explique mal que cette lettre porte la date du 20 novembre 1835 alors que la précédente qui fait allusion à un entretien remontant à quatre jours est du 27 décembre.

tations de quitter la politique », écrit-il le 6 décembre 1835. « L'homme n'est homme que par la pensée et l'action ; l'un complète l'autre... La poésie ne doit être que le délassement de nos heures de loisir, l'ornement de la vie. Mais le pain du jour c'est le travail et la lutte. »

René DOLLOT.

La Société d'Histoire Diplomatique est heureuse d'adresser à M. Spyridion Pappas, l'un de ses membres, directeur au Ministère des Affaires Etrangères de Grèce, et collaborateur de la *Revue d'Histoire Diplomatique*, ses félicitations à l'occasion de sa nomination au grade d'officier de la Légion d'honneur (26 février 1939).

Ce valeureux historien grec est un grand ami de la France, ce qu'il a magistralement prouvé, tant par son œuvre, qui est entièrement édifiée dans notre langue, que par son activité publique.

Spyridion Pappas, né à Athènes le 30 août 1878, est déjà français par sa mère, fille d'un consul de France à Patras (Jean Bertiny). Il est l'époux d'une Française de bonne race, Paule Thornton de Mouncie. Son fils, Georges Pappas, le premier acteur du théâtre grec actuel, époux d'une Française, est le père de Jean Pappas, citoyen français, avocat et récemment reçu au concours de la magistrature.

En outre des études qu'il a faites en France, Spyridion Pappas s'est distingué, de 1899 à 1902, aux débats hebdomadaires du « Groupe d'Etudes Sociales » et de la « Conférence Molé-Tocqueville », aux côtés de Me Moro-Giafferi, des frères de Jouvenel et d'autres notabilités politiques et juridiques. Il a eu pour amis G. Lacour-Gayet, Emmanuel Rodocanachi et Nicolas Politis.

A la Revue d'Histoire Diplomatique, il a donné, notamment, en 1935, *Un Napoléonide mort pour la Grèce* (étude couronnée par l'Académie d'Athènes), et, en 1938, *le Duc d'Aumale et le trône de Grèce.*



COMPTES RENDUS

Le Roi Très Chrétien, par Jean DE PANGE, 1 vol. in-12, 448 p., Paris, Fayard, 1949.

Spécialiste des questions lotharingiennes, auxquelles il a consacré plusieurs volumes importants, familier des *Théories Politiques du Moyen-Age* (c'est le titre d'un de ses livres), le comte Jean de Pange a été amené à méditer depuis longtemps sur le problème que pose la mission de Jeanne d'Arc. « Quelle est cette mission ? », s'interroge-t-il, au seuil de l'Introduction de l'ouvrage qu'il vient de publier sous ce titre *Le Roi Très Chrétien.* « A vrai dire, on ne peut répondre sans évoquer toute l'histoire sainte de la France. D'où vient la foi profonde qui anime cette petite Lorraine et qui la pousse à « aller en France » pour fonder l'autorité du Dauphin dont elle n'est pas la sujette ? A quelle idée obéit-elle ? C'est ce que lui demande à Poitiers la commission de docteurs devant laquelle elle a été conduite peu après son arrivée à Chinon. C'est ce que lui demandent encore les juges du tribunal ecclésiastique de Rouen. C'est ce que lui demandent enfin les historiens de nos jours. »

A ces questions, le comte de Pange s'est efforcé de répondre. Il l'a fait dans un savant ouvrage d'une documentation abondante et sûre qu'il a eu la coquetterie de soumettre au jugement de l'Université de Paris. Elle l'en a récompensé en lui conférant le titre de Docteur ès Lettres avec la mention Très Honorable. Consécration particulièrement flatteuse venant d'un Jury où figuraient parmi d'autres éminents spécialistes M. Louis Halphen, son Président, M. Ch.-Edmond Perrin, compatriote lorrain du comte de Pange.

Le comte de Pange note justement que la plupart voient en Jeanne d'Arc l'héroïne du nationalisme, animée par la haine de l'étranger. C'est assurément à cette conception qu'est due l'institution de la fête nationale du 8 mai. Mais cette date marque aussi celle d'une fête religieuse et cette raison conduit naturellement l'auteur à rechercher comment l'idée du « Roi très chrétien » s'est, depuis son origine, développée dans « le sacrement de l'onction ».

C'est en effet sur la tradition ininterrompue de « l'onction royale » que se fonde la doctrine de la légitimité. Faute d'avoir laissé de côté ce problème essentiel, le traité de Troyes n'avait pas défini le « roi français » et une terrible crise de confiance est ouverte en France

depuis la mort de Charles VI. Il a laissé un fils, le Dauphin, qu'il a désavoué, et un petit-fils, né de sa fille et de son gendre le roi d'Angleterre, qu'il a reconnu son héritier. Lequel est l'héritier légitime?... Comment expliquer que le Parlement et l'Université de Paris soient si fermement attachés à la Double Monarchie, s'il est vrai qu'elle signifie la subordination de la France à l'Angleterre et la fin des grandes traditions dont la royauté est dépositaire ? Mais quelles sont ces traditions ? Pourquoi Jeanne d'Arc, née hors des frontières du royaume, vient-elle trouver le Dauphin pour le conduire à Reims, où ni Henri V ni son fils ne sont allés, et, par le sacre reçu dans les formes traditionnelles, restaurer l'autorité du Roi Très Chrétien, seul capable de ramener dans le royaume l'ordre et la paix ?

Le comte de Pange l'explique en rappelant, tout d'abord, et dans des termes particulièrement heureux, que le pays de Jeanne, la Lorraine, est « moins un pays qu'une idée ». « Berceau des Carolingiens, elle assure le prolongement de leur mission, qui était d'associer le pouvoir civil et le pouvoir religieux pour le service du peuple chrétien. » Dès lors n'apparaît-il pas naturel que Jeanne la bonne Lorraine, — reprenant la doctrine du « Christ seul roi », que les Carolingiens avaient essayé de réaliser, — ait dit à Robert de Baudricourt : « le royaume n'appartient pas au Dauphin mais à son Seigneur, que cependant son Seigneur veut que le Dauphin soit fait roi ? » Or, le signe du roi, celui de la légitimité, c'est le sacre; c'est donc lui qui va marquer le but de la mission de Jeanne. Née hors des frontières du royaume de France, elle « ne se sent pas la sujette » du Dauphin; et comme ses voix l'appellent à aller « dans le royaume » pour le faire sacrer, elle le conduira à Reims.

L'onction est le seul emprunt que le rite chrétien ait fait à l'Ancien Testament. Elle y figure pour la consécration des prêtres et des rois. Avec le baptême l'Eglise l'étend à tous les chrétiens. Comme le nom de chrême rappelle celui du Christ, l'onction du chrême représente le caractère royal et sacerdotal commun au Christ et au chrétien. Il semble que chez les Francs, les rois et leurs enfants aient reçu l'onction royale avec le baptême. On peut en voir une preuve dans le fait qu'en 781 le Pape Hadrien confère à la fois le baptême et l'onction royale à deux fils de Charlemagne, à Pépin, âgé de quatre ans, pour le royaume d'Italie, et à Louis, âgé de trois ans, pour le royaume d'Aquitaine. Ne s'explique-t-on pas que l'onction post-baptismale conférée à Clovis ait pu être considérée comme le premier sacre de l'histoire de France? D'après une tradition dont Mincmar témoigne dès 869, le baume avec lequel saint Rémi fit cette onction lui aurait été apporté du ciel par une colombe dans une « ampoule », c'est-à-dire une petite fiole. C'est la Sainte Ampoule, dont le Roi Très Chrétien tire une autorité spirituelle sans égale parmi les autres rois.

Sacrement ou contrat ? — Telle est la brûlante question attachée aux effets de l'onction royale. Le comte de Pange consacre à son étude toute une partie du *Roi Très Chrétien.* « De bonne heure en Angleterre l'onction royale semble avoir été considérée comme un sacrement »;

aussi la nature de l'onction prend-elle une importance extraordinaire. Mais le meurtre de Thomas Becket va faire perdre au roi d'Angleterre la situation privilégiée qu'il occupait dans l'Eglise, et de plus en plus va s'affirmer le droit du Pape à intervenir dans la consécration du chef de l'Etat. A ce propos, l'auteur rappelle la distinction établie par Innocent III « entre l'épiscopat, auquel sera réservée l'onction sur la tête, et la royauté dont la couronne doit représenter le pouvoir laïque ». La tête en effet est le symbole de l'esprit (mens), les mains ne sont que les symboles des œuvres; « le caractère sacramentel de l'onction sur la tête est réservé à l'évêque »; la valeur de l'onction n'est donc pas la même quand elle est conférée aux rois. Cependant le roi de France continuera à se faire oindre sur la tête, puisque Dieu lui-même semble assurer sa consécration par la Sainte Ampoule. Le roi d'Angleterre, *qui l'imite toujours,* fera de même, et prétendra au XIV[e] siècle avoir, lui aussi, une ampoule d'origine miraculeuse. On croirait au triomphe définitif de la doctrine d'après laquelle le pouvoir royal procède d'un sacrement. Mais en même temps, peut-être par réaction contre la prétention du pape à s'inféoder les royaumes — en 1213 il a exigé que Jean Sans-Terre lui rendît hommage et lui payât un tribut — les rois qui jusque-là portaient seulement le nom de leur nation : Roi des Francs et Roi des Anglais, commencent à prendre le nom du territoire sur lequel ils règnent : Roi de France et Roi d'Angleterre. La royauté tend à perdre son caractère universel pour se « territorialiser ». C'est le début de l'Etat moderne.

Il faut lire dans « le Roi Très Chrétien » les développements sur « les serments », sur « le droit de succession à la couronne de France », sur « la tradition mystique de la royauté en Lotharingie », enfin les détails sur l'onction et le couronnement du roi pour bien comprendre comment, « au temps de saint Louis, le roi de France apparaît comme le protecteur né de l'Eglise », mais aussi pourquoi le roi n'est qu'un homme comme les autres, « la royauté ne résidant pas dans sa personne physique », mais dans l'union intime des fidèles entre eux, dans la charité que symbolisent l'onction et le couronnement tel qu'il est pratiqué en commun par les pairs de France.

Saint Louis a ainsi incarné l'idéal de la royauté chrétienne; quant à sa mémoire, elle n'a été nulle part plus chérie qu'en Lorraine; car les Lorrains, bien que restant en dehors des frontières du royaume, n'en ont pas moins participé à sa vie spirituelle. Et le comte de Pange n'hésite pas à parler d'un « miracle lorrain », à propos des princes qui sont hors du royaume et viennent, comme à Bouvines et à Crécy, donner leur vie pour le roi.

C'est que « l'autorité du Roi très chrétien lui vient directement de Dieu ». Et là encore, il faut se pénétrer d'un chapitre, où le débat « s'élève à la théologie » et où est justement signalée « l'influence prépondérante exercée dans les conciles « par l'Université de Paris ». Il faut retenir enfin le chapitre VI sur Jeanne d'Arc et les explications de sa mission, en fait la solution du problème sur lequel a si longtemps médité le comte de Pange.

Pour Jeanne, le suzerain du royaume, c'est le roi du ciel; il faut son accord pour transmettre ce fief; c'est au cours de la consécration religieuse que le Dauphin recevra le royaume « en commende »; le sacre est un « mariage moral et politique, de même qu'entre l'Eglise et le prélat est conclu un mariage spirituel ». Or, le pape n'ayant pas reconnu le traité de Troyes, la modification à l'ordre de succession introduit par Charles VI n'est pas encore ratifiée. Toutes raisons d'aller à Reims qui s'opposent aux raisons miitaires d'occuper la Normandie pour couper les communications des Anglais avec Paris. Déjà en 1430, *la conduite des opérations devait être distinguée de la conduite de la guerre !*

Le comte de Pange nous fait entrer dans la célèbre basilique et assister à la cérémonie du sacre. Par un spécial privilège, l'archevêque fait au futur roi l'onction sur la tête; dorénavant Charles VII règnera « à titre légitime sur le Saint Royaume ». Car c'est ce titre que Jeanne d'Arc emploie, dès la sortie de la cathédrale, lorsqu'elle fait écrire au duc de Bourgogne « de ne plus faire la guerre au saint royaume de France ». Et le comte de Pange de conclure : « Jamais ne s'est exprimé sous une forme plus touchante la religion royale dont le Roi très chrétien était le symbole ».

On voit combien l'esprit qui préside à la mission de Jeanne d'Arc s'écarte des idées communément admises en dehors d'une élite. Aussi bien, une étude comme celle du comte de Pange n'éclaire-t-elle pas seulement la physionomie de l'héroïne qui, grâce à l'existence de documents d'un prix inestimable, demeure à nos yeux si vivante, d'une humanité si proche de nous et qui n'a pas fini de susciter des historiens. Elle nous fait comprendre ce qu'il existe d'incompréhension dans les jugements portés sur son époque dont beaucoup plus que cinq siècles, un monde d'idées nous sépare. La Sorbonne qu'on nous présente parfois comme envahie par l'esprit de trahison s'inspirait seulement de conceptions qui échappent aujourd'hui à notre entendement mais qui se rattachaient à la plus ancienne tradition française. Il ne faut pas oublier qu'avant le Roi de France il y avait le Roi Très Chrétien, dont l'autorité n'était pas liée à un territoire, mais était de nature universelle puisqu'elle tenait à la consécration miraculeuse qu'il disait tenir directement de Dieu.

René Dollot.

La Vie du Bouddha, par Alfred FOUCHER, Professeur honoraire à l'Université de Paris, Membre de l'Institut, d'après les textes et les monuments de l'Inde, 1 vol. in-8°, 387 p., Paris, Payot, éd. 1949. Bibliothèque Historique.

On s'étonnera peut-être de voir présenter ici une *Vie du Boudha* qui paraîtrait plutôt relever d'une revue spéciale. A la vérité l'histoire diplomatique n'est plus ce qu'elle était jadis. Au XVIIIe siècle, et pour la dernière fois peut-être, au Congrès de Vienne, il y avait une société européenne. Les hommes qui la représentaient, quels que fussent leurs tendances personnelles ou les intérêts de leurs pays, demeuraient respectueux de traditions qui s'inspiraient d'une certaine communauté de pensée. Il n'en est plus de même aujourd'hui. Le développement des nationalités a fait éclater les cadres de l'histoire diplomatique, et derrière les Etats sont apparus les peuples. Des nations hier ignorées ou sujettes ont brusquement émergé. De là pour le diplomate la nécessité d'une connaissance plus intime des civilisations et des religions. Un chrétien ne réagit pas comme un musulman, un bouddhiste comme un disciple de Confucius.

Et nous avons une autre raison de parler du livre de M. Foucher, c'est M. Foucher lui-même. Normalien, professeur à la Sorbonne, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, maître incontesté de l'archéologie indienne, il a eu l'honneur d'être le négociateur et le signataire de la Convention du 9 septembre 1929 qui nous a assuré la direction pour une durée de trente ans des fouilles en Afghanistan. On sait que notre mission qui n'a cessé d'illustrer la science française par des découvertes dont on peut admirer une partie des résultats au Musée Guimet a ouvert la voie à notre expansion intellectuelle dans un pays où le déséquilibre politique actuel a plus fait pour confirmer nos positions qu'elle ne les a compromises.

Le Bouddha que M. Foucher vient de publier est la somme de toute une vie de savantes recherches. Il ne s'agit pas ici d'un exposé du bouddhisme qu'on trouvera dans le livre de La Vallée Poussin, mais de la vie du Bouddha lui-même jusqu'ici, en France, assez mal connue. Emile Sénart en avait été chez nous le dernier historien et depuis lors nous n'avions eu que les ouvrages de Kern et d'Oldenberg, traduits du néerlandais et de l'allemand. M. Foucher, comme on l'a très bien dit « a su fondre dans cette étude le témoignage des textes et celui des monuments figurés, les illustrant, les rendant intelligibles l'un par l'autre ». Ici encore, comme elle l'a fait si souvent depuis un demi-siècle, l'archéologie a renouvelé l'histoire.

Nous ne suivrons pas M. Foucher dans sa minutieuse reconstitution de la vie du Bouddha. Sans se départir de cette ironie souriante, je dirais volontiers de cette bonhomie indulgente qui est la marque de son talent et de sa personne, il fait avec bonheur, l'esprit critique le plus sûr et le moins agressif, le départ entre la réalité et la légende.

Dépouillé des vains ornements qui tendent à nous masquer sa véritable physionomie, Çâkya Mouni nous apparaît dans sa réalité historique. Fils d'un petit rajah de Kapilavastou, bourgade perdue du Téraï népalais, attiré par la vie monastique, ses années de prédication se passent tout entières dans le bassin moyen du Gange où sont situés les huit centres de pèlerinage auxquels se rattachent les principaux épisodes de sa carrière que M. Foucher a eu le mérite de localiser. Contemporain de Zoroastre et de Confucius, précédant Socrate de cent ans, Jésus d'un demi-millénaire, il se situe entre 543 et 477 avant l'ère chrétienne.

Fondateur d'une religion dont lui-même n'a pas pressenti la durée, qui tient peut-être à l'immobilité des civilisations asiatiques, il est mort « sans retour ». Ses fidèles n'attendant pas sa résurrection. « Il ne subsiste plus que sous les espèces de la loi », mais cette loi, du moins nominalement, est celle de cinq cents millions de zélateurs répartis dans tout l'Extrême-Orient. Comme le christianisme qui s'est surtout développé à l'ouest de son pays d'origine, dans une société d'ailleurs profondément différente de celle où il avait pris naissance, le Bouddhisme a émigré en effet mais vers l'Est. M. Foucher explique son élimination des Indes par le fait de la substitution de la vie cénobitique à la vie errante des débuts. Enrichis par des dotations, ses monastères ont offert une proie facile à la ruée musulmane. Rasés par l'incendie, leurs hôtes passés au fil de l'épée, deux générations ont suffi pour que le bouddhisme indien disparût « de l'Hindoustan comme du Dekkan pour se réfugier, hors du courant des invasions, dans l'île de Ceylan ou les principautés himalayennes ». La fixation à la terre des fils du Çâkya les a perdus.

Aussi bien la répugnance de Siddhârta Gautama pour « le pays des mangeurs de blé et des amateurs de boissons alcooliques », les sentiments qui l'inclinaient « vers les populations végétariennes et buveuses d'eau de la grande rizière, amies de l'abstinence, de la miséricorde et de la paix; quelque peu efféminées par leur céréale sans vitamine et leur climat débilitant; se récriant d'horreur à la vue du sang de n'importe quelle victime et ne dédiant à leurs génies locaux que d'innocentes offrandes de fleurs et de fruits » (p. 124) nous semblent moins la conséquence d'une doctrine que l'expression des nécessités d'un climat. A cet égard le Bouddha nous apparaît comme la préfiguration de Gandhi.

Du Bouddha, M. Foucher nous présente un portrait infiniment nuancé. « Sa naissance princière, dit-il, son éducation sportive autant qu'intellectuelle, la vie de luxe et de plaisirs qu'il a mené jusqu'à la trentaine, campent aussitôt le grand seigneur qu'il restera jusque sous le froc du moine. Sa distinction naturelle impressionne tous les visiteurs. Toujours et partout, il se montre un modèle d'urbanité et de politesse. Il ne témoigne pas moins d'aversion pour les mauvaises manières que pour les péchés capitaux ». Quand « il énonce la détermination qui restera chez lui dominatrice, de se tenir en toutes circonstances, au juste milieu, comment ne pas reconnaître encore là une manifestation de son sens inné et raffiné des convenances et de

la mesure ? » Détaché du monde, mais pourtant sociable, bienveillant sans humanitarisme, pragmatiste, non sans un soupçon d'intransigeance, « sa confiance dans le bien fondé de sa doctrine n'a d'égale que sa maîtrise de soi; aussi bien, plus aimé que craint, son prestige s'impose à tous ». De toute évidence, il fut un chef : il a même été légitimement appelé « le chef qui n'a pas de chef ». Ainsi à sa distinction naturelle et acquise, à son soin des bienséances, à son constant souci de la correction et de la mesure vient s'ajouter un impérieux penchant pour l'action et le goût du commandement. La façon dont tous ces traits s'harmonisent spontanément n'a rien qui doive surprendre; avant d'être transfiguré par l'idolâtrie de ses sectateurs en moine-dieu, Çâkya-mouni se devait à lui-même d'être de son vivant le type accompli du moine gentilhomme ». ...« Gentilhomme jusqu'au bout des ongles et pur de tout soupçon de charlatanisme ou de fanatisme; doué d'une force d'âme incomparable et d'une parfaite sérénité; moraliste austère, mais sans excès et secourable aux autres; libre et judicieux penseur, aussi ennemi des métaphysiques oiseuses que des superstitions vulgaires; fondateur d'une religiion toute imbue dans sa secrète désespérance de l'esprit de miséricorde, le Bouddha Çâkya-mouni a été le premier — le premier du moins dont le monde ait lieu de se souvenir — à dénoncer dans l'égoïsme du désir la source de la malveillance et de la haine, et à prêcher à ses semblables un infaillible remède à leurs pires misères, dans la douceur d'un mutuel amour. Que n'ont-ils mieux écouté sa parole ! »

René DOLLOT.

Napoléon, par Jean GAILLARD, Paris. Un vol. in-12°, 310 p. Les Editions Ouvrières (1949).

M. Jean GAILLARD est professeur à l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales de l'Institut Catholique : son livre pourrait bien être un cours professé à ses étudiants, jeunes gens appelés à fournir des cadres au monde du négoce, de l'industrie et de la finance; mais l'ouvrage paraît aux « Editions ouvrières » comme la suite de deux œuvres du même auteur à la même maison : *A la découverte de la Révolution française* et *A la découverte de Bonaparte*, l'une et l'autre parues en 1945 et couronnées par l'Académie française. Ces diverses indications ne sont pas inutiles et sont presque suffisantes pour situer le petit ouvrage que la *Revue d'Histoire diplomatique* a jugé digne d'être signalé à ses lecteurs. De par le public même pour lequel il avait été conçu, c'est un livre objectif, clair, non seulement facile mais agréable à lire, ayant voulu répondre aux curiosités d'esprits jeunes, de milieux sociaux assez divers pour avoir des conceptions différentes mais toutes cependant inspirées du vieil idéal latin et chrétien dont l'enseignement libre, en sa forteresse de l'ancienne prison des Carmes, défend le drapeau.

Le personnage de Napoléon, la trilogie conçue par Jean Gaillard : Révolution, Consulat, Empire, ont fourni aux historiens la matière de tant de travaux et de controverses déjà, qu'on peut toujours se demander si les pages qui en traitent, quand elles nous tombent sous les yeux, refléteront telle ou telle vision partisane, tel ou tel aspect trop limité d'une réalité complexe et dès lors c'est un véritable soulagement que de trouver dans un récit sobre et attachant les traits essentiels des personnages représentés, les raisons objectives de leurs actes, une relation authentique des faits retenus. Dans le flot des publications relatives à l'époque qui sépare Louis XVI de Louis XVIII, tout lecteur cultivé disposera en Jean Gaillard d'un guide discret pour lui rappeler, sans aucun appareil extérieur d'érudition mais avec une exactitude à peu près impeccable, la trame entière d'un règne chargé d'événements présentés dans leur logique. Quelques chapitres particulièrement bien venus résument par exemple l'affaire d'Espagne ou les étapes du Blocus Continental. Les rapports de l'Empereur et du Pape, dont l'évolution est une des grosses questions de l'histoire extérieure autant qu'intérieure de l'Empire, sont exposés dans leurs phases essentielles avec une délicatesse de doigté particulièrement appréciable, après tout ce qu'elles ont trop souvent inspiré de récits ou de jugements inacceptables pour l'un ou l'autre des camps qui ont divisé la France à cet égard.

Marcel DUNAN,
de l'Institut.

Joseph Bonaparte. Le Roi Philosophe, par Bernard NABONNE Paris, Hachette (1949), 1 vol. in-8° de 253 p.

L'auteur, familier avec l'époque napoléonienne à laquelle il a consacré des ouvrages appréciés, a eu l'heureuse idée de remettre en vedette un personnage passé du tout premier plan de l'histoire à une pénombre injuste. Le frère aîné de l'Empereur, qui fut ambassadeur et député de la République, conseiller d'Etat et académicien du Consulat, grand dignitaire et prince de l'Empire, puis roi de Naples, des Espagnes et des Indes, pair et président du conseil des ministres des Cent-Jours, enfin chef du parti bonapartiste qui prépara le Second Empire, n'a-t-il été qu'un reflet de la gloire de son cadet ? L'estime affectueuse que celui-ci lui témoigna longtemps, jusqu'à leur commun échec dans l'entreprise espagnole, le prestige qu'il retrouva au soir de sa vie, devraient suffire à redresser le jugement méprisant accrédité sur Joseph par Frédéric Masson : curieuse fatalité que la passion dénigrante inspirée par le culte même de son dieu, contre les napoléonides, à l'historien qui a attaché son nom à cette famille ! Dans l'établissement des nouvelles perspectives qu'il faudra substituer à l'œuvre monumentale du maître discuté, le petit volume de B. Nabonne

aura posé quelques jalons dont l'intérêt est de susciter d'ores et déjà des réflexions dans l'esprit de tout lecteur cultivé. Mais ce que j'en voudrais retenir ici, c'est que notre auteur nous montre essentiellement, à côté du grand militaire que fut le cadet, un remarquable *diplomate* dans l'aîné.

La carrière de Joseph nous révèle en effet dans ce demi-méconnu une faculté d'adaptation, une aptitude à plaire qui l'ont mis de plain-pied avec toutes les situations, si élevées qu'elles fussent, où le sort l'appela : le sort, le rayonnement du nom de Bonaparte, mais aussi et dès les premières étapes de sa brillante carrière d'incontestables qualités personnelles d'habileté, de clairvoyance, d'énergie et de charme. Sa liaison avec Salicetti, son futur ministre de la police à Naples, l'avait, sous la Convention, lancé dans la politique et l'administration de la guerre en même temps que Napoléon dans sa carrière d'artilleur. Un mariage riche lui avait donné l'indépendance. L'ascension du général des « années éblouissantes » lui ouvrit « la carrière » pour laquelle il se sentait une vocation. Après lui avoir fait entrevoir un consulat, c'est une légation que son frère lui assurait : nommé résident auprès du duc de Parme, il jugeait le poste un peu mince, mais presque aussitôt c'est à Rome qu'il était envoyé. « Le Directoire exécutif, lui écrivait le ministre Delacroix, le 6 mai 1797, a saisi la première occasion de tirer parti de vos talents et d'ajouter à la juste récompense que méritent vos précédents services ». Le nouvel ambassadeur recevait des instructions ostensibles fort pacifiques, mais des instructions secrètes toutes différentes, qui le chargeaient en somme de révolutionner la capitale pontificale. Il conquit la cour de Rome, clergé, noblesse et haute finance qu'enchanta son affabilité. Mais les militaires qu'on lui adjoignit travaillèrent si bien certains éléments populaires que le plus agissant, le jeune général Duphot, se faisait tuer le 27 décembre dans une émeute où Joseph lui-même dut mettre le sabre à la main pour dégager l'ambassade. Il demandait aussitôt ses passeports et bientôt le successeur de Napoléon au commandement de l'armée d'Italie, Berthier, marchant sur la Ville Eternelle, y établissait la République romaine. Joseph devait être le négociateur des grands traités du Consulat, celui de Mortefontaine nous réconciliant avec les Etats-Unis, ceux de Lunéville et d'Amiens rétablissant la paix avec l'Autriche et l'Angleterre. Sans lui confier les délicates tractations du Concordat, où l'aventure romaine pouvait le handicaper, le Premier Consul, afin d'en effacer la mémoire même, lui faisait du moins signer cet acte capital pour l'histoire extérieure et intérieure de la France. Les qualités diplomatiques de Joseph lui rendront les mêmes services dans son difficile métier de roi de Naples et plus encore de roi d'Espagne, mais surtout peut-être dans ses relations avec le haut personnel dirigeant des Etats-Unis dont, réfugié et proscrit d'Europe, il saura se faire accepter d'abord, apprécier ensuite sous son dernier nom de comte de Survilliers.

Marcel DUNAN,
de l'Institut.

Calonne : 1734-1802, par Pierre JOLLY. Paris, Plon, 1949, petit in-8° carré de 337 p.

Charles-Alexandre de Calonne, d'une bonne noblesse de robe et d'un physique avantageux, entré jeune au Conseil du Roi comme maître des requêtes, dut à un remarquable don d'assimilation et à une vive intelligence la plus brillante carrière politique et les plus flatteurs succès masculins dans la période ascendante d'une vie que la Révolution française vint briser. Il avait envisagé à coup sûr les remèdes qui pouvaient l'empêcher; il a vite vu où se portait son torrent. Il a essayé, après avoir dirigé la résistance, de faire sa paix avec elle en la personne du Premier Consul Bonaparte. Comment expliquer qu'un homme qui réunissait à ses dons si réels tant de lucidité, ait été un des personnages les plus flétris par ses contemporains, les plus vaincus par les événements et finalement les plus maltraités par l'histoire ?

L'Ancien Régime pouvait-il être sauvé ? Seulement, en tout cas, par des réformes radicales que Calonne a formulées, mais trop tard et qu'excluaient la faiblesse du Roi et l'intransigeant égoïsme des privilégiés, ces deux facteurs fondamentaux de l'explosion de 1789. Les notables, en refusant de suivre Calonne, le Roi en le sacrifiant, scellaient leur sort, et c'est pourtant à Calonne, à sa « légèreté », à ses « dilapidations » que s'en prirent, et les responsables et les auteurs de la tempête qui balaya la France monarchique. Les pamphlétaires, qui, pour les motifs les plus divers et pour le compte des patrons les plus opposés, minaient l'organisation financière de la France et firent converger leurs attaques sur l'imprudent trop brillant et trop doué, ont attaché à son nom les traits de mépris indélébiles sur lesquels tombaient d'accord la clique de Necker et de Mme de Staël, les agents d'une Angleterre exaspérée par les grands travaux prescrits par Calonne à Cherbourg, les courtisans menacés par ses vues réformatrices comme les ennemis de la cour comblée par ses complaisantes largesses, plus tard toute la France patriote haïssant en lui « le ministre de l'émigration », mais aussi ces mêmes émigrés indignés de sa révérence envers le potentiel révolutionnaire. Un tel concert pouvait-il laisser place ensuite à l'indulgence, quand un Lamartine ou un Michelet épanchèrent leur éloquence de poètes sur les figures marquantes de la légende révolutionnaire ?

Le meilleur spécialiste de notre histoire financière moderne, Marcel Marion, a commencé une réhabilitation qui rejoignait les travaux du regretté Charles Ballot, prématurément interrompus par la guerre de 14-18. Le soi-disant courtisan frivole de Marie-Antoinette grandit à mesure que des études comme celle de Lavaquery dégonflaient la popularité surfaite de Necker. Pierre Jolly, dans un livre aussi vivant qu'anticonformiste, a cru le moment venu de plaider la révision d'un

procès où les passions se rallumeront peut-être, mais où l'histoire impartiale, celle à laquelle Calonne avait précisément fait appel dans sa fameuse lettre de Londres au Roi du 9 février 1789, dit enfin son premier mot.

Marcel DUNAN,
de l'Institut.

Letizia, Mère de l'Empereur, par Alain DECAUX. Préface du Prince Napoléon. Paris, Sfelt s. d. (1949), 1 vol. in-8° de 343 p.

La figure de « Madame Mère » est indissolublement liée à l'histoire et à la légende de son fils par le soin qu'il a pris d'attribuer le meilleur de lui-même à la formation et à l'exemple de celle qui l'avait mis au monde. Letizia Ramolino, mariée à treize ans au jeune étudiant en droit Charles de Buonaparte, à qui elle donna huit enfants, avait été, selon l'Empereur, « belle comme les amours ». Elle avait sûrement les qualités qui ont fait la gloire des « matrones » romaines. Le courage et la fermeté avec lesquels elle avait dirigé une maison où la pauvreté s'aggravait pour elle d'un veuvage précoce, l'affection farouche qu'elle ne cessa de témoigner à « ses petits » même quand ils furent devenus si grands, font de l'ex-fillette brune de l'île méditerranéenne, une femme aux traits tout prêts pour le burin de l'histoire, comme on eût dit de son temps.

Physiquement, après la beauté elle incarna la majesté, ses portraits, si divers d'ailleurs entre eux, l'attestent tous aux différents âges qu'un long destin lui permit de parcourir. Cette hérédité devait être un remarquable atout dans la carrière de l'étonnante famille dont le génie d'un de ses membres fit une pléiade de souverains et de princesses. Mais tandis que le sort poussait comme des pièces d'un jeu d'échecs les proches parents de Napoléon sur l'échiquier français puis européen au temps des plus orageuses parties de la Révolution et de l'Empire, Madame Mère, dès l'avènement de son Nabulione à la richesse et au pouvoir, était mise à l'abri de toute tribulation et pourtant c'est elle qui répétait : « pourvou que ça doure ! ».

Résistant aussi bien au mirage de l'ambition et au vertige de la fabuleuse ascension de ses enfants, qu'aux assauts passés de l'adversité, elle réservait les trésors d'un cœur passionné, comme les économies d'une fortune chichement gérée, pour les grands revers que son instinct lui a fait pressentir. Elle est malheureusement, de par la modestie voulue de son rôle, moins étudiée et moins connue que les autres napoléonides. Le maître-livre du baron Larrey, démarqué par quelques vulgarisateurs, et complété seulement par la publication d'une correspondance encore très fragmentaire, est assez oublié du grand public

pour qu'il ait paru souhaitable de présenter à nouveau la mère de l'Empereur dans un volume de la collection « Présence de l'histoire ». Le prince Napoléon félicite à bon droit son jeune auteur, Alain Decaux, des recherches patientes qui lui ont permis d'apporter quelques lumières nouvelles sur cette vie relativement obscure. La forme adoptée pour un récit, qui voulait être attachant et vivant, exclut regrettablement toute référence précise et tout appareil érudit. On pourra cependant faire confiance (1) au témoignage que, sous sa présentation romancée, apporte Alain Decaux sur une noble figure de la petite histoire.

Marcel DUNAN,
de l'Institut.

Les Mamelouks de Napoléon, par Jean SAVANT. Paris, Calmann-Lévy s. d. (1949), in-12° de 489 p. illustré.

L'auteur, dont nous avons signalé en son temps les curieuses biographies d'officiers grecs servant *sous les aigles impériales* (1), leur a donné, depuis, un pendant d'un intérêt plus général, puisque le nom des Mamelouks, il le relève à bon droit, est inséparable de celui de Napoléon dans l'histoire et dans la légende. A dire vrai, c'est *un* mamelouk, le célèbre Roustan, qui a comme accaparé les regards attirés sur sa personne exotique et chamarrée. Ses *Souvenirs* d'une ingénuité sans égale dans toute la première partie, autographe, et d'une rédaction plus soignée dans la seconde partie donnée comme dictée, avaient été publiés dans sa *Revue Rétrospective* par l'actif bibliothécaire de l'Arsenal, Cottin, puis commentés et complétés par Fleischmann dans une biographie du personnage. Jean Savant a bien fait de reproduire en appendice le document très connu, très cité, mais toujours évocateur, sorti de la plume de l'ancien esclave arménien. D'autres appendices dressent la liste, aussi méthodique que possible dans l'état défectueux des sources, de l'ensemble, assez hétérogène, des braves qui fournirent le corps militaire des « Mamelouks de Napoléon » ou reproduisent les documents essentiels de l'histoire de ce corps à travers ses fréquentes vicissitudes. Si j'accorde aussi quelques éloges à l'illustration du volume, plus pittoresque, voire fantaisiste, que strictement documentaire, mais qui contribue à donner à l'ouvrage son allure de vie, il faudra bien en venir enfin à l'intérêt du texte même.

La conception de l'auteur (il l'avait adoptée déjà pour les héros grecs de son précédent volume), est de suivre un par un dans leurs détails minutieux les dossiers individuels qu'il avait l'occasion de compulser, voire de classer aux archives de la guerre. L'ouvrage y gagne

---

(1) Réserve faite de coquilles comme celle qui fait p. 233 du roi d'Espagne Charles IV, détrôné à Bayonne, un Charles IX.

(1) Voir la *Revue d'hist. diplom.* de septembre-décembre 1946.

un mérite de sincérité directe et de convaincantes démonstrations individuelles. Quand on le repose après l'avoir lu « comme un roman », moyennant quelque patience, on est tout de même un peu déçu devant un ensemble de destins fragmentaires, qui comportaient des conclusions plus générales dont l'auteur s'est peut-être abstenu par discrétion. La principale ressortait déjà avec une évidence éclatante bien qu'inexprimée, de ses biographies helléniques. Et c'est que « les Bureaux », souvent honnis comme aveugles et sourds, ont fait preuve en outre, à travers tous les changements de régime du Directoire au Second Empire, de la plus effarante incompréhension et de la plus monstrueuse ingratitude à l'égard des étrangers d'Orient enrôlés sous nos drapeaux. A cet égard on voit l'avantage que le détail des cas multipliés offre pour l'établissement d'un jugement, encore une fois informulé, si, par contre, cette méthode entraîne bien des répétitions qu'un effort de composition plus synthétique eût évitées.

Les origines des intéressés sont des plus diverses, esclaves rachetés, combattants ayant spontanément ou non changé de camp, enfin volontaires d'un peu partout : géorgiens, grecs, coptes, syriens, noirs du Soudan, en attendant l'attrait futur du turban et du cimeterre pour de bons Hollandais, Allemands, voire Français de France ! La plupart furent de valeureux sabreurs à qui leur caractère d'élite spectaculaire dans la garde impériale valut un nombre impressionnant de croix d'honneur. Et la plupart aussi furent d'ardents bonapartistes, au point d'être systématiquement massacrés ou persécutés par la Terreur blanche, au lendemain de Waterloo. La plus prestigieuse figure est peut-être celle du colonel Yakoub, cheikh syrien passé avec tous les siens au service de Bonaparte durant l'expédition de Saint-Jean d'Acre, capitaine de Kléber, colonel de Menou, reparti chef d'escadron dans les campagnes de 1813 et de 1814 et finalement, comme plusieurs de ses compagnons, utile auxiliaire de la conquête de l'Algérie. Faut-il lui opposer cet autre colonel syrien Youssef Hamaoui, qui, plus fort que Ney, offrait, lors du retour de l'île d'Elbe, d'apporter la tête de Napoléon dans un sac, ancien déserteur, aventurier que la Restauration combla sur le vu de pièces mirifiques établies par lui-même, ce qui tendrait à démontrer que les plus beaux, donc les plus efficients états de service, sont ceux que l'on se fabrique, pourvu qu'ils soient avalisés par quelque détenteur de cachets dûment officiels !

Marcel DUNAN,
de l'Institut.

Le Secret de Madame Royale, *d'après des documents inédits,* par André CASTELOT. Paris, Sfelt, s. d. (1949), 1 vol. in-8° de 353 p.

Ce titre prometteur a l'avantage (et l'inconvénient) de nous faire parcourir une série de très vivants chapitres à la poursuite du « secret » dont la clé ne nous est jamais donnée, mais est indiquée aux pages finales comme à attendre du testament déposé par l'héroïne au Vatican pour n'être ouvert que cent ans après sa mort... soit le 19 octobre 1951 ! Ce serait alors celui de l'énigme du Temple (mort en prison ou évasion et survie de Louis XVII ?) à qui l'auteur a réservé un autre volume de la même collection (1). A dire vrai, dans cet ouvrage, André Castelot déclare l'*énigme résolue* à la suite des expertises qui ont fait déjà quelque bruit. Le professeur Locard, directeur du laboratoire de police technique de Lyon, examinant au microscope une série de mèches de cheveux que d'heureux hasards avaient permis de réunir, en a tiré les conclusions suivantes : Louis XVII, arraché à son cachot mais à jamais débilité mentalement, a bien reparu sous les traits de Naundorf; l'enfant mort au Temple en 1795 n'était pas lui. M. Castelot croit ce dernier empoisonné par le Comité de Salut Public devant l'insistance de l'Espagne à ne conclure la paix que moyennant la libération du fils de Louis XVI. Il croit par ailleurs le duc de Normandie fils de Fersen, ce qui est très probable et donnerait la clé de l'attitude de Madame Royale à l'égard d'un frère indésirable.

Pour en revenir à elle, la sœur de « l'enfant martyr du Temple » a-t-elle *su* des choses précises, en a-t-elle parlé dans les derniers temps ou à l'issue de sa propre captivité ? ce qu'elle en a dit a-t-il été enregistré fidèlement ? Le silence farouche observé plus tard par la princesse tenait-il à des hésitations, à des scrupules, à des remords ? L'auteur, qui nous donne à cet égard des éléments d'appréciation intéressants, a eu la bonne fortune de mettre la main sur deux fonds d'archives privées où son meilleur butin consiste en lettres inédites de « Madame Royale » à un dévoué gérant de ses intérêts, le baron Charlet; mais ces papiers, dont quelques spécimens reproduits offrent un intérêt graphologique presque troublant, ne révèlent pas le fameux « secret », comme un passage de l'auteur paraissait l'annoncer.

Il est vrai que « le secret de Madame Royale » n'est peut-être que celui de sa vie manquée de femme. La révélation alors n'en serait guère une. La jeune fille, belle et enjouée, à sa libération du Temple, refusa comme époux l'archiduc Charles, pour déférer au désir de son autre oncle le comte de Provence, soucieux de consolider par l'union de la fille de Louis XVI avec le duc d'Angoulême futur héritier du trône, l'idée légitimiste. Or cet « avorton », comme l'appelle volontiers André Costelot, totalement inapte au métier d'époux et de père, s'il ne l'était guère moins à celui de roi, en privant Marie-Thérèse de

(1) *Louis XVII, l'énigme résolue,* [1949], 290 p.

France de tout espoir de maternité, fit d'elle, pour le reste d'une longue vie, la « vieille fille » rêche et durcie écartant les sympathies populaires qu'eussent suscitées les épreuves tragiques de « l'Orpheline du Temple ». La sécheresse d'un cœur ulcéré fera le vide autour de l'Egérie de Louis XVIII et de Charles X. C'est par son côté viril d'amazone pleine de cran, à Bordeaux en 1815, qu'elle a mérité l'unique éloge attaché à sa mémoire, le jugement de Napoléon la proclamant « le seul homme de la famille ».

Marcel DUNAN,
de l'Institut.

Etudes sur le Conseil d'Etat Napoléonien, par Charles DURAND, Professeur à la Faculté de Droit d'Aix. Paris, Presses Universitaires de France, 1949, gr. in-8° de 788 p.

Dans le flot des publications — de si inégale valeur — concernant l'époque de la Révolution et de l'Empire, on est heureux de saluer l'apparition d'un ouvrage magistral, consacré à l'une des plus originales institutions de la France consulaire, différant de celles du même nom qui l'ont précédée et suivie, tant par ses pouvoirs que par la conception même de son rôle.

La pratique du régime parlementaire se traduit peu à peu, fatalement par une prolifération législative dont le produit accumulé donne un caractère étrangement ironique au vieil axiome demeuré la base de la morale civique : « Nul n'est censé ignorer la loi ». Mais le zèle des législateurs, aggravé de leur incompétence générale, introduit en outre, dans cet amas de textes, des obscurités, des incohérences, et jusqu'à des contradictions flagrantes. Le processus devient particulièrement désastreux en temps de révolution quand, d'année en année, la surenchère des partis et les difficultés croissantes de la situation entraînent des changements plus ou moins radicaux de buts et de moyens, de principes et de manières.

Les hommes de Brumaire, guidés doctrinairement par Sieyès et appuyés sur le prestige du vainqueur d'Arcole et des Pyramides, tous vétérans des assemblées dont ils avaient connu les élans généreux, les vues constructives et finalement les résultats de sanglante anarchie, entendaient enfin consolider la Révolution qu'ils prétendaient incarner. Tout était à refaire, finances ruinées, monaie avilie par l'inflation, cadres administratifs à fixer après les tâtonnements alternés d'un libéralisme inexpérimenté et de dictatures de comités, droit incohérent à codifier. La Constitution de l'An VIII, en prévoyant un jeu compliqué d'instances législatives, à côté de deux Chambres de députés, l'une parlant sans voter, l'autre votant sans parler, et d'un Sénat dit conservateur, réserva l'élaboration des lois à un aréopage de techniciens d'une compétence égale à leur maturité, d'un patriotisme éprouvé et

représentant, en un certain nombre de sections, les principaux domaines de l'activité gouvernementale.

C'était une idée de Sieyès, de placer auprès du chef du gouvernement un conseil recruté par lui et dont les membres porteraient la parole devant le Corps législatif pour défendre, après les avoir préparés, les projets de loi émanant de l'initiative du gouvernement. Bonaparte adopta d'autant plus volontiers cette conception qu'il s'assurait de la sorte le renfort des compétences qu'il savait lui manquer, en même temps que le dévouement d'un état-major de juristes et de parlementaires devenant rouage gouvernemental et désormais dégagés des tentations ou des habitudes d'opposition. M. Charles Durand analyse dans ses premiers chapitres, sous tous les aspects que je résume ici bien trop schématiquement, le problème complexe de ces attributions multiples et dont l'étendue et la nature même pour la si courte période de leur fonctionnement (moins de quinze ans) se sont beaucoup modifiées, dans les textes et dans la pratique.

Il n'a pas moins bien élucidé, en pur historien politique, le recrutement de ces hommes choisis avec un éclectisme remarquable parmi les plus actifs brumairiens, mais très largement aussi en dehors de leurs rangs, et dont les opinions, à côté d'une majorité de couleur « modérée », allaient du jacobinisme resté intransigeant au royalisme militant.

Si je cite encore quelques titres de chapitres : la situation personnelle des conseillers et des maîtres des requêtes, l'esprit du Conseil d'Etat, le rôle politique, l'orientation générale du droit privé et du droit pénal... on concevra l'intérêt de l'immense enquête résumée par le professeur Durand dans ces huit cents pages enrichies d'une importante bibliographie et d'un utile index, qu'avec une modestie devenue rare, il tient à présenter comme une simple *contribution* à l'histoire d'un organisme étudié jadis par Regnault, puis Aucoc et que malgré l'incendie des archives sous la Commune, il a su entièrement renouveler.

Le mot de « contributions » s'appliquerait plus justement aux articles que de compétentes personnalités du Conseil d'Etat publient elles-mêmes dans un intéressant volume annuel (1) destiné jusqu'ici au monde du gouvernement et de l'administration, dont nous croyons savoir que les intéressés pourront désormais les acquérir à la librairie du Recueil Sirey. Cette heureuse initiative du président René Cassin permettra aux lecteurs curieux de l'histoire de ce grand corps de trouver ainsi cette fois l'étude du conseiller Tony Sauvel sur : *Nivose an VIII. Les débuts du Conseil d'Etat*, qui élucide définitivement les petites obscurités et contradictions non résolues par Aulard, Vandal, et leurs successeurs sur la mise en train d'une institution où Bonaparte n'attendit pas la rédaction d'un règlement et les nominations

(1) *Conseil d'Etat. Etudes et Documents*. Fasc. III, Paris, in-4°, 1949, Imprimerie Nationale.

régulières (dont une même ne fut jamais publiée !) pour mettre au travail les meilleurs ouvriers de la reconstruction consulaire. Une étude voisine n'intéresse pas moins les historiens, celle, tout à fait neuve pour le public français, de MM. Puget et Denis Lévy sur *le Conseil d'Etat néerlandais.*

Marcel DUNAN,
de l'Institut.

La chute de la royauté, par Emile DARD. Un vol. in-8° de 250 p. Paris, 1950, Flammarion.

L'œuvre historique d'Emile Dard est intéressante et variée. La *Revue d'Histoire diplomatique* en a célébré les mérites à diverses reprises et notamment au moment de la disparition prématurée de cet historien qui, jusqu'au bout, témoigna de son activité. Ses amis savaient que, se sachant gravement atteint, il travaillait fiévreusement à un ouvrage qu'il sentait devoir être le dernier et qu'il souhaitait achever avant de mourir. Son destin ne l'a pas voulu. Mais sa famille a désiré qu'un manuscrit si personnel ne fût pas enfoui dans le trésor des notes oubliées. Remercions-la.

Cette vaste synthèse fait un curieux contraste avec les minutieuses analyses qui constituent l'ensemble de l'œuvre d'Emile Dard. Certes dans son *Hérault de Séchelles,* dans son *Choderlos de Laclos,* il avait abordé la révolution et n'en avait pas tracé un portrait favorable. Mais « *La chute de la royauté* » telle qu'Emile Dard nous la représente nous apparaît sous un jour particulièrement sombre : elle est l'œuvre de la noblesse, et de la plus haute, puisque le duc d'Orléans fut l'âme de l'intrigue; la franc-maçonnerie à laquelle toute cette nobesse était affiliée, et dont les ramifications s'étendaient déjà sur tous les points du territoire, fut l'instrument dont se servirent les conjurés. Enfin cette maçonnerie était internationale et particulièrement anglaise. L'Angleterre, qui ne pardonnait pas à Louis XVI son intervention dans la guerre de l'indépendance de l'Amérique, réussit ainsi à prendre sur la monarchie, qu'elle rendait à juste titre responsable de la victoire des colonies révoltées, une diabolique revanche.

Cette vue n'est pas complètement nouvelle; elle a déjà été soutenue par maints historiens et non sans vraisemblance. Mais le mérite de M. Dard est de l'avoir étayée de précisions troublantes.

La rivalité franco-anglaise est vieille de plusieurs siècles; les dynasties se jalousaient plus encore que les peuples; la seule qui se montra favorable à la France fut précisément celle qui fut le moins populaire, peut-être pour cette raison même. La fille d'Henri IV fut une des rares Françaises à ceindre la couronne britannique.

---

(1) Paris, Flammarion, 1950 ; un vol. petit in-octavo de 250 p.

Louis XIV ne sut pas profiter de l'amitié de Charles II pour conclure avec l'Angleterre l'alliance nécessaire; il contribua à pousser le roi à une conversion qui l'eût précipité du trône. On sait que Jacques II fut soutenu par la Cour de Versailles avec une ardeur trop visible. Le roi reconnaît qu' « il entretenait des pensionnaires en Irlande pour y soulever les catholiques »; il promettait « des sommes notables pour faire revivre les restes de la faction de Cromwell ».

Pourquoi William Pitt n'en aurait-il pas fait autant ? Montmorin ne doutait pas qu'il le fît, et demandait à son ambassadeur, le comte de La Luzerne, de rechercher les agents de cette intrigue. Louis XVI connaissait les liens étroits qui unissaient son cousin d'Orléans aux membres de la noblesse britannique qui affichaient les sentiments les plus hostiles à la France. Ce pourquoi, il crut pouvoir s'en débarrasser pendant quelque temps en le chargeant d'une mission à Londres et en le flattant même de l'espoir d'obtenir, grâce au gouvernement anglais, un trône dans les Pays-Bas autrichiens qui étaient en pleine révolution. Vain espoir, bien entendu; l'Angleterre n'aurait pas plus accepté à Bruxelles un prince d'Orléans au printemps de 1789, qu'elle ne l'accepta au lendemain de la révolution de 1830.

Le duc de Dorset, ambassadeur de George III à Paris, y avait une agence de renseignements fort active; déjà l'historien A. Mathiez, qui nourrissait pour Danton une haine solide, établissait il y a trente ans que, dès le printemps de 1789, ce dernier tenait dans cette agence une place qui correspondait à son activité à la commune de Paris; son secrétaire Paré figurait également parmi les bénéficiaires des largesses de l'ambassadeur anglais. Aussitôt au pouvoir, Danton s'empressa de faire disparaître les pièces où son nom pouvait avoir été prononcé comme celui d'un agent anglais.

Le corps diplomatique n'était pas le moins averti. M. Dard rappelle quelques-uns des rapports que les ambassadeurs d'Autriche, d'Espagne, de Suède adressaient à leurs gouvernements respectifs; Mercy-Argenteau écrivait que l'Angleterre voulait la « France anéantie ». On comprend que, pour cette seule raison, le cabinet de Londres refusât jusqu'au moment de l'invasion de la Belgique par les armées de Dumouriez la moindre intervention militaire qui eût pu contribuer à sauver le roi.

L'historien de Choderlos de Laclos avait, depuis le début de sa carrière, réussi à élucider le rôle de Philippe d'Orléans dans les préliminaires de la révolution. On sait que c'est dans l'entourage de celui-ci que fut rédigé le cahier type qui devait servir de modèle à tous les candidats du Tiers aux Etats Généraux.

Mais dans ce dernier ouvrage, Emile Dard va plus loin et développe cette thèse, déjà soutenue ailleurs, que la noblesse la plus en vue a été la plus inconséquente dans sa conduite. Le règne de Louis XVI a vu naître et se développer un mouvement analogue à celui qui s'était épanoui au cours de plusieurs régences, depuis celle d'Anne de Beaujeu : la guerre folle des aristocrates contre la monarchie quand celle-ci faisait preuve de faibesse; et quel enfant roi fut jamais plus faible que

Louis XVI, pourtant dans la force de l'âge ! La fronde des princes a refleuri comme au temps où Condé prenait la tête des armées espagnoles et où la Grande Mademoiselle faisait tirer sur l'armée royale.

Et dans cette noblesse qui applaudissait au réquisitoire de Figaro lancé dans le monologue fameux, Emile Dard distingue spécialement l'action de la franc-maçonnerie. Cette affirmation-là a été déjà étayée par de nombreuses preuves; l'historien de « la chute de la royauté » les a vigoureusement groupées. Il fait, non sans raison, remonter à Choiseul, ce faux grand diplomate, la revanche de l'aristocratie, brimée par Richelieu, contre la monarchie; il aurait pu remonter plus haut, aux d'Argenson, fanatiques admirateurs de Frédéric II. Il établit comment, depuis le règne des philosophes en France et en Angleterre, il se créait une sorte « d'internationale de l'aristocratie », et comment la maçonnerie, originaire des Iles britanniques, ne l'oublions pas, s'attaquait plus volontiers aux Bourbons qu'aux Hanovriens. Montesquieu était membre de la loge de Londres; en même temps qu'il lançait une mode d'enthousiaste anglomanie, malgré l'état de guerre continuel qui opposait les deux nations, il contribuait à la diffusion de la maçonnerie sur le continent; à sa mort, il n'y avait en France pas plus de cent maçons; à la veille de la révolution ils étaient six cents, chiffre infime. Mais on sait combien quelques hommes résolus font besogne plus féconde qu'une foule amorphe : « l'irréligion fut du bel air », même dans l'Eglise de France qui, gâtée par la fortune (au moins dans la personne de ses chefs), retournait à ses errements du XVIe siècle : le cas de l'évêque d'Autun n'est pas unique; le cardinal de Rohan n'est pas plus édifiant que Talleyrand. Cagliostro, qui le seconde dans l'affaire du Collier, est membre de la franc-maçonnerie et prédit la chute prochaine de la monarchie. Louis XVI était aussi incapable de résister à cette pression de l'aristocratie qu'il le fut plus tard de briser la révolte populaire. Au contraire, il se livra pieds et poings liés à la noblesse, en signant en 1781 l'édit rédigé par le maréchal de Ségur, obligeant l'officier à faire preuve « de quatre générations de noblesse de père » pour atteindre les hauts grades de l'armée; odieux privilège qui amena en 1789 la défection des « bas officiers ».

Internationale de l'aristocratie, internationale de la maçonnerie, on a une preuve typique de cet esprit international dans l'appel adressé par les Girondins au duc de Brunswick. La prussomanie du marquis d'Argenson a porté ses fruits : c'est au compagnon de celui que les Français continuaient d'appeler le Grand Frédéric, que les tenants de la guerre autrichienne font appel pour le mettre à la tête de l'armée française. Stupéfiante manœuvre qu'un Condorcet note dans son Journal sans sursauter ! On sait comment trois mois plus tard le vieux Brunswick déniaisait brutalement les révolutionnaires en lançant le fameux manifeste qui menaçait Paris de destruction totale s'il était fait le moindre tort au roi !

A cette évocation de « la chute de la royauté », Emile Dard aurait-il ajouté ces considérations si personnelles sur « la question race », sur

« les trois prétendants », sur la troisième République et finalement sur « la réaction de l'intelligence » qui constituent dans cet ouvrage posthume une seconde et dernière partie ? Peut-être; mais dans ce cas il eût modifié le titre général et établi un lien plus étroit entre les deux tableaux.

En tout cas, la conclusion, écrite dans un temps qui ne prêtait pas à l'optimisme, constitue une condamnation un peu sévère de l'œuvre accomplie par l'ensemble des gouvernements qui se sont succédé depuis un siècle. Il n'appartenait peut-être pas à l'auteur de dénoncer la dénatalité trop réelle aux années 1870-1939, surtout au moment où une très belle renaissance s'annonçait.

Et si la politique de la troisième République fut effectivement antireligieuse, ne constate-t-on pas depuis plusieurs décades un retour à la foi chrétienne, au moins dans les élites, qui forme un parfait contraste avec le siècle où les plus fidèles sujets de Sa Majesté très Chrétienne s'enorgueillissaient de leur irréligion. Le Français, surtout celui qui se pique de quelque intellectualité, n'eut-il pas toujours de plus grande joie que de prendre le contrepied de ce que commande ou même indique le pouvoir établi ?

Et c'est ce qui rend si délicat le gouvernement des Français.

Pierre RAIN.

L'Allemagne et la Révolution française, par Jacques DROZ, Paris, Presses Universitaires, 1949, 1 vol. in-8° de 500 p.

M. Droz s'est spécialisé dans l'histoire de l'Allemagne au XIX[e] siècle; ses thèses sur le « libéralisme rhénan de 1815 à 1848 » et sur « la pensée politique et morale des cisrhénans » ont apporté sur une des questions qui intéressent le plus directement l'histoire diplomatique des renseignements très nouveaux; la présente étude a le même mérite.

Les recherches de l'auteur, multiples et variées, ne corroborent pas toujours les affirmations présentées — sur un terrain d'ailleurs un peu différent — par ses devanciers : Rambaud, Rovère, Sagnac avaient, dans d'excellentes intentions, généralisé des aspects en réalité très limités des sentiments rhénans : la politique de G. Forster, celle de Gœrres n'ont pas eu l'étendue qu'on leur a prêtée.

Les Allemands, passifs, se sont inclinés devant le fait accompli, la conquête. Ils ne se sont que très provisoirement, très partiellement, ralliés au conquérant. Sans doute la pensée politique allemande a été fortement influencée par la Révolution; le chapitre consacré par M. Droz à Kant est très affirmatif, mais très nuancé. Kant n'admet pas que l'insurrection soit le plus sacré des droits, « il n'y a, écrit-il, en bon Allemand qu'il est, contre le suprême législateur de l'Etat, aucune résistance légitime de la part du peuple ». Mais il accepte que ce

suprême législateur soit illégitime; il s'incline devant lui. Ce sont des attitudes qu'on retrouve en Brandebourg, aujourd'hui encore.

Comme Kant, Schiller fut bouleversé par la condamnation de Louis XVI; « ces misérables assassins » lui « répugnaient » et il prophétisait que « le salut de la nation viendrait d'un homme fort qui saura rétablir l'ordre... dût-il un jour devenir dictateur et commander non seulement à la France, mais à l'Europe entière ».

Les philosophes allemands, à l'instar de Burke, ont réagi contre la thèse révolutionnaire qui basait la politique nouvelle sur la « raison ». La glorification de la nouvelle déesse, pour ridicule qu'elle ait été dans ses applications, n'en est pas moins dans la logique du système. Herder et Mœser (M. Droz l'expose fort savamment) se rangent plus volontiers aux côtés de Burke qu'à la suite de Rousseau; la constitution britannique leur paraît supérieure à celles votées par la Convention. Si Gentz fut au début de sa carrière un admirateur de la Révolution naissante, il passa très vite dans le camp adverse.

Ainsi, on le voit, M. Jacques Droz, insiste-t-il spécialement sur les rapports philosophiques des deux pays au moment où les mentalités se transforment. Cette œuvre puissante mérite une particulière attention.

Pierre Rain.

Grandeur de la Troisième République de Gambetta à Poincaré, par Maurice Reclus, Membre de l'Institut, Tribune de l'Histoire, Hachette, 1948, 251 p. — Jacques Chastenet, de l'Institut, *La France de M. Fallières,* 1 vol. 19×12, 421 p., 1949, Librairie Arthème Fayard. — Raoul Persil, *Alexandre Millerand,* Société Française d'Editions Internationales, 35, rue Godot-de-Mauroy, Paris (9e), 1 vol. in-8 couronne, 191 p.

Les cinquante premières années de la Troisième République sont entrées dans l'histoire. Aux images partisanes que se sont faites d'elle les contemporains se substitue peu à peu une vision dépouillée de passions et de préjugés, les agitations de la surface ne nous étant plus perceptibles et par une réaction qui pourrait à son tour devenir excessive, nous ne discernons plus que les grands courants, les réalisations fécondes, l'apothéose. Le moment apparaît donc venu de faire le point. C'est à quoi s'emploient des historiens tels que M. Maurice Reclus, M. Jacques Chastenet, M. Adrien Dansette. Nous avons parlé ici du *Jules Ferry* du premier et du *Raymond Poincaré* du second. Nous voudrions rendre compte aujourd'hui des deux derniers ouvrages de ces auteurs : *Grandeur de la Troisième de Gambetta à Poincaré, la France de M. Fallières.*

Comme son titre l'indique, le livre de M. Maurice Reclus, écrit avec bonhomie, dans un style familier qui s'adapte merveilleusement au

sujet, s'inspire d'un esprit apologétique. Il embrasse l'histoire de la « Troisième » entre le 30 janvier 1879, date de la démission de Mac Mahon, et le 11 novembre 1918, les années qui suivent immédiatement la guerre de 1870 apparaissant plutôt comme un prolongement de la Monarchie de Juillet. Cette seconde période est caractérisée par un régime de juste milieu... « qui fait son affaire *et ses affaires* en Europe et ailleurs... dont l'histoire est « simplette » et « décevante à force d'être édifiante ».

Le « désordre parlementaire », qu'il faut bien constater dans le comportement de la Troisième, s'y est manifesté notamment par le rythme accéléré des crises ministérielles (43 cabinets en 39 ans), mais ce désordre est relatif, car « la notion de désordre n'existe que par rapport à un point de comparaison : l'ordre ». Or l'ordre républicain de cette époque est comparable à l'ordre monarchique de naguère. Il s'est « traduit par la réalisation des fins nationales poursuivies... et l'adhésion des Français à des fins nationales et au pouvoir qui les leur proposait ».

Ses facteurs. « D'abord la Constitution de 1875 avec laquelle la République a duré quarante-trois ans, quatre fois plus que le « régime moyen du XIX[e] siècle. — Ensuite la Présidence de la République qui fut, avec le Sénat, la création la mieux venue encore que bien peu « voulue ». M. Maurice Reclus montre comment l'ordre élyséen corrigeait de son mieux le désordre parlementaire; il nous trace le portrait du personnage symbolique incarné par le vieux sénateur « caïman chevronné » qui, lui et ses pareils, durant un demi-siècle et plus, « soutinrent sans défaillance ou presque, la politique grâce à laquelle la République ne s'écarta jamais des voies de la patrie ».

Quel plus bel éloge faire de la III[e] ? D'ailleurs, si les ministères passaient, les hommes restaient ou revenaient, ce maintien en place ou ce retour corrigeant l'incessante débâcle gouvernementale... Quatre cabinets Ribot, quatre cabinets Briand, trois cabinets Dupuy, deux cabinets Ferry, deux cabinets Brisson, deux cabinets Rouvier, deux cabinets Tirard, deux cabinets Clemenceau ! « Ce que l'homme de la rue traduisait par : « On prend les mêmes et l'on recommence. » Eternel recommencement qui marque bien la continuité républicaine.

Gouvernement de génies, dira-t-on alors, de la III[e] République ? — Non, mais gouvernement raisonnable « dans un climat agréable au Français moyen ». Avec elle, le libéralisme « donne à plein gaz », les « lois d'exception sont l'exception », la « recherche, l'invention, la création sont partout ». Et M. Maurice Reclus de rappeler, à côté des réalisations de toute nature, même en lois républicaines, la prudence de la politique financière, la modestie du train de la III[e], les succès de ses emprunts, la réussite de ses conversions. Ferry lui-même, devenu Président du Conseil, ne pose-t-il pas la question de confiance au sujet d'un complément à sa réforme scolaire qui risque de compromettre l'équilibre budgétaire ?

Toutes ces qualités procèdent en somme du *patriotisme* qui, à cette époque, était pour les Français « le principe et le but, la bous-

sole et le moteur ». Un autre sentiment qui a aussi « inspiré une doctrine ou en fait les meilleurs hommes d'Etat de la IIIe », c'est l'opportunisme; il faut entendre par là l'adaptation aux circonstances de temps et de lieu, dont la genèse s'explique par la formation « réaliste » du futur personnel républicain et par les enseignements de l'école des événements », comme disait encore Ferry, qui, « réalisateur cent pour cent, mène à son point de plénitude et de perfection l'opportunisme dont Gambetta avait donné la formule ».

M. Maurice Reclus examine ensuite les deux « opérations-clefs » de la IIIe République : la construction coloniale et la construction diplomatique; l'une et l'autre devaient apporter à la France le surcroît de potentiel de guerre qui fit pencher la balance du côté de la victoire.

C'est pour lui l'occasion, — dans l'ordre colonial, — de célébrer une fois de plus l'œuvre de Jules Ferry, sans lequel l'Empire français du XIXe siècle n'eût presque certainement jamais existé » et dont il considère le développement comme « une nécessité politique, un intérêt économique, un devoir d'humanité »; l'occasion aussi de cataloguer Eugène Etienne comme « le fondateur second » de cet empire français.

J'ai souvent entendu Eugène Etienne, dont Gambetta disait : « Etienne est franc comme la lame d'une épée », à l'Union Coloniale dont je suivais assidument les conférences. Ce n'était pas un orateur : il souffrait d'un léger bégaiement, mais il avait la foi. Et j'ai eu l'occasion de l'approcher à Hambourg, alors qu'il venait de participer à une croisière sur la Baltique avec le prince de Monaco. M. Maurice Reclus dit de lui « qu'il était tout pénétré de l'indulgence et de l'euphorie opportuniste ». « Il fut », ajoute-t-il, « un grand précurseur en tutoiement ». Voici une anecdote qui le peint. Invité par le Consul général Jules Lefaivre à descendre dans sa villa, bien qu'il n'eût jamais rencontré Mme Lefaivre, jeune femme charmante et distinguée, il l'embrassa sur les deux joues. A Oran, son fief électoral, sa popularité était extrême et, chaque fois qu'il s'y rendait, la population tout entière se portait sur les quais, au-devant de lui. « Il était », dit M. Reclus, « l'homme le mieux fait pour personnifier l'idée impériale aux yeux des gens les moins faits pour la comprendre. »

Dans l'ordre de la construction diplomatique, l'auteur retrace le rôle des adeptes des « deux conceptions des fins de la politique française », ou plutôt des deux méthodes visant à la réalisation des mêmes fins, savoir « négocier pour résister, résister pour ériger la résistance en base de négociation ». Il montre comment ont tenu leur rôle les grands acteurs tels que : Waldeck-Rousseau, Delcassé, Rouvier, Caillaux, Poincaré, Clemenceau, etc., chacun ayant suivi son génie particulier, appliqué ses méthodes personnelles, « modérés et radicaux ayant rivalisé d'objectivité », comme ils l'avaient fait en matière de politique coloniale. J'y joindrai Alexandre Millerand à qui son ancien collaborateur Raoul Persil vient de consacrer un ouvrage fervent. Dirais-je que s'il contient d'utiles indications, il nous déçoit un peu, la biographie de l'homme qu'on s'attendait à trouver ici se trouvant à peine esquissée.

Faut-il, à la suite du parallèle établi par M. Reclus « entre la France de la IIIe et celle de chacun des régimes antérieurs depuis le Premier Empire », conclure avec lui qu' « elle les surclasse tous, et de loin » ? — Nous sommes peut-être encore trop près d'elle pour en décider. Bornons-nous à constater avec le savant historien, comme il l'écrit in fine —, que la IIIe des belles années est une tranche d'histoire « qui vaut d'être envisagée à égalité avec les autres ».

II. — Si le titre de M. Reclus « *Grandeur de la Troisième* » a pu paraître à certains quelque peu paradoxal, celui de M. Jacques Chastenet : *Une époque pathétique. La France de M. Fallières*, n'exclut pas l'effet de surprise. Voici comment il le justifie : « Il est, dit-il, dans l'existence des nations comme dans celle des individus, des instants singuliers : un choc passé presque inaperçu détermine à l'insu de la conscience, des groupements nouveaux de cellules, modifie les équilibres préexistants, suscite un métabolisme inédit et change subtilement l'orientation de l'organisme entier. » La démission de Delcassé sous la pression allemande, dont les contemporains ont méconnu la portée, a « marqué pour la France un de ces instants »... « C'est sur le « coup de Tanger » que se clôt véritablement le XIXe siècle européen, cet admirable XIXe siècle commencé en 1815 et qui fut, en gros, un âge de paix, de lumières et de prospérité. »

Comprise entre le septennat d'Emile Loubet et celui de Raymond Poincaré, la Présidence d'Armand Fallières s'étend du 17 janvier 1906 au 18 janvier 1913. Elle est donc contemporaine des débuts de l'ère nouvelle. Telle que la conçoit M. Jacques Chastenet, le pittoresque tableau qu'il nous en présente apparaîtra très instructif à la génération actuelle. Pour ceux qui, comme nous, dans leur jeunesse, ont vécu cette époque, la lecture de son livre fera surgir maint souvenir. « M. Fallières ! », écrit M. Chastenet, au seuil de son Avant-Propos, « qu'évoque encore ce nom ? — Peu de chose d'abord. Une silhouette, quelques traits : haute stature, vaste corpulence, toupet ondulé, barbe où un peu de poive se mèle à beaucoup de sel, bonhomie non exclusive de dignité, forte pointe d'accent gascon. » Le hasard a voulu que j'aie eu l'occasion d'approcher pendant quelques jours le Président Fallières au cours de son voyage en Norvège de l'été de 1908 et, réserve faite de la stature, car j'ai conservé la mémoire d'un homme de taille moyenne, je puis attester la justesse du croquis. Revenant de Russie, le Président s'était arrêté à Christiania pour rendre visite aux souverains. Nous étions allés au-devant de lui sur un torpilleur norvégien qui, par une savante manœuvre, en dépit des courants, nous déposa sans encombre au large de Drammen sur le *Vérité* qui remonta l'admirable fjord. Je fus témoin de la rencontre du Président avec le roi Haakon et la reine Maud; et lors de la réception à la Légation des agents consulaires venus de tous les ports de la côte jusqu'au-delà du Cercle Polaire, le Secrétaire Général de la Présidence, Lanes, gendre de Fallières, m'avait placé un peu comme un souffleur, pendant les présentations, derrière le Président, à la droite duquel se trouvait

le ministre Louis Delavaud. Je ne perdis pas ainsi un seul de ses propos et je pus admirer avec quel bonheur d'expression, avec quel tact et quelle bonhomie souriante, il sut dire à chacun le mot qui convenait. On oubliait le gros homme d'allure un peu vulgaire pour ne plus voir que le Gascon disert et spirituel. Ce fut un succès.

Il était très naturel que M. Jacques Chastenet, qui débuta au Quai d'Orsay où il n'eût tenu qu'à lui de faire une brillante carrière, consacrât à la politique étrangère des chapitres substantiels. Ses conclusions se rencontrent avec celles de M. Reclus, je n'y insisterai pas non plus que sur la politique intérieure, le Parlement et l'Opinion. Il a notamment très bien marqué que l'émiettement des partis est favorable à l'affirmation des personnes, et on goûtera la justesse de ses rapides croquis des vedettes de l'époque. Cette partie de son livre trouve sa conclusion dans un chapitre sur la prospérité résultant de la stabilité économique qui régnait alors. Comme le dit très justement l'auteur : « la fin du dogme de l'immutabilité monétaire a marqué l'écroulement d'un monde ».

M. Chastenet nous entretient ensuite du *Monde,* voire, spirituellement, du *Demi-Monde,* de la *Bourgeoisie* qui lui inspire des remarques pénétrantes, du *Peuple Urbain,* des *Paysans et des Pêcheurs.* Etudes de mœurs et études sociales qui ne s'interdisent pas l'anecdote et dont on appréciera la densité. Les *Courants de la pensée, la science, la vie littéraire,* de la *scène à l'écran, l'art nouveau, Euterpe et Terpsichore,* nous retracent l'évolution intellectuelle de l'époque.

La *Correspondance* récemment publiée de Louis Gillet et de Romain Rolland (1) lui apporte de curieux compléments. Péguy par exemple n'y apparaît pas encore divinisé comme il le sera cinquante ans plus tard. « Tout cela sonne faux », écrit Gillet !... « Je ne puis voir dans cette longue litanie... qu'une fantaisie d'un art médiocre, fatigant à force de prolixité » (31 décembre 1912). « Je suis comme vous, je n'aime pas Péguy poète » (2 janvier 1913). Dirais-je que ce n'est pas seulement la poésie de l'auteur de la *Jeanne d'Arc,* dont je me souviens d'avoir aperçu le visage faunesque derrière la vitrine de sa célèbre boutique, qui heurtait alors notre goût. De Romain Rolland lui-même, bénéficiaire lui aussi depuis quelques années d'un retour de faveur, ajouterais-je que je l'avais entendu, tout frais émolu de Normale, esquisser à Louis-le-Grand pour ses élèves de philosophie un cours libre d'histoire de l'art qui se bornait au commentaire de photographies. Il était parfaitement ennuyeux.

M. Chastenet donne un aperçu très vivant du mouvement artistique. Les Salons bénéficiaient alors d'un prestige dont il est difficile de se rendre compte aujourd'hui. Et le Musée du Luxembourg offrait un ensemble dont l'actuel Musée d'Art Moderne est loin d'égaler l'agré-

(1) Cahiers Romain Rolland. Correspondance entre Louis Gillet et Romain Rolland. Choix de Lettres établi par Mᵉ Louis Gillet et Mᵉ Romain Rolland. Préface de Paul Claudel, de l'Académie Française. Cahier 2, 1 v. in-8°, Editions Albin Michel, 1949, 376 p.

ment. Aussi bien les courants nouveaux ne prévalaient pas encore et bien rares étaient ceux qui eussent écrit avec Louis Gillet : « J'ai découvert récemment les Cézanne (et les Degas) de Vollard, Gauguin, Van Gogh, et les autres, — sans parler des grands impressionnistes que je n'avais pas revus depuis longtemps. Quelle succession de coups de foudre que cette peinture française depuis Delacroix ! Rien, dans notre musique, ni même dans notre littérature du même temps, ne me paraît aussi puissant et aussi nouveau » (26 novembre 1912). La galerie d'Ambroise Vollard est devenue le Consulat Suisse. J'ai été son voisin dans ses dernières années et il m'a aimablement fait les honneurs de sa collection. C'était bien le marchand de tableaux pittoresque que nous montre M. Chastenet. Les maîtres de la première heure, et l'on en trouvait dans toutes les pièces, étaient toujours à l'honneur, mais Rouault occupait aussi une grande place.

Les derniers chapitres que précèdent « les muscles et les ailes », le sport et les débuts de l'aviation, sont intitulés : *La Jeunesse* et *la Course à l'Abîme*. C'est le témoignage d'un contemporain qui a vu décimer la jeunesse si pleine de promesses qui fut la sienne. On peut, je crois, se rallier à sa mélancolique conclusion : « Les civilisations ne sont point éternelles et peut-être est-il bon qu'ayant donné ce qu'elles comportaient de fécond, elles meurent pour laisser place à des formes nouvelles. Mais il n'est pas interdit de jeter des fleurs sur leurs tombeaux. Celle qui régnait alors qu'avec bonhomie Fallières présidait la République Française... tant par sa solidité matérielle que par son éclat intellectuel, méritait l'estime. »

René DOLLOT.

Histoire de Belgique, par Louis PIÉRARD, Collection Que sais-je ? Presses Universitaires de France, 1948, 118 p.

Cette *Histoire de Belgique* sera précieuse à ceux qui s'intéressent au passé d'un pays dont les destinées se sont maintes fois confondues avec les nôtres. M. Louis Piérard, empruntant à M. Georges Duhamel une heureuse définition, la qualifie justement de « grande petite nation ». Elle l'est par la haute qualité de sa civilisation qui trouve son expression la plus parfaite dans une école de peinture justement célèbre.

Homme politique et écrivain distingué mais non pas historien de carrière, M. Louis Piérard, sans nous laisser ignorer ses tendances personnelles, a présenté son sujet avec toute l'impartialité désirable, appréciant d'un mot juste les événements. Son petit ouvrage est divisé en dix chapitres. Le premier, « *Des origines à l'Empire carolingien* », nous rappelle utilement que la Belgique existait déjà sous César. Suit un exposé de la période féodale. Puis viennent *les Communes* encore pour nous riches d'enseignements. Et l'on ne sait si les fastueux souvenirs de l'Etat bourguignon que M. Piérard évoque après elles appa-

tiennent davantage à la France, faisant la gloire de Dijon ou à la Belgique, l'essor de Bruges annonçant celui d'Anvers : Van Eyck et Memling, Rubens et Van Dyck. Le *régime espagnol* évoque des temps héroïques; le *régime autrichien* une période de recueillement; le *régime français*, la pénétration des idées nouvelles, génératrices après les *quinze années du Royaume des Pays-Bas* de la Belgique indépendante de 1830. Sous l'heureuse impulsion de trois grands rois, elle représente depuis lors un des Etats qui ont fait le plus d'honneur à l'Europe Occidentale.

Comment se fait-il après cela qu'elle se présente cependant à nous avec des destins contrastés ? Elle le doit à sa position de pays intermédiaire. Issue de la Lotharingie, elle a gardé le caractère ambigu des Etats nés des partages carolingiens. « Une nation, mais deux nationalités », écrit M. Louis Piérard qui invoque ici l'autorité du grand historien Henri Pirenne : « Sous la communauté de civilisation qui fait d'elle une fort vivante et durable réalité, existe certainement un sentiment national flamand et un sentiment national wallon qu'il serait puéril de vouloir méconnaître. » « Elle est pourtant, nous l'avons vu, une nation qui a maintes fois prouvé sa vitalité, son ardeur au travail comme au plaisir », dit notre auteur, auquel je voudrais emprunter pour terminer une bien jolie définition du peuple belge : « C'est Jordaens corrigé par Constantin Meunier ».

René DOLLOT.

La Conquête des Pôles, par Gaston ROUVIER. Monde et Science. 1 vol. in-18 illustré, 315 p., Alphonse Lemerre, éd. 1949.

Le développement de l'aviation et de la T.S.F., la rivalité qui oppose dans l'Arctique la Russie et les peuples anglo-saxons, les compétitions qui se font jour dans l'Antarctique, l'extension prise par l'industrie baleinière, les récentes tentatives du « Pourquoi-Pas ? » en vue d'atteindre la Terre Adélie, les expéditions de M. Paul-Emile Victor au Groënland, n'ont cessé d'attirer l'attention au cours de ces dernières années sur les contrées polaires. Le gout de l'héroïsme et du romanesque trouvent à se satisfaire dans les tentatives des conquérants des espaces glacés de l'hémisphère nord et de l'hémisphère sud.

C'est un résumé de leurs efforts qu'après Henri Bidou, Roger Vercel, pour ne parler que de ceux qui les ont contés avec le plus de talent, qu'a tenté à son tour M. Gaston Rouvier. On lira son livre avec agrément sans se dissimuler qu'il ajoute peu de chose aux récits de ses prédécesseurs. Dernier venu, il est seulement le plus complet.

René DOLLOT.

Le Statut international de Trieste, par Jacques LEPRETTE, Docteur en Droit, ancien Elève de l'Ecole Nationale d'Administration, Diplômé de l'Ecole des Sciences Politiques, Licencié ès-Lettres. Préface de Mme S. Bastid, Professeur des Facultés de Droit, chargée de Cours à la Faculté de Paris, 1 vol. in-8°, 230 p., 1948.

« Sur le problème de Trieste, exposé généralement avec la passion que provoque l'adhésion totale à l'une des thèses en présence, ou avec le scepticisme ironique qui accompagne souvent la description d'un statut international, le livre de M. Jacques Leprette a l'originalité d'être objectif et sérieux. Il fait le tour des aspects politiques et juridiques de la question et si, par la force des choses, il ne rend pas compte des derniers développements de l'affaire, sa lecture permet de les comprendre, de les situer. » Nous n'ajouterons rien à ce jugement de Mme Paul Bestid. Il ne s'agit pas ici en effet d'un ouvrage d'histoire diplomatique, mais d'un ouvrage de droit international qui a le mérite de poser clairement des questions s'y rattachant. A ce titre, il nous est agréable de le signaler.

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLES

VARIETES

COMMEMORATIONS

COMPTES RENDUS

TABLE DES NOMS D'AUTEURS

Imp. Grandville — Nancy.
Le Gérant responsable ; A. PEDONE

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : 33, rue du Faubourg-St-Honoré, PARIS

PHILIPPE V ET LA COUR DE FRANCE (1700-1715), publié par Alfred BAUDRILLART, 1 vol. in-8° .... 500 fr.

DOCUMENTS SUR LA NÉGOCIATION DU CONCORDAT ET SUR LES AUTRES RAPPORTS DE LA FRANCE AVEC LE SAINT-SIÈGE DE 1800 à 1801, publiés par le comte BOULAY DE LA MEURTHE, 1890-1896. 5 vol. gr. in-8°, Prix : 5.000 fr. — Volume supplémentaire, tome VI, 1906, in-8° .... 500 fr.

MÉMOIRE HISTORIQUE SUR L'AMBASSADE A CONSTANTINOPLE, par le marquis DE BONNAC, publié par M. Charles SCHEFER, 1894. 1 vol. in-8°. Prix .... 500 fr.

CORRESPONDANCE SECRÈTE ENTRE LE COMTE DE KAUNITZ-RIETBERG, *ambassadeur impérial à Paris,* ET LE BARON IGNAZ DE KOCH, *secrétaire de l'impératrice Marie-Thérèse* (1750-1752), publiée par M. Hans SCHLITTER. 1899. 1 vol. in-8° .... 800 fr.

LETTRES DE CHARLES IX A M. DE FOURQUEVAUX, *ambassadeur du roi Charles IX en Espagne* (1565-1572), publiées par Mgr C. DOUAIS. 1900. 1 vol. in-8° .... 500 fr.

DÉPÊCHES DE M. DE FOURQUEVAUX, *ambassadeur de Charles IX en Espagne* (1565-1572), publiées par Mgr C. DOUAIS. 1897-1901. 3 vol. in-8°. Prix .... 2.000 fr.

CORRESPONDANCE DU COMTE DE JAUCOURT AVEC LE PRINCE DE TALLEYRAND, publiée par le comte DE JAUCOURT. 1905. 1 vol. in-8°. Prix .... 500 fr.

LES SUISSES ET LE MARQUIS DE PUYZIEULX, par M. J. DE BOISLISLE, 1907. 1 vol. in-8 .... 500 fr.

JOURNAL ET CORRESPONDANCE DE GÉDOYN « LE TURC », *consul de France à Alep* (1623-1625), publié par A. BOPPE. 1909, 1 vol. in-8° .... 500 fr.

RELATIONS D'ANTOINE DE LUMBRES, SEIGNEUR D'HERBINGHEM *touchant ses négociations et ambassades,* par le comte Georges DE LHOMEL. 3 vol. in-8°, 1910-1913. Prix .... 2.000 fr.

LE MARQUIS DE POMPONNE, *ambassadeur et secrétaire d'Etat* (1618-1699), par M. DELAVAUD. 1910, 1 vol. in-8°, avec trois gravures .... 500 fr.

DÉPÊCHES DIPLOMATIQUES DE M. DE LONGLÉE, *résident de France en Espagne* (1581-1590), par M. Albert MOUSSET, archiviste-paléographe. 1912, 1 vol. in-8°, avec un fac-similé .... 800 fr.

LE MINISTÈRE DE M. DE TALLEYRAND EN 1814, par M. Charles DUPUIS, de l'Institut. 2 vol. in-8° .... 1.200 fr.

LE CONCORDAT DE 1801, par le comte BOULAY DE LA MEURTHE, 1920, 1 vol. in-8° .... 500 fr.

LA POLITIQUE DE PROPAGANDE DES AMÉRICAINS DURANT LA GUERRE D'INDÉPENDANCE (1776-1783), par M. Francis P. RENAUT. 1 vol. in-8° 1922 .... 500 fr.

La Société ne garantit pas la livraison des volumes publiés par elle, lorsque les volumes ne lui sont pas réclamés par les sociétaires avant l'expiration de l'année courante.

R. DOLLOT

Ministre Plénipotentiaire
Directeur de la Revue d'Histoire Diplomatique

Deux Grands Lorrains Jules Ferry et Raymond Poincaré

(Esquisse d'une Psychologie Lorraine)

Un vol. in-8° de 43 pages .... 150 fr.

M. MOUSKHELY

Professeur agrégé des Facultés de Droit

L'Immunité Diplomatique s'étend-elle aux personnes faisant partie de la suite du Ministre ?

Une broch. in-8° de 22 pages (Ext. *Revue Générale de Droit International Public,* janv.-mars 1950) .... 75 fr.

N. MATEESCO

Professeur à l'Institut International d'Etudes et de Recherches Diplomatiques de Paris

Vers un Nouveau Droit International de la Mer

Préface du Dr J. G. GUERRERO

Un vol. in-8° de VIII-162 pages, 1950 .... 600 fr.

P. VELLAS et L. INCHAUSPE

Les Compétences du Conseil Economique et Social des Nations-Unies

Préface de M. SIBERT
Professeur à la Faculté de Droit de Paris

Un vol. in-8° de 108 pages, 1950 .... 450 fr.

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

QUATRI

SOIXANTE-[illegible]ÈME ANNÉE

JANVIER-JUIN — JUILLET-DÉCEMBRE 1950

SOMMAIRE

(Suite du sommaire au verso)

PARIS

EDITIONS A. PEDONE

Librairie de la Cour d'Appel et de l'Ordre des Avocats

13, rue Soufflot

1951

Les Conseils de l'Ambassadeur Léon Noël à un jeune diplomate, René DE SAINT-QUENTIN.

Protocole, René DOLLOT.

Un privilège oublié de la Banque d'Ecosse, Alfred DE CURZON.

COMMÉMORATIONS

Le Centenaire de Chateaubriand.

1. *Chateaubriand : Journal de Jérusalem. Notes inédites publiées par Georges Moulinier et Amédée Outrey,* René DOLLOT.
2. *Inauguration du Buste de Chateaubriand au Square des Missions Etrangères, le 5 juillet 1949. Discours de M. René Grousset, de l'Académie Française,* René DOLLOT.

Le Vicomte Eugène-Melchior de Vogüé, Marquis D'ORMESSON, Ambassadeur de France.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

(*Se reporter à la Table des Matières*)

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. René Dollot, Ministre Plénipotentiaire, Directeur de la Revue, 26, rue Martignac, Paris, VIIe.

Le montant de la cotisation ou des abonnements (Paris et Départements : 1.200 francs) ; (Etranger : 1.500 francs), doit être adressé aux Editions A. Pedone, 13, rue Soufflot, Paris, 5e. (Chèques Postaux : Paris 72-31).



